

4

OCTOBRE - DÉCEMBRE 1968

10^e année

**cahiers de
documentation
européenne**

PARLEMENT EUROPEEN

Direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information

Outre les actes officiels publiés au «Journal Officiel des Communautés», les activités des Communautés européennes font l'objet de publications régulières.

En particulier la Commission des Communautés européennes publie un Bulletin mensuel sur l'activité des Communautés et le Parlement européen relate ses activités dans le périodique «Parlement Européen - Informations».

Le Conseil de Ministres publie un communiqué de presse à l'issue de chacune de ses sessions. Son activité fait également l'objet d'une rubrique dans le Bulletin des Communautés.

Les Cahiers de documentation européenne sont conçus comme un complément à ces publications. Ils relatent les événements les plus marquants concernant l'intégration européenne qui se déroulent en dehors des organes des Communautés.

S O M M A I R E

PREMIERE PARTIE

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE sur le plan national

<u>I. Gouvernements et Parlements</u>	<u>Page</u>
<u>Allemagne</u>	
1. Déclaration du Gouvernement fédéral sur la politique européenne (4 et 21 octobre)	10
2. Bonn et les problèmes commerciaux de l'Amérique latine. M. Brandt, ministre des affaires étrangères de la République fédérale, met la C. E. E. en garde contre le danger qu'il y aurait à approfondir le fossé qui la sépare de l'Amérique latine (6 octobre)	11
3. M. Strauss, ministre fédéral des finances, et M. Schröder, ministre fédéral des affaires étrangères, exposent leurs vues sur la politique européenne (7 octobre)	13
4. Débat sur l'Europe au Bundestag (16 octobre)	13
5. Bonn et les problèmes agricoles (20 octobre)	18
6. La visite à Bonn de M. Borten, Premier ministre de Norvège (21 octobre)	20
7. Un organisme européen de défense ? - Une proposition de M. Blumenfeld, membre du Bundestag (C. D. U.) (26 octobre) ...	23
8. M. Brandt, ministre fédéral des affaires étrangères, tient ferme à l'unité européenne (8 décembre)	23
9. M. Stoltenberg, ministre fédéral de la recherche, prend la défense d'Euratom (10 décembre).....	24
10. Résolution du Bundestag sur la crise d'Euratom (11 décembre) ..	26
<u>Autriche</u>	
Les milieux gouvernementaux de Vienne mènent une politique "réaliste" (1er novembre)	26

Belgique

1. Interview de M. Pierre Harmel sur le renforcement et l'élargissement de la Communauté européenne et différents commentaires concernant le Plan Mansholt (3 octobre)	30
2. Prises de position de M. Lefèvre sur les problèmes de la politique scientifique européenne (14 novembre)	34
3. Les problèmes européens devant le Parlement (19-25 novembre)	36

France

1. M. Boulin, la politique agricole française et l'Europe (7 octobre)	52
2. La visite du Général de Gaulle en Turquie (27-31 octobre)	53
3. M. Michel Debré expose les raisons et le contenu des propositions de la France à ses partenaires du Marché commun (6 novembre)	53
4. Monsieur Debré et l'Europe à l'Assemblée nationale (8 novembre)	55
5. M. Bettencourt : les Six ne prennent pas tous le même chemin (12 novembre)	59
6. L'Europe dans le débat agricole à l'Assemblée nationale (15 novembre)	59
7. L'Europe et la politique nucléaire française (19 novembre)	62
8. L'Europe dans les débats budgétaires de la Défense Nationale et des affaires étrangères à l'Assemblée nationale et au Sénat (6-7 décembre)	64

Grande-Bretagne

Le Royaume-Uni est résolu à entrer dans le Marché commun, déclare M. Wilson (11 novembre)	67
-------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Irlande

1. Extraits d'un discours de M. George Colley T. D., ministre de l'industrie et du commerce d'Irlande (1er octobre)	68
2. Interview de M. John Lynch, Premier ministre irlandais (6 décembre)	68

Italie

1. Une motion des députés démocrates-chrétiens sur l'élection des membres du Parlement européen (7 octobre)	69
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

	<u>Page</u>
2. Entretiens italo-anglais à Rome (11-12 novembre)	70
3. Déclarations de M. Colombo, ministre du Trésor, sur les problèmes monétaires (27 novembre)	71
4. Conférence de M. Pedini sur la collaboration technologique (3 décembre)	72

Luxembourg

Une déclaration du ministre des affaires étrangères sur les conséquences pour l'Europe du coup de Prague	74
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Pays-Bas

1. Interview de M. Luns, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, sur la situation de la Communauté (8 novembre)	75
2. Le gouvernement néerlandais recommande l'organisation d'une conférence des ministres européens sur l'unification européenne (15 novembre)	77
3. Les délibérations de la commission permanente des affaires étrangères sur la politique européenne (21 novembre)	77
4. Les débats de la Seconde Chambre relatifs à l'accord international sur le sucre (décembre)	81
5. Questions parlementaires	83
- Accord entre les Etats membres de la C. E. E. sur des questions judiciaires (19 septembre)	83
- Adhésion de la C. E. E. à l'accord international sur le sucre (24 octobre)	83
- La coopération européenne en matière d'océanographie (28 novembre)	84
- L'association d'Israël, de la Tunisie et du Maroc (27 décembre)	85
- Consultations bilatérales préalables au sein de la Communauté européenne (6 décembre)	87
6. Visite aux Pays-Bas du président Hamani Diori du Niger (novembre)	87

Scandinavie

1. La politique étrangère et la politique européenne, thèmes de la déclaration du Premier ministre danois (1er octobre)	90
2. La coopération économique entre les Etats nordiques (19-20 octobre)	91

II. Partis et personnalités politiques

1. M. Hallstein parle de l'intégration européenne (3 octobre).....	93
2. Le comte de Bessborough se prononce à Hambourg en faveur de la création d'un centre européen de technologie (9 octobre).....	94
3. La motion de politique extérieure du Conseil politique du Centre démocrate (20-22 octobre).....	95
4. M. Lemke, Premier ministre du Schleswig-Holstein, prend position sur la politique européenne (1er novembre).....	96
5. Les questions européennes au Congrès du parti C.D.U. à Berlin (4-7 novembre).....	96
6. Déclaration de l'ambassadeur des Pays-Bas à Bonn (6 novembre).....	99
7. Une conférence monétaire mondiale devrait être précédée d'une conférence européenne (28 novembre).....	99
8. L'ex-chancelier fédéral Erhard met en garde contre une rupture avec l'A. E. L. E. (28 novembre).....	100
9. M. Marjolin : il nous faut éviter que la France ne se replie sur elle-même (28 novembre).....	101
10. M. Pleven et la politique étrangère de la France dans l'émission télévisée "Face à la Presse" (4 décembre).....	102
11. Les Indépendants Giscardiens et le Centre National des Indépendants et Paysans vis-à-vis de la construction européenne (21 décembre).....	103
12. L'Europe au Congrès national de la S. F. I. O. (21-24 décembre).....	103
13. Fondation d'un mouvement pour l'indépendance de l'Europe (24 décembre).....	104
14. M. Mauro Ferri, secrétaire national du parti socialiste, souligne la nécessité d'accélérer l'unité européenne (novembre).....	106

III. Organisations et groupes d'intérêt

1. Le mouvement syndical belge (F. G. T. B.) devant les problèmes européens (24 septembre).....	108
2. M. Huvelin, président du Conseil national du Patronat français, et l'Europe (16 octobre).....	109
3. Conférence organisée par le Mouvement européen des Pays-Bas sur les problèmes de l'emploi vus sous l'angle européen (17 octobre).....	110
4. Le Congrès des banquiers allemands à Düsseldorf (21-22 octobre).....	114

	<u>Page</u>
5. L'action syndicale (C. S. C. de Belgique) dans la Communauté européenne (24-26 octobre).....	116
6. Plaidoyer pour l' "européanisation" des universités (octobre)...	117
7. Les présidents de l'Association allemande de l'industrie et du commerce et de la Fédération de l'industrie allemande s'opposent à la formation de blocs européens et demandent une relance de la politique européenne (3 octobre - 24 octobre)..	119
8. Une prise de position du président de l'Union allemande des coopératives agricoles (Raiffeisenverband) sur la politique agricole (31 octobre)	121
9. La coopération franco-allemande, thème central d'une conférence organisée par le groupe allemand de la Chambre de commerce internationale à Düsseldorf (7 novembre).....	122
10. Les industries belges et l'avenir de la Communauté (10 novembre)	124
11. Congrès tenu à Rome sur les problèmes de l'emploi en rapport avec le développement technologique (14-15 novembre)..	127
12. Les agriculteurs français : le moment est venu de resserrer la solidarité européenne (27 novembre).....	128
13. Le président de la Fédération bancaire allemande ("Bundesverband deutscher Banken") tire les conclusions de la crise monétaire internationale et préconise un système monétaire européen comme condition du rétablissement de la stabilité (2 décembre)	128
14. Force ouvrière reproche au gouvernement français d'avoir fait entrer la C. G. T. dans une commission européenne (29 décembre)	131

sur le plan communautaire et international

I. Exécutif communautaire

1. Les perspectives de l'intégration européenne - Discours de M. Mansholt prononcé pendant la "semaine européenne" à la faculté de droit d'Utrecht (3 octobre)	134
2. Conférence du président Rey sur les aspects généraux de la situation de la Communauté européenne (24 octobre).....	135
3. M. Rey fait le bilan du Marché commun pendant l'année 1968 (17 décembre).....	136

II. Mouvements, organisations et personnalités

1. Sir Geoffrey de Freitas et M. Stewart examinent de nouveaux moyens de renforcer la cohésion de l'Europe occidentale (1er octobre)	138
2. Les questions européennes à l'ordre du jour du deuxième Congrès des juristes allemands et italiens à Berlin (4 octobre)	138
3. Le "Congrès économique - Berlin 1968" : problèmes commerciaux des pays en voie de développement (5 octobre).....	139
4. Discours de M. Christopher Soames, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris (13 octobre)	141
5. M. Poher remet le prix Robert Schuman à M. Emilio Colombo (13 octobre)	142
6. Les trois grands partis britanniques adhèrent au comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe (25 octobre)	143
7. La Ligue européenne (L. E.) discute les relations monétaires dans la Communauté européenne (25 octobre)	145
8. La Conférence européenne des pouvoirs locaux se prononce pour un renforcement des structures régionales (1er novembre)	147
9. Dans une conférence à Turin, l'ambassadeur des Etats-Unis invite à la collaboration pour faire face au risque d'un retour au protectionnisme (1er novembre)	148
10. Le 20ème anniversaire de la fondation de l'Institut franco-allemand à Ludwigsburg (7 novembre)	149
11. M. Robert Schaezel : Les Etats-Unis préfèrent une Europe unie (8 novembre)	151
12. Le Congrès parlementaire européen de La Haye (8-9 novembre).....	152
13. Conférence sur l'espace à Bad-Godesberg (12-14 novembre)...	157
14. M. J. Robert Schaezel : "Le défi de la technologie s'adresse à toutes les nations développées" (15 décembre)	160
15. L'Union des industries de la Communauté européenne et les activités de recherche (20 et 29 décembre)	161

DEUXIEME PARTIE

BIBLIOGRAPHIE METHODIQUE

1. Questions institutionnelles.....	1/B
2. Questions politiques.....	4/B
3. Questions économiques.....	5/B
4. Questions financières et monétaires.....	8/B
5. Concurrence.....	10/B
6. Questions sociales.....	12/B
7. Agriculture.....	14/B
8. Transports.....	17/B
9. Energie.....	19/B
10. Recherche et culture.....	21/B
11. Pays et territoires associés.....	22/B
12. Relations extérieures.....	23/B
13. Défense.....	26/B
14. Questions juridiques.....	27/B

PREMIERE PARTIE
EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE
sur le plan national

I - GOUVERNEMENTS ET PARLEMENTS

Allemagne

1. Déclarations du gouvernement fédéral sur la politique européenne

Se référant au discours qu'avait prononcé le 3 octobre 1968 le ministre belge des affaires étrangères, M. Harmel, le porte-parole du ministère des affaires étrangères, M. Jurgen Ruhfus, a rappelé, le 4 octobre, que le ministre fédéral des affaires étrangères, M. Brandt, avait fait, le 27 septembre, un exposé détaillé des propositions allemandes tendant à l'élargissement et au renforcement des Communautés. Il va de soi que le gouvernement fédéral examinera avec la plus grande attention toute nouvelle proposition que pourrait faire un autre partenaire. Les propositions allemandes ne sont dirigées contre personne et le gouvernement fédéral "ne souhaite pas, lui non plus, voir se constituer des groupes à l'intérieur des Communautés."

Le gouvernement fédéral a déclaré qu'il était en principe disposé à collaborer avec la Grande-Bretagne et les autres pays candidats à l'adhésion dans tous les domaines qui ne sont pas couverts par les traités de Rome, en cas d'abstention de la France. Mais le gouvernement fédéral n'entend s'engager dans cette voie que pour autant qu'il soit assuré de ne pas entrer en conflit avec la France. Il persiste à désavouer la tentative des "extrémistes" de la Communauté européenne de forcer l'adhésion en subordonnant l'édification interne de la Communauté à son élargissement.

Le 21 octobre, M. Günter Diehl, secrétaire d'Etat, porte-parole du gouvernement, a défini devant les représentants de la presse, à Bonn, cette nouvelle nuance de la politique européenne. Répondant à la question de savoir ce que le gouvernement fédéral pense d'un renforcement éventuel de la collaboration avec la Grande-Bretagne dans les domaines ne relevant pas du traité de la C. E. E., M. Diehl s'est référé à une phrase de la déclaration gouvernementale du 16 octobre du chancelier fédéral Kiesinger. Pour M. Kiesinger, la stagnation européenne trouve son origine dans le fait qu' "on a voulu trop faire, et trop à la fois, et qu'en outre, on tente de rendre solidaires les uns des autres ces différents projets". "En matière de politique européenne", a déclaré M. Diehl, "personne n'a tout à fait raison et personne n'a tout à fait tort." Le fait que la Communauté ne puisse être élargie n'exclut pas que l'on puisse discuter de la possibilité de coopérer avec les pays candidats à l'adhésion.

Pour la Grande-Bretagne elle-même, ce n'est plus la question de l'adhésion qui est la plus urgente, mais celle d'une collaboration sur un plan concret, collaboration que l'on peut envisager dans le domaine de la sécurité, dans le

cadre de l'O.T.A.N., ainsi que dans celui de la technologie. Mais si l'on s'efforce d'organiser la collaboration avec la Grande-Bretagne et les autres pays candidats à l'adhésion, il faudra réserver la place de la France et veiller à ce que Paris ne soit pas éliminé. La question qui se pose est de savoir jusqu'où on peut aller sans aboutir à une "phase critique" de la politique européenne, qui impliquerait de nouvelles difficultés.

(VWD-Europa, 4 et 21 octobre 1968)

2. Bonn et les problèmes commerciaux de l'Amérique latine - M. Brandt, ministre des affaires étrangères de la République fédérale, met la C. E. E. en garde contre le danger qu'il y aurait à approfondir le fossé qui la sépare de l'Amérique latine

Avant que M. Brandt, ministre des affaires étrangères de la République fédérale, n'aille participer à la conférence des ambassadeurs allemands accrédités dans les pays d'Amérique latine, M. Ruhfus, porte-parole du ministère des affaires étrangères, déclara le 6 octobre 1968 que le gouvernement fédéral s'efforçait d'animer et d'approfondir les échanges de vues politiques avec les dirigeants d'Amérique latine. Selon le porte-parole, l'Allemagne et l'Amérique latine ont sur bon nombre de grandes questions de politique internationale des intérêts et des vues communs. Il en est ainsi notamment des problèmes du désarmement, du contrôle des armements, de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires ainsi que de la libre utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. De même, les positions sont largement concordantes pour ce qui est de l'appréciation des relations entre l'Est et l'Ouest.

Au cours de la visite de M. Brandt, le problème des relations économiques jouera un rôle particulier. La République fédérale attache beaucoup d'importance au maintien et à l'intensification des échanges avec l'Amérique latine. Force est toutefois de constater qu'au cours de ces dernières années le développement des échanges a laissé à désirer, à la suite en partie de l'accroissement du volume des transactions allemandes avec les pays de la C. E. E. Le porte-parole allemand a toutefois fait remarquer que la crainte souvent exprimée par l'Amérique latine, selon laquelle les tarifs extérieurs et les prélèvements auraient pour effet d'entraver ses exportations vers la C. E. E., est sans fondement, dès lors que cette crainte est formulée en des termes aussi généraux. Les importations de la C. E. E., en provenance de l'Amérique latine, ont passé de 1,65 milliard de dollars en 1958 à 2,74 milliards de dollars en 1967, ce qui marque un accroissement de 65%, alors que pendant la même période les exportations allemandes, en passant de 1,6 milliard à 2,05 milliards de dollars, n'ont augmenté que de 450 millions de dollars environ, c'est-à-dire de 28%.

Le porte-parole a rappelé que le gouvernement allemand s'était employé, dans le cadre de la C. E. E., à défendre les intérêts légitimes des pays d'Amérique latine et qu'il s'efforcera aussi à l'avenir de trouver une solution satisfaisante pour les deux parties.

Le 25 octobre, M. Willy Brandt a mis en garde contre le risque de voir la politique agricole de la C. E. E. entraver le développement des pays d'Amérique latine et provoquer ainsi des effets négatifs également dans le domaine politique. Avant de terminer son voyage qui l'a conduit au Chili, en Argentine, en Uruguay et au Brésil, M. Brandt a déclaré à l'agence D.P.A. qu'au cours des conversations qu'il avait eues dans ces quatre pays, le problème de la politique agricole du Marché commun n'a cessé d'être remis sur le tapis avec une grande insistance et parfois beaucoup de vigueur.

Les structures politiques, économiques et sociales de ces pays sont bien plus divergentes qu'on ne le pense souvent en Europe. M. Brandt a notamment déclaré : "Dans chacun de ces quatre pays, nous avons trouvé des amis fidèles, qui souhaitent tous que nous fassions davantage en leur faveur. Ce désir ne concerne pas nécessairement une aide financière. Ils souhaitent essentiellement participer à nos expériences dans les domaines économique et scientifique."

La visite du ministre des affaires étrangères au Brésil s'est déroulée dans une atmosphère très cordiale. Pendant son séjour à Rio de Janeiro, M. Brandt a été reçu par le président Arturo da Costa e Silva ainsi que par M. José Magalhaes Pinto, ministre des affaires étrangères du Brésil.

Les deux entretiens ont essentiellement porté sur les relations entre l'Est et l'Ouest, la politique panallemande, les réserves formulées par les deux gouvernements à l'encontre du traité de non-prolifération des armes nucléaires et les possibilités de coopération entre le Brésil et la République fédérale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, l'écart existant entre les nations industrielles et les pays en voie de développement, d'une part, et entre l'Europe de l'Ouest et l'Amérique latine, d'autre part.

Du côté brésilien, on s'est déclaré très intéressé par la conclusion d'un accord économique analogue à l'accord négocié entre l'Argentine et la République fédérale. Les représentants du gouvernement brésilien se sont plaints des préférences accordées aux pays africains producteurs de café ainsi que du durcissement général de la politique agricole de la C. E. E. Le ministre des affaires étrangères de la République fédérale promit alors de s'engager en faveur d'une "politique ouverte" à l'égard des vœux exprimés par les deux pays tiers.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 7 octobre 1968;
Die Welt, 26 octobre 1968)

3. M. Strauss, ministre fédéral des finances et M. Schröder, ministre fédéral des affaires étrangères exposent leurs vues sur la politique européenne

M. Strauss, président de la C. S. U. et ministre fédéral des finances, a déclaré, le 7 octobre 1968, devant le Bureau de son parti, que l'Europe ne se ferait pas par des conventions aux attaches assez lâches, mais seulement par la fusion. La République fédérale devait en outre "reconsolider" l'Alliance. Enfin, il a vigoureusement dénoncé les "rumeurs incessantes" concernant une réévaluation du D-Mark, rumeurs auxquelles il fallait mettre un terme.

Le 8 octobre 1968, à Francfort, M. Schröder, ministre fédéral de la défense, a déclaré que la République fédérale devait mener une politique européenne plus hardie afin d'ouvrir les portes de la Communauté économique européenne à la Grande-Bretagne

Devant le "Wirtschaftsforum Hessen", il a annoncé en même temps une "révision" des méthodes de la politique allemande à l'égard de l'Est. Le gouvernement fédéral, du fait de l'invasion de la Tchécoslovaquie, était disposé à accroître éventuellement les dépenses dans le secteur de la défense. En ce qui concerne les problèmes d'ordre stratégique, le ministre a déclaré qu'il n'y avait pas lieu jusqu'à présent d'abandonner la doctrine de la "réplique graduée" mise au point en mai 1967 par l'O. T. A. N. Cependant on étudie actuellement avec grand soin au sein de l'Alliance la question de savoir si on disposerait, en lieu et temps opportuns, des ressources et des forces nécessaires pour appliquer cette stratégie avec quelque chance de succès.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 9 octobre 1968)

4. Débat sur l'Europe au Bundestag

Dans la déclaration gouvernementale qu'il a prononcée devant le Bundestag, le 16 octobre 1968, le chancelier fédéral a estimé que le renforcement de la coopération entre les partenaires de l'O. T. A. N. était d'une importance capitale pour l'avenir de l'Alliance. Il s'est félicité que le président des Etats-Unis ait déclaré vouloir respecter les engagements de l'Alliance, mais il a également souligné avec insistance que M. Johnson demandait aux partenaires européens de consentir de plus grands efforts. M. Kiesinger a confirmé que le gouvernement fédéral avait l'intention de poursuivre sa politique de paix en dépit de toutes les déceptions que lui causait la politique soviétique. Il a souligné l'approbation que la France avait apportée aux propositions allemandes visant au développement intérieur de la C. E. E. Si l'on veut empêcher une stagnation, on doit cependant éviter de lier ce problème à celui de l'élargissement de la Communauté. Le chancelier estime que la France ne doit pas être tenue à l'écart des plans européens. L'Angleterre ne peut pas prendre la place de la France au sein de la C. E. E.

M. Kiesinger a souligné en particulier qu'après les récentes déclarations de Moscou, il fallait se demander si l'Union soviétique approuvait toujours la coopération entre pays socialistes et pays non socialistes, dont elle s'était félicitée dans sa déclaration de Karlsbad.

"En fait, a dit M. Kiesinger, c'est l'Union soviétique qui a l'intention de modifier le statu quo lorsqu'elle veut éterniser par sa nouvelle doctrine la division provisoire de l'Allemagne". L'Union soviétique sait pertinemment que la très grande majorité des peuples n'approuve pas la manière de la Russie soviétique de voir les choses. Il ne faut pas oublier que la République fédérale bénéficie toujours du soutien moral et politique de la plupart des nations dans sa tâche pacifique et nationale de réunification.

M. Kiesinger a répété expressément que, dans ses efforts de réunification, le gouvernement fédéral doit rechercher la compréhension et l'accord de tous les intéressés, donc aussi de l'Union soviétique. L'orateur est cependant "curieux" de savoir si, dans l'optique de la nouvelle doctrine de Moscou, cette offre d'entente constitue également un acte d'agression.

Le gouvernement fédéral n'a cessé d'affirmer que la solution du grave problème de la réunification devait être recherchée en tenant compte des intérêts de toutes les parties en présence, donc aussi de l'Union soviétique. Il a souvent répété aussi que ce résultat ne pourrait être atteint que par l'abolition progressive de l'opposition existante. "C'est là un programme politique parfaitement clair, dont nous sommes prêts à discuter la réalisation avec l'Union soviétique et avec tous les autres intéressés", a fait remarquer M. Kiesinger.

Le chancelier a souligné d'autre part que l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie avait renforcé les Occidentaux dans leur dessein de resserrer les liens de l'Alliance. Le gouvernement fédéral est prêt à étudier les propositions des Etats-Unis pour une participation plus active des pays européens à l'Alliance atlantique et à prendre part aux discussions et aux délibérations qui pourraient avoir lieu dans ce dessein.

Il a attiré à ce propos l'attention sur le message du président Johnson, transmis par le secrétaire d'Etat américain à la Défense, M. Clifford, message qui affirme qu'une Alliance efficace est nécessaire si l'on veut éviter une catastrophe mondiale. Evoquant les déclarations de M. Clifford, M. Kiesinger a dit en outre qu'en ce qui concerne le problème de la compensation en devises réclamée par les Etats-Unis, il était inévitable de parvenir à une "solution à long terme, acceptable pour les deux pays".

A propos de l'entrevue qu'il a eue à Bonn avec le président de la République française, M. Kiesinger a déclaré que le général de Gaulle et lui-même s'étaient prononcés pour la poursuite d'une politique de paix, estimant que c'est "la seule politique capable de mettre fin à la division de l'Allemagne". M. Kiesinger a répété l'"affirmation" du général de Gaulle "qu'en cas de catastrophe", la France se tiendrait aux côtés des Etats de l'Alliance atlantique.

La France n'a jamais engagé la République fédérale à sortir de l'O.T.A.N. Le général de Gaulle a fait remarquer que le contingent des troupes françaises stationnées sur le territoire de la République fédérale était le second en importance, "mais que la France n'en exigeait pas pour autant une compensation en devises".

Au cours de l'échange de vues, on a pu constater une fois de plus avec satisfaction qu'en principe, la France elle-même souhaite un élargissement des Communautés. M. Kiesinger a mis en évidence que la France avait promis d'appuyer toutes les propositions de Bonn visant à mettre fin à la "stagnation regrettable" en Europe, qui intéresse le développement intérieur des Communautés.

Pour le chancelier, la cause de la stagnation - "regrettable" - de la politique européenne réside dans le fait qu'on a voulu aller trop vite et réaliser trop de choses à la fois et qu'on essaie encore de rassembler en un seul paquet toutes les questions à résoudre. "Ce n'est pas ainsi que nous progresserons" s'est-il écrié. Nous devons agir de façon pragmatique.

M. Kiesinger a nié une fois de plus avec vigueur qu'il ait jamais dit que Bonn n'entreprendrait rien en Europe sans l'accord de la France : "Cela n'a pas de sens !" Il a simplement souligné qu'on ne pouvait exclure la France des efforts en vue de faire l'Europe et que sur ce point les hommes d'Etat européens étaient d'accord avec lui. "L'Europe ne peut se faire qu'avec la France et l'Allemagne et non pas sans ou contre l'un de ces deux pays". Le chancelier a mis en garde contre le danger qu'il y aurait à lier l'évolution interne de la C. E. E. au problème de son élargissement. Il faut tout simplement étudier ce qu'il est possible de faire. Rien ne sert de se lamenter, car aucune lamentation ne nous fera faire des progrès. Si la France et l'Allemagne devaient durablement s'éloigner l'une de l'autre, nous irions vers la catastrophe. "Je conseille à tous ceux qui ne sont que trop enclins à formuler des critiques de faire leur examen de conscience et de se demander ce qu'ils seraient eux-mêmes capables de faire; la politique, c'est l'art du possible."

Répondant à une interjection - "Et l'Angleterre" ? -, M. Kiesinger a déclaré: "Et l'Angleterre ? - Vous savez pertinemment que notre gouvernement est persuadé, avec la grande majorité de cette assemblée, que l'Angleterre doit participer à la Communauté européenne et à la construction de l'Europe future. Mais vous savez tout aussi bien que nous ne pouvons atteindre cet objectif en libérant le siège de la France, pour y installer la Grande-Bretagne. Cela, même la Grande-Bretagne ne le souhaite pas."

Cette question "Et l'Angleterre ?", ce n'est pas à lui qu'il faut la poser, mais à ceux qui, soucieux de leur propre intérêt, se sont opposés à l'adhésion de la Grande-Bretagne. Répondant à des interjections sceptiques de l'opposition à propos de l'influence que l'Allemagne avait exercée sur la France dans cette question, M. Kiesinger a demandé : "Parvenez-vous toujours, dans vos discussions, à rallier votre interlocuteur à votre point de vue ?" A d'autres interjections, il a répondu : "C'est à l'histoire qu'il appartiendra de juger".

"La coopération "préférentielle", prévue entre Bonn et Paris, a poursuivi M. Kiesinger, ne doit en aucun cas mener à la tutelle des autres pays européens et de ce fait perturber l'évolution de l'Europe". Loin d'affaiblir les institutions européennes, elle doit au contraire servir à les renforcer. Les lamentations sont inutiles.

Nous devons "continuer à lutter et à peiner", a dit M. Kiesinger. Lors de la visite, prévue pour le début de l'année, de M. Harold Wilson, Premier ministre britannique, le chancelier tentera "de réaliser quelques progrès d'importance", aussi bien en ce qui concerne les relations entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne qu'en ce qui concerne le problème de la coopération de l'Angleterre au sein de l'Europe.

Dans un récent passage, M. Wilson a répété "avec insistance" que la Grande-Bretagne souhaitait participer aux Communautés européennes. M. Kiesinger a annoncé qu'il répondrait prochainement à ce message.

Au cours du débat du Bundestag sur la déclaration gouvernementale du chancelier fédéral, l'opposition a reproché au gouvernement de ne pas avoir précisé comment il entendait réaliser ses politiques extérieures et européenne.

M. Mischnick, président du groupe parlementaire F.D.P., a déclaré qu'il n'était pas opportun de qualifier les déclarations de M. Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, de doctrinaires et de leur conférer ainsi un caractère irrévocable. M. Mischnick s'est, d'autre part, demandé si, après les événements de Prague, tous les partis sont encore unanimes sur certaines questions de politique extérieure. A propos de la révision, annoncée par M. Kiesinger, de la politique appliquée jusqu'à présent à l'égard de l'Est, M. Mischnick a demandé si elle signifiait l'abandon des actuelles positions communes. L'opposition aimerait, dans ce cas, en être informée. Le terme de révision fait, en effet, soupçonner qu'on pourrait envisager de s'écarter des points de vue communs adoptés jusqu'à présent. Le leader de l'opposition regrette d'autre part l'absence de précisions sur l'attitude à l'égard de la France : aucune ligne directrice ne peut être décelée; il n'est pas certain que le gouvernement fédéral soit prêt à prendre, dans la politique européenne, des initiatives propres, quitte à les voir rejeter par le général de Gaulle. Le gouvernement fédéral doit clairement faire entendre au général de Gaulle qu'il ne peut sans cesse exiger que l'Europe renforce sa position, alors que, d'un autre côté, il veut éviter une coopération plus étroite entre les Etats occidentaux de l'Europe. Il ne peut pas non plus s'opposer simultanément au rôle de leader que détiennent les Etats-Unis en Occident et à la mise en oeuvre d'une politique extérieure coordonnée des Etats de l'Europe occidentale, groupant la C. E. E. et l'A. E. L. E.

A propos de la sécurité de l'Europe, M. Mischnick estime que le gouvernement fédéral devrait orienter sa politique étrangère plus résolument encore vers un système européen de sécurité. Bonn doit s'informer, par la voie diplomatique, de l'attitude de Moscou à l'égard des décisions du pacte de Var-

sovie, adoptées à Bucarest en juillet 1966, décisions qui réclamaient la réunion d'une conférence européenne en vue de discuter des problèmes de la sécurité en Europe, et qui suggéraient que l'Europe prenne position sur le problème de la coopération. Le gouvernement fédéral devrait demander à Moscou quelle est désormais, après les événements de Prague, son attitude à l'égard de ces décisions.

M. Schmidt, président du groupe parlementaire S.P.D., a proclamé devant l'Assemblée que, pour ce qui est du problème de la sécurité de la République fédérale, il ne suffisait plus d'assurer que tout était pour le mieux et qu'on pouvait faire confiance aux alliés aussi bien qu'à soi-même. M. Schmidt a déclaré, à propos de la réserve dont le chancelier fédéral a fait preuve à l'égard de ce problème, lors de sa déclaration gouvernementale, M. Kiesinger estimait sans doute qu'il s'agissait de problèmes qu'il ne fallait pas nécessairement porter à la connaissance du grand public. Mais il faudrait alors nécessairement en informer dans les règles les organes créés spécialement à cet effet, comme, par exemple, la commission des affaires étrangères. M. Schmidt estime qu'il faut donner une plus grande transparence aux efforts destinés à renforcer la défense.

L'orateur suivant, M. Barzel, président du groupe C.D.U./C.S.U., estime, à propos de la politique de l'Alliance, qu'il existe une série de questions qui doivent être étudiées non seulement par le Parlement, mais également par l'O.T.A.N. Il est d'avis, d'autre part, qu'il faudrait tirer le plus rapidement possible les conclusions qui s'imposent. Dès avant le débat annoncé sur la politique de défense, il faudrait se préoccuper des propositions de loi et des mesures à adopter.

Pour terminer, l'échange de vues s'est transformé en une discussion sur la politique européenne et, M. Apel, député S.P.D., a fait quelques remarques sur les passages correspondants de la déclaration gouvernementale du chancelier fédéral : M. Kiesinger a précisé, il est vrai, que la coopération franco-allemande ne doit pas mener à la tutelle d'un pays quelconque en Europe occidentale. Il a déclaré en outre que cette coopération franco-allemande ne doit pas non plus mettre en péril les institutions européennes existantes. Le S.P.D. va cependant plus loin et estime que cette coopération ne doit pas non plus donner l'impression qu'elle pourrait influencer la politique européenne de l'Allemagne, voire la mettre sous tutelle. Il est un fait que la C.E.E. est devenue un instrument si précieux de la croissance économique qu'elle ne doit plus être remise en question. D'après M. Apel, une grande partie des difficultés rencontrées en matière d'intégration européenne sont dues au fait qu'on ne constate aucun progrès vers une solution des problèmes que posent la politique extérieure et la politique de défense.

M. Apel estime que certaines déclarations du chancelier fédéral, relatives à la fusion et au renforcement intérieur des Communautés, manquent de clarté. A son avis, on ne peut accepter un ralliement à la position intéressée de la France. Le renforcement intérieur de la Communauté doit être recherché

parallèlement à l'adhésion de nouveaux membres. Pour ce qui est des relations avec la Grande-Bretagne, M. Apel regrette que M. Kiesinger n'ait donné aucune précision concrète quant à leur avenir. Il ne suffit pas d'annoncer une rencontre avec M. Wilson. D'ailleurs, en ce qui concerne le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne, on n'a arrêté aucun schéma de réglementation institutionnelle, comme ils avaient été prévus dans les traités européens. Il nous faut développer tout d'abord une véritable solidarité européenne. Nous devons nous demander effectivement si, à côté de la C. E. E., nous devons instituer une communauté technologique et nous préoccuper également de la politique monétaire ou de la politique de développement. Il convient d'examiner soigneusement s'il faut accepter le plan Harmel. Pour conclure, M. Apel a déclaré qu'il était faux de rejeter sur le seul gaullisme toute la responsabilité des difficultés que nous rencontrons aujourd'hui. Nous devons nous féliciter de l'objectif que s'est assigné la politique européenne du général de Gaulle, et qui consiste à faire intervenir l'Europe en tant qu'entité dans le dialogue entre les géants de l'Est et de l'Ouest; mais ce n'est certainement pas la politique française qui nous permettra d'atteindre ce but.

M. Staratzke, député F.D.P., a demandé avec scepticisme si, dans son domaine d'activité, le gouvernement fédéral avait favorisé l'intégration ou s'il ne s'était pas plutôt cloîtré dans sa tour d'ivoire. Auparavant, M. Althammer, député C.D.U., avait insisté, à propos de la politique d'armement, sur la collaboration avec les partenaires, et notamment avec la France, tout en souhaitant, bien entendu, qu'il soit tenu compte de l'industrie nationale allemande, en particulier de l'industrie aéronautique.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 16, 17, 18 et 19 octobre 1968;
Die Welt, 17 et 18 octobre 1968;
Neue Zürcher Zeitung, 18 octobre 1968;
Deutscher Bundestag, 188ème séance du 16 octobre 1968 et
189ème séance du 17 octobre 1968)

5. Bonn et les problèmes agricoles

M. Höcherl, ministre fédéral de l'alimentation, a mis les paysans allemands en garde contre une production excédentaire de viande, vu la hausse des prix. Dans une interview qu'il a accordée à la radio, le 20 octobre 1968, le ministre a déclaré que la stabilisation des prix de la viande de veau, de boeuf et de porc ne devait pas conduire de nouveau à une production dépassant les besoins.

Le ministre s'est déclaré préoccupé par les excédents de lait qui existent dans la C. E. E. et qui sont encore plus difficiles à éliminer que les excédents de céréales et de sucre. Le versement de primes pour l'abattage de vaches exigerait des milliards que l'Etat seul ne peut pas se procurer. Le ministre a par ailleurs engagé des entretiens bilatéraux afin d'éviter que la question du lait ne provoque l'effondrement de la politique agricole de la C. E. E.

De vives discussions, "peut-être les plus vives que la C. E. E. aura connues ces derniers temps", se dérouleront, selon M. Höcherl, au Conseil de ministres de la Communauté à propos du programme agricole de la Commission européenne.

L'expert agricole du S.P.D., M. Schmidt (Gellersen) a déclaré que l'évolution du Fonds agricole de la C. E. E. ne laissait pas de le préoccuper étant donné qu'elle risquait de torpiller tout le programme agricole. Il faudra donc faire preuve de fermeté dans la négociation qui se déroulera à Bruxelles sur la réorganisation du financement agricole de la C. E. E. Selon M. Schmidt, une simple modification de la clef de répartition des contributions ne suffit pas.

Les libéraux ont critiqué le programme structurel de M. Schiller, ministre de l'Economie. Le vice-président du groupe F.D.P. au Bundestag, M. Ertl, a estimé que la politique structurelle ne devait pas avoir la priorité sur "une politique active des prix à la production". Le F.D.P. n'est pas opposé à des modifications de structure, dans la mesure où celles-ci permettraient de réduire les coûts dans les exploitations agricoles. M. Ertl doute que l'on puisse créer suffisamment d'emplois pour le million de paysans, qui, selon M. Schiller, devraient quitter l'agriculture. La mutation qui s'opère tout naturellement depuis 1950 ne doit pas être accélérée par une pression économique au point de devenir inacceptable du point de vue social. On soupçonne la politique agricole de la "grande coalition" de viser à la "liquidation de l'agriculture allemande au profit de la C. E. E."

"Pour que les paysans obtiennent dans la C. E. E. des prix adéquats, il faut réduire l'offre, c'est-à-dire les superficies cultivables et le nombre des exploitations". C'est la conclusion à laquelle est parvenu le Professeur Gollnick (Hambourg) lors du neuvième congrès annuel de la "Société des Sciences économiques et sociales de l'agriculture" (Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialwissenschaften des Landbaues) qui s'est tenu à Giessen du 7 au 9 octobre.

Les superficies en friche pourraient se transformer en parcs ou en forêts a dit M. Gollnick. Prenant la parole en remplacement du président de la Commission des Communautés européennes, M. Mansholt, il a en outre préconisé de créer, en ce qui concerne l'approvisionnement en produits agricoles, un "besoin structurel d'importation" d'environ 10 à 15%. Il s'est également prononcé en faveur d'une libre concurrence des prix agricoles dans la C. E. E., tout en s'opposant à la réduction proposée des prix agricoles de 15 à 25%, celle-ci n'étant pas acceptable du point de vue social.

En réponse à la question de savoir quels étaient, en matière de structures, les objectifs vers lesquels l'agriculture de la C. E. E. devait tendre, M. Helmut Schmidt de l'Ifo (Institut für Wirtschaftsordnung) a déclaré qu'actuellement il y avait deux thèses en présence, soit

1. regrouper les terres et le bétail dans de grandes unités d'exploitation, soit,

2. créer une structure mixte d'exploitations agricoles à temps plein et à temps partiel.

Selon l'orateur, considérée séparément, ni l'une ni l'autre de ces deux conceptions ne méritait d'être qualifiée de "solution parfaite". Il était avant tout en faveur d'une concentration. Le Professeur R. Plate (Hohenheim) a demandé que l'on procède bientôt à une révision de la politique des prix de la C. E. E. pour le lait, le blé et le sucre. Dans ces secteurs, on assiste à un gaspillage des deniers publics. Il s'est opposé à un contingentement de la production, qui ne constitue pas un instrument approprié de la politique des revenus agricoles.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 8, 10 et 21 octobre 1968)

6. La visite à Bonn de M. Borten, Premier ministre de Norvège

Le 21 octobre 1968, M. Per Borten, Premier ministre de Norvège, est arrivé dans la capitale fédérale pour y avoir des conversations politiques.

Dans une brève allocution de bienvenue prononcée à l'aéroport, le chancelier Kiesinger s'est déclaré en faveur d'une prochaine union entre la Norvège et les Communautés européennes. "Le temps exige que tous les Européens rassemblent leurs forces", a précisé le chancelier.

Le Premier ministre de Norvège a souligné l'importance qu'il convenait d'attacher aux contacts entre les gouvernements norvégien et allemand; il a fait remarquer qu'il n'existait pas de grands problèmes bilatéraux entre les deux pays, qui entretiennent des relations bonnes et amicales. M. Borten s'est déclaré convaincu que les entretiens menés à Bonn auraient pour effet d'approfondir les relations entre les deux pays.

Avant de s'envoler pour Bonn, le Premier ministre norvégien avait reçu le correspondant à Oslo de l'agence B.F.A. A cette occasion, il avait notamment précisé sa position sur certaines questions soulevées par l'intégration de l'Europe. Traitant des difficultés auxquelles doit faire face le gouvernement norvégien du fait des entraves que les dispositions de la C. E. E. imposent aux échanges extérieurs, M. Borten a précisé comme suit le point de vue norvégien :

"Les tarifs extérieurs des pays de la C. E. E. ayant été rapprochés à la suite de l'adoption du tarif douanier commun pour l'ensemble de la C. E. E., les produits norvégiens plus spécialement destinés à l'exportation se heurtent à des difficultés croissantes sous forme d'une augmentation des charges douanières. Cette constatation s'applique notamment à nos relations avec la République fédérale, dont les tarifs douaniers étaient autrefois relativement bas pour toute une série de produits norvégiens parmi les plus importants. Leur ajustement au tarif extérieur commun s'est traduit, dans l'ensemble, par une augmentation de leur niveau."

Il est vrai que les difficultés ont été partiellement atténuées par l'instauration de contingents à droits nuls ou à droits réduits, pour l'aluminium, le magnésium, certains ferro-alliages, le papier-journal, certains produits de pêche, etc.

Ces quotas revêtent une très grande importance pour les échanges de la Norvège avec la République fédérale. Les exportations soumises à des contingents douaniers représentent, en effet, environ 45% de l'ensemble des exportations norvégiennes vers la République fédérale.

Du côté norvégien, on est quelque peu préoccupé par la politique de la C. E. E. en matière de contingents douaniers, qui se traduit parfois par la réinstauration de droits pour certains contingents qui en étaient autrefois exempts.

"On ne semble pas suffisamment tenir compte de l'accroissement de la consommation, ce qui risque d'entraver l'expansion naturelle des échanges commerciaux".

Depuis longtemps déjà, la question de l'adhésion de la Norvège et d'autres pays nordiques à la Communauté économique européenne occupe le gouvernement et les milieux économiques. A cet égard, le chef du gouvernement norvégien a fait la déclaration suivante :

"Il y a un an environ, la Norvège, on le sait, a demandé l'ouverture de négociations relatives à son adhésion à la C. E. E. Ces négociations n'ont toujours pas eu lieu. Il n'empêche que la Norvège continue de s'intéresser à un élargissement de la coopération entre les pays de la C. E. E. et de l'A. E. L. E. et qu'elle appuiera tous les efforts entrepris en ce sens.

Toutes solutions intermédiaires pouvant contribuer à remédier aux effets nocifs de la fragmentation actuelle du marché seront considérées dans cette optique. Du côté norvégien, on s'est déclaré intéressé par toutes propositions relatives à de pareilles solutions qui recueilleraient l'accord des six pays membres de la C. E. E.

La demande d'adhésion de la Norvège à la C. E. E. a été subordonnée à l'entrée de la Grande-Bretagne dans une C. E. E. élargie. Du côté norvégien, on attache aussi une grande importance à ce que tous les pays nordiques puissent s'associer selon des modalités compatibles avec les objectifs spécifiques qu'ils se sont fixés en matière de politique commerciale. Une adhésion individuelle de la Norvège à la C. E. E. est exclue."

Le Premier ministre de Norvège a exprimé à Bonn l'inquiétude qu'inspirait à son pays la permanence de la séparation entre la C. E. E. et l'A. E. L. E. ; il a formulé l'espoir "que les problèmes économiques de l'Europe pourraient être résolus dans le sens d'une coopération européenne".

Au cours d'un de leurs entretiens, M. Borten et le chancelier Kiesinger ont reconnu qu'il n'était pas souhaitable de lier la question de l'adhésion à celle de l'organisation interne de la Communauté ou à d'autres problèmes analogues. Il est apparu que le gouvernement d'Oslo marque un certain intérêt à la conclusion d'un arrangement commercial avec la Communauté, arrangement susceptible d'être réalisé dans un proche avenir. De l'avis des observateurs politiques, il ne faut cependant pas en conclure que la Norvège veuille renoncer à adhérer à la C. E. E.

Au soir du 21 octobre, le chancelier Kiesinger s'est prononcé à Bonn pour l'adoption de solutions transitoires pragmatiques permettant de dépasser le cadre purement commercial dans lequel se développent les relations entre l'A. E. L. E. et la C. E. E. En attendant une solution du problème de l'adhésion, les possibilités de coopération devraient être recherchées dans cette direction.

Le chancelier fédéral assura son interlocuteur que le gouvernement fédéral appuierait la demande de la Norvège d'adhérer au Marché commun. Parmi les solutions permettant de dépasser le cadre purement économique des relations entre les pays candidats à l'entrée dans le Marché commun et la C. E. E., on pourrait retenir un arrangement commercial d'après le modèle des accords franco-allemands conclus en février dernier.

Les chefs de gouvernement fédéral et norvégien ont reconnu d'un commun accord la nécessité de poursuivre désormais une "politique des petits pas" pour sortir l'Europe de la stagnation. Cette politique implique l'intensification des consultations bilatérales également entre les gouvernements des pays membres de l'A. E. L. E. et de la C. E. E. en vue d'harmoniser leurs politiques étrangères.

A l'issue des conversations menées pendant deux jours avec le chancelier Kiesinger, le Premier ministre norvégien a confirmé, dans une déclaration faite à la presse le 22 octobre à Bonn, que les deux gouvernements étaient d'accord pour estimer qu'il fallait tenter de combler le fossé existant en Europe par une politique des "petits pas", tant que les grands objectifs de la politique européenne ne pourraient être atteints.

Au cours de ses conversations avec le chancelier fédéral, M. Borten s'est montré intéressé par les propositions allemandes visant à préparer l'adhésion de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves à la C. E. E. par l'élimination des entraves commerciales.

M. Kiesinger assura qu'il continuerait de s'efforcer de faire adopter un tel "arrangement", et qu'il était décidé à prendre en considération, à cet effet, les intérêts tant de la Communauté que des pays désireux d'y entrer. M. Borten déclara devant la presse que la Grande-Bretagne n'a-

vait jusqu'à présent montré que peu d'intérêt pour un arrangement commercial. Il se déclara toutefois convaincu que la position britannique "s'assouplirait" si l'on parvenait à "concrétiser" les propositions relatives à un tel arrangement.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 22 octobre 1968;
Die Welt, 22 octobre 1968)

7. Un organisme européen de défense ? - Une proposition de M. Blumenfeld, membre du Bundestag (C. D. U.)

Dans le rapport qu'il présentera vers la mi-novembre à Bruxelles devant la conférence ministérielle de l'O.T.A.N., au nom de la commission politique de l'O.T.A.N., M. Erik Blumenfeld, membre de la C.D.U., demande que soit créé un "organisme européen des ouvrages communs de défense".

La création de cet organisme doit être décidée lors d'une conférence des chefs de gouvernement de l'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg, de la Grande-Bretagne, du Danemark et de la Norvège. Le gouvernement français sera libre de participer ou non à cette réunion et aux travaux qui en résulteront. Ces derniers porteront sur l'établissement d'un budget militaire commun, la coopération militaire, le développement de systèmes d'armement européens et la technologie européenne. Le rapport renferme une étude détaillée de la situation nouvelle qui s'est créée en Europe orientale et dans le bassin méditerranéen, et se prononce, pour conclure, en faveur de la construction progressive d'une confédération européenne. L'Europe doit être à même de répondre d'une seule voix aux questions du président des Etats-Unis.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 26 octobre 1968)

8. M. Brandt, ministre fédéral des affaires étrangères, tient ferme à l'unité européenne

M. Brandt, ministre fédéral des affaires étrangères ne croit pas à l'isolement de la République fédérale par les Etats occidentaux. Aussi longtemps que l'on visera au maintien de l'unité européenne et à l'instauration d'un ordre de paix en Europe, ce danger ne menacera pas la République fédérale, a-t-il déclaré le 8 décembre 1968 à la radio de Hesse.

Cette déclaration du ministre des affaires étrangères se référait aux craintes exprimées quant à un changement possible de la situation qui existe entre les Etats occidentaux. En fait, il s'agit là de séquelles de la crise monétaire.

Il serait insensé et dangereux de parler d'une renaissance des alliances existant au moment de la seconde guerre mondiale. M. Brandt estime que les regroupements observés pendant la crise monétaire résultent des intérêts qui se sont rencontrés en un domaine déterminé, mais nullement de divergences politiques.

Le ministre des affaires étrangères a rappelé que peu avant la réunion du Club des Six à Bonn, la conférence de l'O.T.A.N. réunie à Bruxelles à la fin novembre avait trouvé des réponses "communes" aux problèmes politiques. La cohésion a été mise davantage en évidence qu'avant la crise tchécoslovaque. "Nous ne sommes donc pas en présence d'un retournement de la politique occidentale, mais de graves difficultés d'ordre monétaire et le souhait de tous les partenaires doit être de les surmonter rapidement". Pour M.Brandt, il n'est nullement surprenant que des conceptions différentes aient été exprimées à cette occasion. De toute manière, il n'y a aucune raison de dramatiser.

M. Brandt estime qu'en ce qui concerne les questions fondamentales, il y a conjonction des conceptions et des intérêts et que cette conjonction n'est guère affectée par les fluctuations du moment. Il en va ainsi pour la sécurité comme pour la coopération européenne, même si les formes en sont encore très contestées. "Pour la République fédérale d'Allemagne, il est capital que cette plate-forme commune soit non seulement sauvegardée, mais aussi élargie."

Le gouvernement de Bonn ne doit et ne peut être jaloux d'une amélioration des relations qui pourrait intervenir entre les Etats-Unis et la France, ainsi qu'entre la Grande-Bretagne et la France. Il n'y a pas lieu de craindre que les autres s'entendent mieux et il n'est pas dit qu'une meilleure entente se ferait aux dépens de l'Allemagne. "Nous saurons préserver nos propres intérêts et nos partenaires le comprendront."

Le ministre des affaires étrangères s'est en outre déclaré convaincu que l'intégration de l'Europe ne progresserait pas si l'on en revenait à la conception des ententes et des alliances interchangeables. En Europe, chacun a besoin de tous. "Quel pays européen isolera quel autre pays européen, c'est là une question à ne pas poser."

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 9 décembre 1968)

9. M. Stoltenberg, ministre fédéral de la recherche, prend la défense d'Euratom

M. Stoltenberg, ministre fédéral de la recherche, a affirmé devant la presse réunie à Bonn, le 10 décembre 1968, que le gouvernement fédéral s'emploierait énergiquement à assurer l'élaboration d'un programme d'activité pour la Communauté européenne de l'énergie atomique qui soit harmonieux et orienté vers l'avenir.

Si le Conseil des Communautés européennes ne parvient pas, à sa session des 20 et 21 décembre à Bruxelles, à relancer les travaux préparatoires en vue de définir une politique générale européenne dans le secteur de la science et de la recherche, travaux qui avaient été interrompus par les différends sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. et aussi par les débats sur la situation monétaire internationale, l'existence même d'Euratom serait sérieusement menacée. Pareille évolution paralyserait par contre-coup la C.E.E.

M. Stoltenberg a annoncé qu'en raison de l'importance de la prochaine session du Conseil de la C.E.E. il avait l'intention d'exposer personnellement les positions du gouvernement allemand à ses interlocuteurs français. Le futur programme d'Euratom ne doit pas seulement créer les conditions nécessaires à la poursuite des travaux des centres communs de recherche nucléaire installés en Italie, aux Pays-Bas, en Belgique et en République fédérale allemande, il constitue aussi le préalable à la conclusion d'accords sur de nouveaux et importants projets de recherche et de développement. L'absence d'un tel programme, a souligné M. Stoltenberg, compromettrait les chances de créer en Europe une industrie nucléaire compétitive et entraverait considérablement l'institution absolument indispensable d'une coopération européenne dans d'autres domaines de la recherche et de la technique.

D'après les déclarations du ministre, le gouvernement fédéral confierait par priorité aux centres européens de recherche de l'Euratom les travaux suivants :

- a) dans le secteur nucléaire : recherche dans le domaine des réacteurs à eau lourde et leur application industrielle; études relatives à la sécurité des réacteurs, à la conversion directe, aux mesures nucléaires et aux transuraniens;
- b) dans les domaines connexes de la recherche nucléaire et de la recherche générale : études surtout en matière de physique des corps solides et d'analyse des matériaux;
- c) enfin, notamment dans le domaine de l'informatique, des études complémentaires en matière de coopération économique générale.

De plus, Euratom aura à intensifier la coopération entre les Etats membres grâce à des projets d'association, en particulier, en ce qui concerne les programmes de base des surgénérateurs rapides et des réacteurs à haute température, la recherche biologique et la physique des plasmas, ainsi que la protection sanitaire.

Le mouvement allemand pour l'Union européenne a déclaré, le même jour, à Bonn, qu'une coopération accrue dans le secteur de la recherche et de la technologie était l'impératif du moment. Il est nécessaire d'adapter aux nécessités modernes. l'activité de la Communauté européenne de l'énergie atomique

en matière de technique nucléaire. Le gouvernement fédéral devrait mettre tout en oeuvre pour que, à sa prochaine session, le Conseil de ministres de la C.E.E. prenne une décision quant aux activités futures d'Euratom, plus spécialement dans les domaines de la fusion nucléaire, de l'étude des transuraniens et de l'approvisionnement en combustibles nucléaires. Face aux symptômes de désintégration que commence à manifester l'Euratom, les gouvernements des Etats membres auront à choisir entre une relance effective de la Communauté européenne de l'énergie atomique ou un retour à l'époque révolue des petites nations.

(VWD-Europa, 11 décembre 1968)

10. Résolution du Bundestag sur la crise d'Euratom

Dans une résolution adoptée à l'unanimité le 11 décembre 1968, le Bundestag a invité le gouvernement fédéral à intervenir avec la plus grande insistance à Bruxelles pour que l'effectif actuel des centres communs de recherche d'Euratom soit maintenu.

Le Bundestag redoute, affirme la résolution, que le défaut d'accord au sein du Conseil de ministres au sujet du programme des travaux de la Communauté atomique européenne implique à brève échéance une réduction de plus de la moitié de l'effectif actuel des équipes scientifiques de recherche nucléaire européenne. La menace de la perte de ce capital de cerveaux et d'expérience, pour lequel les six Etats membres ont engagé beaucoup d'argent, est "intolérable".

(Die Welt, 12 décembre 1968)

Autriche

Les milieux gouvernementaux de Vienne mènent une politique "réaliste"

Après la pause politique de l'été, une nouvelle orientation commence à se dessiner dans les milieux officiels viennois en ce qui concerne les relations de l'Autriche avec la Communauté économique européenne. Elle résulte d'une appréciation plus réaliste d'un arrangement possible entre l'Autriche et Bruxelles. M. Otto Mitterer, ministre du commerce depuis le début de l'année, l'a redit publiquement, le 1er novembre 1968, en faisant observer que la politique commerciale de l'Autriche ne se fonde pas sur des illusions, mais sur des réalités. Parmi ces réalités figure le fait que les efforts de Vienne en vue de la conclusion d'un accord avec la C.E.E. se sont heurtés à des obstacles.

Cette remarque visait principalement les nombreux obstacles qui ont entravé les efforts autrichiens par suite de la situation intérieure précaire de la Communauté économique européenne, situation due à l'attitude française d'opposition à toute initiative d'élargissement de la Communauté. Mais elle visait également le veto que l'Italie oppose à la conclusion d'un accord entre Bruxelles et Vienne. On semble cependant espérer que si de nouveaux progrès sont réalisés en ce qui concerne le problème du Sud Tyrol, il sera bientôt possible de mettre un terme à ce veto.

La nouvelle orientation de la politique européenne de Vienne semble due, sans qu'on le dise, à un "changement d'appréciation des possibilités de l'Autriche en matière de politique étrangère, changement qui semble être la conséquence des événements de Tchécoslovaquie". Ces événements ont sans doute corrigé quelque peu les idées que Vienne se faisait de la volonté de l'Union soviétique de donner une interprétation souple au "statu quo" en Europe centrale. La crise de la Communauté européenne épargne à tous les intéressés la peine de discuter de la délicate question de l'attitude soviétique à l'égard d'un arrangement entre l'Autriche et Bruxelles. Il a été assuré que Moscou n'a plus évoqué cette question ces temps derniers.

Les discriminations tarifaires à l'égard des exportations autrichiennes dans la C.E.E. sont cependant trop lourdes de conséquences pour pouvoir être niées. Le gouvernement viennois semble vouloir s'engager davantage dans une "politique des petits pas", dont l'objectif serait de faciliter entre la C.E.E. et l'Autriche les échanges concernant certaines positions tarifaires particulièrement menacées. La récente visite à Bruxelles de M. Schleinzer, ministre de l'agriculture, s'inscrit dans ce cadre.

D'autres démarches sont en préparation. Le gouvernement fédéral a donné des instructions aux représentants diplomatiques accrédités auprès des pays de la C.E.E. pour sonder l'attitude des différents gouvernements à l'égard d'une telle politique. On espère pouvoir établir ainsi une liste des desiderata sur lesquels les gouvernements des pays de la C.E.E. et les institutions communautaires de Bruxelles seraient à coup sûr disposés à s'entretenir. Les résultats doivent faire prochainement l'objet de discussions lors d'une conférence des ambassadeurs à Vienne. Les indices qui permettent de croire que le gouvernement français serait, dans une certaine mesure, disposé à faire bon accueil aux vœux de l'Autriche constituent, semble-t-il, un motif d'encouragement. Ceci résulterait de l'entretien que le ministre autrichien des affaires étrangères, M. Waldheim, et son homologue français, M. Debré, ont eu aux Nations Unies à New-York.

Les milieux autorisés soulignent à cet égard que "la politique des petits pas" ne signifie pas que le gouvernement autrichien entend renoncer à un arrangement global avec la Communauté, ce qui reste l'objectif principal et à long terme de l'Autriche. C'est ce qui continue à déterminer également la position de Vienne dans toutes les questions concernant la zone européenne de libre échange.

L'Autriche participera donc à toutes les démarches qui auront pour objectif de faciliter encore les échanges de marchandises au sein de l'A.E.L.E., tout en s'opposant à toutes les propositions ou décisions de l'A.E.L.E. qui pourraient lui lier les mains en ce qui concerne sa politique à l'égard de la C.E.E. L'Autriche veut garder ouvertes les portes de la C.E.E. et ne rien entreprendre qui puisse donner l'impression d'une transformation de la zone de libre échange en une espèce de "contre C.E.E." et aggraver encore la position de l'Autriche vis-à-vis des Six.

Le ministre autrichien des affaires étrangères, M. Waldheim, et le ministre autrichien du commerce, M. Mitterer, voient un nouvel espoir pour l'Autriche de parvenir encore d'une manière ou d'une autre à un arrangement avec la C.E.E. dans les récentes propositions de M. Debré, ministre français des affaires étrangères, au sujet des accords commerciaux et tarifaires entre les Etats de la C.E.E. et les pays qui ne font pas partie de la Communauté économique européenne. C'est pourquoi le ministère autrichien des affaires étrangères entend examiner immédiatement les nouvelles voies que de telles propositions ouvrent pour des conversations avec la C.E.E. et les facilités qui pourraient en résulter dans ce domaine.

Prenant la parole le 15 novembre 1968 devant les industriels autrichiens, M. Waldheim a cependant tempéré les espoirs par trop optimistes qui s'étaient fait jour en déclarant : "quoique l'on puisse voir se lever un espoir à l'horizon de l'intégration économique de l'Europe, je tiens à vous mettre en garde contre un trop grand optimisme. Il me paraît important que la question des arrangements commerciaux ait été reprise à Bruxelles, un assouplissement des positions, jusqu'ici si rigides, ne pouvant présenter que des avantages pour nous". M. Waldheim a, en outre, donné à entendre que, tant dans la C.E.E. qu'en dehors de celle-ci, des divergences d'opinions persisteraient en ce qui concerne l'opportunité d'arrangements commerciaux, de sorte que les discussions entamées ne seront sûrement pas aisées. Bien qu'il ne soit pas encore possible de juger de l'ampleur effective des allègements qui résulteraient des récentes propositions françaises, l'Autriche ne négligera rien pour obtenir ces allègements le plus tôt possible.

L'Autriche estime, qu'indépendamment de la question de l'adhésion et de la coopération dans les domaines politiques et autres, il importe de faire progresser la coopération économique de l'Europe. La nouvelle évolution de la C.E.E., caractérisée par les neuf points de la proposition française et également par les plans du ministre allemand des affaires étrangères, M. Brandt, ainsi que par le mémorandum du Benelux présenté par le ministre belge des affaires étrangères, M. Harmel, a abouti l'avant-dernière semaine à une réunion à Vienne des ambassadeurs autrichiens dans les différentes capitales de la C.E.E., réunion au cours de laquelle on a constaté, à la suite d'une analyse approfondie, que les arrangements commerciaux, actuellement en discussion, s'ils étaient conclus, seraient de nature à faciliter les exportations autrichiennes.

La question de l'intégration économique européenne était également à l'ordre du jour de la deuxième réunion de la Commission mixte franco-autrichienne à Vienne. M. Mitterer, ministre autrichien du commerce, n'a préconisé ni l'optimisme ni le pessimisme, mais le réalisme en matière d'intégration, comme il vient de le préciser devant la commission des finances et des budgets du Parlement. L'Autriche ne se laissera pas pousser vers une situation du "tout ou rien".

Des fonctionnaires de l'économie d'Allemagne de l'Est ont mis l'Autriche en garde contre le danger qu'il y aurait à développer ses échanges avec la C.E.E. En même temps, ils ont plaidé en faveur d'un renforcement du Conseil pour l'aide économique mutuelle (COMECON). Comme l'a rapporté le 3 novembre la revue de Berlin-Est "Sozialistische Aussenwirtschaft", la R.D.A. voit dans les liens économiques étroits existant entre l'Autriche et le Marché commun une violation de la neutralité définie à l'article 4 de la Constitution.

Par contre, la R.D.A. estime nécessaire l'établissement de liens plus étroits entre l'Autriche et les pays socialistes. Dans son intérêt, il est urgent et indispensable que soit réduite tant en valeur relative qu'absolue la part de la C.E.E. dans les échanges de marchandises avec tous les pays ne faisant pas partie de la C.E.E. La revue affirme qu'une association de l'Autriche avec la Communauté entraînerait de très graves bouleversements pour son industrie et son agriculture. Elle reconnaît certes que "le marché commun n'est pas un bloc militaire à proprement parler. Mais il est composé exclusivement de pays membres de l'O.T.A.N. et constitue le fondement économique de ce bloc agressif".

L'argument principal invoqué pour la soi-disant violation de la neutralité par Vienne est le fait que la République fédérale est le partenaire le plus important de la C.E.E. C'est en contradiction avec l'interdiction d'alliance politique et économique à laquelle l'Autriche a souscrit en 1955.

"Une association signifierait pratiquement le rattachement à l'Etat de Bonn" déclare la revue. Le comportement différent de Vienne vis-à-vis de la République fédérale et de la "R. D. A." en est une preuve suffisante.

(Neue Zürcher Zeitung, 2 novembre 1968;
Die Welt, 6 novembre 1968;
Industriekurier, 16 novembre 1968)

Belgique

1. Interview de M. Pierre Harmel sur le renforcement et l'élargissement de la Communauté européenne et différents commentaires concernant le plan Harmel

M. Pierre Harmel, ministre belge des affaires étrangères, a prononcé le 3 octobre 1968, à Val Duchesse (Bruxelles) une allocution devant l'Organisation des journalistes européens. Au cours de cette allocution, le ministre belge a présenté des propositions concrètes tendant à dépasser les déclarations d'intention, quant au renforcement et à l'élargissement de la Communauté économique européenne.

"En cela, il y a, comme l'a dit le Ministre Brandt, une parenté de fait évidente entre le problème de l'élargissement des Communautés et celui de leur développement. Il faut se convaincre que le thème du développement interne des Communautés, que tout le monde souhaite, ne peut servir ni d'alibi, ni de substitut, à une vision politique commune de l'avenir de l'Europe, qui s'exprime au sein des Communautés ou ailleurs. Même si l'ouverture de l'Europe se faisait ailleurs qu'au sein des Communautés, nous sommes persuadés, qu'au bout du chemin, les Communautés retrouveront leur place naturelle au centre de l'Europe de demain.

Quelles sont ces autres voies ?

Il faut évoquer en premier lieu le problème de la coopération politique et notamment de la coordination des politiques étrangères des pays européens. Cette voie nous est indiquée par l'article 8 du Traité de Bruxelles; elle nous paraît particulièrement opportune dans les circonstances présentes en Europe et conforme aux vœux de nos opinions publiques. En accord avec nos partenaires du Benelux, nous avons la ferme intention de mettre ce problème en discussion lors de la prochaine session du Conseil de l'U. E. O. et d'y formuler des propositions.

Nous voulons dépasser le stade de la consultation occasionnelle pour atteindre au minimum celui de la consultation obligatoire sur les sujets retenus de commun accord, et faire de la sorte un pas important vers l'harmonisation de nos politiques extérieures. Ces propositions tiendront compte des efforts faits dans le passé et notamment de la nécessité d'appuyer nos travaux gouvernementaux sur une certaine structure institutionnelle si nous voulons réussir. En même temps nous devons, sans doute au même endroit, soulever la question de la défense. C'est dans la compétence naturelle de l'U. E. O., et cette affaire revêt une importance particulière depuis que la France a décidé de prendre des distances vis-à-vis de l'organisation militaire atlantique de temps de paix. Des échanges de vues systématiques sur les problèmes de défense pourraient aboutir à une action défensive coordonnée des Etats européens, permettant de créer, au sein de l'O. T. A. N., ce qui devrait être le pilier européen de l'Alliance.

Nous pensons que quelqu'un qui souhaite une Europe forte ne saurait avoir d'objections à l'encontre d'une coopération accrue entre Etats européens dans le domaine militaire ni à l'encontre des rapports mieux équilibrés au sein de l'Alliance. Dans ce cadre, et au minimum, nous souhaitons aboutir à une coordination européenne des fabrications et des achats d'armement.

Nous voulons encore, le plus tôt possible, entreprendre quelque chose dans le domaine de la technologie et là je voudrais attirer votre attention sur le remarquable rapport déposé avant-hier à la conférence de l'ELDO à Paris par mon collègue M. Théo Lefèvre. A l'issue d'une enquête faite dans le cadre d'une mission de bons offices, il décrit comme suit les conditions auxquelles doit répondre la coopération technologique européenne si elle veut être efficace :

1. elle doit s'étendre à tous les grands domaines de la technologie avancée; l'existence d'organismes spécialisés par secteurs se révèle inadéquate.
2. la solidarité doit être étendue au-delà du stade de la recherche jusqu'au stade de la production et de la commercialisation, ce qui suppose la création de consortiums industriels groupant des entreprises de plusieurs Etats.
3. la solidarité doit être étendue dans le temps afin de permettre, sur un ensemble de programmes, de donner à chaque pays une juste part des emplois, des affaires et des techniques nouvelles, ce qui ne peut se faire sur un seul programme sans nuire à l'efficacité.

Ces vues sont celles du gouvernement belge.

Enfin, s'impose à nous le problème de la monnaie, où la division de l'Europe est particulièrement néfaste. Nos monnaies sont liées par une solidarité de fait. Collectivement nos pays sont à même de jouer un rôle déterminant dans la politique monétaire mondiale. Mais l'institution manque, qui permettrait d'organiser cette solidarité sur des bases équitables et d'exercer pleinement notre responsabilité et notre puissance sur le plan mondial.

Politique, défense, technologie, monnaie, voilà quatre avenues de la coopération européenne que nous voulons explorer dans les mois qui viennent. Les deux premières se situent nettement hors des Communautés, tandis que la technologie et la monnaie les touchent par certains aspects. Sans soulever de problèmes juridiques et dans un seul souci d'efficacité, il faudrait organiser avec les Communautés les formes particulières de coopération que ces secteurs demandent, et nous resterions exactement dans les termes mêmes de l'article 8 du traité que j'ai cité tout à l'heure.

Ces thèmes nouveaux, nous voulons les explorer à sept avec tous les Etats d'Europe occidentale qui ont vocation de s'unir et qui s'y sont engagés. L'objectif est de progresser à sept sur de nouvelles voies. Mais si, après l'avoir tenté, il s'avère impossible de conclure à sept, rien ne dit qu'il faudra alors

"abandonner l'outil". J'ai rappelé tantôt que le projet du Marché commun, commencé à sept s'est conclu à six, dans un traité ouvert. Des Etats non membres de l'U. E. O. pourraient d'ailleurs être intéressés par de tels projets.

Il peut y avoir beaucoup de raisons, parfaitement valables, pour lesquelles à un moment un Etat n'est pas disposé à franchir une étape alors que d'autres le sont. Ceci ne peut agir comme un frein permanent ou alors, il faut renoncer une fois pour toutes à faire progresser l'intégration européenne. Aucun train ne circulerait jamais s'il fallait attendre que tous les voyageurs soient tous prêts au départ. La vraie règle est de chercher à ce qu'il n'y ait aucune défection, mais de ne pas se décourager dans une entreprise s'il faut commencer moins nombreux qu'on l'eût espéré !

Je crois que ces conclusions sont partagées par de nombreux dirigeants européens. Je crois aussi qu'elles indiquent que nous sommes à l'heure du choix. Ou bien nous créons maintenant les organes et les méthodes de cette opération efficace, ou bien devant les difficultés actuelles le repli sur les programmes et les politiques nationales va aller en s'accroissant.

Plusieurs prises de position ont été notées dans la presse à propos du Plan Harmel.

a) M. P. H. Spaak : pour un renforcement et l'élargissement de l'Europe

Le quatorzième Congrès de l'Association du traité atlantique a eu lieu à Lisbonne du 14 au 18 octobre 1968. M. Spaak, qui a tiré les leçons du Congrès, s'est élevé d'abord avec vigueur contre "l'erreur historique" que commet le général de Gaulle en voyant dans Yalta la source des événements de Tchécoslovaquie. "Non, s'écria-t-il, après avoir rappelé ses souvenirs personnels à San Francisco, ce n'est pas Yalta, ce ne sont pas les blocs qui ont amené le drame de Prague ... Yalta n'a pas divisé le monde en deux blocs. Les blocs ont été rendus nécessaires par la politique de l'U.R.S.S." Et d'observer que dès 1958, le général de Gaulle lui-même avait offert aux Américains et aux Anglais la création d'un triumvirat pour régler au nom des Occidentaux tous les problèmes du monde.

L'ancien premier ministre belge s'étonne de l'aveuglement général à l'égard du communisme après cinquante années. Tout ce qui s'est passé découle pour lui "du communisme en tant que doctrine et de l'impérialisme soviétique en tant que moyen de politique étrangère".

Que faire alors ? Faut-il retourner à la guerre froide ? Non, répond en substance M. Spaak. Mais nous devons nous mouvoir sur le terrain de la coexistence pacifique, les yeux ouverts. Depuis la coexistence pacifique, il y a eu Budapest et Prague qui sont, dans une certaine mesure, les résultats de la coexistence pacifique.

Pour l'homme d'Etat belge, le danger n'est pas dans nos rapports avec le communisme mais dans nos rapports internes au sein de notre Alliance. Il se pose une question angoissante : l'armement nucléaire américain sera-t-il à notre disposition en cas de difficulté ? Il n'y a pas, déplore-t-il, d'affirmation très nette.

En conclusion, M. P.H. Spaak considère qu'il n'y a qu'une réponse valable : l'Europe unie. "En additionnant toutes nos forces politiques, économiques et militaires, nous pourrions parler avec les Américains, sur un pied d'égalité".

A ce sujet, M. Spaak dénonce avec fougue l'attitude du gouvernement français qui "bloque systématiquement et sans raison valable, tout progrès vers l'Europe". Tourné vers la délégation française, M. Spaak déclare avec franchise : "Vous devez comprendre la colère qui nous anime devant cette politique arbitraire et autoritaire... Il faut, si nécessaire, poursuivre sur la voie européenne sans la France, contrairement à tous nos désirs... Il faut faire quelque chose de neuf, avec ceux qui veulent suivre. Il est stupide de repousser les offres de l'Angleterre." Et d'inviter, en terminant, les autres pays de l'Europe - dont la Grande-Bretagne - à agir désormais sur tous les plans militaire, économique et technologique.

b) M. Tindemans : à propos du plan Harmel

Le 7 octobre, devant la chambre de commerce et d'industrie d'Anvers, M. Tindemans, ministre belge des relations communautaires, a souligné l'intérêt des propositions de M. Harmel pour la transformation de l'O. T. A. N. et la relance de l'intégration européenne dans le cadre que présente U.E.O. Le ministre a déclaré que si les propositions de M. Harmel ne recevaient pas un accueil favorable, il resterait aux pays du Benelux à orienter leurs efforts vers des accords particuliers avec la Grande-Bretagne. De cette façon, les trois petits Etats de la Communauté montreraient que l'insistance à demander l'ouverture de négociations avec Londres ne peut être considérée comme un simple verbiage.

(Service de presse du Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur;

Le Républicain Lorrain, 17 octobre 1968;

Luxemburger Wort, 26 octobre 1968;

De Standaard, 8 octobre 1968)

2. Prises de position de M. Lefèvre sur les problèmes de la politique scientifique européenne

a) Coopération spatiale européenne

A l'issue de la réunion finale de la conférence spatiale européenne qui s'est tenue à Bad-Godesberg, M. Lefèvre, ministre de la programmation et de la recherche scientifique a fait, le 14 novembre, à un quotidien belge, la déclaration suivante :

"A la conférence des ministres de l'ELDO lundi dernier, le programme du lanceur européen a pu être sauvé grâce à l'accord obtenu sur l'utilisation des 31,3 milliards de francs pour l'achèvement de la fusée Europa 2. Un accord de la Grande-Bretagne a été obtenu sur les conditions de disponibilité, du Blue Streak, et un accord ad-referendum sur les compensations à accorder à l'Italie.

Le comité Spaey a été chargé d'établir, en accord avec le conseil de l'ELDO, les programmes futurs de lanceurs.

La conférence spatiale européenne, qui groupe un plus grand nombre de pays, a conclu à un important compromis entre les nations qui entendent continuer le développement de lanceurs européens - en l'occurrence la France, l'Allemagne fédérale, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et l'Australie - et les autres pays - Grande-Bretagne, Suisse, Suède, Danemark, Espagne, etc. - qui sont d'un avis différent.

Ce compromis avait été préparé par le comité Spaey mais n'avait pu être négocié le 11 novembre.

Il comporte un accord sur le prix et le nombre de lanceurs européens à utiliser dans le programme général et un autre accord sur les objectifs à long terme du programme de base d'une organisation spatiale unique.

Une importante réserve de la Grande-Bretagne sur le plan du financement subsiste néanmoins. La Suède et le Danemark s'étaient abstenus.

La conférence a pu se mettre d'accord sur l'enveloppe financière de l'ESRO pour la période 1969-1971. Elle se réunira à nouveau aux mois de mars et d'avril 1969 pour voir s'il est possible d'entamer la première étape du programme de satellite d'applications (Satellite de l'Eurovision).

Une nouvelle convention et un nouveau programme spatial européen seront étudiés en 1969 par un comité ad-hoc de hauts fonctionnaires."

b) Un plan quinquennal de technologie nucléaire

Le 22 novembre 1968, M. Théo Lefèvre a commenté pour la presse la décision du Comité ministériel de la politique scientifique, approuvant un plan quinquennal belge 1968-1972 de développement de la technologie nucléaire.

"Le développement de l'énergie nucléaire ouvre à l'industrie des perspectives nouvelles qui constituent un facteur important de l'expansion économique, faisant appel à des techniques très avancées, susceptibles elles-mêmes d'avoir des effets intéressants pour le développement technologique dans d'autres secteurs.

La mise au point de la technologie nucléaire exige, toutefois, un effort considérable de recherche et de développement qui, étant donné les dépenses qu'il entraîne, suppose l'intervention des pouvoirs publics dans le cadre d'un programme d'ensemble, fixant des objectifs précis, ainsi que la répartition des tâches d'exécution entre les entreprises industrielles et les centres de recherche nucléaires, comme le Centre d'étude de l'énergie nucléaire à Mol.

Pour ces motifs, j'ai présenté au Comité ministériel de la Politique scientifique un plan quinquennal couvrant toutes les activités de recherche et de développement en technologie nucléaire à exécuter au niveau national.

Ce plan, qui est le fruit d'une concertation entre le secteur public et le secteur privé, constitue un atout capital pour l'avenir de notre industrie nucléaire. Il prévoit, pour la période 1968-1972, une intervention financière de l'Etat, de près de 4 milliards de francs, l'industrie, de son côté, participant au coût du programme dans le cadre des dispositions de la législation sur l'expansion économique.

Le plan a été conçu de manière à concentrer l'effort national sur un nombre limité d'actions visant à obtenir le maximum d'efficacité sur les plans technique et économique, dans une optique de regroupement des industries intéressées agissant en étroite collaboration, notamment, avec le Centre d'études de l'énergie nucléaire.

Le programme est axé sur l'amélioration et le développement de filières de réacteurs, et plus particulièrement, celle des réacteurs rapides, qui est unanimement considérée comme la plus prometteuse pour l'avenir.

Le développement de cette filière fait l'objet d'une collaboration étroite entre les pays du Benelux et de la République fédérale d'Allemagne dans le cadre d'un accord intergouvernemental. Le plan tient également compte de certaines actions indispensables de soutien et de service public."

c) L'avenir d'Euratom

Après la réunion du Conseil des ministres d'Euratom le 29 novembre 1968, M. Lefèvre a exprimé son avis, devant la presse, sur les conversations qu'il venait d'avoir : "Les discussions que nous avons eues, jeudi, au Conseil des ministres d'Euratom, ont pris un caractère insensé, talmudique... Quand on s'est mis à ergoter sur des points et des virgules, je suis parti... Il n'y a pas de défi américain, il y a un fossé entre eux et nous. Tant que nous n'intégrerons pas nos efforts, nous n'obtiendrons, au mieux, qu'un compromis entre des visées nationalistes...."

Le ministre belge a fait valoir à ses collègues que la Belgique ne voulait pas la disparition des centres existants. Elle souhaite qu'un budget soit adopté, éventuellement des douzièmes provisoires, en attendant la mise sur pied d'un vaste programme avant le 1er juin 1969.

Pour l'avenir, le ministre estime qu'il faudrait exclure du programme commun de recherche les actions qui peuvent être assumées au niveau national, et ne lui réserver que les projets qui exigent des moyens très importants et s'inscrivent dans une action de promotion industrielle. La mauvaise liaison entre recherche et applications industrielles est d'ailleurs un des éléments que déplore la Commission dans son bilan de dix ans d'activités.

M. Lefèvre a aussi défendu le principe d'une reconversion partielle et progressive du Centre commun de recherche vers des activités technologiques débordant le cadre nucléaire. L'Euratom se transformerait de la sorte en une association de grande technologie européenne où seraient développés les secteurs de l'informatique, de l'aéronautique, de l'espace.

(Le Soir, 15 et 22 novembre, 1-2 décembre 1968)

3. Les problèmes européens devant le Parlement

.. a) Politique agricole

L'exposé général du budget des recettes et des dépenses pour l'année budgétaire 1969 contient un chapitre important sur la politique agricole commune.

Il évoque d'abord les perspectives de la politique agricole :

"Comme l'unification des prix agricoles et la mise en place des mécanismes qui doivent assurer l'équilibre des marchés sont maintenant réalisées, les mois qui viennent devront être consacrés à une orientation la plus précise possible de la politique agricole commune, laquelle comprend tant la politique des prix avec toutes les mesures susceptibles d'influencer les diverses productions que la politique des structures.

Une attention toute particulière devra également être accordée à la politique sociale à mener dans le secteur agricole.

Il faut à ce propos signaler dès maintenant le désir très net de certains pays membres d'envisager des mesures de nature sociale en faveur des exploitations à caractère marginal afin de pouvoir préconiser une politique économique agricole plus audacieuse sur un plan général.

...

L'unification des prix dans la CEE a été le résultat d'un arbitrage politique particulièrement ardu, mais cette tâche ingrate ne doit pas être considérée comme un aboutissement, mais bien comme un préalable à une véritable politique agricole commune. Il est évident que l'amélioration permanente des conditions de production sera accompagnée par un effort tout particulier dans le domaine de la commercialisation des produits.

...

Il faut s'attendre à ce que la mise au point de cette politique, qui profitera avant tout aux pays membres à grand territoire, sera relativement difficile et exigera encore certains délais.

Peu de pays ont pu jusqu'à présent trouver des solutions entièrement valables dans le domaine des structures.

Cela est sans doute dû à la fois à une mécanisation sans cesse plus poussée des travaux agricoles, à l'évolution très rapide des coûts de production, à un exode permanent des forces vives occupées en agriculture vers d'autres secteurs de l'économie, et enfin, à la diversité des conditions régionales de production.

Bien que la prise en charge de la politique des structures agricoles par la C.E.E. soit restée très partielle jusqu'à présent, il est à prévoir que cette discipline prendra dans le futur une importance à peu près aussi grande que la politique des marchés."

Vient ensuite la prise en considération des conséquences financières de cette politique : "Tout ceci devra cependant être conduit avec grand discernement, puisque, tout en améliorant largement les conditions de production dans les exploitations susceptibles d'être adaptées aux exigences actuelles, il conviendra de ne pas susciter un accroissement excessif des quantités produites. Dans ce but, l'octroi des moyens de financement public s'effectuera de manière sélective. Nous ne pouvons en effet oublier que la situation de plusieurs marchés agricoles de premier plan dans la Communauté reste difficile (cfr le blé, le beurre, les poudres de lait, etc.). Le taux d'auto-suffisance sur le plan alimentaire est déjà proche de 90%. D'ailleurs, il paraît indispensable de conserver un certain volant d'importation avec les pays tiers, afin de ne pas déformer complètement les exportations possibles de la C.E.E. et de continuer à se ménager les ressources financières qui proviennent des prélèvements à l'importation.

Il va de soi, à ce propos, que l'examen des problèmes financiers et plus particulièrement du coût de la politique agricole commune retient, dès maintenant, tout spécialement l'attention des experts. En dépit du fait qu'il ne sera possible de faire le bilan global de la politique agricole de la C. E. E. qu'à l'issue de la campagne 1968-1969, les estimations financières qui ont déjà été établies préoccupent vivement les autorités responsables de tous les Etats membres.

La politique en matière d'organisation commune de marchés agricoles, telle qu'elle a été conçue en 1961, appelait déjà en ce temps la création d'un mécanisme de compensation financière entre les Etats membres importateurs de produits agricoles et qui, de ce fait-là, encaisseraient des prélèvements importants, et les Etats membres exportateurs qui supporteraient de lourdes dépenses pour l'écoulement de leurs excédents.

Cette compensation s'est traduite dans une solidarité financière des Etats membres se trouvant finalement concrétisée dans les différents règlements du Conseil en matière de financement de la politique agricole commune."

L'exposé général donne un aperçu des répercussions sur le budget national des dispositions financières de la politique agricole commune : "Comme l'exposé général du budget de 1968 l'a déjà signalé, cette technique de comptabilisation est complexe, et de ce fait, elle a engendré des retards importants au niveau des services de la Commission. Ces retards sont en cours de résorption et celle-ci se traduit par une charge budgétaire supplémentaire en 1969 pour les Etats membres dont la part dans les dépenses totales de la section garantie dépasse pour une période donnée le montant des dépenses nationales éligibles au concours du Fonds pour la même période.

Tel est le cas de la Belgique.

Le tableau ci-après reprend les décomptes du F.E.O.G.A., section garantie, pour les cinq premières périodes ainsi que l'indication de l'imputation budgétaire (en millions de francs) :

Périodes	Part belge	Dépenses éligibles de la Belgique	Contribution nette	Imputation budgétaire en Belgique
1964-1965	690	98	592	60% en 1967 40% en 1969
1965-1966	954	528	426	75% en 1968 25% en 1969
1966-1967	1472	888	584	75% en 1969 25% en 1970

A côté des dispositions visant à rattraper les retards de liquidation existant pour les périodes écoulées, certaines mesures visent à accélérer le décompte de la section garantie pour les périodes en cours. C'est ainsi que le premier semestre de la période 1967-1968 a déjà fait l'objet d'une liquidation partielle, à concurrence de 75% par la voie d'acomptes, à la date du 31 juillet 1968. Le second semestre de cette même période sera réglé de la même façon à la date du 15 décembre 1968, ce qui implique pour les Etats membres débiteurs le versement de leur solde négatif avant le 15 janvier 1969. Enfin, la liquidation définitive de cette période sera effectuée avant le 31 octobre 1969 avec paiement consécutif avant le 30 novembre 1969.

A la suite de circonstances quelque peu extraordinaires, le premier décompte semestriel de la période 1967-1968, effectué à la date du 31 juillet 1968, a été favorable pour la Belgique, puisqu'elle y a obtenu un solde créditeur d'environ 100 millions de francs. Le solde du second décompte semestriel de cette période, qui sera établi le 15 décembre 1968, sera fortement négatif.

Le budget de 1969 aura de ce fait à supporter l'impact financier intégral de la période 1967-1968 pour autant que toutes les échéances soient respectées. Cette charge est estimée à 1 374 millions de francs, soit la différence entre la part belge dans les dépenses totales du F.E.O.G.A., section garantie, qui est évaluée pour cette période à 6 319 millions de francs et les dépenses belges éligibles au concours du Fonds, soit 4 945 millions de francs.

Le Gouvernement a cependant estimé que l'échéance du 30 octobre 1969 prévue pour la liquidation du décompte définitif afférent à la période 1967-1968 ne serait pas respectée à cause des nombreuses dispositions réglementaires qui doivent encore être arrêtées avant de pouvoir procéder à son établissement. Il a en conséquence limité les crédits inscrits en 1969 au montant qui sera effectivement liquidé pendant la période d'exécution du budget.

En plus, le budget de 1969 aura encore à supporter la première liquidation d'acomptes de 75% pour la période 1968-1969.

En résumé, la charge financière imputée au budget de 1969, au titre des obligations financières contractées dans le cadre de la section garantie du F.E.O.G.A., est démesurée parce qu'elle résulte pour une part importante de la résorption des retards de liquidation existant pour les périodes écoulées et pour une autre part, de l'accélération qui a été introduite dans le règlement des comptes pour les périodes en cours.

En additionnant toutes ces charges découlant des décomptes de la section garantie du F.E.O.G.A., on obtient un montant de 2 156 millions de francs, ramené à 1 406 millions de francs, afin de tenir compte du déplacement de l'échéance du 31 octobre 1969.

...

Les engagements actuels de la Communauté au titre de la section orientation entraîneront encore pour la Belgique des charges budgétaires de l'ordre de 860 millions de francs, qui s'échelonnent sur plusieurs exercices. Pour 1969, le Gouvernement a prévu un crédit de 425 millions de francs en vue de faire face en 1969 à ses obligations financières au titre de la section orientation."

Au cours de la discussion à la commission du budget de la Chambre, la contribution de la Belgique au F.E.O.G.A. a fait l'objet d'une question : "Un membre de la Commission a fait observer que l'accroissement des dépenses ne peut être considéré comme une simple aide à l'agriculture belge. On peut admettre que l'agriculture belge ne bénéficie que d'un tiers environ des contributions de la Belgique au F.E.O.G.A."

La clé de répartition des contributions belges s'élève, pour la période du 1er juillet 1967 au 1er janvier 1970, à 8,1% du total des contributions, bien que la Belgique ne représente que 4,8% de l'agriculture européenne. Cette clé de répartition trop élevée constituait une des exigences posées à la réalisation de la libre circulation des marchandises.

En outre, Anvers joue également, en tant que port de transit pour les produits agricoles, un rôle dans l'accroissement des dépenses."

Le chapitre relatif à la politique agricole évoque enfin la subvention au Fonds agricole belge et les relations entre ce Fonds et le F.E.O.G.A. : "Cette subvention est destinée à équilibrer, en 1969, le budget du Fonds agricole, dont les dépenses dépasseront les recettes à concurrence de 3 693 millions de francs."

Les recettes du Fonds agricole sont estimées à 4 112 millions de francs et elles sont constituées presque intégralement par sa part dans la taxe d'abatage et les prélèvements agricoles. Les dépenses sont estimées à 7 805 millions de francs, dont 97% concernent les dépenses découlant de l'application de la politique agricole commune et qui sont par conséquent éligibles au concours du F.E.O.G.A., section garantie.

A l'occasion des décomptes semestriels et définitifs des périodes en cours, ces dépenses seront soustraites de notre part brute dans les dépenses totales de la section garantie. Depuis le 1er juillet 1967, une corrélation étroite s'est en effet affirmée entre, d'une part, les crédits budgétaires relatifs aux subventions au Fonds agricole et, d'autre part, la contribution financière que la Belgique aura à verser l'année d'après au titre de la section garantie. Si les premiers sont importants pendant une année donnée, la seconde s'en trouvera proportionnellement allégée l'année suivante.

Dans l'exposé consacré aux dépenses de la section garantie, il a été signalé que, pour la période 1967-1968, les dépenses belges éligibles au concours du F.E.O.G.A., section garantie, sont évaluées à 4 945 millions de francs.

Pour l'année budgétaire 1969, ces dépenses sont estimées 7 805 millions de francs et elles concernent avant tout les trois secteurs importants des céréales, des produits laitiers et du sucre."

Au cours de la séance du 27 novembre à la Chambre des Représentants, M. Dequae (démocrate-chrétien) a pris position sur les crédits prévus pour l'agriculture au budget des voies et moyens. A son avis, on ne peut d'aucune façon tirer argument de la contribution au F.E.O.G.A. pour amputer le budget de l'agriculture proprement dit. Il a déclaré notamment : "Il serait erroné de présenter les choses comme si ces dépenses étaient faites pour notre agriculture. Ce serait surtout une erreur de faire les compensations comme s'il s'agissait d'un soutien à l'agriculteur lui-même. Un ministre a même voulu en distiller le calcul par tête dans le secteur agricole.

Vous comprendrez immédiatement, non seulement que c'est un non-sens, mais que pareille présentation est tout à fait erronée. Cette contribution au F.E.O.G.A. comprend le transfert de prélèvements à concurrence de 90%. Ces prélèvements se retrouvent également dans les recettes, mais on ne le dit pas directement.

D'autre part, nous voyons que nous importons 11% des produits agricoles venant de pays tiers, grâce surtout au rôle et à la tâche d'Anvers, alors qu'en fait la Belgique ne représente que 5% de l'agriculture de la C. E. E.

Cela veut dire tout simplement que la majeure partie de ces montants ne doit pas être attribuée - ni endossée - à l'agriculture et aux agriculteurs, mais résulte de la position que le port d'Anvers occupe dans le complexe européen, position dont nous pouvons nous réjouir tous.

Si nous constatons que, pour les contributions directes au F.E.O.G.A., la Belgique a accepté une quote-part de 8 à 9%, c'est le résultat d'un règlement général du moment, afin de permettre l'intégration de l'industrie que l'on fit dépendre du règlement en agriculture. Cette contribution n'est donc pas en rapport avec le rôle que joue l'agriculture belge au sein du Marché commun. Il ne faut pas en rendre responsable l'agriculture, puisqu'il s'agissait d'un accord devant ouvrir la voie à la communauté dans son ensemble et dépanner les négociations, surtout à l'échelon de l'industrie et de la communauté."

b) Politique monétaire

Le 19 novembre, à l'occasion du débat sur le budget des voies et moyens, M. Eyskens, premier ministre, a déclaré à la Chambre des Représentants : "Il est bien certain que nous ne pouvons être dégagés des contingences internationales. Si une grave crise devait se produire, nous en subirions les conséquences, inévitablement.

Ceci dit, la balance des Etats-Unis s'est améliorée, de sorte que, de ce côté, les craintes sont dissipées.

En Europe, la Belgique, de même que les Pays-Bas et l'Allemagne se trouve dans une position particulièrement privilégiée, en raison de sa situation monétaire et financière. Il est exact que nous connaissons depuis de nombreuses années le phénomène d'inflation rampante. Le pouvoir d'achat de la monnaie diminue. Depuis 1953, la diminution est d'environ 35%. Lorsqu'on établit des comparaisons internationales, on constate que la Belgique figure dans le groupe des 8 ou 10 pays où l'inflation est la plus lente.

Bien sûr, la diminution du pouvoir d'achat pose un problème social, pour l'épargne et surtout pour la petite épargne. Mais ce phénomène d'inflation "rampante" est commun à l'ensemble du monde occidental.

Même si nous voulions utiliser tous les instruments monétaires possibles, nous ne pouvions éliminer complètement cette inflation, car elle est partiellement importée.

C'est pourquoi, j'ai dit qu'il faut développer les accords monétaires internationaux, afin de renforcer la discipline qui est seule capable de combattre l'inflation rampante.

Ce phénomène ne pose pas de problème monétaire aussi longtemps que l'inflation dans un pays n'est pas plus forte que dans d'autres pays. Et ce n'est pas le cas de la Belgique.

D'autre part, il est vrai que notre position économique est forte. Nos exportations sont en augmentation de 15% en dépit de la dévaluation de la livre sterling. Nous entrons donc dans une phase de reprise qui va, j'en suis sûr, mener à la haute conjoncture.

Par conséquent, je déclare de la façon la plus formelle que, vu la situation générale de la Belgique, vu sa situation financière, le franc belge est une devise forte. En outre, il ne se pose, dans les circonstances actuelles, aucun problème monétaire."

M. Snoy et d'Oppuers, ministre des finances, a fait le 26 novembre une déclaration sur la Conférence des Dix qui s'était tenue la semaine précédente à Bonn. Il a rappelé les grandes lignes de l'accord intervenu et a souligné que "depuis la conférence de Bretton Woods et la création du Fonds monétaire international, les périodes de convertibilité des monnaies et de stabilité des cours des changes ont permis un développement sans précédent du commerce international". Il a ensuite déclaré : "Du point de vue de la Communauté économique européenne, dans laquelle se développe à plein le potentiel de l'économie belge, il était essentiel également d'éviter une situation désordonnée. Les mesures qui ont été prises comportent à courte échéance deux volets : d'une part, nos exportations vers l'Allemagne, dont la moyenne mensuelle a atteint, pour les neuf premiers mois de cette année, 6 819 millions, vont se trouver encouragées par une réduction fiscale de 4% ad valorem à leur entrée en Allemagne. Je suis convaincu que ces mesures leur permet-

tront un progrès considérable. D'autre part, les mesures qui ont été prises par la France entraîneront normalement une réduction de la consommation et, par conséquent, un ralentissement des importations de ce pays auquel nous avons vendu en moyenne chaque mois, pendant les neuf premiers mois de 1968, pour 5 827 millions de FB.

Je suis personnellement convaincu que, globalement, l'ensemble de ces deux catégories de mesures prises par nos principaux partenaires du Marché commun ne nuira pas à nos exportations.

Quant aux dispositions de contrôle des changes et de détaxation à l'exportation annoncées par le gouvernement français, elles comportent des aspects importants qui doivent être concertés dans le cadre des institutions de la Communauté économique européenne. Le gouvernement est convaincu que cette concertation se déroulera de la manière la plus constructive, conformément aux dispositions du Traité de Rome. Je voudrais d'ailleurs signaler que les procédures de celui-ci ont été spécialement respectées au cours de la conférence de Bonn, pendant laquelle trois réunions des pays membres de la Communauté ont été tenues en présence de représentants de la commission.

La conférence de Bonn a fait ressortir une fois de plus l'interdépendance des intérêts de tous les pays dans les matières monétaires internationales. Elle a fait ressortir aussi une fois de plus combien les réalisations du Marché commun étaient liées à une politique monétaire concertée entre ses membres. Elle a fait apparaître combien était grande l'urgence des progrès vers l'intégration de l'Europe et vers l'élargissement du Marché commun."

Au cours du même débat, M. Persoons (démocrate-chrétien) a évoqué la crise monétaire internationale. Il a déclaré notamment : "Une autre menace est celle de la déflation généralisée. Comment éviter la hausse des taux d'intérêt, alors que des pays luttent actuellement pour maintenir leur économie ? Quelles mesures seront prises en Belgique en ce domaine ? Pourrait-on conserver l'intégration européenne dans l'optique des spéculations généralisées ?

Les récentes crises politiques ont rendu tangible l'urgence de la reprise des mesures d'intégration politique en Europe. Les Etats-Unis sont à la veille d'un changement de président et aussi, espérons-le, du règlement de la situation au Vietnam. Le moment semble favorable à une intégration monétaire, surtout après le spectacle des négociations de Bonn, qui ont rendu vain l'argument du nationalisme.

La réalisation d'une seule monnaie européenne n'entraînerait pas, à mon sens, de difficultés insurmontables.

A supposer que la timidité de nos esprits soit un obstacle à cette forme de lutte contre la spéculation, un instrument monétaire à Six ou Sept, disposant de droit de tirage, serait à même, lui, de lutter valablement contre les spéculateurs.

Un fonds de réserve en or et en devises pourrait appuyer son action au sein des six pays. La direction d'une institution européenne de ce type serait le meilleur intermédiaire pour aider la Communauté européenne à appliquer ses directives. L'institution commune, enfin, serait bien placée pour mener avec la "zone dollar" cette conversation vers laquelle on va inévitablement afin de transformer le système monétaire international. La Belgique est bien placée pour rapprocher les hommes et les Etats."

Au nom du groupe socialiste, M. Larock a approuvé la déclaration du ministre des finances sur les problèmes monétaires : "Trois raisons justifient une approbation qui doit être précisée et, dans une certaine mesure, conditionnée.

Première raison : il est exact que le maintien d'un ordre monétaire international, dûment concerté, est essentiel au développement de notre économie. C'est en France que la crise a éclaté. Mais ses conséquences risquaient de retentir sur les finances et le commerce des pays associés à la France par une communauté d'intérêts, tant en ce qui concerne les échanges que la stabilité des monnaies.

En ce moment où celle-ci est mise à l'épreuve, notre devoir et notre intérêt sont de contribuer à rétablir un minimum d'ordre monétaire. Notre participation à l'aide commune s'adresse à un grand pays ami, indépendamment de toute appréciation relative à la politique et aux méthodes de gouvernement qui y sont pratiquées.

Deuxième raison : le ministre a mentionné une des principales causes de la crise : la spéculation.

Nous n'avons pas à porter de jugement sur ce qui s'est passé en France. Il importe pourtant de noter qu'hier encore, le premier ministre français a stigmatisé "l'action éhontée des spéculateurs", "cette forme de défaitisme national que ne justifie pas l'appât du gain".

Mais le mal n'est pas localisé dans un seul pays. Il peut sévir partout. Dès lors, toute mesure internationale destinée à le réprimer doit avoir notre accord. Sans quoi, tôt ou tard, nous serions responsables d'en être les victimes.

Ces milliards qui passent d'un pays à l'autre, tout en restant dans les mêmes mains, d'où proviennent-ils ? Pour une grande part, du travail des hommes : ouvriers, employés, cadres et techniciens."

Troisième raison : l'avenir de la Communauté européenne et son existence même l'exigent. Le ministre des finances ajoute que l'expansion collective appelle l'intégration européenne et son élargissement.

C'est tellement évident qu'il est inutile d'insister sur l'espoir très ferme que nous avons de voir la solidarité monétaire qui vient de se manifester contri-

buer à renforcer, dans chacun des six pays, le sentiment de ce qui l'unit aux autres et de ce qu'il y a de périmé et de hasardeux dans les nationalismes économiques et dans les préventions qui entravent encore la réalisation de la plus grande Europe.

Nous souhaitons que le gouvernement soit attentif aux effets réels de l'aide collective et qu'il en informe le parlement de façon précise et constante. Nous souhaitons également que les aides accordées par le gouvernement français aux exportations fassent l'objet de concertations dans le cadre du Traité de Rome et que les dérogations temporaires soient maintenues dans des limites qui les rendent conciliables avec les règles du Traité."

(Chambre des Représentants : Doc. n° 4 et 4-I, 1968-1969;
Compte rendu analytique, séances des 19-26 et 27 novembre 1968)

c) La reconnaissance sur le plan européen du titre belge d'ingénieur technicien

Le Sénat a entendu le 19 novembre une interpellation de M. Hougardy (libéral) au ministre de l'éducation nationale sur le sort réservé aux ingénieurs techniciens.

M. Hougardy a déclaré : "Nos ingénieurs techniciens souhaitent, au moment où certaines modalités du Traité de Rome seront d'application, pouvoir continuer à exercer leur profession, tant en Belgique qu'à l'étranger. Pour cela, il faut d'abord restructurer leurs études en exigeant à l'admission le diplôme donnant accès aux études supérieures. Il faut ensuite porter uniformément les études à une durée de quatre années. Cette mesure doit permettre de développer un programme de formation où l'enseignement se trouve étayé par des contacts prolongés avec les activités industrielles, de disposer d'une marge permettant d'adapter l'orientation et le niveau des études aux exigences croissantes d'un monde en mutation permanente, de placer sur un pied de stricte égalité tous les établissements et de classer nos ingénieurs techniciens au niveau des classifications des activités professionnelles occupées par leurs collègues étrangers ayant reçu une formation équivalente et en faveur desquels leurs gouvernements ont su prendre à temps les mesures de protection appropriées.

Il faut aussi transposer en droit la situation de fait de bon nombre d'écoles. Actuellement, nos ingénieurs techniciens ne répondent pas aux conditions fixées par les communautés européennes et par des organismes tels que l'O.C.D.E. et l'U.N.E.S.C.O. en vue de leur classement dans la profession. Les mesures transitoires prendront fin en 1969, puisqu'en 1970, les directives établissant l'équivalence des diplômes seront promulguées. J'insiste sur l'urgence de la question."

Le Sénateur libéral a ajouté : "C'est aussi en qualité de rapporteur au Parlement européen du projet sur l'équivalence des diplômes, que j'ai pris conscience de l'importance de la question. Nos partenaires européens n'ont pas manqué d'arrêter les dispositions qu'ils estiment indispensables à la défense des intérêts de leurs nationaux, alors que nos propres ingénieurs techniciens sont handicapés sur le plan international. Peut-être ai-je commis une indiscretion en vous faisant part de mon expérience de rapporteur dudit projet, au sein du Parlement européen, mais je l'ai fait parce que je suis conscient du danger que courent nos propres ingénieurs techniciens."

En conclusion de son interpellation, M. Hougardy a insisté auprès du gouvernement pour qu'il soit mis fin à la prolifération des écoles d'ingénieurs dont le nombre apparaît aberrant, pour qu'il introduise un nouveau titre mieux approprié au niveau et à l'orientation des études et pour qu'il prenne une disposition transitoire prévoyant le respect des droits acquis.

En réponse à cette interpellation, M. Dubois, ministre de l'éducation nationale a répondu : "Primitivement, les diplômes d'ingénieurs et de licenciés étaient accordés après trois ans d'études et certaines catégories d'ingénieurs étaient formées en quatre ans. Les efforts des promoteurs de l'enseignement non universitaire ont abouti à la création en 1933 du titre d'ingénieur technicien décerné après trois années d'études, mais cette uniformisation ne rencontra pas l'accord unanime des intéressés.

Depuis la dernière guerre, la mutation industrielle particulièrement rapide a incité les dirigeants de plusieurs écoles à revoir leur programme et à prolonger le cycle des études. En 1959, le pacte scolaire, voulant assurer le libre choix du père de famille a parfois relégué au second plan des exigences d'ordre économique et social liées à l'exploitation des différents secteurs industriels. Une difficulté supplémentaire est née après la signature du Traité de Rome, qui, dans son article 57, prévoit des dispositions relatives au droit d'établissement et l'équivalence des diplômes d'ingénieur technicien.

L'échéance d'application, prévue par ce traité dans le domaine de la libre circulation des personnes et de leur établissement dans les pays de la C. E. E., nous oblige à prendre les dispositions législatives nécessaires pour que les ingénieurs techniciens belges puissent, dans la Communauté des Six, occuper la place qui leur revient.

Après des années d'étude, nos prédécesseurs n'ont pu aboutir à une solution acceptable.

...

En novembre 1965, M. Dehousse suggéra la création d'une commission chargée de l'examen des restructurations souhaitées. En juillet 1966, MM. Toussaint et Grootjans installèrent cette commission où étaient représentés les industriels, les unions professionnelles, les syndicats et l'administration. Cette

commission fut chargée d'établir un rapport sur trois points : les besoins qualitatifs et quantitatifs dans l'industrie en ingénieurs techniciens; le classement des ingénieurs techniciens dans le contexte européen, notamment dans le Marché commun; enfin les conditions dans lesquelles ces ingénieurs techniciens pourraient avoir accès à l'université et notamment aux facultés des sciences appliquées.

Un très large accord a pu être réalisé sur les conclusions auxquelles cette commission a abouti.

...

Une loi devra donc être votée pour enrayer la prolifération desdites écoles. Mais elle ne devra pas se borner à ce seul point, si elle ne veut pas être un simple palliatif. Il existe, en effet, à l'heure actuelle, déjà plus de soixante établissements qui délivrent des diplômes d'ingénieurs techniciens.

D'après certaines informations recueillies auprès des services de la C.E.E., l'échéance ne se situera sans doute pas, sur le plan européen, avant septembre 1970.

...

Dès maintenant, il nous est cependant possible de préciser l'orientation générale des options à prendre en la matière. Plutôt que de procéder à la fermeture d'écoles, une solution pratiquement irréalisable, M. Vermeulen, (ministre de l'éducation nationale), et moi avons préféré la formule permettant de créer un troisième degré qui délivrera des diplômes d'ingénieurs industriels ou agricoles, après quatre ans. Le projet fixera le nombre de sections de ces écoles.

Notre solution pourra résoudre le problème au niveau européen bien qu'elle ne donne pas l'assimilation automatique aux diplômes actuels. Par ailleurs, en ce qui concerne les étudiants encore aux études, il est prévu des modalités d'adaptation aux formules nouvelles. Pour les étudiants de première année, l'année en cours sera valable pour les deux régimes.

Nous nous sommes également préoccupés de l'harmonisation des études supérieures universitaires et non universitaires. Des modalités souples de passage d'un régime à l'autre sont prévues. Enfin, une nouvelle possibilité d'études complémentaires sera organisée et le nouveau régime sera mis en pratique progressivement."

(Sénat, compte rendu analytique, séance du 19 novembre 1968)

d) La taxe sur la valeur ajoutée

Le 15 octobre, le gouvernement a présenté à la Chambre des Représentants un projet de loi créant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée. Le projet de loi reproduit en annexe le texte de l'avis du Conseil d'Etat rendu le 11 avril 1968.

En ce qui concerne les attributions de pouvoirs, le Conseil d'Etat écrit : "Dans la matière qui sera remplacée par le présent projet de Code, celle des taxes assimilées au timbre, on trouve de nombreuses attributions de pouvoirs, dont certaines peuvent apparaître comme donnant au Roi de véritables pouvoirs spéciaux à l'égard de matières essentielles appartenant au domaine fiscal."

Le Conseil d'Etat cite à cet égard plusieurs exemples et ajoute : "Bien que l'exposé des motifs ne s'exprime pas à cet égard, de nombreuses habilitations figurant dans le projet de Code de la T. V. A. participent de l'idée que l'exécutif doit pouvoir, d'une part, agir rapidement et, d'autre part, intervenir fréquemment en raison des modifications de structure et d'organisation qui s'opèrent dans les entreprises industrielles, commerciales et agricoles.

En outre, lorsque l'énoncé de règles précises aurait exigé une étude plus complète ou de longs développements de détail, le Gouvernement a estimé expédiant de demander au législateur les habilitations nécessaires pour régler ces matières.

Les attributions de pouvoirs prévues par le projet sont à ce point nombreuses que certains chapitres pourraient appartenir à une "loi de cadre". Aucune de ces attributions n'est assortie de l'obligation de délibérer l'arrêté au Conseil des Ministres."

Ayant soumis l'ensemble des dispositions habilitantes à un examen global, le Conseil tire les conclusions suivantes : "Selon l'article 25, alinéa 2, de la Constitution, les pouvoirs doivent être exercés de la manière établie par la Constitution. Ils sont, en principe, inaliénables et intransmissibles. Les attributions de pouvoirs au Roi ne peuvent concerner que les matières non réservées au législateur et, dans les matières réservées, des mesures de détail ou de simple exécution.

Les impôts ne peuvent être établis en Belgique que de la manière prescrite par les articles 110 et 112 de la Constitution. Ces dispositions constituent une garantie pour tous les citoyens. Elles n'ont pas jusqu'ici été considérées comme une entrave au bon exercice des pouvoirs. Elles n'ont jamais été soumises à révision et ne sont pas comprises dans la déclaration de révision dont les Chambres sont actuellement saisies.

Il appartient au législateur de déterminer, dans le respect de ces textes constitutionnels, l'étendue du domaine qui lui est réservé dans la matière des im-

pôts et taxes et dont il ne peut par conséquent confier le règlement au Roi. Mais ce domaine doit comprendre tout ce qui touche à l'assiette, aux taux de l'impôt et aux exemptions.

Par ailleurs, la loi en projet a pour objet d'établir un Code permanent. Elle ne peut être comparée à une loi attribuant à l'exécution des pouvoirs spéciaux pour un temps limité.

A ces exigences de respect des compétences, on pourrait objecter que d'impérieuses raisons d'urgence postulent parfois des modifications immédiates du régime des taxes et que seul le pouvoir exécutif peut intervenir avec la promptitude nécessaire.

Cependant, l'urgence qui doit présider à certaines modifications de tarifs est certainement moins grande dans la matière des taxes que dans celles des douanes et accises, domaine où des produits étrangers disponibles peuvent être importés en masse avant une hausse de tarif ou dédouanés lorsqu'ils se trouvent déjà en entrepôt.

On pourrait prévoir, pour rencontrer cette éventualité, une attribution de pouvoirs au Roi qui permettrait de prendre des mesures provisoires par arrêté motivé et délibéré en Conseil des ministres. Le projet de loi mettant définitivement en vigueur ces mesures devrait être déposé immédiatement et avoir un effet rétroactif, de manière à couvrir l'exécution qui aurait été donnée aux mesures provisoires. Pour garantir pleinement le fonctionnement et la constitutionnalité du système, il devrait être prévu que l'arrêté royal serait de plein droit rapporté, c'est-à-dire perdrait "ex tunc" tous ses effets, si le projet de loi n'était pas déposé dans un délai déterminé (un, deux ou trois mois, par exemple).

Dans un autre ordre d'idées, il semble que l'on ait voulu éviter d'alourdir le texte légal de définitions ou de nomenclatures de produits, pour laisser au pouvoir exécutif le soin de les établir.

Ces définitions et nomenclatures participent cependant étroitement à l'établissement de l'assiette de l'impôt. Elles en déterminent l'étendue et les limites. Elles doivent être l'oeuvre du législateur.

S'il s'avérait peu pratique d'insérer ces définitions et nomenclatures dans le corps du Code, elles pourraient faire l'objet d'une annexe au projet de loi et être ainsi votées par le Parlement. Cette méthode est celle qui a été suivie pour le tarif des droits d'entrée."

(Chambre des Représentants, doc. n° 88 (S. E. 1968) - 1)

e) L'accord mondial sur le sucre

Dans une question orale au ministre de l'agriculture, M. Radoux, membre socialiste de la Chambre des Représentants, a demandé le 19 décembre 1968 pourquoi la Communauté économique européenne n'avait pas pris part à cet important accord pour les pays producteurs. Il souhaitait apprendre si la politique de la C. E. E. en matière de quotas d'exportation de sucre était compatible avec la politique suivie par la Communauté quant à l'aide qu'elle apporte aux pays en voie de développement.

M. Héger, ministre de l'agriculture, a répondu ce qui suit : "La Communauté économique européenne a effectivement pris part à la négociation de l'Accord international du sucre. Elle a d'ailleurs, à ce sujet, rencontré des difficultés de procédure pour se faire reconnaître comme telle. En effet, la C. E. E. ayant une politique commune en matière de sucre, les six Etats membres forment un tout dans la négociation et le représentant de la commission en est en principe le porte-parole. Ceci a été contesté du point de vue juridique par certains Etats participants.

Examinées depuis plusieurs années au sein du Conseil international du sucre, les bases d'un nouvel accord éventuel devaient tenir compte à la fois de la détérioration des prix mondiaux, des difficultés politiques entre Cuba et les U. S. A., et de la structure du marché mondial du sucre, réparti en zones préférentielles, d'une part, et en marché libre d'autre part.

Au cours de la pré-négociation qui a eu lieu de mai à juillet derniers, il est apparu que la base quantitative était la seule retenue par la plupart des pays exportateurs, à l'exclusion de la C. E. E. En effet, pour la C. E. E., l'acceptation d'une telle base demandait une remise en cause de certains articles d'un règlement qui était déjà un compromis à six.

Possibilités d'exportation réduites, absence d'engagements de la part des importateurs, et incertitude quant aux réexportations des pays communistes, enfin, difficultés d'adapter la réglementation communautaire, telles ont été les raisons de notre abstention. La Belgique était cependant prête à un effort de conciliation à six, pour autant que ses intérêts essentiels aient pu être pris en considération.

En ce qui concerne la compatibilité de cette attitude avec la politique en matière d'aide aux pays en voie de développement, il faut sérier les problèmes. Tout d'abord, la politique d'aide à ces pays est encore l'apanage de chacun des membres de la Communauté.

En ce qui concerne la Communauté, en effet, sauf en matière de céréales d'une part (à la suite du Kennedy round) et en ce qui concerne les accords d'association, d'autre part, il n'y a pas encore actuellement de politique commune d'aide aux pays en voie de développement."

(Chambre des Représentants, Compte rendu analytique, 19 décembre 1968)

f) L'exécution des traités et actes internationaux en matière de transport par route, par chemin de fer ou par voie navigable

Le gouvernement a présenté le 16 octobre 1968 à la Chambre des Représentants un projet de loi autorisant le Roi à prendre, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres en matière de transport par route, par chemin de fer ou par voie navigable, toute mesure nécessaire pour assurer l'exécution des obligations résultant des traités internationaux et des actes internationaux pris en vertu de ceux-ci, ces mesures pouvant comprendre l'abrogation ou la modification de dispositions légales. Les mesures prises ainsi par le pouvoir exécutif seront assorties de pénalités sans préjudice des dommages-intérêts éventuels.

En raison de l'obligation pour la Belgique d'exécuter les engagements résultant des traités ou des actes pris en vertu de ceux-ci, le gouvernement s'est demandé comment pourraient être appliquées, sur le plan national, les décisions prises au niveau international ou communautaire qui appelaient une intervention des pouvoirs nationaux.

Dans l'exposé des motifs, on peut lire ce qui suit :

"Faut-il recourir au législateur toutes les fois qu'en raison même de la nature des mesures à prendre, celles-ci relèvent du pouvoir législatif, suivant nos règles constitutionnelles et l'état de notre droit ?

Faut-il, au contraire, laisser au pouvoir exécutif le soin de rendre obligatoires en Belgique les décisions prises conformément aux traités internationaux approuvés par le législateur ?

Le présent projet de loi propose d'adopter la seconde solution pour les trois raisons suivantes :

a) Les traités internationaux peuvent, en matière de transport, être assimilés à des lois de cadre. Comme celles-ci, ils fixent des principes et indiquent une politique dont la mise en oeuvre incombe au pouvoir exécutif.

b) La compétence de l'Etat est souvent liée par des décisions émanant d'instances supranationales. Ce rôle d'"exécutant" relève plus du pouvoir exécutif que du pouvoir législatif auquel on peut difficilement demander de ratifier purement et simplement des décisions qui, par sa propre volonté, lui échappent désormais dans leurs grandes lignes.

Même le Traité Benelux, qui ne prévoit aucune instance supérieure aux instances nationales, peut difficilement être suivi, dans son exécution, par le législateur, compte tenu de l'unanimité des pays membres que nécessite cette exécution.

c) Enfin, le délai que requiert l'élaboration d'une loi est peu compatible avec celui dont on dispose pour la mise en vigueur des décisions prises sur le plan international qui devra se faire d'une manière de plus en plus accélérée. "

Le Conseil d'Etat a donné un avis le 28 juillet 1967 sur le projet de loi. Il "estime que si la Constitution ne s'oppose pas à l'octroi au Roi de pouvoirs spéciaux en vue de lui permettre de prendre les mesures nécessaires à l'exécution d'obligations édictées par des traités ou par des actes pris régulièrement en exécution des traités et si un effort d'uniformisation se recommande en la matière, les lois procédant à de telles délégations doivent cependant être rédigées avec précision, spécialement lorsque, comme en l'espèce, les mesures prises par le Roi sont assorties de sanctions pénales. Semblable précision peut être atteinte, notamment, par l'énonciation limitative des traités dans le cadre desquels la délégation pourra produire ses effets. Elle peut également être atteinte en limitant la portée de la délégation aux seules normes de caractère self-executing contenues dans les traités et les actes pris en exécution des traités, soit d'exclure du champ d'application de la loi en projet les délégations consenties en vertu de lois antérieures, soit d'abroger expressément celles-ci. "

Au point de vue des exigences de la coordination législative, il y a lieu d'observer que le Roi possède, dès à présent, certains des pouvoirs que le projet propose de lui attribuer. En vue d'éviter les contestations auxquelles pourraient donner naissance les arrêtés d'exécution, quant à leur fondement légal, il serait préférable, soit d'exclure du champ d'application de la loi en projet les délégations consenties en vertu de lois antérieures, soit d'abroger expressément celles-ci. "

La Chambre des Représentants a adopté le projet de loi sans débat le 18 décembre 1968.

(Chambre des Représentants, doc. n° 89 (S.E. 1968)-1)

France

1. M. Boulin, la politique agricole française et l'Europe

M. Boulin, ministre français de l'agriculture, parlant le 7 octobre à Amiens devant les dirigeants paysans de la Picardie, a déclaré notamment : "La France France n'a accepté le désarmement douanier industriel que dans la mesure où son agriculture bénéficierait de compensations. Or, bien que notre pays possède 50% de la surface agricole de l'ensemble des pays du Marché commun, les excédents actuels sont le fait de nos partenaires qui se sont mis à développer des productions pour lesquelles ils n'avaient aucune vocation. Il leur faudra donc participer au financement de l'écoulement de ces excédents. "

Puis, prenant le 13 octobre la parole devant la jeune chambre économique de Libourne (Gironde), M. Robert Boulin précisait sa pensée : "Nous allons at-

tendre les propositions de M. Mansholt et de nos partenaires, et puis il faudra, je le crois, que la France puisse, comme les autres pays, s'exprimer en la matière en rappelant quelques règles élémentaires.

L'essentiel de l'Europe, c'est la préférence communautaire. Nous n'avons fait l'Europe industrielle et accepté le désarmement douanier que parce que nous avons obtenu l'assurance d'une contrepartie agricole pour notre pays qui possède à lui seul 50% des terres cultivées de la C. E. E., et peut de ce fait approvisionner la Communauté."

Faisant écho, le 14 octobre, aux propos tenus par le ministre de l'agriculture, le président du Mouvement de défense des exploitations familiales, abordant le problème du Marché commun agricole, déclarait : "Nos partenaires du Marché commun se refusent à financer l'élimination de nos excédents et à faire les frais des désastreux retraits. D'un seul coup, le bluff du Marché commun apparaît au grand jour".

(Le Monde, 8 et 15 octobre 1968)

2. La visite du général de Gaulle en Turquie

Le général de Gaulle, président de la République française, était du 27 au 31 octobre l'hôte officiel de la Turquie. Du long communiqué conjoint publié à l'issue de sa visite officielle, il convient de retenir que "Les deux parties ont exprimé leur satisfaction du développement positif de "l'association" entre la Turquie et la Communauté économique européenne, et ont confirmé la nécessité de déployer des efforts afin de renforcer ces liens d'association."

(Le Monde, 27/28, 29, 31 octobre 1968)

3. M. Michel Debré expose les raisons et le contenu des propositions de la France à ses partenaires du Marché commun

A l'issue de la séance du Conseil des ministres du 6 novembre 1968, M. Joël Le Theule, secrétaire d'Etat à l'information, a donné lecture du communiqué suivant :

Le ministre des affaires étrangères a présenté une communication sur la situation internationale. Il a rendu compte de la réunion des ministres des affaires étrangères du Marché commun qui vient de se tenir à Bruxelles.

"La plus grande partie de l'exposé de M. Michel Debré a été occupée par le compte rendu de la réunion des ministres des affaires étrangères de la Communauté économique européenne qui s'est tenue à Bruxelles. Le ministre des affaires étrangères a expliqué le pourquoi des initiatives françaises.

Il souhaite que la Communauté sorte de l'impasse dans laquelle elle se trouve, et la France désire montrer qu'il est possible de poursuivre la réalisation de la politique commune, même sans élargissement de la Communauté.

En fait, M. Debré a présenté deux mémorandums : l'un concerne les rapports extérieurs de la Communauté et le second traite de la reprise de la politique commune.

Dans le premier mémorandum, le ministre des affaires étrangères français a évoqué, et a surtout demandé, que des arrangements commerciaux soient ouverts aux Etats européens, qu'ils soient candidats pour entrer dans le Marché ou non candidats, comme par exemple l'Autriche ou la Suisse, c'est-à-dire, en un mot, que ces arrangements commerciaux puissent être conclus indépendamment de la procédure d'adhésion.

Cette proposition n'est pas nouvelle. Elle reprend une suggestion qu'avait faite le général de Gaulle en 1967 dans une conférence de presse, a rappelé M. Joël Le Theule.

Toujours dans le premier mémorandum, M. Michel Debré a demandé qu'on développe également la coopération technologique ou les accords de propriété industrielle, mais à deux conditions : que tout d'abord, il y ait accord entre les Six, et que les Six, dans les négociations extérieures, s'engagent sur une position commune.

Ces propositions vont maintenant être étudiées par la commission.

Dans le second mémorandum, le ministre des affaires étrangères suggère, d'une façon très précise, une reprise de la politique commune, qu'on peut poursuivre indépendamment de tout élargissement de la Communauté, car beaucoup de problèmes ne sont pas réglés. C'est ainsi qu'il mesure des entraves techniques; dans le domaine fiscal, il reste beaucoup à harmoniser; le problème des transports, par exemple, est à peine ébauché.

Il est absolument nécessaire de régler tous ces problèmes, sinon l'union douanière sera automatiquement remise en cause, ce qui paraît évident, a constaté le secrétaire d'Etat à l'information.

Ces deux suggestions françaises qui ne constituent pas un pas vers l'élargissement de la Communauté, mais qui montrent que l'attitude de la France est loin d'être négative puisqu'elle suggère et des négociations extérieures et surtout un développement de la politique commune, ces deux mémorandums ont été largement discutés, et leur approbation par l'ensemble des Six a été facilitée par l'attitude très "coopérative" du ministre des affaires étrangères d'Allemagne de l'Ouest."

(Le Monde, 7 novembre 1968)

4. M. Debré et l'Europe à l'Assemblée nationale

"Estimez-vous que 1969 sera enfin une grande année pour l'Europe, ou devons-nous craindre que ce soit l'année d'un grand échec européen", a demandé M. Arthur Conte (Union des Démocrates pour la République) au gouvernement français au cours du débat sur le budget du ministère des affaires étrangères, débat qui a eu lieu le 7 novembre.

M. Raymond Bousquet, délégué U.D.R. au Parlement européen, a parlé de l'élargissement du Marché commun et des risques de modification de structure et des objectifs de la Communauté que l'élargissement de l'Europe des Six à une communauté à douze ou à quinze comportait. Il a déclaré : "Cependant, nous sommes disposés à passer outre à ces difficultés. Mais nous y mettons deux conditions : "La première, c'est que les problèmes spécifiques aux pays candidats - monnaie, agriculture, structure, économie, etc - soient résolus dans des conditions qui ne mettent pas en péril ce que nous avons si laborieusement bâti à six. La seconde, c'est que les pays candidats, mettant à profit le temps qu'il nous faut pour consolider notre communauté, se soient adaptés à la situation qui résultera de leur participation éventuelle à cette communauté". M. Bernard Destreumeau (Républicain indépendant) a souhaité la mise sur pied des consultations périodiques entre les ministres des affaires étrangères des six pays signataires du traité de Rome, envisagées en mai 1967 lors de la conférence des chefs d'Etat à Rome. Il a ajouté : "La politique de détente, c'est l'Europe occidentale... incluant, pour cette action précise, le Royaume-Uni". Selon M. Destreumeau, la pierre de touche de l'esprit de coopération européenne du gouvernement de Londres réside dans l'acceptation de ses responsabilités en ce qui concerne la sécurité du continent européen et la mise sur pied d'un organisme confédéral.

Parlant dans la séance de l'après-midi, M. André Chandernagor (Fédération de la gauche démocrate et socialiste) a déclaré qu'il y avait deux importants faits nouveaux en ce qui concerne l'Europe : l'adhésion des trois partis britanniques au comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe et le plan de relance en neuf points de M. Debré auquel il a donné son adhésion. Il a précisé : "Si des solutions empiriques, à défaut d'un accord immédiat sur les grands problèmes, permettent un progrès, nous ne les réprouvons pas, bien au contraire."

M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères, après avoir donné des précisions sur le budget de son ministère, a consacré l'essentiel de son exposé "à la première exigence de la France qui est celle de l'équilibre et de l'union de l'Europe". Il a souligné l'importance des relations franco-allemandes pour l'Europe et a brossé un large tableau de l'attitude de la France envers le Marché commun depuis 1958 : "Tout, en effet, dépend en Europe des relations franco-allemandes. L'intervention soviétique en Tchécoslovaquie a mis de nouveau en pleine lumière le grave problème du statut de l'Allemagne. (...) Nous avons le constant souci de la coopération avec ce pays. Nous avons fait une très large confiance à nos partenaires : nous pensons que le même esprit les anime et continuera de les animer. (...)

Il serait contraire aux faits et véritablement injuste de ne pas rendre hommage à la volonté de paix, de renouveau et de sincère entente européenne qui anime les responsables actuels de l'Allemagne.

Les changements que peut imposer la nature des choses dépendent du temps, c'est-à-dire de la poursuite de l'évolution pacifique de l'Allemagne et de la prise de conscience progressive par les peuples du continent, à l'Ouest comme à l'Est, de leur solidarité. Pour aider à cette évolution pacifique, pour encourager cette compréhension réciproque estompant des souvenirs quasi ineffaçables, la France ne refusera aucun effort. (...)

Le Marché commun a été et, à certains égards, demeure pour la France une grande aventure. La réalisation de deux conditions nous a permis de réussir : le tarif extérieur commun et la définition des politiques communes, notamment dans le domaine agricole. Les douanes ont été progressivement abaissées puis supprimées le 1er juillet dernier et ce, malgré les événements de mai. En outre, nous avons, pour ce qui concerne le tarif extérieur commun, accepté, dans les négociations de Genève, que l'on appelle couramment du nom de Kennedy, un abaissement sensible et qui n'était point primitivement prévu. Nous avons également, sur certains points de la politique agricole, concédé à nos partenaires des facilités contraires à la préférence communautaire, facilités dont pâtissent quelque peu nos producteurs et davantage nos contribuables.

Nous avons donc rempli notre contrat à l'égard du Marché commun et même nous avons fait mieux que le remplir. Nous avons été les initiateurs d'une coopération politique entre les Six qui eût produit de bons résultats si nous avions été suivis.

D'où viennent donc les difficultés de l'heure présente ? D'une mauvaise volonté de notre part ? En aucune façon. Certes, nous avons mis à mal depuis 1958 l'idéologie de la supranationalité. Nous le reprocher est argument de polémique, non de bonne foi. Aucune nation, grande, moyenne ou petite n'accepte d'être engagée par d'autres qu'elle-même pour ce qui concerne ses intérêts fondamentaux.

Le reproche qui nous est fait est clair, patent, répété à tous les vents de la propagande antifrançaise : nous nous opposons à l'élargissement de la communauté et, ce faisant, nous arrêterions l'Europe dans sa marche en avant. Voilà qui vaut une explication.

Un élément nouveau est intervenu, il y a quelques années : la demande d'adhésion présentée par la Grande-Bretagne. Mais en fait, le problème est celui de l'élargissement de la Communauté dite des Six en une communauté qui serait rapidement à douze et, peut-être, davantage. Est-ce un bien, est-ce un mal ? On peut en discuter. Il est cependant un point dont on ne peut douter, c'est que tout est changé.

La coopération politique telle que nous l'avons souhaitée en deviendrait beaucoup plus difficile. Peut-on imaginer une pensée et une action communes, à l'intérieur comme à l'extérieur, entre les hommes et les femmes des pays que baigne la Baltique et ceux des pays que baignent la Méditerranée ou l'Adriatique ? Ce n'est plus une communauté mais une petite société des nations à l'échelle européenne.

Du point de vue économique, le changement est également considérable. Il est difficile d'affirmer qu'à dix, douze ou quatorze demeurera le même libre-échange, demeureront les mêmes espoirs de politique économique commune qu'entre six. Tout aussi difficiles seront des tarifs douaniers identiques à l'égard de l'extérieur et tout aussi difficiles pour ne pas dire impossibles des politiques commerciales élaborées en commun, soit à l'intérieur de cette vaste zone, soit à l'égard des tiers.

Ce que représente le problème dit de l'adhésion de la Grande-Bretagne, c'est une mutation profonde. Nous pouvons l'envisager. Nous ne maintiendrons pas seuls le Marché commun si personne n'en veut plus. Mais qu'on ose le dire, car avant de passer d'une aventure à une autre, nous avons un droit, celui d'exiger que l'affaire soit honnêtement et complètement étudiée, que cette étude soit faite à six, et que les Six arrêtent, à l'unanimité, les politiques claires, les décisions précises qu'il est indispensable d'envisager en présence d'une mutation aussi totale, aussi profonde, aussi lourde de conséquences. Et que chacun prenne, clairement, ses responsabilités.

Certes, la commission du Marché commun a déposé un rapport qui comprend d'excellents passages. Mais le fond du problème, celui que je viens de dire, a été évité. On s'est borné à dire que l'évolution résulterait des négociations elles-mêmes. C'est bien ce que nous ne voulons pas. Il ne s'agit pas de repartir à zéro. Il ne s'agit pas non plus de repartir d'une affirmation formelle: le traité de Rome, tout le traité, rien que le traité. Formule qui cache trop d'interprétations divergentes, car le traité n'est qu'un cadre avec des articles désuets et des articles qui ont connu une application différente de celle qui était primitivement prévue.

Notre attitude est d'autant plus justifiée qu'entre l'évolution économique du continent et l'évolution de la Grande-Bretagne, il y a encore de grandes divergences.(...)

Nous devons, d'autre part, penser à nous-mêmes, et notamment au dur effort de redressement qu'imposent les événements de mai et les discussions sociales qui ont suivi. Le caractère compétitif de notre économie a été atteint, et si nous avons pu audacieusement respecter les échéances du 1er juillet, nous avons le devoir d'apporter à la suite, c'est-à-dire à de nouvelles ouvertures, une prudence justifiée. (...)

En même temps, nous proposons moins un plan de relance que l'application des décisions déjà prises en commun. Il ne suffit point, en effet, pour ga-

rantir la vitalité de ce vaste marché, d'avoir supprimé les droits de douane, ni même d'avoir fixé les principes de certaines politiques communes. Il faut des mesures d'harmonisation douanière et fiscale, faute de quoi, d'une manière ou de l'autre, pour corriger les inégalités, des droits de douane réapparaitront, et plus vite qu'on ne pense. Il faut un effort européen pour encourager des entreprises à se placer au niveau de la compétition mondiale, étant bien entendu qu'il s'agit d'entreprises européennes et non point de façades juridiques dissimulant des centres de décision situés hors d'Europe.

Pourquoi hésite-t-on à adopter ces mesures ? Pour la même raison qui fait hésiter devant les arrangements commerciaux. On ne veut point qu'il y ait une alternative raisonnable à la mutation aveugle de la Communauté. Nous n'avons point accepté la difficile aventure du Marché commun pour aller les yeux fermés dans une voie qui n'aura pas, d'abord, été explorée avec soin et où nous ne serons pas assurés des intentions de nos compagnons de route.

Malgré sa diversité, l'Europe est un tout. On ne peut être heureux, prospère, insouciant, dans une part de l'Europe, en maintenant, à tout jamais, les ponts coupés avec une autre part, c'est-à-dire les nations européennes de l'Est, en y comprenant la principale, qui est la Russie. Accepter la division, c'est renoncer à bâtir une Europe apaisée. C'est, sans doute, aussi renoncer à l'idée européenne elle-même dans la mesure où, en raison de l'insécurité résultant de la coupure, les nations européennes seraient pour longtemps hors d'état d'avoir une politique propre. Faute de travailler à atténuer, puis à supprimer la coupure, on se condamne à accepter que l'Europe soit la proie des blocs...

Nous arrivons ainsi à ce grand problème de la détente qui est la clef de l'avenir."

M. Abelin, secrétaire général du centre Progrès et Démocratie moderne, prenant la parole après le ministre, a déclaré qu'en refusant toute forme de supra-nationalité, la France a contribué à bloquer tous les mécanismes de nature à porter l'Europe à sa véritable dimension et à la doter d'une politique commune : "Ce que nous disons, déclare l'orateur, c'est que la France s'est privée de la plupart de ses moyens d'action. En sortant de l'O. T. A. N. , dont nous ne sous-estimons pas les faiblesses, nous avons perdu tout pouvoir de contrôle et toute initiative dans la défense alliée, et nous avons ainsi rendu l'Europe plus dépendante des Etats-Unis. En refusant toute forme de supra-nationalité, et en vous opposant, simultanément, à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, pour des questions de principe, vous avez puissamment contribué à bloquer tous les mécanismes qui pouvaient conduire à une politique européenne commune. (...)

La France veut renforcer la Communauté sans l'élargir ; la majorité de ses partenaires veut la renforcer en l'élargissant : on peut continuer longtemps comme cela ! La construction européenne requiert des études sérieuses, c'est évident, mais on n'obtiendra pas de résultats sans un minimum de finalités politiques ; or, vous les contestez au nom de vos principes. Vous repoussez

ce que vous appelez "l'idéologie politique du traité de Rome". Que sont devenues vos grandes ambitions en Amérique latine ? A quoi a abouti votre lutte contre la primauté du dollar ? Et le traité franco-allemand ? (...) Et M. Abelin de conclure "Il ne peut y avoir d'Europe sans la France, c'est vrai, mais nos partenaires sont en droit, aujourd'hui, de se demander : Peut-on véritablement faire l'Europe avec la France ?"

(Le Monde, 8 et 9 novembre 1968 - Assemblée nationale française)

5. M. Bettencourt : les Six ne prennent pas tous le même chemin

M. André Bettencourt, ministre de l'industrie, qui présidait samedi l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Fécamp, a évoqué les problèmes du Marché commun, et notamment la construction de "l'Europe verte".

S'élevant contre l'attitude "de nos partenaires qui estiment que notre agriculture produit trop", M. Bettencourt a déclaré : "Je veux croire au Marché commun et à une Europe forte, mais il faut reconnaître que, dans l'immédiat, nous ne prenons pas tous le même chemin. Or, nous ne pouvons pas nous laisser ruiner. La France ne peut supporter, à elle seule, le poids d'aider les pays sous-développés de ses productions en surplus. Il faut que l'Europe tout entière y contribue".

En concluant, le ministre a engagé les industriels en difficulté à se regrouper : "Les affaires familiales, même quand elles sont grandes, ne peuvent plus le rester, a-t-il dit. Cela les oblige, par conséquent, à conclure des ententes".

(Le Monde, 12 novembre 1968)

6. L'Europe dans le débat agricole à l'Assemblée nationale

Lors de la discussion du budget de l'agriculture à l'Assemblée nationale, certains orateurs ont évoqué plus particulièrement les aspects européens de la politique agricole française.

M. Roland Boscary-Monsservin, membre du Parlement européen, veut s'efforcer de situer le débat "à son véritable niveau", le niveau européen. Après avoir cité les chiffres fournis par les services de la Communauté européenne en ce qui concerne les productions agricoles des Six, M. Boscary-Monsservin poursuit : "Si je me suis permis de citer d'abord des chiffres, c'est parce que j'estimais qu'il était absolument nécessaire, au début de ce débat, de démystifier la notion d'excédents, de "casser" cette espèce d'ambiance de défaitis-

me, je dirai presque de panique et, en tout cas, de malthusianisme, dans laquelle, depuis plusieurs semaines, on s'est efforcé d'enserrer notre agriculture.

On a dit au secteur industriel qu'il devait accroître son expansion. Or, ce secteur industriel - ou tout au moins une grande partie de ce secteur - a estimé que, pour accroître son expansion, il lui fallait diminuer l'expansion du secteur agricole.

Et alors, on a pu lire dans la presse de ces jours derniers - dans la presse économique, comme dans la presse financière - des arguments de cet ordre : "Le prix agricole est trop cher". "Le prix agricole nous fait un salaire cher". "La fiscalité agricole est lourde". "La fiscalité agricole nous interdit les investissements industriels". Ou encore : "L'agriculture veut fermer ses portes à l'étranger". Le résultat pratique, c'est que l'étranger ne veut pas accueillir nos produits industriels. Si vous n'inversez pas la position, vous nous interdirez toute expansion industrielle vers l'extérieur".

Il va sans dire que certains de nos partenaires, qui n'ont jamais accepté la notion de préférence... ont été ravis de trouver l'occasion de faire écho à de telles formations. N'oublions pas, tout de même, que dans l'Europe il y a Hambourg et Rotterdam !

Ajoutez à cela - pourquoi ne pas le dire ? - le fait politique : nous ne voulons pas que l'Angleterre entre dans le Marché commun. Je précise bien que je ne m'oppose pas à votre position, Monsieur le ministre. Mais à cette intransigeance légale, qui résulte des dispositions du traité, on nous oppose des intransigeances qui, elles, ne sont pas légales.

Comme on sait que le secteur agricole est un de ceux auxquels nous tenons le plus, on essaie de concentrer le maximum d'efforts en vue de freiner notre développement agricole, et, tout cela, dans l'ambiance à laquelle je faisais allusion il y a un instant.

Monsieur le ministre, la véritable question qui est posée, aujourd'hui, par-delà votre budget, par-delà ce qui est écrit et ce qui est dit, c'est en réalité celle de savoir si le potentiel agricole doit céder le pas au potentiel industriel.

Il s'agit aussi de savoir si nous allons reconsidérer toutes nos conceptions en matière de préférence, si nous allons ouvrir la porte à une formule de libre échange.

Ne vous faites aucune illusion, Mesdames, Messieurs : le véritable débat est là. "

Puis s'adressant au ministre : "Il faut enfin qu'une voix infiniment plus autorisée que la mienne assure qu'il ne saurait être question de procéder à une révi-

sion de la politique agricole commune qui a été, jusqu'à présent, mise en oeuvre, plus particulièrement, en matière d'organisation des marchés et de défense de la notion de prix.

Et puis, Monsieur le ministre de l'agriculture, peut-être vous faudra-t-il brosser un tableau de ce que doit être la politique commune."

M. Boscary-Monsservin termine son discours en abordant le problème de l'adhésion britannique à la Communauté : "Nous ne pouvons pas nous opposer à la fois à l'élargissement de l'Europe et à son renforcement, avec ce qu'il comporte de finalités politiques. Je vous approuve lorsque vous ne voulez pas de l'élargissement de l'Europe, car je suis persuadé que si nous admettons l'Angleterre - M. Debré l'a dit excellemment - nous serons obligés d'admettre l'Autriche et le Danemark. Alors, le substratum, toute cette nuance d'harmonisation des marchés à laquelle nous sommes très attachés, se diluera et nous déboucherons finalement sur des formules de libre-échange".

M. Louis Briot, également membre du Parlement européen (U. D. Vème République), commence par féliciter M. Boulin de s'être concerté avec M. Mansholt et de présenter "un point de vue à certains égards similaire". Mais au cours de sa déclaration, M. Briot démontre que, malgré tout, "il n'existe aucune symbiose, aucun rapport entre le budget de la Communauté et celui du Ministre". D'autre part, M. Briot accorde au ministre qu'il existe bien une préférence communautaire, mais qu'il existe aussi un article 110 du Traité de Rome qui prévoit le maintien des courants d'échanges extérieurs. "Or, poursuit M. Briot, nos collègues européens semblent porter beaucoup plus d'attention aux courants d'échanges extérieurs qu'à la préférence communautaire".

Pour M. André Rossi (démocrate-chrétien), autre membre du Parlement européen, qui lui succède à la tribune, "il n'est pas nécessaire de répéter que ce budget est un budget de transition en attendant que la C. E. E. ait arrêté les mesures qu'elle compte mettre au point". D'autre part, M. Rossi, répondant aux orateurs qui insistent sur la notion de préférence communautaire dans le marché commun agricole, note que "ceux-là ne doivent pas oublier que le Marché commun absorbe, d'ores et déjà, la moitié de nos exportations".

Répondant aux divers orateurs et, en particulier, à M. Boscary-Monsservin, le ministre de l'agriculture, M. Boulin, déclare notamment : "L'ensemble des actions que je viens de décrire ne saurait être conçu dans un cadre strictement national. Comme vous le savez, la Commission, à Bruxelles, a élaboré un document de travail qui a pour objet d'adapter la politique agricole de la Communauté européenne à la situation présente.

Ce document fait actuellement l'objet de discussions internes au sein de la Commission de Bruxelles - et de discussions difficiles, semble-t-il. Ce n'est pas avant le mois de décembre que les gouvernements des Etats membres pourront en connaître les conclusions. Il faudra vraisemblablement une bonne

partie de l'année 1969 pour que le conseil des ministres des Six puisse prendre des décisions d'ensemble, ce qui justifie dans l'immédiat les mesures que je vous ai proposées.

La France attend avec intérêt un tel document.

Les mesures nationales qu'elle propose traduisent son désir d'organisation propre, qui peut avoir valeur d'exemple. Mais, bien entendu, elle est prête à prendre en considération les propositions raisonnables et efficaces que pourrait formuler la Commission, ou nos partenaires, et dont certaines pourraient être calquées sur nos propres actions et, bien entendu, harmonisées au niveau européen.

Mais je voudrais rappeler, tout en observant la discrétion nécessaire à la veille d'une négociation internationale, les principes sur lesquels le Gouvernement français demeurera intransigeant.

La première règle est celle de la préférence communautaire. Non seulement elle doit être maintenue, mais les chiffres que je vous ai indiqués tout à l'heure nous obligent à l'améliorer. C'est un des principes essentiels que le Gouvernement français ne manquera pas de rappeler dans ces négociations.

Il appartient en effet à nos partenaires - comme à nous-mêmes d'ailleurs - de s'approvisionner d'abord au sein de la Communauté économique européenne, ce qui est la meilleure démonstration d'un état d'esprit vraiment européen, mais aussi et très simplement le moyen le plus évident de diminuer les dépenses de la politique agricole commune.

Il faut également rappeler que la France - et c'est le deuxième principe qui inspire son action - considère comme essentiel le maintien intégral de la solidarité financière entre les Etats membres, qui est la preuve la plus concrète de la solidarité européenne telle que la prévoyait le règlement financier de 1962".

(Débats, Assemblée nationale française, 15 novembre 1968)

7. L'Europe et la politique nucléaire française

A l'occasion de la discussion du budget du ministère français de la Recherche scientifique, M. René Pleven (Centre démocrate), a porté le débat sur les problèmes posés par l'Euratom et l'attitude du Gouvernement français vis-à-vis de cet organisme.

M. Pleven s'est demandé si les efforts français et ceux des partenaires de la France avaient une efficacité suffisante. Les centrales nucléaires ne produi-

sent chez les Six que 2 % de l'énergie électrique contre 15 % en Grande-Bretagne. Si une politique européenne n'est pas mise en oeuvre, l'Europe sera dominée par les Etats-Unis et incapable de fournir à son industrie les sources d'énergie dont elle aura besoin d'ici à 1980.

S'étonnant ensuite des choix faits par la France en matière de réacteurs, l'ancien président du conseil affirme que c'est surtout à propos des réacteurs non éprouvés et des surgénérateurs que la dispersion des efforts et les cloisonnements nationaux risquent de réserver les plus grands déboires. "Le marché des centrales nucléaires doit-être, pour l'Europe des Six, un marché unique", proclame-t-il.

En ce qui concerne le projet de construction d'une usine communautaire de séparation isotopique, M. Pleven souhaite que la France soit la première à répondre de façon positive aux propositions de la commission des communautés en faveur d'une coopération européenne dans le domaine de l'énergie nucléaire civile.

Répondant à l'orateur, le ministre M. Galley lui déclarait notamment : "Nous sommes à l'évidence dans la situation - vous l'avez fait remarquer, M. Pleven - où tout le monde cherche sa voie dans le cadre de programmes nationaux.

Quels avantages pourrions-nous avoir à travailler en commun ? Ceux-ci pourraient être considérables. Mais, comme dans un mariage, il convient d'être deux ! Et l'industrie de notre pays qui a tenté d'établir des rapports avec les firmes allemandes, italiennes ou hollandaises, se trouve bien souvent en présence de partenaires qui n'ont pas à l'égard des licences américaines la même susceptibilité que nous et, partant, la même préoccupation d'indépendance. Mon prédécesseur, M. Maurice Schumann, avait proposé au Conseil de ministres de l'Euratom de mettre en commun les recherches sur les surgénérateurs pour préparer avec l'industrie allemande une grande centrale de 1.000 mégawatts électriques qui pourrait faire suite au réacteur Phénix dont j'ai souligné ce matin la place prioritaire dans le programme français. Les Allemands, pour préserver la place de leurs industries dans ce secteur d'avenir, n'ont pas accepté notre proposition et ont cru bon de faire un groupement d'intérêts avec les industries belge et hollandaise.

Et bien, Monsieur le Président, dans ce domaine tout à fait particulier, nous étions demandeurs, mais on a refusé la main que nous tendions.

Poursuivant notre effort, et dans le même sens, nous avons pris récemment des contacts avec l'industrie italienne : les conversations se sont déroulées dans un climat fort agréable, constructif même. J'espère pouvoir vous annoncer en 1969 un programme de coordination de nos efforts avec ceux de l'industrie italienne. Celle-ci réalise actuellement l'expérience P.E.C. qui se présente de façon analogue à notre Rapsodie et j'envisage une participation de l'industrie italienne au projet Phénix. Vous voyez, Monsieur le Président, que je vais tout à fait dans le sens que vous souhaitez"...

"Alors que nous rencontrons certaines difficultés financières pour assurer le cours normal de la recherche dans notre pays - difficultés que ce budget d'austérité traduit bien - nous ne pouvons continuer à accepter qu'Euratom consacre des sommes importantes à des sujets qui, à l'évidence et de l'avis même de nos partenaires, n'ont qu'un intérêt fort limité, pour ne pas dire nul, dans le cadre de l'industrie nucléaire..."

"Lorsque je vois Euratom subventionner des actions qui tendent à la pénétration de l'industrie américaine sur notre territoire, je ne peux que regretter cette action. Le dynamisme commercial des firmes américaines n'a pas besoin de cet adjuvant."

"Très franchement, la France est, aujourd'hui, tout à fait décidée à assigner à Euratom un certain nombre de tâches qui seraient complémentaires des programmes nationaux..."

"Vous voyez qu'il n'est pas dans mon propos de condamner en bloc tout ce qui a été fait à Euratom. Mais nous voudrions que, à l'occasion des interventions qui vont se poursuivre à la fin du mois, Euratom réserve l'essentiel de son activité à des programmes d'intérêt commun et qu'aucun de nos pays ne soit obligé de participer à des actions d'intérêt secondaire ou partiel pour l'ensemble de la collectivité."

(Le Monde, 20 novembre 1968;

J.O. Assemblée nationale française, 19 novembre 1968)

8. L'Europe dans les débats budgétaires de la Défense Nationale et des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale et au Sénat

1) Budget de la Défense Nationale (Assemblée Nationale)

Ouvrant les débats, le ministre des Armées, M. Messmer, s'empresse de déclarer : "notre politique militaire n'est pas une politique d'isolement", et poursuit : "nous sommes dans l'Alliance atlantique et nous y restons". Commentant la politique de la France dans le contexte des événements récents de Tchécoslovaquie, M. Messmer conclut : "on sait que le gouvernement français condamne l'invasion de la Tchécoslovaquie par des armées étrangères; on sait que nous nous interrogeons sur les véritables raisons du renforcement des forces navales soviétiques en Méditerranée. Mais je ne vois pas comment une politique militaire différente de la nôtre porterait remède à cette situation. L'O. T. A. N., que certains souhaiteraient nous voir réintégrer, a-t-elle donné à nos alliés moyen de réagir plus efficacement que nous dans la crise tchécoslovaque et pourra-t-elle s'opposer à la présence navale soviétique en Méditerranée quand la haute mer est ouverte à tous ceux qui veulent y naviguer sans commettre d'actes hostiles ?"

Ces déclarations ne devaient pas satisfaire tous les membres de l'Assemblée, nombre d'orateurs, même de la majorité, ont émis des doutes et fait part de certaines inquiétudes.

Pour M. Montalat (Feder.-S. F. I. O.), la France a tort de prendre ses distances avec l'O. T. A. N. dans le contexte international actuel.

Pour M. Cazenave (P. D. M.), et pour M. Léo Hamon (U. D. R.), il faut s'engager sur la voie de la coopération militaire dans le cadre de l'Europe des Six : "Nous sommes conduits à considérer avec attention, dit M. Léo Hamon, les possibilités qu'offrirait une coopération militaire européenne Ne pourrait-on pas, dans la mesure où cela serait possible, rapprocher la force nucléaire de l'Europe occidentale, la force britannique, pour en faire le noyau d'une coopération souple, respectueuse de l'identité des différentes forces nationales ? Et leur adjoindre les forces des pays qui sont ou se sont confinés dans les armements classiques comme un complément nécessaire pour assurer l'équilibre dans un monde transformé ?" Ce thème de la coopération européenne est repris par nombre d'orateurs du groupe P. D. M., et le Ministre, en réponse à ces préoccupations, déclare en fin de débat : "Pour l'Europe, nous souhaitons sa construction, et je rappelle à M. Stehlin que nous avons même fait avec le plan Fouchet, des propositions précises pour construire l'Europe politique : ce n'est pas notre faute si nos partenaires ne les ont pas acceptées. Mais surtout l'Europe ne sera pas, et ne pourra pas être, une source d'économie sur les budgets militaires, car, en fin de compte, la force d'une alliance est faite de l'addition des moyens mis en commun. Reprenant en la démarquant une expression de M. Sanguinetti, je dirai que l'Europe ne doit pas être l'alibi de la paresse d'un certain nombre de pays."

2) Débat des Affaires étrangères (Sénat)

Au cours de la discussion du budget des affaires étrangères au Sénat, une opposition fondamentale est très vite apparue entre les thèses gouvernementales et les thèses de l'opposition formulées en particulier par M. Lecanuet, président du Centre Démocrate.

M. de Lipkowski, secrétaire d'Etat, ouvrait le débat en affirmant la volonté de la France d'accélérer la construction européenne : "Il nous faut avancer, et c'est pour cela que, le 29 octobre, a été proposé un plan français de relance. Supprimer les droits de douane, fixer une politique commune, cela ne suffit pas. Il faut éliminer les entraves techniques aux échanges : fiscalité, transports, énergie. Nous sommes à un tournant de l'application du traité. Le moment est venu de combler deux lacunes du traité : politique industrielle et politique scientifique. Nous voulons créer un brevet européen, encourager la constitution de sociétés commerciales européennes et nous travaillons ensemble à combler le fossé technologique qui sépare l'Europe des Etats-Unis et va s'aggravant, depuis qu'il a été dénoncé, en 1964, par M. Marjolin (...).

Si, après une étude minutieuse, les membres de l'Europe des Six sont décidés en toute connaissance de cause à l'élargir, la France à elle seule ne saurait maintenir le système actuel contre vents et marées. Il n'y a donc pas de veto de notre part, mais l'exigence d'adaptation de la Grande-Bretagne à l'extérieur de la Communauté et non à l'intérieur."

M. Lecanuet, qui prend la parole après le secrétaire d'Etat, place le débat sur le terrain des principes en critiquant violemment la thèse de l'"Europe des patries", qui n'est en réalité, dit-il, que l'Europe des Etats, opposée à l'Europe des peuples.

"La leçon des événements est claire. Ou bien, vous ferez un grand pas en avant dans le Marché commun, ou bien, il se disloquera. Vos propositions des 4 et 5 novembre sont encourageantes. Nous vous demandons d'aller plus loin, de rechercher un compromis au prix de concessions mutuelles que les circonstances imposent, puisque le redressement français, nécessaire à l'Europe, ne peut réussir sans elle. L'intégration économique ne suffit pas à déclencher l'intégration politique, mais l'intégration politique est indispensable à l'intégration économique.

Soyez réalistes. L'Europe a besoin de la France, nos partenaires en sont conscients, mais la France a plus que jamais besoin de l'Europe. Ces vérités évidentes tracent la voie de la sagesse et du salut. C'est dans cette voie que nous vous demandons de vous engager."

C'est le ministre, M. Debré, qui succède à M. Lecanuet, et répond à ce dernier tant en ce qui concerne le problème de l'adhésion britannique qu'en ce qui concerne celui de la défense européenne commune : "Sans tarif extérieur commun, l'économie française n'aurait pas supporté le choc et ne le pourra pas avant longtemps (...). A la conférence du libre-échange, la position de la Grande-Bretagne a été relativement isolée. C'est à celle-ci, qui dit : tout ou rien, qu'il faut demander de manifester sa volonté de compromis.

Je voudrais que chacun se rende compte de l'importance du développement de l'économie européenne et de la place de l'économie française dans celle-ci. Nous n'avons pas le droit, au nom de telle ou telle idéologie, de mettre notre économie dans une situation diminuée."

"On nous demande, dit-il : faites-nous une défense européenne. Entend-on par là armement atomique et force atomique européenne ? Si c'est non, la défense n'existe pas. Si c'est oui, cela implique la possibilité pour l'Allemagne de disposer de l'arme atomique et cela la France ne le veut pas. Si l'Allemagne accédait à la puissance atomique, il ne serait plus question de détente et quelque chose d'autre se profilerait derrière la guerre froide. Le problème, vous le voyez, est moralement et politiquement grave. La détente, nous ne la concevons pas comme nos amis américains ni nos partenaires soviétiques.

Notre conception de la détente, c'est d'appeler les nations de l'Ouest au dialogue avec les Soviétiques et de déclarer que toutes les nations européennes ont le droit de se déterminer librement.

A travers des divergences immenses, un mouvement se produit cependant à partir du moment où on veut écarter la guerre froide : le développement des activités économiques et la prise de conscience d'un destin commun.

C'est cette politique que nous entendons continuer, et affirmant que la détente doit déboucher sur la liberté pour tous."

(Le Monde, 6-7 décembre 1968)

Grande-Bretagne

Le Royaume-Uni est résolu à entrer dans le Marché commun, déclare M. Wilson

Au cours du banquet du lord maire de Londres, le 11 novembre, le premier ministre Harold Wilson a réaffirmé la résolution de la Grande-Bretagne d'entrer dans le Marché commun et il a qualifié de "tragique pour l'Europe" le veto persistant mis par la France à l'adhésion britannique.

Le ministre déclara : "Notre dessein est clair, connu et respecté ... Ce qui est tragique pour l'Europe, c'est le refus aveugle des réalités. Un refus obstiné et persistant, même si les explications que l'on en donne au jour le jour prennent des formes nouvelles et étonnantes ... Ce qui est tragique pour l'Europe, ce n'est pas une tendance à faire la dernière guerre - car l'Europe a retenu cette leçon - c'est que le progrès de l'Europe est maintenant arrêté par ceux qui tiennent à entretenir les rancoeurs qui datent de la dernière guerre... La Grande-Bretagne est résolue à ne se laisser décourager ni détourner par de soi-disant solutions de rechange ou par de belles formules qui ne mènent à rien."

(Herald Tribune, 13 novembre 1968;

Le Monde, 13 novembre 1968)

Irlande

1. Extraits d'un discours de M. George Colley T. D., ministre de l'industrie et du commerce d'Irlande

Le 1er octobre, M. George Colley T. D., ministre de l'industrie et du commerce, a prononcé une allocution devant des délégués de l'association des industries pharmaceutiques de l'A. E. L. E.

Il a déclaré : "... Pendant des siècles, nos contacts avec le continent n'ont pas été aussi fréquents que nous l'aurions souhaité, mais depuis quelques années nous n'avons cessé de rétablir les liens que notre géographie, notre héritage et nos penchants nous rendent si naturels. Nous sommes déjà membres d'un certain nombre d'organisations politiques, économiques et culturelles européennes. Nous désirons sérieusement coopérer encore plus étroitement avec d'autres nations européennes et renforcer les liens qui nous unissent. Nous avons conclu avec la Grande-Bretagne, notre proche voisin, un accord sur une zone de libre-échange, et notre but est d'entrer avec la Grande-Bretagne, le Danemark et la Norvège dans la Communauté européenne, afin de pouvoir jouer notre rôle dans le développement d'une Europe complètement unie. Vous savez que des difficultés parsèment notre route, mais notre dessein d'entrer dans l'Europe reste inchangé et nous poursuivons donc nos efforts pour atteindre ce but. Notre tâche immédiate, c'est de nous préparer afin de pouvoir apporter, le moment venu, une contribution valable"

(Mission d'Irlande auprès des Communautés européennes)

2. Interview de M. John Lynch, Premier ministre irlandais

M. John Lynch, Premier ministre irlandais, a accordé à un journaliste de la "Weltwoche" une interview exclusive consacrée à la politique nationale et internationale. Sur les problèmes européens, voici l'échange de questions et de réponses :

Question : Quels sont les avantages que présenterait une adhésion de l'Irlande au Marché commun et quelles sont ses chances d'y entrer ?

Réponse : De nombreux liens historiques rattachent l'Irlande à l'Europe et notre adhésion à la Communauté européenne nous permettrait de contribuer à l'unification politique et économique de l'Europe. Ce ne serait d'ailleurs que la conséquence logique de notre collaboration loyale dans des organisations européennes telles que l'ancienne O. E. C. E. et le Conseil de l'Europe, dont l'Irlande fut, comme on le sait, l'un des membres fondateurs. L'adhésion à la Communauté européenne nous donnerait accès à un marché beaucoup plus

vaste, ce dont bénéficierait évidemment l'ensemble de l'économie. Mais c'est surtout l'exportation de produits agricoles qui profiterait de prix sensiblement plus avantageux que les actuels. Les Six continueront évidemment à discuter du problème d'un élargissement des Communautés, mais, à mon avis, ils ne parviendront pas à le résoudre tant que la France ne modifiera pas son attitude à l'égard de l'adhésion de la Grande-Bretagne. Je suis néanmoins convaincu que l'unité européenne, représentée maintenant par le Marché commun, deviendra un jour une réalité; je veux dire qu'il ne sera pas possible de s'opposer à la longue à l'adhésion de nouveaux membres, ce qui vaut également pour notre pays. En 1967, j'ai visité les capitales du Marché commun, y compris Bonn. Tous les gouvernements m'ont assuré qu'ils étaient favorables à l'entrée de l'Irlande dans le Marché commun.

Question : On évoque parfois, ces temps derniers, le projet de créer un autre Marché commun, sans la France, mais avec la participation de la Grande-Bretagne ? Qu'en pensez-vous ?

Réponse : Nous avons toujours prôné la thèse selon laquelle l'unité européenne devait être la réunion de tous les pays animés des mêmes sentiments et, dans cet esprit, notre participation est aussi indispensable que celle de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves. Si l'unité européenne réalisée sans la Grande-Bretagne ne signifierait pas grand chose, l'unité européenne sans la France serait tout aussi dénuée de sens. Mais, comme je viens de vous le dire, je continue d'espérer, oui, je suis même certain que l'élargissement du Marché commun se fera un jour.

(Die Weltwoche, 6 décembre 1968)

Italie

1. Une motion des députés démocrates-chrétiens sur l'élection des membres du Parlement européen

Soixante-neuf députés démocrates-chrétiens ont présenté à la Chambre des députés une motion par laquelle le gouvernement italien s'engage à proposer aux autres gouvernements de la Communauté l'adoption d'un projet de loi sur l'élection au suffrage universel direct des membres du Parlement européen.

La motion est ainsi rédigée :

"La Chambre, considérant la nécessité de surmonter les obstacles qui s'opposent à la réalisation d'une Europe unie sur le plan politique; considérant que la réalisation d'un tel objectif pourrait être facilitée par l'élection au suffrage universel direct des parlementaires européens; considérant la né-

cessité, en cas de refus d'un ou de plusieurs gouvernements d'Etats membres de la Communauté de procéder à des élections au suffrage universel direct pour leurs propres représentants, de parvenir avant la fin de l'année 1969 à élire "unilatéralement" du côté italien sa propre délégation au suffrage universel direct conformément aux articles 21 (modifié) du traité de Paris (C. E. C. A.), 138 (C. E. E.) et 108 (EURATOM) des traités de Rome, invite le gouvernement à proposer aux autres gouvernements des Etats membres de la Communauté l'adoption d'un projet de loi sur l'élection au suffrage universel et direct des membres du Parlement européen selon une procédure uniforme dans tous les Etats membres."

(Chambre des députés, compte rendu du 7 octobre 1968)

2. Entretiens italo-anglais à Rome (11-12 novembre 1968)

M. Roy Jenkins, chancelier de l'Echiquier, s'est entretenu à Rome avec M. Colombo, ministre du Trésor et, par intérim, du budget et de la programmation économique.

Au cours de cet entretien, les deux ministres ont examiné les possibilités de développer la collaboration en matière monétaire, les rapports entre l'économie britannique et l'économie italienne et la collaboration entre Londres et les pays de la Communauté. Après avoir comparé les politiques économiques et conjoncturelles des deux pays, le chancelier de l'Echiquier s'est arrêté sur les efforts du gouvernement de Londres pour rééquilibrer la balance des paiements. A son tour, M. Colombo a commenté la situation et les perspectives à court terme de l'économie italienne, expliquant les mesures adoptées par le gouvernement italien pour faire face au ralentissement du développement au cours de la première moitié de l'année 1968, mesures qui semblent donner des résultats positifs. Le ministre s'est également arrêté sur la situation de la balance des paiements, qui présente un excédent marqué en compte courant et un déficit mineur, mais croissant, pour les mouvements de capitaux, ce qui renforce la nécessité d'arrêter des mesures capables de freiner la fuite des capitaux italiens à l'étranger.

La visite du chancelier anglais ne fait que confirmer l'existence des rapports étroits d'amitié et de collaboration qui existent entre l'Italie et la Grande-Bretagne. Le gouvernement italien s'est en effet activement employé, au niveau international, en faveur des accords de soutien de la livre sterling en contribuant aux négociations qui ont permis d'obtenir du F. M. I. la concession d'un prêt "stand by" de 1.400 millions de dollars, alors que la banque d'Italie contribuait avec d'autres banques centrales, à l'octroi d'un prêt de 1.500 millions de dollars au Royaume-Uni. En 1968, toujours avec la participation active de l'Italie, un accord de soutien à moyen terme a été mis au point en faveur de la banque d'Angleterre.

Le gouvernement italien a participé à ces accords non seulement en s'inspirant des rapports d'amitié existant entre les deux pays, mais parce qu'il est convaincu de la nécessité pour l'Europe de renforcer ses liens économiques et politiques avec la Grande-Bretagne.

(Il Popolo, 12 novembre 1968)

3. Déclarations de M. Colombo, ministre du Trésor, sur les problèmes monétaires

Prenant la parole devant la commission des finances et du trésor du Sénat, M. Colombo, ministre du Trésor, a déclaré que l'importance exceptionnelle du mouvement de transfert de devises à destination de l'Allemagne, provoqué par les rumeurs persistantes concernant une réévaluation du mark a posé de graves problèmes à la France et à la Grande-Bretagne. Les réserves de ces deux pays ont été soumises à une pression qui serait devenue insoutenable sans le recours à des mesures appropriées.

Le ministre a ensuite rappelé qu'à la suite des événements de mai, la France a connu des augmentations de salaire qui se sont répercutées sous forme d'augmentation des coûts de production, cependant que les prix ne suivaient pas une évolution parallèle, ce qui a créé une situation difficile pour les entreprises.

Le ministre a d'autre part rappelé le lent processus d'ajustement de la balance anglaise des paiements qui ne pouvait pas ne pas être gravement touché par des mouvements spéculatifs de fonds.

C'est dans ce contexte que la convocation de la réunion de Bonn a été demandée également par l'Italie, afin d'éviter que des problèmes qui dépassent l'horizon de n'importe quelle économie prise en particulier ne donnent lieu à des décisions exclusivement nationales. Si l'on a préféré réaliser la collaboration internationale au sein du Club des Dix plutôt que dans les limites de la Communauté, c'est que les questions en débat concernaient aussi la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Après avoir rappelé que la République fédérale d'Allemagne jouit d'une situation économique caractérisée par un vigoureux développement, par le plein emploi de la main-d'oeuvre et par une remarquable stabilité des prix, le ministre a fait observer que ce pays a préféré mettre en oeuvre le processus d'ajustement de la balance des paiements sans modifier le système des parités fixes. Certains pays se sont montrés sceptiques sur l'efficacité des mesures annoncées par la République fédérale d'Allemagne et n'ont pas caché leur préférence pour des mesures d'une autre nature. Au cours du débat, il a également été question d'une éventuelle réévaluation de la lire italienne.

L'Italie a résolument adopté une position de défense du système actuel de libéralisation des échanges internationaux fondé sur les parités fixes. Ce système exige une coordination, insuffisante actuellement, des politiques économiques et monétaires. Les problèmes de l'heure ne sauraient être résolus en introduisant des variations dans la parité des monnaies chaque fois que se manifestent des déséquilibres dans la balance des paiements, car cette méthode équivaldrait à introduire cet élément d'incertitude typique du système des parités fluctuantes. L'Italie a donc préconisé que soient résolus les problèmes économiques qui découlent des déséquilibres de la balance des paiements. A cette fin, elle a déclaré qu'il fallait envisager la mise en commun de quotas de réserve par les pays occidentaux en vue de soutenir les pays en difficulté, et mettre en oeuvre le schéma selon lequel les banques centrales, qui reçoivent des fonds, les restituent à celles qui les ont perdus. Cette solution a été accueillie de manière particulièrement favorable par toutes les délégations. En conséquence de cette prise de position de caractère général, opposée à la modification de la parité des monnaies, l'Italie a exclu toute éventualité de réévaluation de la lire. En effet, la situation en Italie n'exige pas de telles mesures, car l'Italie suit une politique d'expansion de la demande intérieure. Par conséquent, une partie notable des excédents de la balance italienne des paiements - a conclu le ministre - est destinée à l'expansion du marché intérieur, tant pour les biens d'investissement que pour les biens de consommation.

(Sénat de la République, réunion des commissions du 27 novembre 1969)

4. Conférence de M. Pedini sur la collaboration technologique

Au cours d'une conférence qu'il a donnée à l'Institut d'études de politique internationale de Milan, M. Pedini, sous-secrétaire d'Etat à la recherche, a préconisé la création d'une Communauté technologique européenne. Après avoir démontré la nécessité pour l'Italie d'une politique scientifique et technologique définie et les difficultés internes qui font obstacle à la mise en route d'une politique d'investissement dans le secteur de la recherche, l'orateur a dit que deux raisons invitent à la collaboration internationale dans ce domaine : le retard dont ont conscience les pays européens; la relance de l'unification européenne, à partir de l'opportunité constatée d'établir des contacts scientifiques et technologiques plus étroits.

M. Pedini a ensuite indiqué les quatre grandes têtes de chapitres entre lesquels peuvent se classer les possibilités de coopération technologique européenne et occidentale : la recherche fondamentale, l'espace, l'électronique, l'atome.

Dans la recherche fondamentale, les savants européens se sont toujours montrés très actifs, mais le retard est dû à l'exode des cerveaux. La balance des paiements technologiques (achats et ventes de brevets, modèles, innovations

productives) est fortement déficitaire. En 1963, les Etats-Unis y ont enregistré un actif de 514 millions de dollars, la C. E. E. un passif de 292 millions de dollars, l'Italie ayant un déficit de 107 millions de dollars. La réforme universitaire, les contrats de recherche et les accords scientifiques avec échange d'informations seront utiles pour arrêter la fuite de "matière grise". Quant au chapitre de l'espace, tous les secteurs de la recherche et des applications de pointe convergent vers lui. La C. E. E. s'intéresse à la recherche spatiale en raison des possibilités de communications postales par fusée, de l'utilisation des satellites pour les télécommunications, les prévisions météorologiques, le trafic aérien. L'Italie doit être présente politiquement dans ce secteur. Avec le programme San Marco du professeur Broglio, l'Italie collabore avec les Etats-Unis. Dans le contexte de la C. E. E., l'Italie a intérêt à participer à des projets afin de les rendre plus homogènes. Pour ce qui est du secteur de l'électronique, l'Italie est parvenue maintenant à une autonomie et à une originalité fécondes. La collaboration internationale sera surtout possible entre les industries et devra s'orienter sur une programmation d'ensemble. On connaît les travaux engagés par le groupe Maréchal dans le secteur de l'informatique et des télécommunications.

Nombreux sont les pays qui établissent un lien entre recherches nucléaires et souveraineté réelle. L'atome est indispensable non seulement pour la défense, mais également pour les ressources énergétiques futures. Quelles qu'aient été les erreurs, les divergences et les critiques, l'Italie a fait beaucoup pour se doter des équipements nécessaires. La collaboration internationale a été moins efficace : l'Euratom n'a pas rempli sa vocation, qui était d'unir les forces des six pays communautaires dans de nécessaires projets d'avant-garde dont ses membres, pris séparément, ne pouvaient assumer la charge. L'Italie espère qu'il sera possible de lui redonner un nouvel élan, et elle estime que cette possibilité existe déjà dans le secteur des réacteurs rapides ou dans celui de la séparation des isotopes.

Le but de tous ces efforts, a conclu M. Pedini, devrait être une Communauté technologique européenne embrassant tous les secteurs indiqués, qui soit dotée d'un contenu précis et concret et qui soit en contact direct avec les circuits productifs. Elle mettrait l'Europe à même d'accomplir un effort financier et d'organisation et de trouver un marché qui pourrait lui valoir de réduire le retard qui la sépare des Etats-Unis et d'engager avec eux un dialogue efficace. Enfin, il serait possible d'établir de plus larges rapports avec le Japon et l'U. R. S. S.

(Il Sole - 24 Ore, 3 décembre 1968)

Luxembourg

Une déclaration du ministre des affaires étrangères sur les conséquences pour l'Europe du coup de Prague

La Chambre luxembourgeoise des députés, réunie le 16 octobre 1968, a entendu un exposé de M. Grégoire, ministre des affaires étrangères, sur les conséquences pour l'Europe du coup de Prague. Le ministre a notamment déclaré :

"Il ne serait peut-être pas oiseux de réfléchir à la question suivante : "Les pays à obédience soviétique auraient-ils tenté le coup de Prague, en présence d'une vraie Europe unie, d'une Europe forte, décidée et embrassant l'ensemble des pays libres de l'Occident ?"

"Malheureusement, l'Europe n'est pas encore cette force déterminante dans la compétition des surpuissances, cherchant à se disputer la possession des planètes. La conclusion s'impose d'elle-même : il faut activer et réactiver le renforcement de ce qui existe, afin de faire le poids dans le jeu infernal engagé depuis une vingtaine d'années. Seulement voilà : à l'Occident, nous avons un peu l'air va-banquier, depuis que nous nous sommes réunis autour d'une table pour décider du sort de notre continent. Les cinq sixièmes sont pour la fermeté dans l'entreprise, mais pour que l'action puisse être, il faut une entité. Et elle est difficile à se parfaire.

"Faut-il suivre la France ? Où nous mènera-t-elle ? Vers l'Oural ou nulle part ? Serons-nous, par la force des événements qui viennent d'ébranler la thèse de Paris, prêts à aller vers la Grande-Bretagne ? L'alternative n'est pas douteuse.

"Et pourtant, il faudra persévérer dans la politique de persuasion pratiquée à l'égard de la France. Combien de temps encore ? Déjà on me dit : Après tant d'échecs, après tant de tentatives faites pour progresser par le biais, faut-il continuer à fatiguer les candidats ? Nous arrêterons-nous à une petite Europe à peine viable ? Ne devrions-nous pas, enfin, tenter quelque chose de vraiment nouveau, quitte à le faire sans la France, si elle ne veut pas, mais à ne jamais le faire contre la France ?

"Voilà le dilemme que les événements ont fait surgir. Voilà notre choix à faire ! Il n'y a qu'une possibilité, celle qui concerne l'Europe, la plus grande Europe.

"Rien ne sert de répondre à un entêtement individuel par un entêtement collectif, il faut enfin prendre une décision capitale. C'est avec satisfaction que je constate qu'une idée qui m'est chère est en train de se réaliser : l'U. E. O. offrant un cadre prometteur aux pourparlers entre les "Six" et la Grande-

Bretagne, sans qu'elle puisse être prise pour un "Ersatz" à l'admission des pays candidats à la C.E.E., les ministres ont décidé de se réunir à Rome pour y faire une nouvelle tentative d'approche."

Pays-Bas

1. Interview de M. Luns, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, sur la situation de la Communauté

Dans une interview accordée à l'hebdomadaire suisse "Die Weltwoche", le ministre hollandais des affaires étrangères, M. Luns, a fait quelques déclarations sur la situation critique que traversent actuellement les Communautés ainsi que sur les perspectives de coopération européenne. Au sujet de la possibilité d'une nouvelle initiative dans la politique d'intégration européenne, le ministre a dit :

"Certes, les initiatives n'ont pas manqué dans la politique d'intégration européenne ces derniers temps, c'est-à-dire après le "second décembre français" (j'ai en vue le 19 décembre 1967). Qu'il me suffise de rappeler le mémorandum présenté par le pays du Benelux et les propositions formulées par l'Allemagne et par l'Italie. Et récemment encore, à l'occasion de la session de l'U.E.O. à Rome, mon collègue belge, M. Harmel, a pris une nouvelle initiative qui s'inspire du mémorandum du Benelux. Il a proposé la création d'un groupe de travail qui serait formé de représentants des 7 pays et chargé de rechercher, dans la perspective de la coopération européenne, s'il ne serait pas possible de faire de nouveaux progrès en dehors des traités communautaires : par exemple sur le terrain de la politique étrangère, ou de la politique de la défense, ou de la technologie. J'ai la ferme confiance que, même si la France n'était pas disposée à suivre cette procédure, les autres membres de l'U.E.O. pourraient procéder dans des brefs délais à la constitution d'une commission de ce genre et lui confier cette tâche. Naturellement, cela ne résoudrait nullement les problèmes posés par l'admission de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. ; néanmoins, ce serait là un effort pour renforcer les liens avec la Grande-Bretagne. L'attitude adoptée par la France depuis dix ans à l'égard de l'intégration européenne a freiné le développement de la Communauté dont la finalité devait être une union européenne réelle. A mon avis, de nombreuses occasions se sont offertes; et il me semble assez douteux que de nouvelles occasions puissent se présenter. Naturellement, les réactions des autres pays membres à l'attitude française ont également joué un rôle important. On ne peut dire malheureusement que tous les partenaires se soient toujours montrés disposés, avec une égale résolution, à adopter sur ce point une position ferme. Cependant, il devrait à mon avis être encore possible de parvenir à certaines formes de collaboration avec les autres pays européens, en dehors des traités communautaires."

Répondant ensuite à une question sur ce que serait l'évolution de l'Europe s'il était possible de tourner l'opposition de la France de de Gaulle et sur la possibilité d'une Communauté européenne sans la France, M. Luns a déclaré :

"Comme je l'ai dit, une coopération dans les domaines qui ne sont pas couverts par les traités européens est possible, même sans la France. Il me paraît par contre difficile de concevoir une Communauté économique européenne sans la France; je crois même qu'elle serait impossible. Je tiens d'ailleurs à ajouter que je m'efforcerais d'obtenir l'admission de la France avec autant d'énergie que je le fais maintenant à l'égard de la Grande-Bretagne, si les positions des deux pays étaient inverses. Ni la Grande-Bretagne, ni la France ne peuvent être absentes de l'intégration européenne."

Sur la collaboration de l'Italie et du Benelux dans le cadre de la Communauté, le ministre s'est exprimé en ces termes :

"... les rapports entre l'Italie et les pays membres du Benelux sont caractérisés par un degré satisfaisant de concessions et par des initiatives qui coïncident : notamment pour tout ce qui concerne le problème de l'admission de nouveaux membres. Je me réjouis vivement des efforts que mon collègue italien, le ministre Medici, n'a cessé de déployer pour faire progresser la question de l'admission de la Grande-Bretagne."

Enfin, M. Luns a donné son avis sur l'attitude de la République fédérale d'Allemagne, après la dernière rencontre de Gaulle-Kiesinger :

"Je crois, aujourd'hui comme par le passé, que la République fédérale allemande souhaite sincèrement un élargissement de la Communauté européenne et qu'elle s'efforce de trouver des "solutions intermédiaires" aptes à renforcer les liens avec la Grande-Bretagne. Mais, selon toutes les apparences, il est extrêmement difficile pour le gouvernement de Bonn de faire des démarches en ce domaine si la France n'est pas d'accord. Et cela vaut aussi bien pour les domaines dans lesquels les Etats membres de la C.E.E. ont toute liberté de conclure des accords avec d'autres partenaires : comme le propose par exemple le mémorandum du Benelux. Je regrette cette attitude, car je suis convaincu que l'unification de l'Europe ne se fera jamais si l'on doit toujours attendre l'accord de tous les pays. Même lors de la création de la C.E.E., nous ne nous sommes pas arrêtés à attendre la Grande-Bretagne; et celle-ci, après quelques années, a complètement révisé sa position à l'égard de la C.E.E. elle-même."

(Mondo Economico, 16 novembre 1968)

2. Le gouvernement néerlandais recommande l'organisation d'une conférence des ministres européens sur l'unification européenne

Au cours d'une réunion des ministres des affaires étrangères de l'Union de l'Europe occidentale faisant suite à la conférence de l'U. E. O. à Rome sur les plans du Benelux relatifs à l'instauration d'une coopération au sein de cette organisation dans des domaines qui ne sont pas régis par le traité de la C. E. E. tels que la politique, la défense, la technologie et les affaires monétaires, M. Luns, ministre néerlandais des affaires étrangères, a annoncé que le gouvernement néerlandais avait décidé de prendre l'initiative d'une grande conférence européenne des ministres des affaires étrangères qui serait consacrée à l'unification européenne. M. Luns a annoncé cette décision à Bruxelles lors d'une réunion à laquelle assistaient ses collègues des autres pays de la C. E. E. (à l'exception de la France) et de la Grande-Bretagne. L'initiative néerlandaise est inspirée par la résolution du congrès parlementaire européen qui s'est tenu à La Haye.

Les Britanniques et les Italiens ont réagi favorablement pendant le congrès de La Haye à l'idée d'une conférence ministérielle destinée à donner un nouvel élan à l'unification européenne. Au cours de la réunion de Bruxelles, M. Brandt, ministre allemand des affaires étrangères, s'est déclaré favorable, lui aussi, à cette idée.

(Handels en Transport Courant, le 15 novembre 1968)

3. Les délibérations de la commission permanente des affaires étrangères sur la politique européenne

Les séances publiques de la commission des affaires étrangères ont, entre autres, été consacrées aux problèmes d'Euratom, au renforcement interne et à l'élargissement des Communautés, à la participation de la C. E. E. à l'accord international sur le sucre, aux accords d'association et à la politique commerciale commune.

Tous les orateurs ont exprimé leur inquiétude au sujet de l'avenir d'Euratom et invité instamment le gouvernement à mettre tout en oeuvre pour sauver cette institution.

M. De Koster, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, s'est déclaré d'accord avec ceux qui estiment que la formule "à la carte", particulièrement chère à la France, et selon laquelle les Etats membres participeraient uniquement aux activités d'Euratom qui les intéressent, fait, par son action désintégrant, planer une grande menace sur la Communauté.

Après avoir déclaré partager les critiques émises à l'égard de la formule "à la carte", M. Oele (parti du travail) a plaidé en faveur de l'utilisation des entreprises communes, méthode qui éviterait la renaissance des tendances nationalistes. L'orateur a demandé au gouvernement de nuancer son refus du système "à la carte" de telle manière que les centres communs puissent participer à la réalisation des projets intéressants dans le domaine technologique et industriel.

En ce qui concerne le renforcement interne des Communautés, M. Vredeling (parti du travail) a souligné l'importance de l'article 8, paragraphe 7, du traité de la C.E.E. ; à son avis, toutes les autres dispositions du traité sont conditionnées par l'application de ce paragraphe. Il en est notamment ainsi pour les dispositions de l'article 138, relatif à l'élection au suffrage direct dans la Communauté. Lorsqu'on la rapproche du paragraphe 7 de l'article 8, cette disposition implique que le Conseil est tenu de satisfaire à toutes les règles prévues en prenant les mesures qu'entraîne l'établissement du Marché commun.

Quant aux problèmes liés au renforcement des pouvoirs du Parlement européen et en particulier le problème des ressources propres, M. Vredeling a fait observer qu'il s'agit maintenant de les résoudre. L'orateur s'attend que la Chambre ne marquera pas son accord sur l'octroi de ressources propres à la Communauté auquel le Conseil s'est engagé, si un contrôle démocratique au niveau européen n'est pas simultanément établi.

M. Luns, ministre des affaires étrangères, a répondu affirmativement à M. Vredeling qui lui demandait expressément s'il était vrai que le gouvernement refusait de présenter, conformément à l'article 201 du traité, à la Seconde chambre, des réglementations prévoyant l'octroi à la Communauté de ressources propres, octroi qui n'irait pas de pair avec un renforcement des pouvoirs du Parlement européen.

Répondant à M. Van Mierlo (démocratie 66) qui suggérait l'élection au suffrage universel direct des membres du Parlement européen dans différents pays, M. De Koster a rappelé que le gouvernement néerlandais a déjà présenté, en 1964, au Conseil des propositions visant à accroître les pouvoirs du Parlement européen, ajoutant qu'il avait donné l'ordre d'examiner si ces propositions correspondaient encore aux desiderata actuels du gouvernement. Le Secrétaire d'Etat a ensuite donné l'assurance que le gouvernement néerlandais saisirait toute possibilité susceptible de modifier fondamentalement les pouvoirs du Parlement européen.

M. Boertien (parti anti-révolutionnaire) a mis en doute l'opportunité de réunir une conférence au sommet sur un plan plus large que celui de la Communauté en arguant du fait que le gouvernement ne se sent déjà guère enclin à participer à une conférence au sommet des Six, estimant qu'elle n'aboutirait à aucun résultat positif. Comment, dès lors, espérer davantage d'une conférence

élargie, s'est demandé l'orateur ? Parlant au nom du parti populaire catholique, M. Westerterp s'est en revanche fait le défenseur de la réunion d'une conférence au sommet sur une base élargie.

Selon M. Luns, ministre des affaires étrangères, il convient de ne pas creuser davantage le fossé entre la C. E. E. et les pays candidats dans les domaines relevant des traités européens. Le gouvernement se fonde sur cet argument pour justifier sa "politique prudente" sur certains points qui ne relèvent pas du domaine d'application des traités. Aussi le ministre a-t-il estimé que le terme de "boycottage sélectif" n'était pas de mise en l'occurrence. Répondant à une critique émise par la commission, le ministre a défendu le point de vue néerlandais en ce qui concerne la coopération au sein du groupe Maréchal. "Le gouvernement néerlandais n'a pas modifié son attitude à cet égard. Si le Conseil peut nous donner l'assurance qu'il entend s'en tenir à la description des tâches du Comité Maréchal faite en octobre 1967, les Pays-Bas sont disposés à reprendre immédiatement les activités de ce Comité", a déclaré M. Luns. D'après cette description, le Comité Maréchal avait pour tâche de procéder à une étude préliminaire qui aurait été suivie de négociations sur une base d'égalité avec d'autres pays, notamment le Royaume-Uni. "Au mois de mars, M. Couve de Murville a déclaré, en réponse à une question que je lui posais, qu'il ne pouvait faire la moindre promesse à ce sujet; il voulait d'abord voir ce à quoi aboutiraient les consultations à six. J'ai alors répondu que dans ces conditions nous ne pouvions continuer à participer aux travaux du groupe Maréchal. Les Italiens nous ont suivis et, depuis, notre position est restée inchangée." C'est donc le gouvernement français et non le gouvernement néerlandais qui n'a pas tenu parole. Pour défendre sa position, le ministre des affaires étrangères de la France avait, à l'époque, prétendu que la situation n'était plus du tout la même qu'en octobre 1967.

M. De Koster a ensuite parlé d'un problème qui avait été abordé par M. Boertien, celui des brevets européens. "Au cours de la réunion de l'Union de l'Europe occidentale, nous avons été surpris par l'attitude de M. de Lipkowski, secrétaire d'Etat français qui, lorsqu'il était parlementaire, a toujours eu la réputation d'être un bon Européen. M. de Lipkowski a déclaré à cette occasion que la France ne considérerait plus à l'avenir le problème des brevets comme un point intéressant uniquement les six Etats membres. Dans le point 3 du programme dit Debré, cette thèse est avancée avec une certaine prudence. Or, au cours de la session des 4 et 5 novembre à Bruxelles, M. Debré s'est en un certain sens rétracté, en déclarant que le règlement de ce problème exigeait l'unanimité entre les Six. Le ministre a donc désavoué son secrétaire d'Etat."

A propos de l'accord international sur le sucre, M. Udink, ministre responsable de l'aide aux pays en voie de développement, a déclaré que la non-participation de la C. E. E. à cet accord avait provoqué un choc psychologique négatif important, notamment dans les pays en voie de développement. "Je crois, dès lors, qu'il convient de regretter cette non-participation de la

Communauté. Si ce choc psychologique fut tellement grand, ce n'est pas que la conclusion d'un accord sur le sucre soit d'une importance capitale pour les pays en voie de développement, mais surtout parce que la non-participation de la C. E. E. semble révélatrice à ces pays de l'attitude que la C. E. E. adoptera lors des négociations sur les accords relatifs aux produits de base. Le gouvernement néerlandais avait prévu cette réaction et fait tout son possible au sein de la C. E. E. pour faire participer la Communauté à cet accord. Le mandat donné à l'exécutif portait initialement sur un taux d'auto-provisionnement de 117%. Or, il s'est rapidement révélé que cette position empêchait toute véritable négociation à Genève, du fait que toutes les autres parties à la conférence souhaitaient aborder le problème de la répartition des quotas à l'exportation. La C. E. E. a tout de même fini par accepter de négocier sur les quotas à l'exportation, mais en exigeant d'emblée un quota de 1,2 million de tonnes de sucre, volume que la Communauté n'a jamais atteint dans le passé. Les Pays-Bas ont néanmoins considéré que c'était déjà un progrès que de passer de la discussion sur le taux d'auto-provisionnement à celle sur les quotas à l'exportation. A l'origine, le gouvernement néerlandais a accepté le quota de 1,2 million de tonnes en spécifiant toutefois que si un accord en dépendait, ce mandat de négociation devrait pouvoir être modifié. Or, il est apparu très rapidement que tout accord était impossible sur la base d'un quota de 1,2 million de tonnes. M. Prebisch, secrétaire général de la C. N. U. C. E. D., n'ayant pas consenti à dépasser le chiffre de 300.000 tonnes pour la C. E. E., la différence était trop grande pour qu'il pût jamais être question de réaliser un accord sur ces bases. A Bruxelles, le gouvernement des Pays-Bas a plaidé avec la dernière énergie pour faire conférer un autre mandat de négociation à l'exécutif; il a même proposé des montants concrets, et s'est notamment efforcé de réaliser l'unanimité sur la base d'un quota de 600.000 tonnes. Malheureusement, ces tentatives ont échoué. Pour M. Westerterp, la preuve est ainsi une nouvelle fois fournie qu'il ne faut plus envoyer la Commission de la C. E. E. à des négociations internationales avec un mandat contraignant. Selon lui, la Commission européenne doit - le traité l'autorise d'ailleurs à agir ainsi - être en mesure de négocier sous sa propre responsabilité, puis de soumettre le résultat au Conseil.

En ce qui concerne les accords commerciaux et les associations, M. Schuijt a rappelé que les Etats membres s'étaient mis d'accord pour accorder le même traitement aux agrumes d'Israël, de Turquie et d'Espagne. L'orateur a demandé que cette clause soit respectée lors de la conclusion des accords d'association avec la Tunisie et le Maroc.

M. De Koster a pu rassurer M. Schuijt sur ce point, mais il a fait observer, à propos de l'association d'Israël, association que la Chambre avait, dans une motion, demandé au gouvernement de promouvoir par tous les moyens possibles, qu'en dehors des Pays-Bas, seule la République fédérale y est favorable. La France s'oppose à l'établissement de tout lien, quel qu'il soit, avec Israël.

Le gouvernement appuie pleinement la proposition de signer un accord commercial avec la Yougoslavie, mais, selon M. Luns, la France s'oppose aussi à cette signature, pour des raisons de politique agricole. L'accord commercial, tel qu'il est prévu dans le mandat de la Commission de la C. E. E. n'intéresse pour ainsi dire nullement la Yougoslavie en raison des importantes restrictions qu'il contient. Au cours de la session du Conseil des 4 et 5 novembre, la délégation néerlandaise a une nouvelle fois demandé, tant pour des raisons politiques que pour des raisons économiques, que le Conseil adopte une attitude souple dans ce domaine.

En ce qui concerne le renouvellement de la Convention de Youndé, M. Westerterp a plaidé en faveur de l'extension du Fonds européen de développement, d'un élargissement du nombre de pays africains susceptibles d'en bénéficier et de la prolongation de la date d'échéance de l'association, à condition toutefois qu'une clause de révision y soit prévue.

(Débats de la Seconde Chambre des Etats généraux, session 1968/1969 - Affaires étrangères - réunion du 21 novembre 1968)

4. Les débats de la Seconde Chambre relatifs à l'accord international sur le sucre

A l'occasion de l'adoption de l'accord international sur le café et de l'arrangement international sur les céréales, la Seconde Chambre a consacré un débat à l'accord international sur le sucre. Dans une motion déposée par M. Westerterp (Parti populaire catholique) et les représentants de six autres partis, qui a été adoptée à la quasi-unanimité, la Chambre

"convaincue de l'importance considérable de la conclusion d'accords internationaux portant sur des marchandises,

déplore que la C. E. E. n'ait pas participé à la conclusion de l'accord international sur le sucre de 1968 dans le cadre de l'U. N. C. T. A. D. ;

estime que le volume du contingent d'exportation de sucre exigé par le Conseil de la C. E. E. doit être considéré comme incompatible avec une politique de développement rationnelle et qu'une réduction de ce contingent ne porterait pas nécessairement un préjudice grave aux intérêts des agriculteurs de la C. E. E. ;

invite le gouvernement à entreprendre, dans le cadre du Conseil de ministres de la C. E. E., les démarches nécessaires pour amener aussi rapidement que possible la C. E. E. à participer à l'accord international sur le sucre."

M. Lardinois, ministre de l'agriculture, estime fort possible que la C. E. E. adhère encore à l'accord sur le sucre. Si les pays de la Communauté

s'accordent sur une nouvelle politique agricole, cette adhésion ne soulèvera plus de difficultés semblables à celles qui sont apparues dans le passé.

Le gouvernement souscrit aux objectifs de l'accord - qui ne vise d'ailleurs pas exclusivement à améliorer les conditions du marché dans l'intérêt des pays en voie de développement - et considère la motion comme un appui. Il sera peut-être nécessaire de réduire les excédents de sucre dans la C. E. E., a ajouté le ministre Lardinois, qui, du reste, ne voit guère de possibilités d'accroître les importations de sucre de canne en provenance des pays en voie de développement.

L'accord international sur le café, dont les objectifs sont analogues à ceux de l'accord sur le sucre, prévoit la création d'un fonds destiné à diversifier les structures de production des principaux pays producteurs de café. La participation de ces pays à ce fonds sera de plus de 25 millions de dollars. Les Etats-Unis ont promis une contribution de 15 millions de dollars, ce montant pourrait être doublé si d'autres pays importateurs y participaient également.

Plusieurs parlementaires, parmi lesquels M. Westerterp (Parti populaire catholique) ont insisté pour que les Pays-Bas participent à ce fonds et M. Vredeling (Parti du travail) a déposé une motion, signée par trois autres partis politiques, invitant le gouvernement à participer à ce fonds. Le gouvernement devrait également engager la C. E. E. et d'autres pays développés à y adhérer.

En ce qui concerne l'aide alimentaire, le ministre Udink a déclaré que les Pays-Bas étaient disposés à accorder leur concours au programme d'aide alimentaire entièrement dans le cadre de la Communauté économique européenne. Il estime qu'il serait souhaitable de réserver une part de cette aide aux secours d'urgence qui devraient aussi être accordés sur une base communautaire. Le gouvernement néerlandais ne croit pas que l'aide alimentaire doive porter les couleurs nationales, a ajouté M. Udink.

(Session 1968-1969, doc. 9800, budget de l'Etat, chapitre V - Affaires étrangères;
Handels & Transport Courant, le 5 décembre 1968)

5. Questions parlementaires

- Accord entre les Etats membres de la C. E. E. sur des questions judiciaires

Répondant à une question écrite posée par M. Vredeling (Parti du Travail) le 19 septembre dernier (1), le ministre des affaires étrangères, par intérim, a fait le 18 octobre, au nom également du ministre de la Justice, la déclaration suivante :

"Les six Etats membres ont joint à l'accord qu'ils ont signé le 27 septembre 1968 une déclaration commune dans laquelle leurs gouvernements expriment le désir d'éviter toute divergence d'interprétation de la convention en question et d'étudier les possibilités de reconnaître à la Cour de Justice des Communautés européennes certaines compétences à cet effet.

Cette étude a, entre temps, été confiée à un groupe de travail. La mission de ce groupe de travail, institué par le Conseil, consiste à élaborer un rapport relatif à la compétence qui devra être reconnue à la Cour, aussi bien en ce qui concerne l'accord d'application civil qu'en ce qui concerne d'autres accords conclus ou éventuellement à conclure entre les Etats membres des Communautés européennes, en particulier ceux qui sont visés à l'article 220 du traité instituant la C. E. E.

La représentation néerlandaise au groupe de travail estime que la réglementation des décisions préjudicielles, qui a été insérée au traité de la C. E. E. lui-même, doit servir de modèle à la nouvelle réglementation. Si l'accord a été unanime sur ce point de départ, les opinions restent pourtant partagées quant au déroulement futur des travaux."

(Seconde Chambre, session 1968-1969, annexe 149)

- Adhésion de la C. E. E. à l'accord international sur le sucre

En réponse à une question écrite posée le 24 octobre 1968 par MM. Westerterp (Parti populaire catholique), Boersma (Parti anti-révolutionnaire) et Vander Mei (union chrétienne historique) sur la non-participation de la Communauté à la conclusion de l'accord international sur le sucre, M. Lardinois, ministre de l'agriculture, a fait la déclaration suivante, au nom également des ministres des affaires économiques et de la coopération avec les pays en voie de développement :

-
- (1) Sur le projet d'accord entre les Etats membres de la C. E. E. relatif au pouvoir juridique, à la reconnaissance et à l'application des décisions en matière de droit civil et commercial.

"La conférence sur le sucre, qui s'est tenue le 24 octobre sous les auspices de la C.N.U.C.E.D., a fixé pour la C.E.E. un quota d'exportation de base de 300.000 tonnes par an, bien que celle-ci eût déclaré, lors des négociations, qu'elle ne pouvait accepter cette décision. La C.E.E. avait tout d'abord proposé à la Conférence de lui concéder un degré d'auto-provisionnement de 117, correspondant à une capacité d'exportation de près de 1,2 million de tonnes par an. Les Pays-Bas n'ont donné leur accord au mandat du Conseil de la C.E.E., qui était à la base de cette proposition, que sous réserve qu'il puisse être modifié si le déroulement des négociations l'exigeait. Bien qu'il soit apparu, par la suite, au cours des négociations, que la C.E.E. ne pourrait se voir accorder un degré d'auto-provisionnement de 117, il n'a pas été possible au Conseil de la C.E.E. de se mettre d'accord sur un point de vue plus conciliant. Rien n'y fit, pas même les efforts que déployèrent jusqu'au dernier moment les Pays-Bas ainsi que la Commission européenne et quelques autres Etats membres.

Le gouvernement regrette que la C.E.E., et donc aussi les Pays-Bas, ne puissent de ce fait participer à l'accord. Or, la participation d'un nombre aussi élevé que possible de grands pays importateurs et exportateurs est nécessaire pour assurer aux accords internationaux sur les produits de base une efficacité optimale. Du point de vue de la politique de développement, il est difficile de se cacher que la position adoptée par la C.E.E. à Genève risque d'avoir une influence néfaste sur ses relations avec les pays en voie de développement.

Le gouvernement estime que puisque la C.E.E. ne peut participer à l'accord dès le début, elle doit s'efforcer d'y adhérer ultérieurement, et tenter, en attendant, d'établir une coopération aussi étroite que possible avec la nouvelle organisation internationale du sucre, en vue d'assurer le déroulement normal des échanges mondiaux de sucre, cela dans l'intérêt notamment des pays exportateurs en voie de développement, comme le précisent les objectifs de l'accord."

(Annexe au compte rendu des débats de la Seconde Chambre, session 1968-1969, page 411)

- La coopération européenne en matière d'océanographie

M. Vredeling (Parti du travail) s'est informé le 28 novembre 1968 de l'avis du gouvernement néerlandais sur la coordination, au niveau de la C.E.E., des efforts déployés en matière d'océanographie, et sur les formes que pourrait éventuellement revêtir une coopération avec d'autres pays européens dans ce domaine.

M. Luns, ministre des affaires étrangères, parlant au nom également du ministre de l'agriculture et de la pêche et du ministre de l'éducation et des sciences, a répondu le 20 décembre :

"Le gouvernement estime, qu'en matière d'océanographie, il est souhaitable de parvenir à une coordination aussi étroite que possible des politiques des Etats membres de la C.E.E. et des autres pays européens, qui tiennent compte également des intérêts de l'agriculture et de la pêche. Cette coopération devra, d'autre part, se rattacher à celle qui existe déjà sur un plan international plus vaste. Il va de soi, qu'en raison de l'étendue du domaine recouvert par cette science et des coûts des études qu'elle commande, ainsi que du caractère international de la mer, les différents pays ont tout intérêt à coopérer le plus étroitement possible en la matière. Aussi n'est-il pas étonnant qu'une telle tradition de coopération, qui s'est au demeurant révélée très féconde, existe déjà. Plusieurs organisations internationales ont été créées à cet effet ou étendent leurs activités également à ce secteur. Au plan mondial, nous pouvons citer la "Commission océanographique intergouvernementale" (I.O.C.) de l'"Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture" (U.N.E.S.C.O.) et l'"Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture" (F.A.O.). Au plan régional, nous trouvons, entre autres, l'"International Council for the Exploration of the Sea" (I.C.E.S.) et l'"International Council for the Scientific Exploration of the Mediterranean" (I.C.S.E.M.).

Pour ce qui concerne le développement ultérieur de la recherche scientifique et technique, comprenant également la recherche maritime, nous renvoyons à la résolution du Conseil de la C.E.E. des 9 et 10 décembre 1968."

(Annexe au compte rendu des débats de la Seconde Chambre, session 1968-1969, page 501)

- L'association d'Israël, de la Tunisie et du Maroc

En réponse à une question écrite de M. Westerterp (Parti populaire catholique) du 12 décembre dernier, M. Luns, ministre des affaires étrangères, a fait le 27 décembre la déclaration suivante :

"Un accord d'association entre la C.E.E., d'une part, la Tunisie et le Maroc, de l'autre, sera fort probablement conclu au cours des premiers mois de l'année 1969. En revanche, le Conseil n'a pas encore pu arrêter le mandat de négociation de la Commission européenne à l'égard de la demande d'association d'Israël.

Le représentant des Pays-Bas a déclaré, à plusieurs reprises, au Conseil de la C.E.E., que le retard dont souffre l'examen de la demande d'associa-

tion d'Israël préoccupe le gouvernement néerlandais et lui paraît des plus regrettables, compte tenu de la nécessité de maintenir l'équilibre économique dans le bassin méditerranéen. Au cours de la réunion du Conseil du 10 décembre dernier, il a fait remarquer, une fois de plus, sans ambages, que le gouvernement néerlandais ne peut accepter que l'examen de la demande d'association d'Israël soit sans cesse reporté. C'est pourquoi, il a exigé que cette demande soit étudiée au cours de la première réunion du Conseil du mois de janvier 1969, sur la base également du dernier rapport de la Commission européenne à ce sujet et d'un mémorandum qu'il s'est engagé à rédiger pour cette occasion."

Au cours de son intervention devant le Conseil le 10 décembre dernier, le ministre a donné les précisions suivantes :

"A plusieurs reprises déjà, la délégation néerlandaise a attiré l'attention de cette assemblée sur l'interdépendance de nos relations avec les pays du bassin méditerranéen. Nous avons pu constater aujourd'hui que nous ne sommes plus très loin de la conclusion d'un accord avec le Maroc et la Tunisie. Pour ce qui concerne l'Espagne, j'ai pu me rendre compte également que les consultations ont progressé. Certes, et je voudrais que cela soit bien clair, nous nous félicitons vivement de cette évolution, mais force m'est malheureusement de constater aussi, comme je l'ai déjà fait au cours de la réunion du Conseil du 30 juillet dernier, que pendant ce même temps les choses n'ont pas évolué au même rythme en ce qui concerne Israël. Contrairement à la promesse qui nous avait été faite au cours de cette même réunion, le Conseil n'a toujours pas repris l'examen du dossier d'Israël. C'est pourquoi, j'attire, une fois de plus, votre attention sur le fait que le gouvernement néerlandais ne saurait accepter que l'examen de la demande d'association d'Israël soit négligé pour celui des demandes introduites par d'autres pays se trouvant dans une situation analogue.

J'ai appris, qu'abstraction faite de la parution du rapport de la Commission à la fin du mois d'octobre, les activités concernant Israël se sont limitées, au cours du dernier semestre, à une seule réunion d'un groupe de travail. Or, ce rapport, qui examinait les formes que pourraient affecter nos relations avec Israël, et que je considère, pour ma part, comme un document parfaitement valable, est apparu insuffisant à d'aucuns qui ont réclamé une étude plus poussée du problème.

Monsieur le Président, cela me semble parfaitement inutile : le problème a été suffisamment étudié. Il appartient désormais au Conseil, sur la base des travaux préparatoires des représentants permanents, de se prononcer sur les solutions proposées. C'est pourquoi, je voudrais insister pour que cette question soit examinée lors de la prochaine réunion du Conseil. Afin de compléter la préparation de cet examen, le gouvernement

néerlandais a l'intention de transmettre d'ici peu aux membres du Conseil et à la Commission un mémorandum sur les relations avec Israël."

(Annexe au compte rendu des débats de la Seconde Chambre, session 1968-1969, page 525)

- Consultations bilatérales préalables au sein de la Communauté européenne

En réponse aux questions que lui avait posées M. Vredeling, membre de la Seconde Chambre, le ministre de l'agriculture et de la pêche a déclaré, au nom également de son collègue des affaires étrangères, que le gouvernement n'excluait pas qu'il pût lui arriver de se concerter, avant une réunion du Conseil, avec un autre Etat membre sur certains aspects de la politique de la C.E.E. et d'adopter avec cet Etat une attitude commune, ni que cette concertation pût se manifester au Conseil de la C.E.E. Le gouvernement estime que de telles consultations préalables, qui ne doivent d'ailleurs pas nécessairement se limiter à deux Etats membres, peuvent dans certains cas utilement contribuer à la préparation des travaux du Conseil des Communautés européennes, institution à laquelle est en tout état de cause réservé le droit de décision.

Certes, il peut se faire que lorsqu'ils n'y participent pas, ces consultations préalables ne facilitent pas les choses pour les Pays-Bas lors des discussions au Conseil. Tant qu'il ne s'agit toutefois pas d'un effort systématique d'un groupe d'Etats membres en vue d'infléchir la décision du Conseil selon leur volonté, aucune réserve ne peut être formulée contre les consultations préalables intervenant en dehors du Conseil.

(Handels & Transport Courant, du 6 décembre 1968)

6. Visite aux Pays-Bas du président Hamani Diori du Niger

A l'occasion de la visite qu'il a faite aux Pays-Bas en octobre dernier, le président du Niger, M. Hamani Diori, a exposé ses vues concernant le fonctionnement de l'aide au développement accordée par la Communauté européenne aux Etats africains et malgache et formé des souhaits pour le renouvellement de la Convention de Yaoundé.

Selon le président du Niger, les principaux problèmes que pose le renouvellement de la Convention de Yaoundé intéressent :

- l'écoulement des produits sur les marchés européens,
- les garanties relatives au produit des exportations,
- l'industrialisation des pays africains.

On constate une stagnation relative des importations de la C. E. E. , et singulièrement des exportations des pays associés dans les Pays-Bas, phénomène que M. Hamani Diori impute à la réduction des exportations de produits agricoles des E. A. M. A. C'est ainsi que, de 1964 à 1966, les exportations hollandaises de produits agricoles des pays associés ont diminué de 32% en volume et de 20% en valeur, cependant que les importations de produits analogues originaires d'autres pays d'Afrique ou d'Amérique latine étaient en augmentation. Les préférences tarifaires accordées aux Etats associés n'ont donc eu aucune répercussion défavorable sur les échanges entre la C. E. E. et les autres régions du Tiers monde. Il est même permis de penser que leur suppression entraînerait la disparition totale des produits des pays associés du marché de la C. E. E.

"Il n'est pas interdit non plus de penser que les restrictions conçues par la C. E. E. en vue de protéger sa propre agriculture risquent de compromettre davantage nos échanges avec la C. E. E. La nouvelle Convention d'association devrait préciser le traitement qui sera réservé à nos produits dans le cadre de la politique agricole de la Communauté; ce traitement devra leur garantir une protection efficace, afin de permettre aux Etats associés de surmonter certains handicaps atteignant leur compétitivité.

Les Etats associés sont convaincus que c'est surtout par la conclusion d'accords internationaux qu'il faudra s'efforcer de contrecarrer la détérioration des termes de l'échange. Force leur est pourtant de constater que les négociations entamées au niveau mondial, dans le cadre, soit d'organisations concernant spécialement certains produits, soit de la Conférence mondiale sur le commerce, n'ont jusqu'ici donné aucun résultat. C'est pourquoi les pays associés attachent le plus grand prix au maintien, dans la prochaine Convention d'association, de mesures prévoyant un soutien effectif des prix de leurs produits. En dernière analyse, les pays associés demandent relativement peu de chose, si l'on met en balance les 200 millions de dollars qui seraient nécessaires pour soutenir les prix de quelques produits particulièrement touchés par la baisse, et les 2 milliards de dollars que le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole consacre au soutien des prix des produits agricoles de la C. E. E.

On nous demande de diversifier notre production. Cette diversification ne sera possible que si nos pays s'industrialisent. Jusqu'à présent, nos pays importaient des produits finis et exportaient des matières premières; désormais nous devons nous mettre à produire nous-mêmes certains biens jusqu'ici importés et transformer sur place des produits agricoles et miniers.

Il ne suffira cependant pas, pour parvenir à un véritable développement industriel, de satisfaire les besoins locaux. Une étude récente de la C. E. E.

montre que le nombre d'exploitations qui pourraient être créées dans ce domaine ne seraient que d'une centaine et n'occuperaient que 15.000 personnes. D'où la nécessité de créer des industries orientées vers l'exportation, soit de produits agricoles ou miniers ayant subi une première transformation, soit de biens de consommation manufacturés destinés aux marchés européens et américains. Telle serait la meilleure manière, pour les pays associés, de parvenir à une diversification et à une valorisation de leurs produits agricoles, à savoir par l'intégration progressive des activités primaires et secondaires. On ne peut, à cet égard, que regretter l'attitude de la C. E. E. qui, si elle consent des préférences tarifaires aux matières premières importées de nos pays, les leur refuse lorsqu'elles ont subi un degré quelconque de transformation.

Il faut, par conséquent, que les pays hautement développés, et notamment l'Europe, acceptent de nous laisser une partie de la production de certains produits finis et de nous faciliter l'accès à leurs marchés de ces produits. Tout comme la stabilisation à un niveau acceptable des prix des matières premières, une répartition équitable de l'activité industrielle entre les pays riches et les pays pauvres est indispensable au développement du Tiers monde.

Vu la modicité de l'épargne de nos pays, nous devons faire appel, pour la création d'industries nouvelles ou l'extension d'industries existantes, aux capitaux étrangers et particulièrement aux capitaux privés. Malheureusement, les détenteurs privés de capitaux ne sont guère disposés à investir en Afrique, d'abord parce que la rentabilité de ces investissements ne leur paraît pas suffisante, mais surtout parce qu'ils hésitent à prendre des risques dans des régions qu'ils ne connaissent pas bien ou dans lesquelles ils craindraient pour leur sécurité. Les facilités et avantages consentis par les différents pays associés semblent insuffisants pour attirer ces capitaux, en dépit des conditions extrêmement favorables qu'offrent les divers régimes d'investissements, tel, par exemple, le fonds de soutien et de garantie des pays de l'Entente, qui accorde aux investisseurs des garanties techniques et des garanties financières.

Il conviendrait à présent de compléter ce corps de mesures fiscales et bancaires en créant, dans le cadre de l'Association, un fonds de garantie des investissements privés. Jusqu'ici les institutions européennes se sont trop peu souciées de l'industrialisation de nos pays. Des crédits prévus par la Convention de Yaoundé, 8,5% seulement ont jusqu'ici été utilisés à cette fin."

Suivant le président Hamani Diori, les pays associés continueront, comme par le passé, à appliquer strictement le principe de la non-discrimination en accordant aux six pays de la C. E. E. les mêmes préférences commerciales, les mêmes droits d'établissement et les mêmes conditions d'accès à l'exploitation de leurs richesses naturelles.

L'Afrique est encore un marché relativement réduit, mais, pour vous, Européens, c'est un marché privilégié. Il s'impose de le développer et

de le garder pour le jour où d'autres régions du monde vous échapperont ou même vous feront concurrence. Il est nécessaire aussi que l'Europe continue à nous accorder son appui, si elle veut que nous puissions préserver notre indépendance et notre stabilité chaque jour menacées.

(Afrika, novembre 1968)

Scandinavie

1. La politique étrangère et la politique européenne, thèmes de la déclaration du Premier ministre danois

La nouvelle session du Parlement danois a été inaugurée le 1er octobre 1968 par un discours - programme de M. Hilmar Baunsgaard, Premier ministre danois.

La politique étrangère que mènera le Danemark dans l'avenir immédiat sera, dans une large mesure, conditionnée par l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie. Comme l'a assuré M. Baunsgaard, le gouvernement de Copenhague n'estime pas que la crise actuelle justifie une modification de ses relations avec l'O. T. A. N. ; il tiendra cependant compte des événements de Prague dans les travaux de révision de sa politique de sécurité qui sont actuellement en cours. Le gouvernement danois espère toutefois qu'il sera possible à long terme d'en revenir à la politique de rapprochement et de détente poursuivie jusqu'à présent. M. Baunsgaard a reconnu que cette politique avait subi un revers du fait des mesures décidées par Moscou; il est cependant permis - a-t-il ajouté - d'espérer que l'on reviendra un jour à une situation permettant d'entamer des conversations rationnelles en matière de sécurité européenne. C'est également, dans ce cadre, qu'il conviendra alors d'examiner la question de la réunification de l'Allemagne.

L'appel que le gouvernement danois, selon les indications de M. Baunsgaard, a récemment adressé à divers pays, peut être considéré comme l'expression de la volonté du Danemark de ne fermer aucune porte et de créer les conditions d'une phase nouvelle dans les efforts entrepris pour établir des contacts entre l'Est et l'Ouest. Ces pays ont été invités à se déclarer en faveur du traité de non-prolifération des armes nucléaires. Le Danemark estime que tout retard dans la mise en vigueur du traité n'aurait pas seulement pour effet de prolonger l'arrêt que subit actuellement la recherche de la détente, mais comporterait en plus le risque sérieux de faire naître d'autres tendances nuisibles à la détente. Dans ces conditions, le gouvernement danois se propose, de son côté, de soumettre, dans les meilleurs délais, le traité à la ratification du Parlement.

Dans la déclaration par laquelle M. Baunsgaard, au nom du gouvernement de coalition qu'il dirige, a inauguré la nouvelle session parlementaire, il est également précisé que la révision de la politique de sécurité du Danemark sera chose faite au printemps prochain. Au préalable, le gouvernement présentera cependant des propositions en vue d'une réorganisation de la défense du Danemark.

Le Premier ministre danois a vivement regretté qu'en raison du veto de la France les négociations concernant l'élargissement du Marché commun étaient toujours dans l'impasse. Il n'empêche que le Danemark maintient, avec la Grande-Bretagne, la Norvège et l'Irlande, sa demande d'adhésion à la C. E. E. Pour amortir, dans l'intervalle, les effets négatifs, de la politique agricole de la C. E. E. notamment, sur la balance des paiements du Danemark, son gouvernement se propose de maintenir un contact très étroit avec les organes de la C. E. E. à Bruxelles et d'engager avec les différents pays membres, notamment la République fédérale, des négociations susceptibles de favoriser les intérêts danois en matière d'exportation. Parallèlement, des efforts sont entrepris en vue d'approfondir la coopération économique interne et de fixer celle-ci sous la forme d'un "traité nordique".

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 2 octobre 1968;
Die Welt, 2 octobre 1968)

2. La coopération économique entre les Etats nordiques

Les 19 et 20 octobre 1968, les Premiers ministres des Etats nordiques ont tenu à Oslo une de leurs réunions périodiques.

Les conversations ont essentiellement porté sur la décision prise en mars d'enquêter sur les possibilités de renforcer la coopération économique entre les pays nordiques. Cette fois-ci, les chefs de gouvernement n'ont cependant guère traité de question de fond, préférant se concerter sur le calendrier des mesures ultérieures. Le comité de travail composé de hauts fonctionnaires devra terminer, dès avant la fin de l'année, son rapport qui sera discuté en février au cours d'une réunion entre les Premiers ministres, le Bureau et le Comité économique du Conseil nordique, et qui, en mars 1969, constituera le point essentiel de l'ordre du jour de la nouvelle session du Conseil nordique.

Ni le communiqué commun, ni la conférence de presse donnée par les Premiers ministres n'ont fourni de précisions sur l'état d'avancement des travaux. Si tous les participants se sont prononcés en faveur d'un renforcement de la coopération économique entre les pays nordiques, tous n'y ont cependant pas mis la même insistance.

M. Borten, Premier ministre de Norvège, a mis l'accent sur les difficultés qui, selon lui, doivent être surmontées. On connaît, d'autre part, la très forte opposition des milieux économiques norvégiens et danois à toute forme d'association susceptible d'aboutir à une union douanière; aussi faut-il s'attendre que la volonté politique exprimée par les représentants de chacun des quatre pays sera encore mise à rude épreuve lorsqu'il s'agira de discuter des concessions réciproques. L'Islande qui, pour l'instant, ne participe pas à ces travaux, poursuit cependant la réalisation de son plan d'adhésion à l'A. E. L. E. Elle pourrait même présenter une demande à cet effet dès la prochaine réunion du Conseil des ministres de l'A. E. L. E. à Vienne.

L'élément le plus intéressant de la réunion d'Oslo a été constitué par une déclaration à la presse de M. Koivisto, Premier ministre de Finlande, dans laquelle il a souligné la liberté de mouvement de son pays en matière de politique d'intégration. "Il en est toujours qui s'imaginent, a déclaré M. Koivisto, que la politique de neutralité de notre pays pourrait l'empêcher de participer à la répartition internationale du travail. Or, la suppression des barrières commerciales ne s'oppose pas à la politique de neutralité, sans quoi les pays neutres seraient réduits à l'isolement."

Les déclarations de M. Koivisto, auxquelles les autres pays nordiques prêtèrent la plus grande attention, se sont toutefois, comme par le passé, limitées à une déclaration de principe en faveur de la libéralisation des politiques commerciales en Europe; d'autre part, l'orateur n'a laissé subsister le moindre doute quant à l'intention de la Finlande de continuer d'attacher la plus grande importance à ses relations commerciales avec l'Est et de recourir, à l'avenir également, à l'intervention des pouvoirs publics pour les protéger des échanges multinationaux.

Ces observations positives de M. Koivisto sur la politique commerciale ne peuvent se comprendre qu'à la lumière des déclarations qu'il a ensuite faites sur la situation internationale, déclarations qui semblaient faire écho à ce qu'avait dit le président Kekkonen après la visite de M. Kossyguine à Helsinki. M. Kekkonen avait souligné, à cette occasion, que ses conversations avec le chef du gouvernement soviétique lui avaient donné l'impression que l'Union soviétique était désireuse de poursuivre la politique de paix et de détente. Or, M. Koivisto vient de répéter que la tension internationale des derniers mois ne s'était pas aggravée. Selon lui, certains indices montrent au contraire que la méfiance réciproque tend à s'estomper.

(Neue Zürcher Zeitung, 22 octobre 1968)

II - PARTIS ET PERSONNALITES POLITIQUES

1. M. Hallstein parle de l'intégration européenne

Le professeur Walter Hallstein, ancien président de la Commission de la C. E. E., a demandé le 3 octobre 1968 que "l'oeuvre européenne" soit poursuivie résolument.

Selon M. Hallstein, qui est actuellement président du "Mouvement européen", constance et patience sont désormais les principales vertus à pratiquer pour assurer la réalisation des objectifs visés. L'extension de l'intégration européenne n'est plus qu'une perspective lointaine; de graves dangers guettent l'unification de l'Europe mais les difficultés, qui ne sont sûrement que temporaires, ne devraient pas nous détourner de la tâche que nous nous sommes fixée. "Pour le moment, l'avenir européen", a dit M. Hallstein, "est certes très préoccupant, mais ses chances sont également très grandes."

Le 19 octobre 1968, à Hambourg, l'ancien président de la Commission de la C. E. E. a lancé une mise en garde contre une stagnation de la politique européenne. A l'occasion de l'ouverture du "CDU-Landesparteitag" dans la ville hanséatique, M. Hallstein a déclaré que la crise tchécoslovaque avait à nouveau montré combien il était nécessaire d'avoir une conception politique d'ensemble. Il faudrait fixer des priorités et la première de celles-ci revient de droit à l'Europe.

Une attitude isolationniste est incompatible avec le caractère européen. A présent, la première tâche de tout homme politique de l'Europe occidentale est de veiller à sauvegarder l'acquis. Il faudrait ensuite créer une fédération par la mise en oeuvre d'une politique commune dans le domaine des affaires étrangères et de la défense.

En raison de l'opposition française, cela n'est pas réalisable aujourd'hui, a souligné M. Hallstein, mais il ne faut pas en abandonner l'idée. Sans la France, il n'y a pas d'Europe durable. Il faut élaborer des solutions provisoires pour certaines questions. "Politiquement, l'Europe n'est déjà plus qu'une province, car le monde d'aujourd'hui exige des dimensions à la mesure d'un continent."

M. Hallstein a en outre insisté sur le danger que présenterait la création d'une "Communauté européenne particulière" qui pourrait provoquer l'effondrement de l'édifice de la Communauté européenne.

Lors du "sixième Marienberger-Europa-Gespräch", le 24 octobre 1968, l'ancien président de la Commission de la C. E. E. s'est élevé contre certaines

dispositions du "plan Harmel", qui, en réponse à l'attitude de la France, notamment dans la question de l'extension de la Communauté, prévoit des arrangements particuliers avec les pays désireux d'y adhérer, surtout dans le domaine de la technologie et de la politique monétaire.

Selon M. Hallstein, privée de la technologie, la Communauté des Six deviendrait, dans le domaine économique, une construction purement statique. Or, il faut, à la C. E. E., une structure plus souple : en dehors des programmes généraux de la Communauté, des programmes particuliers à certains pays membres devraient être mis en oeuvre avec la coopération de pays tiers.

M. Hallstein a repoussé résolument la politique des Etats du Benelux, et notamment des Pays-Bas, qui ont pour mot d'ordre "sans mise au pas de la France, pas de progrès à l'intérieur de la Communauté".

(Neue Zürcher Zeitung, 22 octobre 1968;
Die Welt, 25 octobre 1968)

2. Le comte de Bessborough se prononce à Hambourg en faveur de la création d'un centre européen de technologie

Le comte de Bessborough s'est prononcé le 9 octobre 1968 à Hambourg en faveur de la création d'un centre européen de technologie. A la Chambre des Lords, Bessborough est le porte-parole de l'opposition pour tout ce qui concerne la science et la recherche. Devant son auditoire anglo-allemand, il a affirmé en même temps la nécessité de renforcer la coopération scientifique entre la Grande-Bretagne et les pays membres de la C. E. E.

Bessborough a souligné que la Grande-Bretagne était en mesure d'apporter en ce domaine un concours substantiel, à preuve les succès enregistrés par l'industrie britannique dans le secteur nucléaire et dans ceux des ordinateurs et de l'industrie aérienne. Il ressort des données qu'il a fournies que les centrales nucléaires de Grande-Bretagne produisent déjà près de 5.000 mégawatt par an. Ce volume est appelé à se doubler avec la mise en oeuvre du deuxième programme nucléaire actuellement en voie de préparation.

En matière de construction de réacteurs, la Grande-Bretagne arrivait, selon Bessborough, en tête de l'Europe occidentale. C'est ainsi qu'en 1971, la première centrale nucléaire à caractère purement commercial, construite selon le principe des surgénérateurs rapides, commencera à fonctionner dans le nord de l'Ecosse. En outre, l'Angleterre est dès aujourd'hui le principal exportateur mondial de radio-isotopes. Quant aux ordinateurs, les savants britanniques en sont déjà à mettre au point la cinquième et la sixième génération.

Le point de vue financier commande aussi une plus grande coopération dans le secteur technologique. En 1940, le coût de production d'un Spitfire s'élevait

à quelque 5.000 livres sterling; pour un Lightning Mark I il faut compter aujourd'hui 500.000 livres. Il faut que le coût élevé de la recherche fondamentale dans tous les secteurs puisse être répercuté sur un nombre élevé d'unités produites.

Bessborough a surtout recommandé à la République fédérale de réserver ses relations avec la Grande-Bretagne dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, de l'industrie des ordinateurs et de la construction de turbines à propulsion. La Leyland Motor Corporation a déjà conçu un véhicule utilitaire à turbine de 350 à 400 C. V. dont la production débutera dès 1970. De bonnes perspectives existeraient aussi en matière d'océanographie, d'automatisation et d'étude du système solaire.

Enfin, l'orateur a réfuté le reproche fait à la Grande-Bretagne de ne pas avoir, à temps, modernisé ni converti son industrie. Il a fait remarquer qu'on ne pouvait qualifier de retardataire un pays dont 70 % des exportations actuelles portaient sur des produits qui n'existaient pas il y a 15 ans. En ce qui concerne la formation scientifique, l'Angleterre était riche aujourd'hui de 45 universités et instituts d'enseignement supérieur.

(Die Welt, 10 octobre 1968)

3. La motion de politique extérieure du conseil politique du Centre démocrate

Réuni à Paris les 20 et 22 octobre, le conseil politique du Centre démocrate, présidé par M. Jean Lecanuet, adoptait une motion de politique extérieure dans laquelle le problème de la construction européenne tient une place importante : "Fondée sur l'exaltation du nationalisme, opposée à toute organisation communautaire des peuples pour leur défense et leur développement économique, la politique extérieure du gouvernement français paralyse l'unification de l'Europe et compromet la solidarité atlantique, sans atteindre l'objectif essentiel de la détente..."

Le Centre démocrate demande :

- l'union politique de l'Europe et l'admission de la Grande-Bretagne au sein de la Communauté européenne dans l'égalité des droits et des devoirs;
- la coopération organique des forces militaires françaises à la défense commune, au sein d'une alliance atlantique adaptée aux circonstances nouvelles..."

(Le Monde, 22 octobre 1968)

4. M. Lemke, Premier ministre du Schleswig-Holstein, prend position sur la politique européenne

Au cours du 20ème Congrès de l'Union démocratique-chrétienne (C. D. U.) du Schleswig-Holstein, qui s'est déroulé le 1er novembre 1968 à Mölln, M. Lemke, Premier ministre du Land, a violemment critiqué l'attitude de la France à l'égard de l'adhésion de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves à la C. E. E. "Si la France persiste dans son hostilité, il faudra au besoin que l'Europe se fasse en un premier temps sans la France", a déclaré textuellement le ministre.

Dans son discours, M. Lemke s'est demandé si la Communauté économique européenne ne devait pas être complétée par une Communauté technologique européenne dont feraient partie l'Allemagne, l'Italie, les pays du Benelux, la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Norvège et la Suède. Une telle Communauté pourrait finalement aboutir à l'élaboration d'une politique commune dans les domaines des affaires étrangères et de la défense.

M. Lemke a déclaré que Moscou a voulu faire un exemple en Tchécoslovaquie et "modifier qualitativement" le statu quo en Europe. Comment pourrait-on encore, dans ces conditions, justifier la passivité du monde occidental en invoquant la thèse que la ligne de démarcation européenne n'a pas été franchie par les troupes soviétiques ? Il convient toutefois de préciser un point, a-t-il souligné : "Quelle que soit notre volonté de paix et de compréhension, aucun de nous ne renoncera aux positions juridiques existantes, ni ne reconnaitra la ligne Oder-Neisse et la souveraineté nationale de la zone soviétique d'occupation en Allemagne".

M. Lemke s'est déclaré convaincu de la nécessité d'accroître les dépenses militaires de la République fédérale. Il conviendrait en outre de réviser les conceptions qui sont à la base de l'O. T. A. N. D'autre part, une plus grande équité en matière de service militaire serait souhaitable. Il a ajouté qu'il ne voyait aucune raison de ne pas créer, sous des conditions nouvelles, une nouvelle Communauté européenne de défense au sein de l'O. T. A. N.

(Die Welt, 2 novembre 1968)

5. Les questions européennes au Congrès du parti C. D. U. à Berlin

Le 16ème Congrès fédéral du parti C. D. U. s'est tenu du 4 au 7 novembre 1968 dans la salle des Congrès de Berlin.

Un des points culminants des débats sur le programme d'action, lors du Congrès du parti C. D. U., a été l'initiative prise pour donner plus de relief à la politique européenne. La décision du Congrès de ne pas considérer la politique

européenne comme un des thèmes de la rubrique "politique extérieure et de défense" mais de lui réserver, entre la politique allemande et la politique étrangère et de défense, un chapitre particulièrement important du programme d'action est significative à ce sujet. Ce chapitre a la teneur suivante :

1. L'unification politique de l'Europe apporte une contribution décisive à l'établissement d'un ordre de paix en Europe et dans le monde. L'unité de l'Europe constitue pour les pays de notre continent l'unique chance de s'affirmer en toute liberté, indépendance et sécurité aux côtés des puissances mondiales existantes ou en voie de formation.
2. C'est pourquoi nous insistons pour que l'unification politique de l'Europe se réalise. Nous demandons que la Communauté économique européenne soit menée à bon terme, nous demandons notamment la suppression de toutes les frontières, une politique commune dans les domaines de l'économie et de la monnaie, du commerce extérieur et de l'aide au développement, de la science et de la recherche ainsi que de l'harmonisation progressive des politiques sociales.

Les membres du Parlement européen doivent être élus au suffrage universel direct et exercer des pouvoirs souverains en matière de législation, de budget et de contrôle; le Parlement doit participer à la nomination des membres de l'Exécutif européen.

3. Dans la perspective de l'unification de l'Europe, il convient d'accorder toute son importance à la coopération franco-allemande. Nous voulons que la Communauté européenne s'élargisse en accueillant les pays désireux d'y adhérer. Jusqu'à ce que l'adhésion devienne effective, il convient d'épuiser toutes les possibilités de coopération avec ces pays dans l'esprit de l'unification européenne. Il y a lieu de prévoir d'autres formes de coopération pour les pays qui ne veulent ou qui ne peuvent accepter qu'une partie des obligations communautaires.
4. Notre but est la création rapide d'un Etat fédéral européen doté d'une constitution libérale et démocratique, d'une politique étrangère commune et d'une défense commune.
5. La politique d'unification européenne ne doit pas seulement tenir compte des intérêts des pays qui peuvent actuellement participer à cette unification. Elle doit être animée d'un esprit de solidarité et de responsabilité à l'échelle de l'Europe tout entière.

L'ancien président de la Commission européenne, le professeur Walter Hallstein, a déclaré à la presse que l'on ne pouvait que se réjouir de cette plus grande force, de cette meilleure mise en forme et de cette plus grande précision. Il fit toutefois observer que les déclarations de politique européenne contenues dans les cinq points n'étaient pas faites pour faire sortir cette politique de l'impasse dans laquelle elle se trouve en ce moment. Mais c'est là un pro-

blème à court terme, alors que le programme d'action de la C.D.U. doit déterminer la voie politique de la C.D.U. à plus longue échéance. Quoi qu'il en soit, le professeur Hallstein s'est montré satisfait de ce que, désormais, on dispose d'une base de la politique européenne qui fixe des objectifs et des conditions sans équivoque, dont il sera tenu compte tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté et qui peuvent au surplus libérer la République fédérale du reproche d'avoir trop d'égards pour un des partenaires de la C.E.E.

En fait, on peut noter la précision avec laquelle sont mis en évidence tout le renforcement du Parlement européen, qui serait entre autres chargé de la nomination de l'Exécutif européen, et la création rapide d'un Etat fédéral européen doté d'une constitution démocratique libérale et de certaines tâches déterminées. L'exigence d'une politique monétaire signifie le refus de certaines spéculations actuelles qui, dans ce domaine, tendent vers des solutions européennes ne coïncidant pas avec les objectifs de la C.E.E.

Dans son discours de fond et avant que ne soit prise la décision relative à la politique européenne, M. Kiesinger, chancelier fédéral et président du parti de la C.D.U., avait constaté en le déplorant que Bonn se trouvait dans une impasse. Une mise au point devenait nécessaire. Le Marché commun, la Communauté économique européenne, sont d'une importance vitale pour l'Europe. C'est pourquoi tous les efforts doivent porter sur leur organisation et par la suite sur leur élargissement à d'autres pays.

M. Kiesinger a regretté que l'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays, adhésion que la C.D.U. souhaite sincèrement, soit retardée par l'opposition de la France. Mais ce serait une erreur fatale que la mauvaise humeur ou de fausses considérations tactiques, dues au retard apporté à l'adhésion, aient pour résultat de faire marquer le pas à la Communauté et de ne pas poursuivre l'organisation intérieure, plus indispensable que jamais. D'ailleurs, la mise en oeuvre de la Communauté économique européenne ne se traduit pas nécessairement par une union politique de l'Europe. Il faut se garder de croire qu'une union économique européenne deviendra automatiquement une union politique. Cela pourra être le but final d'une longue et pénible évolution, mais jusque là l'Europe reste exclue de la participation à la construction du monde futur et en fin de compte également de son propre destin. "Nous ne pouvons pas attendre si longtemps !"

C'est pourquoi, il faut s'employer avec toute l'énergie possible, au cours des années à venir, à renforcer la solidarité des Etats européens, en matière de politique mondiale. Pour cela, il importe d'exploiter toutes les possibilités des relations institutionnelles, multilatérales ou bilatérales. C'est-à-dire que Bonn ne doit pas seulement concevoir ses efforts en vue d'une unification économique et politique de l'Europe comme une évolution par étapes successives, mais entreprendre des actions parallèles qui conduiront finalement à l'Etat fédéral européen. Ceci peut-être un processus difficile. Kiesinger n'a rien dit contre les institutions européennes existantes, il s'est au contraire déclaré prêt à les défendre de toutes ses forces. Mais s'il devait arriver que l'on de-

viennent l'esclave de ces institutions, "il faudrait alors les aider en faisant intervenir tous les moyens et toutes les relations qui s'offrent à nous afin de progresser. Et cela nous le ferons, nous avons d'ailleurs déjà commencé à le faire".

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 5 et 6 novembre 1968;
Handelsblatt, 6 novembre 1968;
Neue Zürcher Zeitung, 6 et 7 novembre 1968)

6. Déclaration de l'ambassadeur des Pays-Bas à Bonn

Dans une allocution prononcée à Düsseldorf devant la société germano-néerlandaise, l'ambassadeur néerlandais à Bonn, M. J.G. de Beus a lancé un appel au gouvernement fédéral pour qu'il tire davantage profit, dans la question de la coopération de la C. E. E. avec les pays désireux d'adhérer à la Communauté, de la position clé qu'occupe la République fédérale.

Il y a déjà plus de six ans que l'on attend l'élargissement des Communautés européennes et l'on ne devrait pas, désormais, faire fond plus longtemps sur l'idée que le temps travaille pour l'unification européenne. Jusqu'ici la France, dont l'ambassadeur n'a toutefois pas cité le nom, n'a cessé d'invoquer de nouveaux motifs pour refuser d'approuver l'élargissement indispensable de la Communauté. C'est ainsi que l'Europe est, selon lui, dans une impasse, et il faut l'en faire sortir.

M. de Beus a précisé le point de vue néerlandais en indiquant que la C. E. E. ne devait pas aggraver encore la division des pays libres de l'Europe en deux blocs par une restructuration interne de la Communauté (comme le suggère actuellement la France). L'élargissement de la C. E. E. doit aller de pair avec sa réorganisation et il est grandement temps de parvenir, dans les domaines de la technologie, de la défense, du droit des brevets et des sociétés, à une coopération avec la Grande-Bretagne et les autres pays désirant adhérer à la Communauté.

(Handelsblatt, 7 novembre 1968)

7. Une conférence monétaire mondiale devrait être précédée d'une conférence européenne

Tirant les enseignements des dernières crises, M. Giscard d'Estaing a fait la critique du système monétaire international qui a, selon lui, deux défauts principaux : un excès de flexibilité quand il s'agit de créer de nouvelles liquidités artificielles qui viennent grossir la spéculation, et un excès de rigidité quand il s'agit de procéder à des ajustements modérés des taux de change.

Pour remédier à ces défauts il serait nécessaire, a-t-il estimé, de prévoir tout d'abord un organisme centralisateur qui créerait des liquidités sous la forme d'une unité internationale renforçant les monnaies nationales, et d'étudier d'autre part la possibilité d'élargir la marge tolérée pour la fluctuation des taux de change. "Les ajustements massifs des grandes monnaies, a expliqué l'ancien ministre des finances, sont devenues impossibles en raison de la prime qu'ils donnent à la spéculation et de l'ébranlement qu'ils communique au système monétaire tout entier. Mais le manque de flexibilité des taux de change fait peser tout le poids des ajustements sur la politique conjoncturelle intérieure, et aboutit à des successions d'inflation et de déflation qui sont coûteuses pour l'économie et pénibles pour l'emploi."

Aussi une conférence monétaire mondiale devrait-elle examiner la possibilité de décisions concertées en matière de création de liquidités et prévoir la mise en oeuvre d'un mécanisme d'ajustement plus flexible.

M. Giscard d'Estaing a cependant souligné qu'aucune réforme monétaire mondiale ne dispenserait de régler les problèmes particuliers des monnaies nationales et qu'il fallait, avant toute conférence internationale, organiser la solidarité monétaire européenne.

"Si, comme cela était souhaitable, l'Europe s'était donné une organisation monétaire," a-t-il dit, "elle aurait pu régler elle-même son problème et affirmer son indépendance."

La solidarité monétaire européenne pourrait, à son avis, se manifester au moyen d'une institution régionale analogue au Fonds monétaire international, d'accords "swap" entre les pays intéressés, la mise en commun d'une partie des réserves de change et l'adoption d'une position commune de change devant les organismes internationaux, enfin l'établissement de taux de change absolument fixes à l'intérieur du Marché commun.

(Le Monde, 28 novembre 1968)

8. L'ex-chancelier fédéral Erhard met en garde contre une rupture avec l'A. E. L. E.

Prenant la parole à Vienne, le 28 novembre 1968, l'ancien chancelier fédéral Erhard a mis en garde contre le danger que présentent les tentatives de différents pays de se mettre en rupture de l'A. E. L. E. "pour s'associer à la C. E. E. peut-être plus profitable pour eux".

Une telle attitude affaiblit naturellement leur position dans les négociations, a dit M. Erhard. Il a toujours considéré que les tentatives "malheureusement deux fois" repoussées de la Grande-Bretagne pour adhérer à la C. E. E. signifiaient que "le plus grand pays de la zone de libre échange doit être la clé servant à ouvrir la porte à tous les partenaires".

M. Erhard, qui était l'hôte du "Mittelschüler-Kartell-Verband", a en outre déclaré dans son allocution sur "les aspects de l'intégration européenne" : "La renonciation à une solution d'ensemble ou, en d'autres termes, la confiance dans le succès de la politique des "petits pas" finira, je le crains, dans des futilités et tous les pays trouveront même des explications plausibles à l'échec des négociations. Personne n'est coupable, tous ont raison, mais malheureusement c'est l'Europe qui sera perdante."

(VWD - Europa, 29 novembre 1968)

9. M. Marjolin : il nous faut éviter que la France ne se replie sur elle-même

M. Robert Marjolin, ancien vice-président de la Commission de la Communauté économique européenne, participant à une discussion sur les antennes d'Europe n° 1, a notamment déclaré : "Si le Marché commun n'est pas intervenu en tant que tel dans la crise monétaire, c'est que le Marché n'est pas une unité monétaire... Je ne crois pas, a-t-il ajouté, à la possibilité d'une monnaie européenne sans une unité politique européenne, sans un gouvernement européen."

M. Marjolin a d'autre part déclaré qu'il avait été "un peu choqué" ces jours-ci par "la tendance anti-allemande d'une importante partie de l'opinion. Si nous nous étions trouvés dans la même position que les Allemands, interrogé-t-il, aurions-nous réévalué notre monnaie ? Ma réponse est non."

Examinant ensuite les décisions prises par le gouvernement, "le rétablissement du contrôle des changes, dit-il, est un mal que je crois nécessaire. Il fallait effectivement prendre une mesure comme celle-là, mais tout ce qui attende à la liberté des transactions, des paiements, des mouvements, dans une Europe qui s'unifie, est un mal".

Le danger qu'il faut éviter à tout prix, poursuit-il, c'est un glissement du contrôle des changes vers d'autres contrôles, c'est-à-dire, éventuellement, un contrôle des importations, qui viderait un peu, de son contenu, le Marché commun. Je pense que ce danger sera évité, parce que M. Couve de Murville, M. Ortoli et, bien sûr, le général de Gaulle, sont convaincus que l'économie française doit être exposée à la concurrence étrangère. Ce danger que je signale, s'il se matérialisait, aboutirait évidemment à un repli de la France sur elle-même. C'est là, à mon avis, le glissement qu'il faut éviter à tout prix et qui peut se produire d'une façon insensible."

Selon M. Marjolin, la suppression de la taxe sur les salaires et l'augmentation de la taxe à la valeur ajoutée ne sont pas contraires au traité de Rome. "Rien, dans la lettre ni dans l'esprit de ce traité, déclare-t-il, n'interdit à un gouvernement de remplacer des taxes non remboursables par des taxes remboursables."

Enfin, abordant la question du système monétaire international, M. Marjolin a répondu : "Je suis assez sceptique quand j'entends les gens dénoncer ce système. Un système monétaire vaut ce que valent les politiques monétaires de ses membres." Si, cependant, on se décide à le réformer, "on devra d'a bord limiter la possibilité pour certaines monnaies de se voir consentir des crédits, en quelque sorte involontaires, par accumulation de réserves. Autrement dit, autant la pratique actuelle des crédits librement consentis par différents pays à d'autres, qui sont en difficulté, me semble justifiée et raisonnable, autant le jeu de la monnaie de réserve au-delà d'un certain point me semble dangereux. De plus, l'idée que les monnaies ne peuvent varier librement que dans une proportion extrêmement limitée a été sérieusement ébranlée ces jours-ci."

(Le Monde, 28 novembre 1968)

10. M. Pleven et la politique étrangère de la France dans l'émission télévisée "Face à la Presse"

Dans l'émission "Face à la Presse" où pendant une heure M. Pleven a été soumis au feu de nombreuses questions par trois journalistes de grands quotidiens français, l'ancien président du Conseil déclarait notamment en ce qui concerne les problèmes européens : "L'objectif d'une détente avec l'Est, souhaitée par le général de Gaulle me paraît juste. Mon désaccord avec le président de la République porte sur les moyens de l'obtenir. Le départ de la France de l'O.T.A.N. a été un cadeau royal fait à l'U.R.S.S., sans que rien soit obtenu en contrepartie.

Une alliance qui n'a pas d'organisation permanente ne peut être efficace. Le Parlement ne sait même pas s'il existe un accord entre la France et l'O.T.A.N. sur l'utilisation éventuelle des forces françaises en Allemagne.

Je ne pense pas que la France seule puisse avoir une force de dissuasion efficace. Pour l'être, cette force devrait être soudée à celles de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

.....

La France seule ne pouvait assurer sa défense et rester dans la course technique et scientifique. Parce que nous n'avons pas permis les conditions d'une action européenne, nous avons couru plusieurs lièvres à la fois et n'en avons attrapé aucun.

La politique de la France a eu également pour conséquence de réveiller les nationalismes de nos voisins. L'Europe unie ne peut se réaliser que dans l'égalité des pays qui y participent. Nos accords bilatéraux avec l'Allemagne ont inquiété nos partenaires. Si l'Europe est bloquée, c'est par la crainte d'une combinaison entre la France et l'Allemagne."

M. Pleven indique qu'il ne ferait pas du retour de la France dans l'O. T. A. N. une condition de son entrée dans la majorité. "En revanche, précise-t-il, ma position serait inverse si la France se retirait de l'Alliance atlantique."

(Le Monde, 4 décembre 1968)

11. Les Indépendants Giscardiens et le Centre National des Indépendants et Paysans vis-à-vis de la construction européenne

Prenant la parole à radio Europe et à l'issue d'un banquet à La Villette, M. Giscard d'Estaing déclarait à propos de l'Europe : "Il n'y aura pas de Marché commun sans organisation monétaire de l'Europe. Si cette organisation n'est pas rapidement établie, on verra éclater d'autres crises tenant à d'autres monnaies et les pays concernés n'auront d'autre ressource que de mettre en oeuvre une politique proche de celle que la France tente actuellement. A ces chocs successifs, le Marché commun ne résisterait pas. Une négociation monétaire européenne est donc indispensable avant que s'engage la grande négociation mondiale. Si les nations d'Europe vont à la table de cette conférence en ordre dispersé, alors le Marché commun éclatera."

Quelques jours plus tard se tenait à Paris le Conseil National des Indépendants et Paysans, sous la présidence d'honneur de M. Antoine Pinay. Le Conseil terminait ses travaux en notant une motion, dans laquelle en ce qui concerne la politique étrangère, le C.N.I.P. "réaffirme sa volonté de respecter les alliances avec les partenaires atlantiques, et proclame sa foi dans la construction européenne".

(Le Monde, 21 décembre 1968)

12. L'Europe au Congrès national de la S.F.I.O.

Du 21 au 24 décembre se tenait à Puteaux le dernier Congrès national du Parti socialiste S.F.I.O. La réunion de ce dernier Congrès avait en effet pour but principal la constitution d'un nouveau parti socialiste dans lequel fusionneront l'ancienne S.F.I.O., la convention des Institutions républicaines et les divers clubs de la gauche non communiste de France.

Dominé par la disparition et la constitution du nouveau parti, le Congrès S.F.I.O. de Puteaux a adopté cependant des motions de politique étrangère, dont une consacrée à l'Europe. On lit notamment dans cette motion :

"Alarmé par les menaces de démantèlement qui pèsent sur les communautés européennes et qui constituent une violation délibérée de la lettre et de l'esprit

des traités de Paris et de Rome :

- prenant acte avec regret des orientations auxquelles ont abouti les discussions du Conseil de Ministres consacrées à la recherche nucléaire communautaire;
- considérant que l'absence d'un effort commun et coordonné dans le domaine de la recherche technologique signifie la fin de toutes perspectives de progrès pour l'Europe;
- condamne l'attitude du pouvoir gaulliste dans l'arrêt des travaux communautaires, prélude à la destruction de la Communauté européenne;
- se félicite de la manifestation publique organisée à Bruxelles le 17 décembre 1968 par les organisations syndicales des fonctionnaires européens, et se déclare solidaire de leur action;
- adresse un pressant appel à tous ceux qui veulent une Europe unie pour alerter l'opinion publique française sur les dangers encourus par l'Europe;
- souligne la nécessité d'une relance de l'intégration européenne en vue de la démocratisation et du renforcement des communautés."

(Le Monde et Combat, 21 - 24 décembre 1968)

13. Fondation d'un mouvement pour l'indépendance de l'Europe

Au mois d'avril 1968, un certain nombre de personnalités issues de divers milieux politiques contresignaient ensemble un "Manifeste pour l'indépendance de l'Europe" qui donne naissance aujourd'hui à un "Mouvement pour l'indépendance de l'Europe".

- Le manifeste consistait essentiellement en une dénonciation virulente de "la domination des groupes industriels et financiers américains" et prônait "le développement systématique des bases d'une véritable coopération... avec les démocraties populaires, ainsi qu'avec l'Union soviétique, dans toute la mesure où elle s'affirme européenne".
- Dans les instances du nouveau mouvement figurent, côte à côte, des communistes, des chrétiens de gauche, des progressistes, des gaullistes, des "compagnons de route" du parti communiste ou du gaullisme et même des militants de la nouvelle extrême gauche. On relève notamment la présence dans le bureau exécutif d'Alain Le Leap, ancien secrétaire général de la C.G.T. et qui, retiré dans le Var, s'est tenu à l'écart depuis huit ans de toute responsabilité politique.

- Le Mouvement se propose, semble-t-il, trois objectifs : mettre sur pied des commissions de travail politiques destinées à déterminer les éléments d'un "programme minimum" pour l' "indépendance de l'Europe"; tenir des conférences d'information et diffuser un organe de presse afin de mettre en garde l'opinion publique contre les dangers de l' "hégémonie américaine"; encourager la constitution de mouvements semblables dans les autres pays européens et établir une liaison avec eux.

Voici le texte du communiqué publié par les fondateurs du nouveau mouvement : "En avril 1968, les signataires du Manifeste pour l'indépendance de l'Europe ont marqué leur volonté de contribuer, malgré la diversité de leurs idéologies, à la mise en échec de l'impérialisme économique, politique et militaire des Etats-Unis, et à une union progressive des peuples d'Europe excluant toute domination.

Ils considèrent toujours que la nécessaire indépendance des peuples européens passe par l'élimination progressive des hégémonies économiques et politiques, et des blocs militaires, qui divisent l'Europe.

Les événements de Tchécoslovaquie et la toute récente crise monétaire internationale ont aggravé cette division de l'Europe et relancé la guerre froide, rendant plus nécessaire et plus difficile la solution du problème allemand.

Prenant acte de cette situation, les signataires du Manifeste décident de reprendre, d'élargir et d'organiser leurs efforts. Ils constituent le Mouvement pour l'indépendance de l'Europe, dont les principes se fondent sur le Manifeste d'avril 1968.

Leur action commune, qui ne limite en rien leurs autres activités politiques, repose sur les bases suivantes :

- Promouvoir et soutenir, en Europe occidentale, toute action tendant à lutter contre l'hégémonie américaine, dont les effets ne peuvent être finalement que : dépendance financière, retard technologique, blocage économique, régression sociale et déclin culturel de l'Europe;
- Organiser le dialogue et multiplier les échanges d'idées et d'expériences avec tous ceux qui, en Europe centrale et orientale, se montrent favorables à l'indépendance et à l'union progressive de l'Europe;
- Travailler au développement des relations avec l'Europe centrale et orientale, à la recherche de solutions au problème allemand et à celui de la sécurité européenne, en vue de la liquidation des blocs militaires;
- Aider les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique à s'arracher au sous-développement et à se libérer de l'impérialisme.

Le Mouvement décide, en même temps qu'il s'implante en France, d'intensifier ses relations dans les différents pays d'Europe en vue d'étendre à toute l'Europe son initiative."

Le conseil national du Mouvement comprend soixante membres parmi lesquels on relève les noms de MM. Emmanuel d'Astier de la Vigerie, Francis Crémieux, Max-Pol Fouchet, Pierre M. Gallois, Olivier Germain-Thomas, Paul-Marie de la Gorce, Pierre Le Brun, Alain Le Leap, Albert-Paul Lentin, Edmond Michelet, Alain Ravennes, Serge Vincent-Vidal, Pierre de Boisdeffre.

(Le Monde, 24 décembre 1968)

14. M. Mauro Ferri, secrétaire national du parti socialiste, souligne la nécessité d'accélérer l'unité européenne

Dans une interview donnée à "Iniziativa europea", le secrétaire national du parti socialiste italien (section italienne de l'Internationale socialiste), M. Ferri, a souligné que la paralysie du processus d'intégration économique et politique européenne et le fait que la C. E. E. n'a pas été étendue à la Grande-Bretagne comptent parmi les causes fondamentales de la division et de la faiblesse actuelles de l'Europe. L'Italie disposerait à cet égard "d'atouts pour participer à la relance d'une politique européenne"...

L'action européenne déployée ces dernières années par l'Italie s'est axée sur les exigences prioritaires du développement économique. Ayant choisi la voie de l'intégration économique de préférence ou, mieux, prioritairement à celle de l'intégration politique, nous l'avons suivie le plus loin possible, a dit M. Ferri : nous nous trouvons maintenant devant deux problèmes politiques majeurs : d'une part, l'élargissement de la Communauté à la Grande-Bretagne, et d'autre part, la relance d'une intégration politique plus positive sur le plan institutionnel.

M. Ferri a montré ensuite la nécessité de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté afin de mieux équilibrer la construction européenne, déclarant à ce sujet : "Les ambitions de grande puissance de la France et de de Gaulle dans un premier temps, l'apparition prévisible d'une Allemagne très puissante du point de vue économique et consciente de sa force, sont des données désormais acquises. Aussi bien la présence britannique s'avère-t-elle opportune dans les Communautés et dans les autres organisations ou formes de l'intégration européenne. Il ne faut pourtant pas que l'élargissement de la Communauté dilue le contenu supranational de cette intégration, car les problèmes de l'équilibre intérieur de l'Europe intégrée, à commencer par l'équilibre économique-financier, ne se résoudre pas par le maintien des diverses autorités nationales, mais par la réalisation d'une véritable politique commune."

Suivant M. Ferri, ce sont justement les faits économiques, financiers et monétaires qui ont démontré l'urgente nécessité, par delà des prétentions nationalistes de de Gaulle ou des ambitions allemandes à l'hégémonie, d'avoir une politique économique et monétaire au niveau européen intégré...

En second lieu, une politique étrangère commune : on peut partager l'idée d'un renforcement de l'O.T.A.N., après les événements de Tchécoslovaquie, à condition que la suprématie américaine s'accompagne, dans l'alliance, d'une puissance européenne coordonnée, capable de former contre-poids autonome. Cette perte de vitesse encourue - après la crise tchécoslovaque - par la politique d'ouverture aux pays de l'Est, menée jusqu'à récemment par les différents pays d'Europe occidentale chacun pour son compte, ne sera probablement rattrapée que grâce à un examen commun, délibéré au niveau européen, des perspectives d'une telle politique et des techniques qu'elle présuppose.

En troisième lieu, on sait qu'après la crise tchécoslovaque, des questions de rééquilibre militaire se sont posées. Il s'agit de questions graves, soit d'ordre économique parce qu'elles se répercutent sur les budgets des divers Etats, soit d'ordre politique parce qu'elles peuvent provoquer des déplacements d'influence qui ne restent pas étrangers à leurs affaires intérieures. Ce n'est seulement que dans l'intégration que ces questions, elles aussi, peuvent trouver une réponse rassurante sous l'angle des conditions de développement économique et social et de la stabilité démocratique.

Si les pays européens parviennent à une orientation commune dans le domaine de l'économie, dans la politique extérieure et dans la politique de défense, il est évident que bien des choses devront changer sur le plan des institutions. "On pourra envisager d'élargir les pouvoirs de contrôle et d'orientation du Parlement européen (et, à ce propos, l'engagement pris par le gouvernement de renouveler la représentation italienne nous paraît utile). Les principes de la composition du Parlement européen devront être révisés dans le sens d'une participation populaire plus directe. On l'a déjà dit et redit, il est vrai. En tout cas, je pense que la détérioration de la situation internationale et un certain alourdissement du climat politique intérieur des différents pays d'Europe occidentale incitent à accélérer le rythme des choses. Il se pose aussi une autre question : les forces politiques nationales, en particulier en Italie, et, encore plus près de nous, les forces socialistes, sauront-elles prendre ces thèmes populaires, afin d'opposer, dans une société habitée par un plus vif désir de participation, des perspectives démocratiques de valeur à ces ferments et à ces sursauts, qui sont parfois l'expression de tendances confuses, pas toujours démocratiques, qui agitent aujourd'hui le pays."

(Iniziativa europea 1968 - Anno X - n° 111)

III - ORGANISATIONS ET GROUPES D'INTERET

1. Le mouvement syndical belge (F. G. T. B.) devant les problèmes européens

Le Comité national d'information de la F. G. T. B. (Fédération générale du travail de Belgique) a examiné, le 24 septembre, les problèmes européens au travers des résolutions des récents congrès de la F. G. T. B. et de l'évolution intervenue dans les derniers mois au sein de la Communauté européenne. La Fédération soumet à ses affiliés les considérations suivantes :

"1. La nécessité de relancer l'idée de la construction européenne provient de la gravité de la crise que la Communauté traverse actuellement. Malgré l'accomplissement de l'union douanière avec un an et demi d'avance sur le calendrier initialement prévu et malgré la mise en place des instruments de la politique agricole commune, le fait dominant reste le manque de progrès réel dans l'élaboration des politiques communes.

A la longue, cette absence de politiques communes risque de mettre en danger l'acquis. Les récentes mesures françaises donnent à cet égard un exemple significatif. Par l'application de clauses de sauvegarde, l'union douanière est mise en cause. D'ailleurs, des mesures plus clandestines engendrent le même résultat : pensons seulement aux différentes exonérations fiscales ou aux subsides accordés en faveur des investissements.

2. Pour nos organisations syndicales, il s'y ajoute que

- sur le plan général, nous avons trop suivi l'action du genre "Mouvement Européen" qui se résume dans la formule "l'Europe pour l'Europe". Pour la génération qui sortait de la guerre, cette formule était valable, pour les plus jeunes, elle est vide de sens.
- sur le plan pratique, nous nous sommes battus dans les institutions de la Communauté sans toujours nous démarquer suffisamment par rapport à d'autres groupes : prix agricoles, non disparition des frontières. Pour notre propagande, il faut, en outre, tenir compte de la difficulté à juger les effets favorables de l'intégration.

3. Dans ces conditions, relancer l'idée de la construction européenne signifie donner un contenu. Ceci exige la critique de ce qui se passe actuellement et la présentation de nos alternatives.

Notre campagne devrait se concentrer sur les thèmes suivants :

- Le manque d'unité européenne explique l'actuelle absence de celle-ci dans le concert mondial. Dans le conflit vietnamien, dans la crise du Moyen-Orient, les Etats européens peuvent faire des suggestions et émettre des critiques, mais seule, une Europe intégrée pourrait peser sur le cours des choses.
- Si la peur de l'U. R. S. S. a fait réagir les gens en 1949-50, la peur de la domination économique américaine pourrait peut-être provoquer une réaction bénéfique. Il ne faut évidemment pas tomber dans un anti-américanisme stupide et d'ailleurs non justifié, mais souligner les dangers pour l'avenir de l'Europe de sa passivité devant le "défi américain".

Il faudra, dès lors, mettre en évidence la nécessité pour l'Europe de développer les secteurs de pointe par une concentration des efforts dans le domaine de la recherche scientifique et technique, ainsi que la nécessité de garantir la sécurité de l'emploi par une politique conçue au niveau de la Communauté (notamment une politique régionale).

- Les thèmes du Mémoire commun C. I. S. L. / C. I. S. C. de Rome, c'est-à-dire l'élargissement de la Communauté et le renforcement de la structure démocratique. Il convient de démontrer, notamment, les effets néfastes résultant, pour une véritable consultation des organisations syndicales, du déplacement des pouvoirs de la Commission au Conseil. Il convient de faire ressortir, à cet égard, la nécessité de renforcer le rôle du Parlement.

Ces trois thèmes doivent inspirer notre position à l'égard de la fusion des Traités. Nous savons par expérience que notre capacité d'influencer les événements dans un sens positif est limitée. Même sur les points où nous avons réussi, notre contribution ne ressort pas clairement, par suite des amendements qu'elle a subis dans les tractations communautaires.

Par contre, nous sommes certainement capables de bloquer certains événements. Si la fusion des Traités ne répond pas à nos revendications, nous devons essayer d'en empêcher la ratification."

(La Tribune, septembre 1968)

2. M. Huvelin, président du Conseil national du patronat français, et l'Europe

Dans une interview exclusive accordée au "Républicain Lorrain", M. Paul Huvelin, président du Conseil national du patronat français, interrogé sur l'attitude du patronat français vis-à-vis de la construction européenne, a déclaré notamment : "Le Conseil national du patronat français a estimé, dès la naissance du Marché commun, que la construction européenne était la condition de l'expansion et de la liberté de l'économie française. . .

Le choix en faveur de l'ouverture des frontières est maintenu, signe évident de la rupture de la France avec un long passé protectionniste."

Puis, abordant la question de la candidature britannique à la Communauté européenne, M. Huvelin déclare : " L'éventualité d'une concurrence ouverte de la part de voisins qui ont de puissantes traditions industrielles donne tout naturellement à réfléchir aux chefs d'entreprise français. Dans le cadre d'une Communauté économique européenne de plus en plus forte, ils n'en estiment pas moins pouvoir y faire face. Aussi le patronat français ne rejette pas dans son principe cette éventualité, mais il est convaincu de la nécessité de renforcer, avant toute chose, le Marché commun en tant qu'unité économique. Cette priorité une fois posée, estime le patronat, celui-ci serait renforcé et non affaibli si la Grande-Bretagne était prête à y venir comme partenaire à part entière, acceptant tous les engagements qu'il comporte pour l'immédiat et dans ses perspectives d'avenir".

(Le Républicain Lorrain, 16 octobre 1968)

3. Conférence organisée par le Mouvement européen des Pays-Bas sur les problèmes de l'emploi vus sous l'angle européen

Le 17 octobre, la section néerlandaise du Mouvement européen a organisé, à Amsterdam, une conférence consacrée aux problèmes de l'emploi dans la C. E. E. Les débats furent introduits par M. Roolvink, ministre des Affaires sociales et de la santé publique, M. Sassen, membre de la Commission européenne, M. Bosma, président de la Fédération des entreprises néerlandaises, M. Kloos, président des Organisations syndicales des Pays-Bas et M. De Wolff, président du groupe d'études C. E. E. de politique économique à moyen terme.

Cette conférence a été caractérisée par une remarquable unité de vues entre les représentants des organisations patronales et syndicales et les orateurs venus de Bruxelles. Ils ont été unanimes à reconnaître qu'aucun des Etats membres n'est encore en mesure de poursuivre, à long terme, une politique entièrement indépendante, dans le domaine de l'emploi.

M. Roolvink a souligné, qu'à l'heure actuelle, seul le problème des structures de l'emploi retient encore véritablement l'attention. Deux ministères se préoccupent de ce problème : le ministère des Affaires économiques, qui est responsable de la politique de l'emploi, et le ministère des Affaires sociales, qui s'occupe de l'adaptation optimale de l'offre à la demande, tant ce qui concerne le lieu du travail que la nature de celui-ci. Selon M. Roolvink, il faut distinguer trois groupes de problèmes étroitement liés entre eux : les problèmes soulevés par la récession et l'assainissement de certaines branches d'activité, les problèmes liés au développement technologique et ceux qui découlent du développement inégal des différentes régions. Ces difficultés structurelles, tous les Etats membres de la C. E. E. les connaissent. Aussi les pro-

blèmes de la politique de l'emploi et du marché du travail, qui s'y rattachent, devraient-ils être abordés au plan communautaire. Or, les dispositions des traités européens et les instruments qu'ils prévoient ne suffisent manifestement pas à ce dessein. Pour ce qui est de la politique sociale, le traité souhaite une étroite coopération entre les partenaires sociaux, et c'est à peu près tout. On ne peut donc qu'espérer, selon le ministre, qu'une atmosphère plus propice se dégagera dans ce domaine, et qu'il sera possible de créer un cadre institutionnel, ces deux éléments étant indispensables si l'on veut pouvoir aborder ces problèmes d'une manière adéquate.

Quant aux mesures pouvant améliorer la situation actuelle, le ministre a en premier lieu proposé que le Fonds social européen n'intervienne plus seulement pour parer au plus pressé, mais qu'il soit chargé aussi et surtout d'une mission préventive ; les interventions du Fonds devraient aussi, et cela ne devrait pas être la dernière de leurs tâches, tendre à éviter le chômage. Les indemnités qu'il octroie devraient également servir à satisfaire les besoins des régions économiquement faibles et à améliorer la formation professionnelle des travailleurs, le développement technologique exigeant que celle-ci soit de plus en plus poussée.

D'autre part, M. Roolvink a plaidé en faveur d'une extension du champ d'activité de la Banque européenne d'investissement et d'une révision de son statut, ajoutant que l'on pourrait, en l'espèce, s'inspirer des prêts pour la reconversion accordés par la C. E. C. A.

M. Sassen a donné un aperçu des actions entreprises par la Communauté en vue de promouvoir l'emploi. Il a, lui aussi, suggéré diverses améliorations, notamment en ce qui concerne le fonctionnement du Fonds social européen. Jusqu'à présent, le Fonds opère principalement "ex post", en ce sens qu'il rembourse aux Etats membres 50 % des coûts des mesures qu'ils ont exécutées antérieurement. Or, sa mission devra, à l'avenir, bien davantage être une mission "ex ante" ; ses préoccupations devront, en premier lieu, aller à la formation complémentaire et à la rééducation professionnelle ; il ne peut, en aucun cas, rester une sorte de caisse européenne d'allocations de chômage.

A cet égard, M. Sassen a, lui aussi, cité la C. E. C. A. en exemple. Il a, d'autre part, plaidé en faveur de l'institution d'un Conseil européen de l'emploi au sein duquel devraient siéger des représentants de la Commission européenne, des gouvernements nationaux et des organisations patronales et syndicales.

Enfin, M. Sassen s'est élevé contre les conceptions nationalistes et égocentriques de nombreux partis politiques des Pays-Bas qui préconisent, même dans le domaine de l'emploi, des méthodes spéciales, sans tenir compte des conceptions ou de la manière de voir des autres pays de la C. E. E. Souvent, ces méthodes sont même en contradiction avec celles qui prévalent ailleurs. La mise en oeuvre d'une politique européenne de l'emploi exige que tous les intéressés considèrent les problèmes sous l'angle européen.

Selon M. Bosma, l'étendue des régions ne devrait guère jouer un rôle décisif lors de la définition des orientations politiques. Une analyse des problèmes, qui se posent au niveau national, peut, par conséquent, indiquer la voie vers une politique européenne qui stimule le marché de l'emploi, dépiste à temps les points névralgiques et permette, par là, d'apporter, en temps voulu, les correctifs nécessaires. M. Bosma a, une fois encore, insisté sur les problèmes structurels. Les mesures structurelles ne sont pas toujours prises à temps et, quand elles sont prises, elles ont souvent un caractère trop accessoire pour éviter des perturbations sur le marché du travail. Une bonne politique présuppose que l'on se fasse une idée exacte du développement de la société. Il faudra établir des plans à moyen et à long terme, qui indiquent, pour ce qui est de l'emploi :

- l'évolution prévisible de l'emploi dans les différents secteurs de l'activité économique et
- les changements prévisibles de fonctions au sein des branches d'activité.

Il faudra régulièrement corriger les prévisions établies, car il est difficile d'augurer de la rapidité avec laquelle les mutations s'accomplissent. Les mesures arrêtées sur la base de ces prévisions devront donc, nécessairement, être souples. Cette souplesse peut, notamment, être obtenue en assurant une plus grande mobilité géographique et fonctionnelle des travailleurs.

Selon M. Kloos, les problèmes de l'emploi ne peuvent être résolus sur le plan national. Dans le cadre de la politique régionale de l'emploi, pays, régions et villes se livrent, en effet, sans aucune conception d'ensemble, une concurrence acharnée dans le dessein d'attirer les industries nationales et étrangères. C'est une lutte funeste que les industries, qui s'établissent dans une quelconque région, mettent à profit pour obtenir des facilités d'implantation. Une politique d'expansion pluriforme s'impose dans ce domaine ; d'expansion parce que la croissance économique donne les moyens d'augmenter l'emploi et la production par travailleur ; pluriforme parce que les problèmes sont variés, complexes et dépassant le cadre national, et qu'une politique nationale ne suffirait pas à les résoudre. Il faut, par conséquent, selon M. Kloos, renforcer le rôle de la Commission européenne, en commençant par la doter, sur le plan technique, d'un véritable service communautaire de planification, chargé de l'étude des problèmes de politique conjoncturelle et de la planification à moyen terme. C'est alors, seulement, qu'elle sera en mesure de lutter à armes égales avec les gouvernements. Pour faire face aux mutations des structures, il faut, globalement, prendre trois sortes de mesures :

- assurer une plus grande mobilité professionnelle et géographique par la formation professionnelle et les indemnisations ;
- créer des emplois de substitution pour les branches d'activité en régression et les régions insuffisamment structurées ;

- enrayer le processus de récession si les mesures précitées ne sont pas assez efficaces.

La solution de tous ces problèmes exige manifestement un minimum de coordination, voire même, dans plusieurs cas, une véritable politique commune. La politique économique à moyen terme doit en fournir les fondements. Les mesures d'aide et d'assainissement prises en faveur de certaines branches d'activité, qui se chevauchent et s'opposent, doivent être remplacées par une politique communautaire élaborée sur la base de critères communautaires. Une telle politique s'impose d'urgence dans le textile, la construction navale et l'industrie sidérurgique. En cas d'assainissement, la fermeture d'entreprises ne doit pas être rendue attrayante pour les seuls employeurs, les travailleurs doivent, eux-aussi, pouvoir bénéficier de dispositions avantageuses. C'est ainsi qu'il convient, dans le cadre d'une garantie de revenus, liée à l'âge et/ou aux années de service, de leur permettre de prendre leur retraite avant l'âge normalement requis.

Dans ce domaine, une action communautaire requiert

- des décisions communautaires et
- la solidarité financière.

Du point de vue institutionnel, la participation de la Commission, des gouvernements et des partenaires sociaux est indispensable. Les comités consultatifs tripartites du Fonds social européen, à savoir le comité "libre circulation" et le comité "formation professionnelle", peuvent être reformés pour former un Conseil européen du marché du travail. Ce Conseil ne pourra cependant rien faire, non plus, s'il ne dispose pas des instruments nécessaires. Il faudrait, notamment, renforcer les pouvoirs du Fonds social européen pour donner à cette institution des possibilités d'action analogues à celles dont dispose la C. E. C. A. , dans le domaine de la politique de réadaptation, et lui accorder un droit d'initiative qu'il pourrait utiliser dans le cadre de la politique structurelle à moyen terme.

Si une politique des structures efficace est à même d'édulcorer bon nombre de problèmes régionaux, elle ne permet pas, pour autant, de trouver une solution aux problèmes des régions dont le développement économique a toujours été en retard sur l'évolution économique générale. Les possibilités de coopération sont, sans aucun doute, plus grandes au niveau international, mais il est également nécessaire de veiller à ce que les mesures nationales ne faussent pas trop les conditions mutuelles de concurrence.

Le principal objectif est toutefois d'arriver à ce que la Communauté prenne à sa charge une partie des coûts financiers nécessaires pour stimuler le développement économique de ces régions.

C'est là une conséquence nécessaire de l'unité économique que constitue la Communauté, conséquence qu'il ne faut, en aucun cas, refuser d'accepter, sous prétexte que les Pays-Bas devront déboursier plus qu'ils ne recevront.

(Nieuwe Rotterdamse Courant, 18 octobre 1968 ;
Handels- en Transport Courant, 18 octobre 1968 ;
De Vakbeweging, 18 octobre 1968 ;
De Nederlandse Onderneming, 25 octobre 1968)

4. Le Congrès des banquiers allemands à Düsseldorf

A l'occasion de l'ouverture du XIème Congrès des banquiers allemands, qui s'est tenu à Düsseldorf, les 21 et 22 octobre 1968, le ministre fédéral de l'économie, M. Schiller, s'est penché sur l'évolution de la conjoncture et sur les relations économiques extérieures.

De l'avis du ministre, "l'essor sur mesure" est devenu une réalité et le mark allemand est une des monnaies les plus stables du monde. M. Schiller s'est élevé, une fois de plus, contre l'idée d'une réévaluation du mark, réévaluation que l'on réclame à l'étranger. On ne peut pas nous demander, a-t-il déclaré, de réparer les erreurs que d'autres ont commises chez eux. Chacun a ses devoirs et ces devoirs ne sont pas "convertibles". Il n'a d'ailleurs pas été discuté de la réévaluation du mark lors de la réunion du Fonds monétaire international.

"Nous en sommes au passage de l'économie de marché naïve à l'économie de marché éclairée, dont les banques privées constituent un élément vital", a souligné M. Schiller. Les institutions bancaires, plaques tournantes économiques entre les entreprises, les budgets privés, l'Etat et l'étranger influent sur les décisions des milieux économiques, qui recourent à elles pour obtenir du crédit, en les conseillant, en les informant et en les contrôlant. Mais elles sont aussi, pour les budgets privés, plus que de simples partenaires commerciaux : les épargnants et les investisseurs ont besoin d'elles pour orienter leurs décisions.

Le professeur Schiller a aussi traité, dans son discours, du problème de l'adhésion britannique à la Communauté économique européenne. Il estime que la consolidation de l'économie britannique n'est possible que moyennant une fusion avec la C. E. E. Au sein de la C. E. E., également, il faut poursuivre une politique de croissance et de stabilité. "Notre but est et reste", a dit textuellement le ministre, "une communauté de stabilité européenne". Il a fait l'éloge, à ce propos, de la solidarité des Etats membres de la C. E. E., en soulignant que l'aide apportée à la France a démontré qu'aucun Etat membre ne peut plus se passer du Marché commun.

Dans son discours, qu'il a prononcé devant le Congrès des banquiers à Düsseldorf, M. Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes, a lancé un ardent appel à ses auditeurs pour qu'ils s'élèvent contre le droit de veto dans la C. E. E. S'écartant de son propos initial, il a déclaré que si les gouvernements des différents Etats membres ont le droit d'avoir des avis différents, ils ont aussi le devoir de collaborer, faute de quoi, la Communauté deviendra un organisme aussi faible que l'Organisation des Nations Unies, paralysée par le droit de veto. Un des Etats membres oppose son veto à l'élargissement de la Communauté, souhaité par tous les autres, et il le fait au nom d'une Communauté dont il déclare, par ailleurs, qu'elle n'est pas telle qu'il l'aurait voulue.

Il est normal que l'intégration économique de l'Europe et les modifications structurelles qu'elle implique ne s'opèrent pas sans certains heurts, mais il faut amortir ceux-ci autant que possible, ne serait-ce que pour éviter des mécomptes politiques.

Le président Rey s'est félicité de l'initiative prise par le ministre fédéral des Affaires étrangères de proposer un compromis en matière d'élargissement de la C. E. E. et a souhaité que cette formule reste en discussion. Il y a, certes, crise de la Communauté, mais cette crise n'est pas la première, ni la plus grave qu'on ait connue jusqu'ici, et ce n'est certainement pas, non plus, la dernière. L'orateur a, malgré tout, la ferme conviction que la C. E. E. fait désormais indissolublement partie intégrante de la vie économique et qu'elle progressera dans la voie qui lui a été justement tracée.

Les avis diffèrent généralement quant à la question de savoir si l'union monétaire, qui constitue un des éléments indispensables d'une union économique parfaite, doit être considérée comme un aboutissement ou s'il ne faut pas plutôt y voir un facteur d'accélération de l'intégration. Bien que M. Rey n'ait pas apporté de réponse directe à cette question, on peut conclure de ses déclarations qu'il ne considère comme possible qu'une réalisation progressive de l'union monétaire, parallèle aux progrès de l'intégration dans tous les autres domaines.

Le président de la Commission a énuméré, une fois de plus, en rappelant que le traité de la C. E. E. ne prévoit que des dispositions très vagues en matière de politique monétaire, les organismes qui ont été créés et les décisions qui ont été prises jusqu'à présent en vue de la coordination de la politique monétaire dans la C. E. E. (Comité monétaire de la C. E. E., Conférence trimestrielle des ministres des finances, Conseil des gouverneurs des banques centrales, Comité de politique conjoncturelle, consultation obligatoire en cas de modification des cours de change et pour les questions de relations monétaires internationales). En outre, l'orateur a rappelé, à ce propos, l'application des unités de compte dans le domaine de l'organisation des marchés agricoles, qui rend les "modifications de parité toujours plus difficiles et improbables".

Faisant ensuite allusion aux récentes difficultés de la France, le président Rey a souhaité que soit organisé de façon systématique le concours mutuel des Etats membres en cas de difficultés de balance des paiements, concours qui ne fait l'objet que de dispositions facultatives dans le traité de la C. E. E. Il n'est pas exclu que l'on puisse faire de ce système de concours mutuel "un instrument de réserve des Etats membres que des pays tiers pourraient finir, eux-mêmes, par considérer comme instrument de réserve. Les Etats membres de la Communauté contribueraient ainsi à la solution des questions monétaires qui se posent dans un cadre plus large".

La Commission a déjà défini et recommandé, à plusieurs reprises, dans différents documents, d'autres mesures à prendre en matière de coordination des politiques monétaires. Il y a, notamment, l'harmonisation des marchés des devises dans la Communauté. M. Rey souhaite que soient réduites, voire supprimées, les marges de fluctuation journalière des cours de change, qui sont actuellement de 0,75 % dans les deux sens pour les opérations au comptant qui se font dans la Communauté. Le même problème se pose pour les cours à terme. Cette élimination des fluctuations des cours de change "favoriserait, efficacement, les échanges et, en particulier, les relations financières intracommunautaires ; elle aurait, en outre, une portée psychologique considérable et renforcerait, de façon concrète, la cohésion de la Communauté" sur le plan de la politique monétaire.

Faisant un exposé sur "les pouvoirs publics, créanciers et débiteurs", M. Strauss, ministre fédéral des finances, s'est rallié, sans réserve, au point de vue de M. Schiller, quant au problème de la réévaluation du mark. Pour autant qu'on puisse en juger actuellement, a déclaré M. Strauss, tout bien considéré, le maintien des cours de change actuels apparaît comme la solution la plus indiquée. Il estime que "faute de savoir ce que l'avenir nous réserve, ce serait, pour le gouvernement, manquer à ses responsabilités que de susciter de nouvelles inquiétudes et de nouvelles incertitudes".

(Industriekurier, 22 octobre 1968 ;

Die Welt, 22 octobre 1968 ;

Frankfurter Allgemeine Zeitung, 22 et 23 octobre 1968 ;

L'Echo de la Bourse, 23 octobre 1968)

5. L'action syndicale (C.S.C. de Belgique) dans la Communauté européenne

La Confédération des syndicats chrétiens de Belgique (C.S.C.) a tenu son vingt-quatrième congrès du 24 au 26 octobre 1968, à Bruxelles. A l'issue de ces travaux, le congrès a voté, à propos des problèmes européens, la résolution suivante :

"Le Congrès,

1. considérant

- la réalisation effective de l'union douanière à la date du 1er juillet 1968 ;
 - le retard apporté dans la réalisation de la plupart des politiques communes ;
 - le peu de progrès de la politique sociale européenne ;
 - le danger pour l'intégration européenne des crises politiques successives ;
2. regrette que l'Europe n'ait pas compris la nécessité de créer une unité économique, sociale et politique, faisant d'elle, en temps opportun, de véritables Etats unis d'Europe, capables de jouer le rôle mondial qui leur revient ;
3. rappelle que la C. E. E. ne peut pas demeurer une simple union douanière, mais qu'elle doit devenir une véritable union économique et que cette réalisation doit s'inscrire dans la perspective d'une union politique ;
4. demande que la fusion des Traités de la Communauté économique européenne, de la Communauté économique du charbon et de l'acier et de la Communauté européenne de l'énergie atomique soit opérée dans cet esprit avec la participation effective et permanente des organisations professionnelles et, en particulier, des organisations syndicales ;
5. apporte son appui à l'organisation européenne de la Confédération internationale des syndicats chrétiens et souhaite le renforcement de son intégration et l'augmentation de ses moyens d'action ;
6. demande aux Centrales professionnelles de contribuer au développement de l'action des Internationales professionnelles, tout particulièrement dans le cadre de la C. E. E. , en vue d'aboutir à des actions syndicales concrètes coordonnées des travailleurs de plusieurs pays. L'Europe doit constituer une entité aussi bien économique que sociale. "

(Au travail, 9 novembre 1968)

6. Plaidoyer pour l' "européanisation" des universités

Dans l'organe du Mouvement européen, M. Oele, membre du Parlement européen (socialiste néerlandais), plaide pour l'accélération de la suppression des entraves à la libre circulation des chercheurs, des travailleurs et des étudiants, et pour une mise en oeuvre plus rapide du programme relatif à l'équivalence des diplômes universitaires. A cet égard, M. Oele apporte son appui aux efforts déployés en ce sens par la Commission de la C. E. E. Comme bien

d'autres, l'article du traité de l'Euratom concernant l'université européenne est demeuré lettre morte. C'est pourquoi la Commission européenne s'honore, en insistant moins sur le projet, quelque peu prétentieux, né vers 1950, de création d'une université européenne modèle. Si l'idée, elle-même, demeure valable, les chances de succès sont, toutefois, plus grandes dans le domaine des instituts de recherche et d'enseignement avancé à orientation plus spécifique. Sans nier qu'il y ait là une oeuvre précieuse à réaliser, il faut se rendre compte qu'il y aurait surtout intérêt à multiplier les échanges entre les universités européennes existantes.

Il est certain que l'intensification des contacts entre les universités profitera aux étudiants et aux professeurs aussi bien qu'à l'industrie, surtout si ces contacts renforcent les échanges et la répartition des tâches. Cette proposition, en elle-même essentiellement pratique, a un aspect séduisant : elle concerne la jeunesse, et celui qui a la jeunesse a l'avenir pour lui. Mais l'Europe d'aujourd'hui parviendra-t-elle à conquérir la jeunesse ? Pour réaliser ses projets universitaires, la Commission européenne n'aura pas de trop de quelques alliés, tant sont grandes les difficultés. Les différences de langue demeureront un sérieux obstacle, aussi longtemps que l'on n'acceptera pas de faire de l'anglais - par exemple - la langue du chercheur et du savant à vocation internationale.

Des contrats de recherche que l'industrie ou les pouvoirs publics pourraient conclure avec les universités ne contribueront que peu à la répartition des tâches et à la coopération de ces universités, tant que l'on envisagera ces contrats dans une perspective purement nationale. Les crédits de Bruxelles seraient, certes, d'un grand secours, car c'est bien d'argent que les universités ont plus que jamais besoin pour se développer. Pour l'instant, toutefois, on ne peut encore escompter une grande aide des moyens propres de la Communauté. En outre, la libre circulation des professeurs d'université risque plutôt d'accroître que de réduire les embarras financiers des universités. Enfin, une tendance à l'autonomie universitaire s'accroît dans les régions et dans les Etats de notre Communauté. De tout quoi il résulte que la Commission ne peut intervenir qu'indirectement dans le processus de réforme dans lequel se trouvent, présentement, engagées les universités. Elle ne peut pas, en l'occurrence, compter sur la coopération active ou tacite de ceux aux yeux desquels la coopération européenne présenterait un intérêt général immédiat, les universités n'étant pas des corporations axées sur le marché et à objectif unique.

L'Europe n'a plus le vent du changement en poupe. Celui-ci lui souffle au visage, surtout sur les universités. Le vent du changement se lève, à présent, aussi à l'intérieur des frontières nationales et il oblige à adopter un cap. Dans ce choix, l'Europe n'est pas reconnue comme but en soi, mais comme un moyen. Elle ne doit pas être le dernier bastion de la défense des acquisitions culturelles nationales, mais la phase intermédiaire qui doit nous valoir d'élargir notre sphère, de participer davantage aux décisions et de mieux maîtriser l'évolution technique. L'Europe ne doit donc pas être l'objectif d'un Occident

chrétien militant, mais servir de moyen à une confédération pluraliste, capable de fournir sa contribution à la solution des problèmes mondiaux. Les meilleurs de nos jeunes et de nos hommes de science s'avancent dans cette direction et voudront, sans aucun doute, coopérer à l' "européanisation" des universités, si celle-ci favorise, en même temps, la réforme sociale de ces institutions.

Or, le sommet de la Communauté européenne est une société politique hétérogène, dotée de pouvoirs limités. Peut-on attendre d'elle qu'elle se jette avec un élan politique dans le combat pour la réforme des universités ? La réponse est simple. La Commission, elle-même, se rend compte que, pour poursuivre cet objectif, il lui faut des pouvoirs nouveaux et, dans le Traité, des dispositions nouvelles.

Elle est donc résolument décidée à sortir des limites que lui assigne son opuscule. Si elle veut aider à abattre les murailles qui entourent tant d'institutions européennes d'enseignement scientifique, elle ne pourra se contenter de mettre au point une réglementation améliorée de la compétition entre les universités. Elle devra créer les conditions d'un développement plus social et plus étendu des universités européennes. Elle devra participer à un plan de développement à long terme de cet enseignement universitaire, dont l'Europe a tellement besoin. Elle devra servir de carrefour pour les échanges de vues sur la responsabilité de l'université à l'égard de la société. Elle devra apporter sa contribution à une évolution plus multiforme et plus expérimentale de l'enseignement scientifique. Enfin, ses efforts devront tendre à la création, pour le grand bien de l'économie, mais aussi de toute la société industrielle occidentale, d'un statut européen des droits et des devoirs de l'universitaire spécialisé.

Si elle n'a pas sa propre vision de l'avenir, la Communauté européenne ne pourra, réellement, contribuer à la solution des problèmes universitaires. Elle doit exposer clairement aux jeunes quelles possibilités leur offre l'Europe dans laquelle ils seront la génération des décisions, quelles garanties il y aura contre le risque d'une rechute dans le nationalisme politique et surtout quelles tâches nouvelles pourront être entreprises, qui attendent encore qu'on s'y consacre.

(Nieuw Europa, octobre 1968)

7. Les présidents de l'Association allemande de l'industrie et du commerce et de la Fédération de l'industrie allemande s'opposent à la formation de blocs européens et demandent une relance de la politique européenne

Du point de vue de l'économie allemande qui est depuis longtemps un fournisseur, mais aussi un client important des partenaires européens, il serait absurde, selon M. Schneider, président de l'Association allemande de l'indus-

trie et du commerce, que l'Europe se regroupe définitivement en divers blocs. Mais il est incontestable, a-t-il encore déclaré, devant l'Union de la presse économique et financière européenne, rassemblée le 3 octobre 1968 à la Chambre de commerce et d'industrie de Düsseldorf, que les six gouvernements des pays membres ne sont pas encore ou ne sont plus mus par une même volonté politique d'atteindre les objectifs politiques des traités de Rome et que, dans ces conditions, il sera difficile de progresser.

Après la réalisation, au 1er juillet 1968, de l'union douanière, qui ne consiste, en fait, que dans l'unification des tarifs douaniers, il sera plus malaisé encore de franchir la prochaine étape et d'accéder à l'union économique, qui met en jeu des intérêts nationaux traditionnels farouchement défendus. M. Schneider estime, de même, que la mise en place de la politique commerciale commune, prescrite par le traité, est aujourd'hui mal engagée.

En ce qui concerne la politique agricole qui semblait un temps faire l'orgueil de la C. E. E., M. Schneider ne pouvait la considérer, sous sa forme actuelle, comme une "preuve de simple bon sens économique", ni comme un témoignage du sens qu'avait la Communauté de ses responsabilités à l'égard de ses partenaires commerciaux d'Europe et d'Outre-mer.

D'autre part, il lui semblait absolument inconcevable que, grâce à un esprit éminent de compréhension et de coopération, les présidents des banques d'émission européennes soient parvenus à conjurer de graves crises monétaires, alors que les gouvernements se montrent incapables, quant à eux, de convenir d'une politique de prévention qui permettrait de prévenir des crises économiques et financières dans la C. E. E.

Ayant pris la parole, le 24 octobre 1968, à l'Assemblée générale de la Banque de crédit industriel, qui se tenait à Düsseldorf, M. Fritz Berg, président de la Fédération de l'Industrie allemande, a pris position contre une réévaluation du D-mark. Une intervention draconienne était aussi condamnable que l'élargissement des marges ou des modifications de parité graduelles. L'économie mondiale ne peut plus de nos jours tolérer ce facteur d'incertitude que constituent les fluctuations des cours de change. Nous avons tout à gagner, au contraire, a déclaré M. Berg, d'une plus grande coopération dans la politique et la législation monétaires internationales. Il faut que la C. E. E. devienne un bloc à monnaie forte.

L'Europe ne pourra s'affirmer devant les U. S. A. que si les entreprises européennes luttent à forces égales, a poursuivi M. Berg. Ou bien l'on impose de haute lutte un marché intérieur européen, ou bien que chacun en revienne à "cultiver son propre jardin". Mais cette dernière solution sonnerait le glas de l'Europe.

(Die Welt, 25 octobre 1968)

8. Une prise de position du président de l'Union allemande des coopératives agricoles (Raiffeisenverband) sur la politique agricole

Le président de l'Union allemande des coopératives agricoles a publié, le 31 octobre 1968, un article dans lequel il aborde le problème des contingents agricoles. En voici des extraits :

La politique agricole de la Communauté consiste à orienter le Marché commun en agissant uniquement sur les prix et à contrôler les importations, en procédant à des prélèvements adaptés aux différentes situations en matière de prix. Nul n'ignore plus, qu'entre-temps, ce système a abouti à une impasse. La politique des prix, quelles que soient ses insuffisances aux yeux des agriculteurs, a engendré des excédents de production qui bouchent les marchés agricoles, limitent les possibilités d'intervention et entraînent des charges, manifestement trop lourdes, pour les budgets des Etats membres. L'obligation d'exporter les excédents aux prix pratiqués sur le marché mondial ou de les détruire, que les organisations de marché imposent à la Communauté, est devenue illusoire depuis que le volume des excédents, qui ne peuvent plus être normalement écoulés sur les marchés, a augmenté de manière imprévisible. Les milieux agricoles reconnaissent qu'il ne sert à rien de faire des promesses en matière de prix, dès lors que la situation sur le marché les rend irréalisables et que la surproduction, conséquence imprévue de la rationalisation, commence à jouer contre eux.

Aussi la discussion, qui en est résultée et qui porte sur la nouvelle orientation de la politique agricole, accélérée et accentuée par la nomination d'un nouveau ministre de l'agriculture, a-t-elle brusquement gagné les Français, qui étaient, cependant, à ce jour, les bénéficiaires privilégiés du système actuel. En 1969, le gouvernement français devrait mettre à disposition plus de sept milliards de FF pour le seul soutien des marchés agricoles, soit plus de la moitié de l'aide globale à l'agriculture et près du quart des recettes brutes de vente. Il estime, manifestement, que son budget ne peut supporter une telle charge. Par ailleurs, il a de bonnes raisons de douter que la République fédérale et l'Italie continueront, comme par le passé, à contribuer, par des versements au F. E. O. G. A. , se chiffrant par milliards, et dont la France serait, à nouveau, le principal bénéficiaire, à cet immense subventionnement de l'agriculture française, dont la surproduction pèse sur leurs propres marchés. Et les agriculteurs français, tout au moins la jeune génération, semblent, également, avoir compris que le système actuel est sans issue.

Les discussions portent principalement sur une différenciation de l'aide octroyée à l'agriculture. Les exploitations compétitives seraient encouragées à produire et celles dont les dimensions ne sont pas suffisantes recevraient des aides sociales dans la mesure où elles renoncent ou restreignent leur production destinée au marché. Mais on pense surtout à orienter la production en agissant sur les quantités - et non plus uniquement sur les prix, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Le schéma prévoit - comme la presse fran-

çaise spécialisée croit pouvoir l'affirmer - la limitation de la production des céréales, du lait, des betteraves sucrières et - ce qui est particulièrement important pour l'orientation de l'agriculture dans le Sud de la France - des fruits. Ce serait là une rupture radicale avec la politique agricole poursuivie par M. Pisani, qui a, par exemple, particulièrement encouragé la culture de fruits, étant donné la capacité d'absorption, que l'on tenait manifestement pour illimitée, du marché allemand ; or, il semblerait que les arbres plantés ne porteraient pas les fruits attendus.

Des réflexions semblables se font également jour dans d'autres pays de la C. E. E. En République fédérale, les fédérations agricoles ont proposé, il y a un an déjà, au ministre de l'agriculture, de réglementer le marché laitier selon le principe de l'organisation des marchés du sucre, c'est-à-dire d'attribuer à chaque laiterie un quota de livraison ; les quantités autorisées pourraient être écoulées sur le marché au prix d'intervention ou au prix indicatif, alors que les quantités dépassant le quota ne pourraient l'être qu'au prix pratiqué sur le marché mondial. Les organisations professionnelles, au niveau de la C. E. E. , se sont saisies de cette proposition à la suite d'une demande émanant des Belges et tous les autres pays membres l'ont approuvée à l'exception des Pays-Bas, qui se sont abstenus au vote. On en revient donc à l'idée d'une réglementation des quantités ou, autrement dit, au contingentement.

Depuis toujours, la Commission refuse vigoureusement le système des contingents, tant sur le marché intérieur qu'aux frontières extérieures, bien que sa tâche eût été singulièrement moins compliquée, par exemple au cours des négociations du G. A. T. T. , si elle avait pu y offrir des contingents d'importation bien structurés et à long terme. Mais depuis que l'orientation du marché par une action sur les prix a fait long feu et que les conceptions de M. Mansholt sur un assainissement radical des structures agricoles ne se réaliseront, dans la meilleure des hypothèses, que dans un lointain avenir, il ne reste plus qu'à envisager, à nouveau, la solution du contingentement.

(Handelsblatt, 31 octobre 1968)

9. La coopération franco-allemande, thème central d'une conférence organisée par le groupe allemand de la Chambre de commerce internationale à Düsseldorf

L'importance que représentent de bons rapports avec la République fédérale pour l'économie française est clairement ressortie, lors de la conférence organisée par le groupe allemand de la Chambre de commerce internationale, le 7 novembre 1968 à Düsseldorf, dans le cadre d'une réunion de sa commission centrale.

Les dirigeants des principales entreprises françaises considèrent que la coopération franco-allemande est un élément essentiel de la Communauté écono-

mique européenne, qui, puisqu'il constitue au surplus la base des relations franco-allemandes, mérite d'être développé. C'est là l'opinion exprimée par M. Paul Huvelin, président du Patronat français, association qui coiffe toutes les autres associations patronales. M. Huvelin a également affirmé, et cette constatation est très importante, que l'économie française, elle aussi, est convaincue de la nécessité d'élargir la C. E. E. M. Huvelin estime que le gouvernement français est sincère dans ses récents efforts en vue de résoudre ces problèmes. S'il est vrai que certaines branches de l'industrie française éprouveraient des difficultés du fait de l'adhésion de la Grande-Bretagne, il ne faut cependant pas les exagérer. A ce propos, M. Huvelin a évoqué les problèmes de la monnaie et de la balance des paiements que la Grande-Bretagne devra résoudre avant tout autre chose. Dans ses déclarations, le président du Patronat n'a cependant cessé de souligner l'importance extrême qu'il convient d'accorder, et l'opinion publique en France est d'accord sur ce point, au rapprochement franco-allemand.

D'autre part, M. Huvelin ne pense pas que l'introduction de la "participation" en France puisse devenir une institution comparable à la "Mitbestimmung" en Allemagne. La législation prévue à cet effet ne met pas en péril les structures essentielles des entreprises privées. Elle vise, avant tout, à assurer une meilleure information des conseils d'entreprise sur les opérations de gestion. Cela n'empêche que les chefs d'entreprise, en France, doivent prendre garde que les propositions relatives à la participation des travailleurs aux bénéfices, présentées par M. Capitant, ministre de la justice, gaulliste de gauche, et qualifiées par M. Huvelin de propositions absolument indiscutables, ne soient pas poussées plus avant. Le porte-parole des chefs d'entreprise français fait manifestement confiance ici à la fermeté du Général de Gaulle, qui veillera certainement à ce que l'autorité des chefs d'entreprise ne soit pas affaiblie.

L'économie française est préoccupée par l'importance des coûts que les conventions de salaires, conclues au début de l'été, pour mettre fin à la crise de mai-juin, ont entraînés pour les entreprises. Les conséquences de cette crise ne doivent pas être sous-estimées, même si l'activité économique en France a fortement repris depuis et si la confiance est revenue. D'après M. Huvelin, il faut se méfier surtout de l'augmentation du coût de la vie, qui a atteint 5 % dans le courant de l'année, et qui croîtra certainement encore en 1969. Dans ces circonstances, les chefs d'entreprise doivent s'attendre, au printemps 1969, à de nouvelles revendications salariales massives de la part des syndicats. Toutefois, M. Huvelin pense qu'une augmentation des salaires analogue à celle de cette année n'entre pas en ligne de compte, étant donné qu'elle dépasserait considérablement les possibilités de croissance de la productivité.

M. Franz Heinrich Ulrich, porte-parole du comité de direction de la Deutsche Bank et vice-président du groupe allemand de la Chambre de commerce internationale, a souligné, dans son exposé, combien l'économie allemande avait intérêt à ce que l'économie française vienne rapidement à bout des difficultés nées des événements de mai-juin. La France est aujourd'hui le partenaire commercial n° 1 de l'Allemagne, tout comme l'Allemagne est le principal par-

tenaire commercial de la France. Les échanges de marchandises entre ces deux pays ont atteint, dans les deux sens, une valeur de plus de 18 milliards de DM. D'autre part, l'économie allemande se félicite aussi vivement que l'économie s'emploie, comme M. Huvelin vient d'ailleurs de l'assurer, à obtenir la suppression des contingents d'importation français, qui avaient été introduits avec l'accord de la Communauté européenne en tant que moyen provisoire de faciliter la suppression des difficultés nées de la crise de mai-juin.

M. Ulrich a exigé une coopération plus étroite de la C. E. E. dans le domaine de la conjoncture et de la politique monétaire. En effet, il n'est pas possible, à la longue, qu'une augmentation moyenne de 5 % du coût de la vie apparaisse normale dans un pays membre, alors que dans d'autres le plafond est fixé à 2 %. "Nous devons appliquer ici des critères uniformes". Malgré l'approbation, par M. Huvelin, du principe d'un élargissement de la C. E. E. , il existe encore, ainsi que M. Ulrich l'a déclaré, certaines divergences d'opinion sur ce point. L'économie allemande est cependant prête à appuyer toute proposition qui ne rompe pas les liens entre Londres et la C. E. E.

Dans sa conclusion, M. Otto Wolff d'Amerongen, président du groupe allemand, a souligné la nécessité d'une stricte discipline monétaire sur l'ensemble du territoire de la C. E. E. C'est ainsi, seulement, qu'on pourra lutter, d'un commun accord, contre les fluctuations des changes. M. Otto Wolff estime, toutefois, qu'il n'est pas possible de réaliser la proposition de M. Alwin Münchmeyer, visant à subordonner le progrès du processus d'intégration, au sein de la C. E. E. , à la création d'une union monétaire en Europe.

(Handelsblatt, 8 et 9 novembre 1968)

10. Les industries belges et l'avenir de la Communauté

Dans son bulletin du 10 novembre 1968, la Fédération des Industries Belges publie un éditorial "pour une relance du développement des Communautés européennes".

"Depuis près d'une année, les partenaires de la Communauté des Six n'arrivent pas à se mettre d'accord sur une vision commune des conditions d'élargissement éventuel du Marché commun. Il s'ensuit une multiplicité de plans ou d'idées avancés par l'un ou l'autre des Etats membres pour tenter de résoudre ce problème, sans qu'une synthèse valable et communautaire puisse, à défaut de consensus politique suffisant, être dégagée par l'organe de base de la Communauté chargé de veiller à l' "intérêt général" de celle-ci - c'est-à-dire la Commission de la C. E. E. "

Bien que peu réjouissante en elle-même, une telle situation est d'autant plus dangereuse et inacceptable pour les milieux économiques belges et européens qu'elle entraine, d'une manière d'ailleurs non prévue par le Traité de Rome,

une série de vetos, d'ordre politique, empêchant le développement normal et rationnel de la Communauté et de son épanouissement interne. Cette pratique du veto "de retorsion" affecte, tout particulièrement, la poursuite, au sein de la Communauté, d'actions intéressant au premier chef l'industrie. Les deux exemples les plus typiques, à cet égard, concernent tout spécialement les travaux communautaires relatifs à l'élaboration d'une société commerciale de type européen et ceux poursuivis en matière de technologie et de recherche.

Or, de nombreuses entreprises se trouvent, aujourd'hui, placées devant l'obligation de développer leur organisation pour atteindre une dimension optimale, d'adapter leurs services d'achat ou de vente, de spécialiser ou de diversifier leurs produits, leurs assortiments ou leurs services, et de renforcer leur potentiel recherche. La croissance par concentration peut s'avérer indispensable pour faire face à la concurrence mondiale et répondre au développement de la technique.

Devant les obstacles et les lenteurs que rencontre l'harmonisation, en matière de sociétés, la plupart des industriels ont vu, dans la création d'une société commerciale à statut européen, le moyen d'accélérer les fusions et concentrations et de donner des commodités nouvelles aux entreprises qui veulent faire appel aux marchés financiers, avoir des établissements et développer une activité dans plusieurs pays de la Communauté. De plus, pareille société pourrait être l'instrument d'une véritable intégration économique européenne. Tous ces motifs justifient que les études entreprises jusqu'ici, tant au sein de la Commission du Marché commun qu'auprès des représentants permanents, soient poursuivies et donnent lieu à des décisions rapides.

Par ailleurs, lors de la session du Conseil de ministres réunissant le 31 octobre 1967, à Luxembourg, les représentants de la recherche scientifique, il fut démontré que l'écart technologique continuait à s'accroître d'année en année entre les Etats-Unis et l'Europe. Un groupe de travail, présidé par M. Maréchal, fut créé en vue d'examiner les problèmes que pose, en Europe, la recherche scientifique et technique.

Dans un premier rapport, ce groupe recommandait d'assurer "un effort systématique de promotion de l'innovation, à tous les niveaux, au plan des Etats comme au plan communautaire".

Tous les intéressés s'accordent à souhaiter une meilleure coordination et un regroupement des efforts déployés en Europe dans le domaine de la recherche et du développement. Il est urgent que le cadre juridique nécessaire soit mis en place de manière à inciter les entreprises à participer au progrès technologique. Des mesures concrètes doivent être prises en vue de permettre une coopération réelle entre les gouvernements ainsi qu'entre les entreprises et l'industrie belge se doit d'exprimer son inquiétude devant l'arrêt prolongé des travaux engagés par le groupe de travail présidé par M. Maréchal.

Le sérieux d'une telle situation est révélateur d'un climat de collaboration politique absolument insatisfaisant entre les Etats membres. Ce climat rend difficile, non seulement le développement d'objectifs nouveaux, au sein des Communautés européennes, mais encore le travail absolument normal - prévu formellement par le Traité - de transformation de l'union tarifaire actuelle en une union économique réelle et suffisante pour la fin de la période transitoire, au 1er janvier 1970.

Le grave déséquilibre existant entre le degré effectif de réalisation de l'union douanière et des différentes politiques communes (économique, commerciale, aides, libre circulation des capitaux, etc. . . à la seule exception de la politique agricole commune) inquiète très sérieusement l'industrie belge. Le défaut de politiques communes suffisantes, dans ces différents domaines, a pour effet principal l'absence d'un réel marché unique des six pays par suite du maintien, sinon de l'aggravation, d'une série d'obstacles commerciaux, techniques, fiscaux, etc. . . , qui laissent subsister, dans la pratique, le cloisonnement des marchés. Cette situation apparaît d'autant plus préoccupante que le nationalisme économique en résultant dans divers pays membres de la Communauté rend difficile et, en grande partie, inefficace la tâche impartie par le Traité à la Commission européenne de contrôle qui doit examiner, du point de vue de leur compatibilité avec le Marché commun, les aides nationales et régionales qui se développent, depuis un certain temps, de manière croissante et anarchique au sein de la C. E. E.

L'absence d'un contrôle général suffisant de ces pratiques aux aspects les plus divers aggrave fortement les distorsions de concurrence entre les Etats membres, annulant, dans certains secteurs, l'heureux effet de la disparition des droits douaniers à l'intérieur du Marché commun.

En conclusion, l'industrie belge estime qu'une telle situation, caractérisée à la fois par le blocage du progrès dans des directions nouvelles et essentielles pour les entreprises et par l'absence d'évolution satisfaisante dans le développement de l'union économique prévue par le Traité de Rome, appelle de toute urgence une action appropriée de relance de la part du Conseil des ministres de la Communauté. Celui-ci devrait donner une priorité absolue, vu l'échéance du 1er janvier 1970, aux travaux de développement interne de la C. E. E.

Comment, en effet, peut-on imaginer que les pays tiers eux-mêmes puissent continuer à souhaiter de participer à une Communauté dont, à l'exception des seuls problèmes tarifaires et agricoles, le développement interne se trouverait arrêté ?"

(Bulletin de la Fédération des Industries Belges, n° 28, 10 novembre 1968)

11. Congrès tenu à Rome sur les problèmes de l'emploi en rapport avec le développement technologique

Les 14 et 15 novembre s'est tenu à Rome un Congrès sur les problèmes de l'emploi en rapport avec le développement technologique. Ce Congrès a été organisé sur l'initiative du ministre de l'Industrie, M. Andreotti, par l'Union des Chambres de commerce. En prenant la parole, le ministre a souligné que, de 1950 à nos jours, l'Italie a su créer deux millions d'emplois nouveaux dans l'industrie et qu'elle est le seul pays de la Communauté européenne où le nombre de chômeurs ait diminué en 1967 (de 769.000 à 689.000).

Mais le nombre de travailleurs encore en chômage ou sous-employés, les déséquilibres géographiques et le niveau moyen du revenu national, très inférieur aux niveaux allemands et français, constituent autant de motifs qui doivent inciter à chercher des solutions plus adéquates aux problèmes économiques.

En particulier, a fait observer le ministre, le problème du rapport entre la modernisation technologique et l'emploi préoccupe, dans certains secteurs spécialement, les entrepreneurs et les travailleurs.

Le coût élevé des machines et le développement de l'automatisation déterminent une réduction du nombre de travailleurs ; personne ne peut arrêter le progrès technique, mais il faut, parallèlement et en temps utile, mettre en chantier un ensemble de mesures corollaires. D'autre part, l'évolution technologique ne doit nullement empêcher de voir, dans le développement, même quantitatif, de l'emploi dans l'industrie, l'objectif premier de la politique italienne. S'il n'en était ainsi, on perpétuerait le retard du Sud et des zones insuffisamment développées, au mépris de la justice et de la morale les plus élémentaires.

L'exemple de nations fortement industrialisées, a poursuivi M. Andreotti, nous renforce dans cette vision optimiste des possibilités croissantes de travail.

Le succès économique de l'Italie a été le fruit d'une mobilisation générale à tous les niveaux, tant dans le domaine public que dans le domaine privé.

Après ce Congrès, à l'échelon national, il conviendrait d'organiser des congrès régionaux pour concrétiser la contribution que l'Union des Chambres de commerce entend apporter au développement des collectivités locales. En outre, il sera opportun de mener les études nécessaires en collaboration avec les syndicats, car il est indispensable de supprimer la méfiance compréhensible des travailleurs à l'égard des mesures de modernisation, trop souvent considérées comme un sacrifice dont sont victimes les employés les moins qualifiés et les moins défendus.

(Il Sole - 24 Ore, 16 novembre 1968)

12. Les agriculteurs français : le moment est venu de resserrer la solidarité européenne

Les trois grandes organisations paysannes - Fédération des exploitants, Jeunes Agriculteurs, Mutualité agricole - ont publié, après leur entretien de lundi avec M. Boulin, un communiqué sur les conséquences des récentes décisions économiques du gouvernement. Selon elles, "le programme d'austérité ne peut se concevoir que dans une répartition des efforts entre les différentes catégories professionnelles et sociales, tenant compte de la situation de chacune, et les perspectives de redressement doivent intéresser tous les secteurs". Après avoir "rappelé que les charges des agriculteurs, au cours de l'année 1968, ont augmenté consécutivement aux hausses intervenues dans d'autres secteurs" le communiqué précise qu'il serait "injuste de ne pas tenir compte, aujourd'hui, de cette situation".

"Les organisations agricoles ne sauraient admettre que l'on pénalise, à nouveau, les agriculteurs. Elles demandent que toutes les mesures destinées à réduire le coût des investissements et à stimuler les exportations s'appliquent également au secteur agricole. Elles souhaitent, sur le plan général, comme dans le domaine agricole, un resserrement de la solidarité européenne."

(Le Monde, 27 novembre 1968)

13. Le président de la Fédération bancaire allemande ("Bundesverband deutscher Banken") tire les conclusions de la crise monétaire internationale et préconise un système monétaire européen comme condition du rétablissement de la stabilité

Dans un article, publié dans le "Handelsblatt", du 2 décembre 1968, M. Alvin Münchmeyer, président de la Fédération bancaire allemande, analyse les problèmes monétaires qui se posent actuellement.

On y lit notamment ce qui suit :

"Si l'on tire les conclusions des discussions sur la crise monétaire internationale et des mesures prises en vue du rétablissement de la stabilité de notre système monétaire, il faut bien constater que le grand choix et le pas décisif en avant qui s'imposaient n'ont pas été faits. Une fois de plus, le résultat de toutes ces délibérations montre, qu'en cas de crise grave affectant une nation, les décisions qui sont prises s'inspirent de considérations de prestige national. Les conventions internationales comme celles du G. A. T. T. et les procédures prévues, par exemple dans le cadre de la C. E. E., ont été tout bonnement ignorées. On a abandonné la voie de la libération progressive du commerce mondial, dans laquelle on s'était engagé au cours des vingt dernières

années, parfois au prix de gros efforts, pour s'enfoncer, à nouveau, dans le maquis des mesures spécifiquement nationales à caractère dirigiste et protectionniste.

Il ne fait pas de doute qu'en recourant à des mesures fiscales plutôt qu'à une réévaluation pour équilibrer notre balance du commerce extérieur, le gouvernement de la République fédérale a choisi la solution du moindre mal. Une réévaluation aurait été contre-indiquée, ne serait-ce que parce que d'autres Etats n'avaient pas dit clairement quelles mesures de politique monétaire et conjoncturelle ils envisageaient de mettre en oeuvre pour surmonter leurs difficultés. Quant à savoir si en décidant d'appliquer son programme plutôt que de dévaluer le franc, la France a, elle aussi, choisi la solution du moindre mal, c'est l'avenir qui nous l'apprendra, et cela dépendra, pour une bonne part, de la mesure dans laquelle d'autres nations se verront obligées, en raison des interventions massives dans les mouvements internationaux de biens et capitaux, de prendre des contre-mesures. Dans ces conditions, on peut dire que l'édifice monétaire international se trouve, actuellement, au mieux, en état d'équilibre instable, et que l'on pourrait retomber très vite dans un état d'extrême instabilité.

Il faut donc se demander ce qu'on pourrait faire pour renforcer, de façon durable, la confiance dans la stabilité de certaines monnaies et dans l'ensemble du système. Il est évident que ceux qui réclament, actuellement, une réforme radicale du système monétaire international ignorent, délibérément, le fait que, plutôt que le système lui-même, c'est la méconnaissance des règles du jeu qu'il implique qui est à l'origine de la crise. Notre système actuel aurait, d'ailleurs, permis d'assurer une plus grande sécurité et une plus grande stabilité si, au lieu de se contenter de parler du principe de la coopération et de la coordination mondiale, on l'avait mis en principe.

La Communauté économique européenne m'était précisément apparue comme étant, par excellence, la région appelée à pratiquer, conformément aux objectifs que lui assignait le traité, une étroite coordination des politiques économiques et monétaires. Il est d'autant plus déplorable de devoir constater qu'on s'est, désormais, engagé dans la voie de la désintégration au lieu de tenter, en adoptant une attitude politique concertée, un pas décisif dans le sens de la politique d'intégration européenne. La crise actuelle, dans laquelle la France n'a pas vu une raison suffisante de décider une dévaluation de sa monnaie, n'aurait-elle pas justement constitué une bonne occasion de créer une union monétaire européenne ?

La fixation des parités respectives de tous les Etats de la C. E. E. , au niveau actuel, avec élimination des marges des cours de change, aurait, tout d'abord, sensiblement découragé la spéculation. Si les cours de change cessaient, au moins au sein de la C. E. E. , de constituer un paramètre économique, une politique économique, financière et conjoncturelle concertée deviendrait une nécessité pour les gouvernements des Etats membres de la C. E. E.

La plupart des conditions institutionnelles d'une coopération étroite, en matière monétaire, au sein de la Communauté économique européenne, sont déjà réunies, du fait de l'existence de nombre d'organismes communs. C'est ainsi qu'il existe depuis des années un Conseil des ministres des finances, un Comité de politique économique à moyen terme et un Conseil des gouvernements des banques centrales où l'on discute de la politique des banques d'émission et où l'on s'informe mutuellement, à intervalles réguliers, des grandes lignes de la politique de crédit et des principales mesures prises par les banques centrales. Il existe, en outre, un Comité monétaire qui a pour mission, en vertu de l'article 105 du traité de la C. E. E., de suivre la situation monétaire et financière des Etats membres et de la Communauté ainsi que le régime général des paiements des Etats membres, et de faire rapport, régulièrement, au Conseil et à la Commission à ce sujet. Le Comité monétaire examine, au moins une fois par an, la situation de chaque pays. Son mandat a été étendu, en avril 1964, aux "problèmes du cours de change et des questions monétaires internationales". Ces organismes constituent déjà le noyau institutionnel d'un "Federal Reserve System" européen, mais cette base devrait être élargie et, surtout, sanctionnée par traité.

Il y a plusieurs années qu'aucune impulsion décisive n'a plus été donnée à la C. E. E., car l'achèvement de l'union douanière, à la fin du premier semestre de cette année, est le résultat d'une décision déjà ancienne. A l'heure actuelle, nous en sommes plutôt revenus à un stade de dirigisme national que nous pensions définitivement dépassé depuis longtemps.

Le Dr Münchmeyer estime que la création d'une union monétaire ouvrirait des possibilités de sortir de cette impasse, aiderait considérablement à surmonter la stagnation actuelle et permettrait d'accélérer une harmonisation qui traîne actuellement en longueur. Les disparités fiscales et autres disparités des conditions de concurrence pourraient, probablement, être éliminées beaucoup plus rapidement si la politique monétaire et la politique du crédit étaient harmonisées pour l'ensemble de la C. E. E. et les taux d'intérêt s'égaliseraient automatiquement s'il n'existait plus aucune entrave à la circulation monétaire et aux mouvements de capitaux. On ne tarderait pas non plus à constater que l'autonomie nationale, en matière budgétaire, à laquelle on est si attaché, n'est pas sans limites. En effet, tout déficit budgétaire ne pourrait alors être couvert que par des liquidités dont le montant serait fixé d'un commun accord. La possibilité pratique de s'écarter du droit chemin se trouverait limitée.

Une politique monétaire et de crédit commune constituerait donc un cadre que chacun devrait respecter. Une fois fixé ce cadre dans lequel les forces en présence sur le marché joueraient librement, il s'avèrerait très vite que les disparités nationales, par exemple dans les charges fiscales frappant les mêmes éléments ou dans les règles imposées aux institutions financières, en matière de placement, doivent, nécessairement, être éliminées. Par la force des choses, elles s'atténueraient et disparaîtraient, progressivement, et à un rythme beaucoup plus rapide que ne pourraient le permettre de laborieuses discus-

sions entre experts. Une union monétaire européenne ne constituerait donc pas nécessairement le couronnement de l'intégration européenne, comme on l'a dit souvent, jusqu'à présent, mais elle pourrait parfaitement se révéler le plus puissant des facteurs d'intégration.

Plus l'union monétaire européenne deviendra réalité et plus la Communauté acquerra le caractère d'un marché intérieur, plus ce bloc renforcera son poids tactique et politique vis-à-vis des autres grandes nations commerçantes. De même, cette entité s'assurera, ainsi, indirectement, une position particulière, sur le plan des négociations monétaires, du fait qu'il faudra se référer, dans les discussions, plutôt qu'à l'état de la balance des paiements de chacun des pays membres, à la balance des paiements générale de la Communauté.

L'excédent de la balance des échanges entre la C. E. E. dans son ensemble et les pays tiers n'a été, en 1967, que de 3 milliards de marks à peine. C'est à ce montant qu'il faudrait se référer en cas de divergences de vues dans les négociations entre une Union monétaire européenne et des pays tiers, au sujet d'un déséquilibre qui se manifesterait sur le plan des relations économiques extérieures."

(Handelsblatt, 2 décembre 1968)

14. Force ouvrière reproche au gouvernement français d'avoir fait entrer la C. G. T. dans une Commission européenne

Sous le titre, "Le cheval de Troie européen", un membre important de la direction de la Confédération Force Ouvrière (socialiste) reproche, dans l'hebdomadaire confédéral, au gouvernement français, d'avoir facilité l'entrée dans un organisme de la C. E. E. de représentants de la C. G. T.

Force Ouvrière (qui est affiliée à la Confédération Internationale des Syndicats Libres) attaque ainsi la décision du gouvernement français qui veut donner un siège à la C. G. T. , au sein de la Commission de la C. E. E. , pour la libre circulation de la main-d'oeuvre.

"Il ne serait venu à personne, écrit ce dirigeant de F.O., M. Camille Mourgues, l'idée d'associer à la C. E. E. les adversaires déclarés de l'idée européenne, qu'ils se présentent ou non en corps constitués. C'était le cas de la C. G. T. et de son "autorité de tutelle", le Parti communiste, laissés délibérément en dehors de l'édification de l'Europe. A vrai dire, d'ailleurs, eux-mêmes ne sollicitaient pas de place et c'était bien ainsi. La C. G. T. a toujours combattu cette Europe et cherché, par tous les moyens, à la saboter."

L'auteur de l'article ajoute : "Personne ne sera dupe, du moins ne devrait l'être. Et pourtant, le gouvernement français a préparé, mijoté et monté toute

l'affaire. Car il ne s'agit pas seulement d'un premier pas. Promesse est faite d'aller plus loin, en ouvrant d'autres portes, en particulier celle du Comité Economique et Social de la C. E. E. "

Pour le commentateur de F. O. , "la collusion de la C. G. T. avec le gaullisme ne la gêne en rien. Mais que le gouvernement français soit complaisant à ce point nous indigne sans pour autant nous surprendre. Peut-être se procure-t-il des "alliés" pour retarder, voire compromettre, l'unification européenne et pour en rester, tout au plus, à l'Europe des patries, chère au Général de Gaulle".

Avec ou sans cheval de bois, conclut le commentateur, avec toutefois la complicité du gouvernement français, le loup entre dans la bergerie.

(Nouvelle République du Centre Ouest, 29 décembre 1968)

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE
sur le plan communautaire et international

I - EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

1. Les perspectives de l'intégration européenne - Discours de M. Mansholt prononcé pendant la "semaine européenne" à la faculté de droit d'Utrecht

Le 3 octobre, M. Mansholt a prononcé à la faculté de droit d'Utrecht, dans le cadre de la "semaine européenne", un discours sur les perspectives de l'intégration européenne. A son avis, il y avait peu de chances que les programmes d'unification européenne se réalisent dans les années à venir. Néanmoins, l'optimisme était de mise parce qu'il n'y avait pas de solution autre que celle proposée dans ces plans.

M. Mansholt a proposé de reconstituer la Commission Spaak qui a mis fin à ses activités voici 10 ans. Cette commission devrait indiquer les moyens qui permettraient à l'Europe de sortir de l'impasse.

Bien que l'on doive, dans les circonstances présentes, édifier la Communauté politique avec les moyens démocratiques existants tels que les partis politiques et les gouvernements nationaux, il faudra bien, un jour, renoncer à ces instruments usés que sont les gouvernements et les parlements nationaux.

Il est nécessaire de soumettre à un examen approfondi les divergences de vues fondamentales sur la construction de l'Europe, et d'associer la Grande-Bretagne et les pays scandinaves aux réflexions sur une nouvelle construction politique.

A l'appui de sa thèse sur la nécessité d'une unification politique de l'Europe, M. Mansholt évoquait son important développement technologique, scientifique et économique. Dans 20 ans, nous ne serons plus à même de résoudre, dans un cadre national, les problèmes résultant de l'accroissement du bien-être matériel; tout l'appareil administratif devra être à la mesure de l'Europe.

Selon M. Mansholt, il serait grand temps aussi de s'assurer les moyens d'exercer une influence et un contrôle sur les décisions des Communautés européennes dans les domaines social et financier. "Des milliards passent par nos mains qui ne font l'objet d'aucun contrôle et - disons-le franchement - les fonctionnaires se moquent de la démocratie parlementaire".

Au sujet de l'aide aux pays en voie de développement, M. Mansholt a fait remarquer qu'il faudrait beaucoup plus que l'"aumône" de 1 % du revenu national pour arriver à des résultats appréciables.

(Nieuwe Rotterdamse Courant, 4 octobre 1968)

2. Conférence du Président Rey sur les aspects généraux de la situation de la Communauté européenne

Le président de la Commission des Communautés européennes, Jean Rey, a donné, le 24 octobre, à l'Institut d'études de politique internationale une conférence sur le thème : "Aspects généraux de la situation de la Communauté européenne".

L'orateur a d'abord évoqué la contribution apportée par les hommes d'Etat italiens à la réalisation de l'idée européenne, s'arrêtant plus longuement aux figures d'Alcide de Gasperi et du président Saragat. Il a déclaré que l'Italie joue un rôle grandissant en Europe par là, notamment, que l'économie italienne continue à se développer à un rythme remarquable. Passant à la situation actuelle de la Communauté, M. Rey a rappelé que l'union douanière des six pays membres a été réalisée le 1er janvier et que le moment est venu d'entrer dans la phase suivante. Au nombre des buts à atteindre figurent la politique industrielle communautaire, l'application du système de la taxe à la valeur ajoutée, l'élaboration de règles communautaires dans les domaines de la concurrence, des services sociaux et des transports, la coordination des politiques monétaires menant à la création d'une monnaie commune des six pays membres. Il faudrait créer les instruments juridiques d'une fusion des économies. Il faudrait favoriser en particulier les concentrations entre les entreprises des pays membres. Si les économies ne fusionnent pas, si les Six agissent chacun pour soi, l'économie européenne ne pourra résister à la concurrence américaine. Certains secteurs exigent, pour des raisons diverses, une dimension communautaire, en particulier ceux des industries de pointe et ceux où des industries sont en crise. En substance, "nous devons nous adapter à la dimension du marché que nous avons créé".

Le président Rey a ensuite nié que la Communauté soit paralysée. Elle fonctionne dans de nombreux secteurs. Un exemple typique en est la politique agricole. De même, l'harmonisation fiscale progresse, tout comme l'unification du secteur des transports. Des négociations ont lieu avec le Maroc et la Yougoslavie et un accord va être réalisé sur le renouvellement de la convention de Yaoundé. Au Kennedy round, les pays de la Communauté ont su adopter une politique commune, de même qu'au moment de la dévaluation de la livre sterling. Il n'y a donc pas lieu de penser que la Communauté soit paralysée, mais son élargissement est à l'origine d'une crise politique. La Commission a toujours pensé que le meilleur moyen de résoudre les problèmes qui se posent consiste à négocier avec la Grande-Bretagne. Il est possible de trouver un mode de participation de ce pays à la C.E.E., peut-être en ménageant une période de transition précédant l'adhésion totale.

L'orateur a ensuite réitéré son opposition au système du veto, dont il a réclamé énergiquement l'abolition. L'unanimité est atteinte dans certains cas, mais il ne faut pas confondre unanimité et veto. Si le système du veto est maintenu, il faudra trouver d'autres solutions. Ce système donne lieu à des représailles et à des contre-vetos. L'attitude adoptée dans le passé par l'Italie au sujet de

la conclusion d'accords commerciaux avec d'autres pays méditerranéens, et par la Hollande au sujet de la technologie, en est un exemple. La Commission est pareillement hostile au nationalisme. Il est paradoxal qu'alors que les industries se concentrent à l'échelon national, les gouvernements s'efforcent de s'opposer aux concentrations internationales. "Les motivations nationales sont retardataires face aux exigences de l'Europe". Il est nécessaire de fusionner les traités de la C. E. C. A., de la C. E. E. et de l'Euratom, même si cela demande des années. Enfin, et peut-être seulement, il faut penser à l'union politique. Le marché commun n'a pas été créé et conçu uniquement comme un marché économique. L'absence de coopération politique est une source de préoccupation. Encore faut-il rappeler que, s'il est vrai que nous sommes en crise, cela s'est déjà produit trois fois depuis la création de la Communauté; cependant, celle-ci en est toujours sortie, parce que les raisons de vivre ensemble sont infiniment plus fortes que les forces qui la divisent. Personne ne pensait, il y a 15 ans, que l'Europe aurait accompli d'aussi gigantesques progrès. L'orateur a conclu en affirmant que deux événements caractérisent notre époque : la réconciliation des Eglises et la réconciliation des peuples d'Europe occidentale. Nous avons vécu pendant des siècles dans l'Europe des patries, et ce furent des siècles de guerres civiles entre Européens. Il dépend de notre foi d'Européens que l'Europe devienne ce que nous voulons qu'elle soit.

(Relations internationales, n° 44, 2 novembre 1968)

3. M. Rey fait le bilan du marché commun pendant l'année 1968

S'adressant aux journalistes à Bruxelles le 17 décembre, M. Rey, président de la Commission des Communautés européennes, a tracé les grandes lignes d'un bilan de l'année 1968.

M. Rey a d'abord dit sa conviction que la Communauté sortira de la crise qu'elle connaît actuellement, comme elle l'a déjà fait à plusieurs reprises depuis 1954. Il s'est montré agacé par le pessimisme qu'affiche la presse. Il n'y a pas lieu de craindre que la Communauté ne soit paralysée, ni qu'elle n'en reste au stade d'une simple union douanière. Régulièrement de nouvelles décisions sont prises qui ne concernent pas seulement l'acquit de la Communauté. La recherche d'un accord sur la technologie européenne vient d'être débloquée et un compromis a été élaboré à ce sujet. Récemment encore les ministres des Six ont eu des conversations intéressantes sur les problèmes monétaires en vue d'élaborer des mécanismes de coopération. Il n'en est pas moins vrai qu'un certain nombre de questions restent d'actualité. Le président de la Commission en a exposé quatre, et en premier lieu celle de l'élargissement de la Communauté. Il a rappelé les différentes propositions qui ont été présentées au cours de l'année 1968 et a déclaré que les arrangements commerciaux ne devraient être conçus que comme une première étape vers l'adhésion ultérieure des candidats, sans cependant que le passage d'une étape à

l'autre soit obligatoire. De tels arrangements pourraient d'ailleurs être proposés aux pays qui désirent simplement s'associer au Marché commun. De cette façon, cette formule serait conforme aux règles de l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (G. A. T. T.). D'autres formules ne seraient pas admissibles : les voisins du Marché commun ont renoncé à établir avec lui une zone de libre-échange, tandis qu'une zone préférentielle ne serait pas acceptée par le G. A. T. T. L'étude de tels arrangements progresse, et il y a des chances, a annoncé le président de la Commission, que les Six se mettent d'accord, à Pâques sur un règlement provisoire.

Le second problème évoqué est celui du développement de la politique agricole commune. La Commission n'est pas étonnée par les réactions très vives de l'opinion publique au mémorandum de M. Mansholt sur la réforme des structures de l'agriculture dans le Marché commun. Ce document, a poursuivi le président de la Commission, a le mérite d'avoir posé les problèmes comme ils existent, et d'avoir secoué l'opinion.

Abordant le problème qui a suscité les commentaires les plus acerbes et les plus pessimistes ces dernières semaines, M. Rey a défini les trois raisons de sauver l'Euratom : il faut préserver l'acquit de dix années; ce serait un paradoxe insoutenable de laisser périliter le Centre commun de recherches alors qu'on vient de débloquent la coopération technologique; le problème humain de 2.700 chercheurs et techniciens qui ont fait confiance à la Communauté ne peut être méconnu.

Enfin, M. Rey a parlé du renforcement de la Communauté. Il s'est déclaré préoccupé de ce que certains veillent remettre en cause les principes institutionnels mêmes sur lesquels s'est construite notre Communauté. La supranationalité ne comporte aucune nuance de supériorité. C'est une notion juridique dont seule l'application nous permet de créer des politiques communes. Le chef de l'Exécutif s'est montré très ferme : les pouvoirs communautaires doivent être coûte que coûte préservés. Et si le Conseil devait prendre des décisions contraires aux traités, la Commission n'hésiterait pas à se pourvoir auprès de la Cour de justice des Communautés.

(Le Soir, De Standaard, 18 décembre 1968)

II - MOUVEMENTS, ORGANISATIONS ET PERSONNALITES

1. Sir Geoffrey de Freitas et M. Stewart examinent de nouveaux moyens de renforcer la cohésion de l'Europe occidentale

A une réunion du Comité pour l'Europe du parti travailliste, tenue à Black-pool, le 1er octobre, sous sa présidence, Sir Geoffrey de Freitas, président du Conseil de l'Europe, a invité le gouvernement britannique à proposer la réunion d'une conférence des Chefs d'Etat européens membres de la C.E.E. et de l'A. E. L. E., qui déciderait de la stratégie à suivre pour une Europe unie dans un grand nombre de domaines qui échappent à la compétence de la C. E. E.

Le secrétaire aux affaires étrangères, M. Stewart, a déclaré à cette réunion qu'en recherchant les domaines de coopération qui ne sont pas régis par le traité de Rome, le gouvernement doit prendre l'initiative de proposer des institutions nouvelles ou adaptées permettant une plus grande collaboration entre la Grande-Bretagne et les pays de la C.E.E. L'Union d'Europe occidentale est indéniablement un lieu de rencontre officiel pour la Grande-Bretagne et les Six. La Grande-Bretagne devrait donc commencer à utiliser à fond les possibilités de consultations qu'elle offre.

(The Guardian, 2 octobre 1968 et The Times, 2 octobre 1968)

2. Les questions européennes à l'ordre du jour du deuxième Congrès des juristes allemands et italiens à Berlin

"L'usage abusif de positions dominantes sur le marché et l'influence de droit communautaire sur l'ordre juridique allemand et italien" fut le thème du deuxième Congrès que des juristes allemands et italiens sont tenu à Berlin le 4 octobre 1968.

Le professeur Mestmäcker de Münster souligna que ni le droit européen ni le droit allemand en matière de concurrence ne s'opposent à l'acquisition d'une position dominante sur le marché mais seulement à l'emploi abusif de celle-ci. Aucun arrêt n'a encore été directement rendu en ce qui concerne l'interprétation à donner à l'article 86 du traité de la C.E.E. Mais on pourrait sans doute se référer à l'arrêt de la Cour de Justice des Communautés européennes concernant les comptoirs de vente du charbon de la Ruhr, bien qu'il ait été rendu en vertu de l'article 65 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

La Cour de Justice des Communautés européennes a notamment statué que même l'oligopole avait déjà une influence sur la détermination des prix, qui ouvrirait la porte aux abus. Si cette interprétation de l'article 65 du traité C.E.C.A. s'appliquait aussi à l'article 86 du traité C.E.E., le champ d'application de cette disposition serait extrêmement vaste. C'est dans ce sens d'ailleurs qu'allaient les interprétations des juristes allemands.

Par contre, le Professeur Ricardo Monaco, juge à la Cour de Justice des Communautés européennes à Luxembourg, a soutenu que la transposition d'une décision de la Cour de Justice du domaine de la C.E.C.A. dans celui de la C.E.E. posait des problèmes. La concentration est aujourd'hui dans une certaine mesure indispensable, alors qu'elle était considérée comme inacceptable au moment de l'élaboration des traités. Il faut donc interpréter le traité de la C.E.E. compte tenu de l'évolution économique intervenue depuis l'élaboration du traité de la C.E.C.A. et des impératifs du Marché commun.

Les auteurs du traité de la C.E.E. ont vu loin lorsque, contrairement à ceux du traité de la C.E.C.A., ils ont autorisé les concentrations. Mais des fusions parfaitement licites peuvent avoir des effets illicites au sens de l'article 86 du traité de la C.E.E. Il y a abus, lorsque l'atteinte portée aux échanges entre les Etats membres est manifeste.

(Industriekurier, 5 octobre 1968)

3. Le "Congrès économique - Berlin 1968" ; problèmes commerciaux des pays en voie de développement

Au "Congrès économique - Berlin 1968", M. Thiessen, administrateur de l'Institut de crédit pour la reconstruction de Francfort s/le Main, a proposé un système cohérent visant à stimuler les exportations et à élargir les débouchés des pays en voie de développement.

La pièce maîtresse de ce système serait une aide au financement fournie par les pays industriels et destinée

- a) à récompenser le pays en voie de développement qui enregistrera un excédent d'exportations, ou bien
- b) à récompenser le pays qui serait disposé à créditer ces excédents à son voisin, et donc à consentir lui-même une aide au développement avec ses propres devises, ou encore
- c) à récompenser tous les pays en voie de développement qui se sont mutuellement approvisionnés et ne sont pas capables de régler le solde de leurs balances commerciales.

Les pays en voie de développement devraient renforcer leurs courants d'échanges mutuels. Le système de financement proposé pourrait se réaliser dans le cadre de l'aide au développement traditionnelle. Sans lui, il ne serait guère possible aux pays en voie de développement d'accroître le volume de leurs échanges. Il pourrait s'effectuer sur une base bilatérale, et notamment sous forme d'un "système de primes", dans le cadre de l'aide au développement. Il aurait toutefois de meilleures chances de succès si, réalisé à l'échelon régional et sur une base multilatérale, il avait pour objet le règlement des soldes des transactions entre pays en voie de développement.

Comparativement au volume des ventes réciproques des pays industriels et de celles du bloc oriental, les échanges entre eux des pays en voie de développement ont connu, depuis 1950, une évolution décevante. Se chiffrant en 1966 à un total de 32 milliards de DM, ils ne représentaient plus que 21 % des exportations globales, alors que, en 1950, s'élevant à 20 milliards de DM, ils représentaient encore 27 % de ces exportations. Les échanges entre les pays en voie de développement qui, en 1950, étaient le double de ceux entre les pays du bloc oriental, sont aujourd'hui largement distancés par les échanges entre eux de ces pays comme des pays industriels.

Selon M. Thiessen le taux de croissance le plus faible était celui du secteur qui, ce sont ses mots, traversait "une période de désintégration, à savoir celui des échanges entre les pays en voie de développement". Ce phénomène se caractérise par la dissolution des unions monétaires, la création de régimes tarifaires protectionnistes même à l'égard des voisins immédiats, la mutation de pays exportateurs en pays importateurs et l'isolement à la suite de discordes politiques. Il est utopique d'envisager avant longtemps un retour à la liberté des échanges mondiaux, étant donné les objectifs de la politique de développement. Cependant le progrès économique facilitera à nouveau la libéralisation du commerce et la rendra même indispensable. Mais une révision de la politique économique en est la condition nécessaire.

Appliqué à l'Europe, cela signifie que les trois groupements économiques régionaux que sont la C.E.E., l'A.E.L.E. et le C.O.M.E.C.O.N. peuvent se concevoir comme des solutions parmi d'autres. La question déterminante est de savoir s'ils réussiront à adapter leur politique commerciale à l'évolution économique. L'issue jouera un rôle décisif pour la productivité de l'Europe tout entière. Mais à en juger par les récents événements en Europe centrale, ce n'est pas le dialogue qui triomphe, mais l'affrontement politique, la pensée dialectique.

Lors de ce même Congrès, M. Henri Rochereau, membre de la Commission européenne, a parlé du renouvellement prochain de l'accord d'association.

Dans sa forme actuelle, la convention avec les pays associés africains et malgache arrive à expiration le 31 mai 1969. La C.E.E. a déjà proposé de prendre des dispositions particulières en vue d'assurer à leurs produits de meilleurs débouchés sur les marchés de la Communauté et dans les autres pays.

Les mesures proposées visent essentiellement à former un personnel qualifié, à organiser la participation à des foires, à ménager des rencontres entre experts, à procéder à des études de marché et à lancer des campagnes publicitaires. L'Europe, qui fournit déjà d'importants débouchés aux produits tropicaux, pourrait et devrait, au cours des années à venir, s'employer activement à accroître l'écoulement de ces produits tropicaux, à des conditions préférentielles, sur le marché mondial et sur ses propres marchés.

(Industriekurier, 5 octobre 1968)

4. Discours de M. Christopher Soames, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris

Parlant, le 13 octobre, à l'Université populaire de Lille, M. Christopher Soames, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, devait prononcer son premier grand discours en français depuis son arrivée en France.

M. Soames professa tout d'abord sa foi en l'Europe et son amitié pour la France. "Je suis un Européen ardent, croyant passionnément en l'influence favorable qu'une Europe vraiment unie pourrait exercer sur le plan mondial. Cependant, cette Europe ne se réalisera jamais sans une entente franco-britannique ni sans la conviction de la France et de la Grande-Bretagne."

L'orateur souligna ensuite que la puissance économique qui résulterait de l'unité n'était qu'un moyen pour arriver à une fin. "Notre conception de l'Europe exige que celle-ci utilise sa puissance économique croissante à exercer une influence sur les événements dans le monde et cela dans son propre intérêt. L'Europe à laquelle nous songeons n'est pas seulement plus prospère, elle est aussi plus puissante et plus autonome. Telle est l'Europe que nous désirons aider à construire."

Pourrait-elle devenir réalité, ou, au contraire, est-elle condamnée à demeurer un vain espoir ? "Cela implique qu'avant nos intérêts et notre orgueil national nous fassions passer l'intérêt et l'orgueil de l'Europe. D'abord et avant tout, il nous faudra avoir le sens d'une ambition commune, afin de parvenir à des positions européennes communes qui soient exprimées d'une voix européenne commune. Quelle aventure grande et difficile, mais aussi quelle aventure exaltante !"

.....

"Du point de vue britannique, la décision est prise, le choix est fait. Le gouvernement, tout comme l'opposition, espère qu'aussitôt que possible des négociations seront ouvertes entre le gouvernement de Sa Majesté et les gouvernements des Six et qu'elles auront une conclusion positive. Si tel n'était pas le cas, ce serait pour des raisons indépendantes de la volonté du gouver-

nement britannique. Cette décision grave et importante n'a pas été prise à la légère; soyez assurés que nous n'y renoncrons pas à la légère."

"Il existe en Europe un potentiel suffisant pour égaler - voire surpasser - les super-puissances, mais seulement à condition que cette Europe soit prête à consentir l'effort commun nécessaire et à s'inspirer d'une vision qui lui permette de réaliser l'unité de vues, l'unité des idéaux et l'unité d'action. Ne permettons pas aux querelles du passé de renaître. Ce qui devrait nous préoccuper aujourd'hui, ce n'est plus l'équilibre des forces à l'intérieur de l'Europe; c'est plutôt l'équilibre des forces économiques et politiques entre l'Europe et le reste du monde."

.....

"Le destin de l'Europe, c'est de se trouver au centre des affaires mondiales, dans la mêlée, au lieu d'être un spectateur sur la ligne de touche. Si nous sommes en mesure de créer l'unité et les institutions nécessaires, ceux qui viendront après nous disposeront d'une base solide pour engager leurs actions et exercer l'influence à laquelle l'expérience que nous avons acquise, notre savoir faire, notre civilisation et notre culture nous ont préparés. Si, au contraire, les Etats d'Europe occidentale se replient sur eux-mêmes et poursuivent des querelles anciennes, et depuis longtemps vidées de toute substance, nos successeurs n'hériteront qu'une maison divisée."

.....

Le temps ne travaille pas pour nous. Nous devons aller vite. L'actuelle supériorité des industries de pointe américaines augmente chaque année. La coopération technologique entre la Grande-Bretagne et ses voisins d'Europe est possible, même tant que nous sommes en dehors du Marché commun, et il faudrait que nous l'exploitions. Mais c'est seulement quand nous adhérerons à la Communauté que pourront se réaliser toutes les possibilités."

(The Times, The Guardian, Le Figaro, 14.10.1968)

5. M. Poher remet le prix Robert Schuman à M. Emilio Colombo

M. Emilio Colombo, ministre italien du Trésor, a reçu le 13 octobre à Thionville, des mains de M. Alain Poher, président du Parlement européen et président du Sénat français, la médaille en or du Prix Robert Schuman pour 1968, qui récompense chaque année les mérites d'un pionnier de l'idée européenne. La cérémonie s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités européennes, dont notamment M. Pierre Werner, président du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, M. Josef Bech, ancien ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché et signataire des Traités de Rome, M. Bodson, qui représentait M. Rey, M. Alfred Toepfer de Hambourg, créateur du Prix.

M. Joseph Schaff, président de l'Association des amis de Robert Schuman, a présenté le lauréat en le qualifiant d' "un des ardents défenseurs de l'idée européenne" et M. Alain Poher, avant de lui remettre la grande médaille en or, a déclaré "on peut être Européen et patriote. Ce n'est pas contradictoire. Etre Européen c'est sans doute la meilleure manière d'être patriote aujourd'hui".

Pour sa part, M. Colombo, dans une analyse de la situation actuelle de l'Europe, a souligné que l'Europe "se propose d'être le point de départ d'un mouvement de renouvellement profond de l'histoire humaine. Elle n'entend pas répéter, fut-ce même sous une forme élargie, des schémas nationaux surannés". En faisant allusion aux difficultés actuelles, M. Colombo a conclu qu'"il faut poursuivre notre chemin d'une façon concrète, dans les secteurs où cela est possible, avec tous ceux qui sont prêts à partager avec nous les droits et les devoirs de cette entreprise".

Le président de la République italienne, M. Saragat, a envoyé un message à M. Colombo pour le féliciter et pour mettre en relief que le prix Schuman, qui lui a été attribué, rend hommage également à l'Italie dont il reconnaît l'action qu'elle exerce avec ténacité en faveur de la solidarité entre les peuples européens. Un message analogue a été envoyé par le ministre des Affaires étrangères M. Medici (qui se trouve à New-York) qui souhaite en particulier que la cérémonie de Thionville soit le point de départ d'une relance de la construction européenne.

(Agence Europe, 14 octobre 1968)

6. Les trois grands partis britanniques adhèrent au comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe

Le comité d'action pour les Etats unis d'Europe, que préside M. Jean Monnet, a publié, le 25 octobre, un communiqué pour annoncer l'adhésion des trois grands partis britanniques. On y trouve les passages suivants :

Lettre d'adhésion du parti travailliste

"... Les objectifs du comité d'action concordent étroitement avec ceux que se fixe le Labour Party. Notre parti considère que l'intégration politique, économique et technologique de l'Europe est essentielle pour que celle-ci puisse mettre en oeuvre ses grandes capacités et apporter une contribution irremplaçable en vue d'assurer et de maintenir la paix du monde. La tâche déjà accomplie par les membres éminents de votre comité est des plus remarquables. C'est un honneur pour le Labour Party d'être invité à prendre part à cette tâche, et je suis heureux d'accepter votre invitation que le Labour Party se

joigne au comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe comme membre à part entière..." (Harold Wilson, leader du parti).

Lettre d'adhésion du parti conservateur

"... Pendant qu'il était au pouvoir de 1951 à 1964, le gouvernement conservateur a joué pleinement son rôle dans toutes les organisations européennes. De plus, en 1961, il a pris la décision historique de demander à devenir membre à part entière des trois Communautés européennes et a poursuivi des négociations à cet effet jusqu'à ce qu'elles soient rompues contre la volonté du gouvernement britannique en 1963. Nous apprécions particulièrement notre participation au comité d'action, dont nous connaissons bien le travail. En effet, c'est la possibilité de discuter et de déterminer comment des progrès peuvent être faits dans le développement d'une unité européenne plus grande. ..." (Anthony Barber, président du parti).

Lettre d'adhésion du parti libéral

"... Le Parti libéral a constamment lutté depuis la guerre en vue d'établir non seulement une Europe unie basée sur la coopération volontaire de toutes ses nations libres, mais une Europe avec des institutions communes qui se développent en une démocratie européenne. Nous reconnaissons, si appréciables que soient les fruits de la coopération économique et technique, que la Communauté européenne de l'avenir doit aller bien au-delà. Non seulement la sphère de la coopération doit être élargie afin d'inclure la diplomatie et la défense et une grande partie de la politique sociale et culturelle, mais ces politiques doivent, dès que possible, être poursuivies grâce à un Parlement européen élu agissant au moyen de pouvoirs propres comme un corps souverain.

L'Europe est à la fois trop faible et trop grande pour être fragmentée. Seuls ses pays, même les plus importants, sont voués à la subordination à des puissances extérieures. Si elle reste divisée, le génie de sa civilisation ne pourra plus guider le monde dans la pensée créatrice et l'action, mais fournir seulement la triste évidence que ses gouvernements et ses peuples sont incapables d'apprendre les leçons de l'histoire... " (Jeremy Thorpe)

Les délégués britanniques au comité d'action seront :

- MM. George Brown, Walter Padley et Michael Stewart pour le parti travailliste;
- M. Reginald Maudling, Sir Alec Douglas-Home, M. Selwyn Lloyd pour le parti conservateur;
- M. Jeremy Thorpe pour le parti libéral.

Comme leurs collègues du continent, ils siégeront en tant que représentants de leur parti et non à titre individuel.

M. Jean Monnet a déclaré à cette occasion :

"Je considère que l'entrée des trois grands partis britanniques dans le comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe est un fait nouveau important qui doit faciliter la participation anglaise au Marché commun et à l'union de l'Europe.

Aucune négociation n'est actuellement possible entre les Six et la Grande-Bretagne du fait de la position du gouvernement français. Mais les problèmes demeurent et avec le temps la situation européenne s'aggrave.

L'entrée dans le Marché commun d'un grand pays comme l'Angleterre ne peut pas se faire sans difficultés. Le général de Gaulle en a souligné plusieurs comme autant d'obstacles infranchissables. Le comité pense, au contraire, que ces obstacles peuvent être surmontés et qu'il est urgent de dégager un point de vue commun à la Grande-Bretagne et aux Six sur les solutions concrètes qui sont possibles. Le comité va rechercher ces solutions et les proposera aux gouvernements."

(Le Monde, 26.10.1968)

7. La Ligue européenne (L.E.) discute les relations monétaires dans la Communauté européenne

L'organisation d'un ordre monétaire européen a fait l'objet d'un colloque organisé le 25 octobre, à Bruxelles, par la Ligue européenne de coopération économique (L.E.C.E.). Ce colloque a été introduit par une note du professeur Triffin et un rapport de M. Lamfalussy, administrateur délégué de la Banque de Bruxelles.

A cette occasion, MM. Eyskens, premier ministre belge et Werner, président du gouvernement luxembourgeois ont exposé leurs vues.

M. Eyskens a exprimé l'opinion que l'intégration économique, en voie de réalisation, se conçoit mal sans un ordre monétaire européen que viendrait couronner une monnaie européenne. Cela requerra de la part de chacun des partenaires l'acceptation d'une discipline allant jusqu'à comporter l'harmonisation des politiques des revenus. Cet ordre monétaire européen, il se plaît à l'imaginer dans une Europe qui s'étendrait à la Grande-Bretagne et aux Scandinaves.

Pour sa part, M. Werner a rappelé les lignes d'un plan qu'il a déjà exposé à l'occasion des journées d'études de la C.D.U. à Saarbrück en janvier 1968 (1).

A l'issue du colloque, la L.E.C.E. a adopté une résolution.

(1) Voir Cahiers de documentation européenne n° 1, janvier-mars 1968

"La L.E.C.E. rappelle que son action a toujours tendu vers la réalisation d'une Europe unifiée comprenant tous les pays d'Europe occidentale. Un ensemble de circonstances font que la Communauté économique européenne groupant six de ces pays est à l'avant-garde de ce mouvement. La L.E.C.E. réitére avec force sa conviction que l'intégration économique de l'Europe des Six implique son unification monétaire, ainsi que la création ultérieure des organismes communs de décision et de gestion que cette unification exige.

Considérant le degré déjà élevé de coopération monétaire atteint entre les Six, ainsi que l'existence de réserves monétaires importantes dans ces pays, la L.E.C.E. demande que ceux-ci prennent l'engagement absolu de ne plus modifier les parités de leurs monnaies les unes par rapport aux autres. Afin de réunir les conditions nécessaires au respect de cet engagement, la L.E.C.E. estime que les six pays devraient assigner immédiatement des objectifs communs à leur politique économique et sociale et assurer la compatibilité de ces politiques, notamment dans le domaine du taux de croissance souhaité, du niveau optimum de l'emploi et de l'évolution des prix.

Dans le même but, toutes les dispositions du Traité de Rome organisant les consultations et les aides entre les membres devraient être mises en oeuvre. En particulier, les conditions d'application du Concours mutuel, prévu par le traité, devraient être précisées afin de soutenir les parités fixes par tous moyens adéquats, non seulement de consultations permanentes, mais au besoin d'assistance directe et même automatique. Les institutions de la Communauté devraient pouvoir étendre au domaine monétaire, dans des conditions à déterminer, leurs compétences en matière de recommandations et de décisions.

Le L.E.C.E. propose que le Comité monétaire poursuive activement l'instauration d'un système de relations entre les monnaies des Six basé exclusivement sur leurs parités officielles, excluant toutes fluctuations internes autour de ces parités et concrétisant ainsi l'interchangeabilité complète de ces monnaies.

Le L.E.C.E. souligne la nécessité immédiate d'approfondir et d'élargir le champ de la coopération monétaire et de poursuivre simultanément l'action entreprise pour l'intégration des marchés de capitaux nationaux. Elle estime que la politique dans ces domaines doit être traitée par les gouvernements comme un problème communautaire et non plus sous l'angle purement national.

La L.E.C.E. pense qu'il est indispensable que les six pays dégagent un point de vue commun sur toutes les questions soumises aux instances monétaires internationales et puissent l'exprimer auprès de ces instances avec toute l'autorité qui tient à leur importance réelle dans l'économie mondiale. Les développements récents survenus dans la coopération monétaire internationale, notamment dans le domaine des droits de tirage spéciaux, rendent cette autorité indispensable aux six pays.

Par cet ensemble de mesures, l'Europe des Six acquerra une puissance économique et sociale qui lui permettra de jouer un rôle de catalyseur dans les progrès de la construction européenne et d'améliorer aussi la contribution qu'elle peut apporter à la coopération internationale. Aux yeux de la L.E.C.E., cette construction ne sera véritablement complète que si les autres pays de l'Europe occidentale, et surtout la Grande-Bretagne, joignent leur potentiel à celui des Six, permettant ainsi à l'Europe d'exercer dans le monde l'influence qui lui revient.

En attendant, la L.E.C.E. exprime le vœu que, tout en renforçant la coopération monétaire entre eux, les Six tiennent compte de l'Europe au sens large en collaborant activement à l'édification d'une politique monétaire européenne."

(Luxemburger Wort, Le Soir, 29 octobre 1968; Bulletin de la fédération des industries belges, n° 28 du 10 novembre 1968)

8. La Conférence européenne des pouvoirs locaux se prononce pour un renforcement des structures régionales

Dans une très longue résolution, présentée au nom de la commission économique et sociale de la conférence par M. Lambin, maire de Trélou (Aisne), la conférence souligne que le cadre régional, suffisamment large et suffisamment réduit, permet de répondre à la fois aux nécessités d'un inventaire exact, non seulement des ressources et des besoins locaux, mais encore des marchés nationaux et des marchés européens, aux nécessités de l'association des populations et de leurs représentants aux décisions les concernant, à l'adaptation et à la spécificité des mesures et à la coordination indispensable pour assurer l'effet d'entraînement de l'ensemble.

"Le cadre régional, dit encore la conférence, permet l'élaboration de plans globaux où peuvent et doivent être coordonnés tous les moyens dont dispose la région pour une politique de développement (industrie, agriculture, commerce, tourisme, finances, énergie, communication, équipements, logements, enseignement, formation professionnelle, etc.) politique dont la réanimation des zones rurales est partie intégrante."

Selon la conférence, de fortes structures régionales décentralisées impliquent l'existence d'assemblées régionales élues, dotées du pouvoir de créer des ressources et notamment de lever des impôts. Elles impliquent aussi l'existence d'exécutifs régionaux responsables devant elle, compétents notamment pour l'élaboration des plans régionaux d'expansion et d'aménagement du territoire. Elles impliquent enfin l'existence de conseils régionaux, représentatifs des différents organismes professionnels, sociaux et culturels.

En ce qui concerne l'intégration européenne, la conférence des pouvoirs locaux affirme que la libéralisation des marchés ne peut se pratiquer rationnellement que dans un cadre communautaire européen. En conséquence, elle déclare qu' "une politique européenne d'aide aux régions à prédominance rurale exige une autorité politique européenne, responsable devant un Parlement européen véritable, renforcé d'une représentation authentique et par conséquent démocratique de l'ensemble des régions de l'Europe".

Les élus locaux d'Europe se prononcent, d'autre part, pour l'élargissement de la Communauté européenne aux autres pays européens prêts à accepter les mêmes droits et les mêmes devoirs que les "Six". Ils invitent les Communautés européennes à renforcer les liens établis avec eux. Ils se déclarent prêts à favoriser l'élection d'un Parlement européen au suffrage universel direct.

(Dernières Nouvelles d'Alsace, 1er novembre 1968)

9. Dans une conférence à Turin, l'ambassadeur des Etats-Unis invite à la collaboration pour faire face au risque d'un retour au protectionnisme

Lors d'une conférence tenue à Turin, M. Ackley, ambassadeur des Etats-Unis, a souligné la nécessité de continuer sur la voie de la libéralisation des échanges internationaux. Au cours des dix-huit dernières années, de 1950 à 1967, les échanges mondiaux ont progressé d'une manière extraordinaire, puisqu'ils ont presque quadruplé. M. Ackley a passé en revue les vingt années d'existence du G.A.T.T. (Accord général sur les tarifs et le commerce) et la contribution qu'il a apportée au progrès économique par l'action associée de ses deux principes fondamentaux : la non-discrimination et la réciprocité. "En concluant la négociation Kennedy - a-t-il poursuivi - le monde moderne a atteint un niveau de libéralisation jamais atteint. Mais il faut défendre le terrain conquis, car le risque d'un retour au protectionnisme est omniprésent. De plus, il est nécessaire d'imaginer de nouvelles initiatives dans le domaine de la libéralisation des échanges."

L'ambassadeur s'est étendu sur les efforts déployés avec succès par le gouvernement des Etats-Unis pour résister aux pressions protectionnistes, y compris celles exercées au sein du Congrès. "Quels que soient les résultats des élections présidentielles - a ajouté M. Ackley - on peut prévoir que les pressions protectionnistes, déjà importantes l'année dernière, continueront et pourront même s'intensifier."

En ce qui concerne le principe de la réciprocité, l'ambassadeur a mis l'accent sur la valeur de la coopération et sur la renonciation à l'obtention de contreparties pour chaque concession "parce qu'il y a des moments où les intérêts supérieurs de tous exigent, d'urgence, compréhension, tolérance et générosité".

Par exemple, de nombreux pays, dont l'Italie, ont, au cours du printemps dernier, offert d'accélérer sans contre-partie le rythme d'octroi des concessions prévues par la négociation Kennedy pour aider les Etats-Unis à résoudre le problème de leur balance des paiements : "Ce geste d'amitié internationale s'est révélé d'une valeur incalculable pour aider ceux qui, aux Etats-Unis, s'opposaient aux pressions protectionnistes."

Un autre cas est celui de la position des Etats-Unis à l'égard de la formation du Marché commun européen : "Nous avons appuyé le Marché commun et accepté le fait que nos produits seraient l'objet d'une discrimination sur les marchés européens, car nous estimions que les avantages politiques d'une Europe occidentale forte seraient plus importants. Telle est toujours notre position."

M. Ackley a conclu par un appel en faveur des pays en voie de développement et par l'exhortation "de ne ménager aucun effort pour renforcer la coopération économique entre les nations de l'Alliance atlantique, pour notre plus grand profit à nous et au monde libre dans son ensemble".

(La Stampa, 1er novembre 1968)

10. Le 20ème anniversaire de la fondation de l'Institut franco-allemand à Ludwigsburg

Le 7 novembre 1968, l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg a fêté son 20ème anniversaire.

Sa fondation en 1948 avait été l'oeuvre de quelques hommes raisonnables et courageux, qui avaient compris que l'Europe avait un impérieux besoin de voir disparaître les ruines laissées par les tragédies, les malentendus et les misères qui venaient de marquer les relations entre les deux peuples voisins du Rhin.

A cette époque, la France avait déjà accompli une oeuvre culturelle considérable dans sa zone d'occupation. Dans l'ancienne capitale du Wurtemberg, dont les liens avec la ville jumelée de Montbéliard (qui portait anciennement le nom allemand de Mömpelgard) sont une tradition historique bien établie, l'Institut vit le jour en tant que lieu de rencontre indépendant dont les activités s'étendirent à tous les domaines de la vie publique. Les deux dernières décennies ont montré que les contacts entre Allemands et Français ne devaient pas uniquement se limiter au domaine culturel; grâce à l'entremise de l'Institut de Ludwigsburg, plusieurs milliers d'Allemands et de Français ont en effet visité le pays voisin et pu se rendre compte, au cours des rencontres, des cours de perfectionnement et des réunions de travail auxquels ils ont assisté, à quel point il est important, sur le plan pratique, de parachever le rapprochement entre les deux peuples et de parfaire sa conviction que les deux pays font partie de l'Europe.

Dans son rapport d'activité, M. Franz Schenk, directeur de l'Institut, a re-tracé l'histoire de l'Institut. Celui-ci encourage l'étude des deux langues, s'efforce de rechercher dans les deux pays une gamme d'activités allant des séjours pour hôtes payants aux emplois pour stagiaires, organise des voyages d'études, sert d'intermédiaire pour les parrainages d'établissements scolaires et le jumelage de villes et tient en outre régulièrement des congrès à Ludwigsburg.

Prenant la parole au cours de la cérémonie d'anniversaire, le Professeur Carlo Schmid, ministre du Bundesrat, a estimé que la politique allemande à l'égard de la France devait être empreinte "de patience et de ménagements, qu'il fallait dire honnêtement ce que l'on veut, en s'abstenant toutefois de toute immodestie. Frapper du point sur la table n'est pas de bonne politique, c'est tout au plus bon pour le café du commerce".

Selon Carlo Schmid, une politique européenne ne peut être faite contre la France ni sans la France. Faire malgré tout cette politique n'est pas facile, mais il n'en faut pas moins "dérouler le tapis sur lequel on pourra continuer à marcher". Dans ce contexte, le ministre du Bundesrat a préconisé la conclusion de conventions bilatérales sur des problèmes limités d'intérêt commun, un échange plus intensif de capitaux entre les pays européens plutôt qu'avec les pays au-delà de l'Océan, ainsi que la mise en oeuvre d'une politique commune dans les domaines de la recherche nucléaire et de l'aide au développement.

On n'a pas été sans remarquer le ton extrêmement modéré adopté par Carlo Schmid, qui s'était présenté, pour égayer l'assistance, comme une sorte d' "extra" politique, à l'égard de la politique de de Gaulle. M. Schmid a interprété le nationalisme du président français comme étant un anti-impérialisme. Pour justifier cette thèse, il a évoqué le grand courage qu'il a fallu à de Gaulle pour liquider l'hypothèque algérienne.

M. François Seydoux, ambassadeur de France à Bonn, prenant tour à tour la parole en français et en allemand, a rendu hommage aux services rendus dans le passé par l'Institut de Ludwigsburg et souligné la nécessité de poursuivre l'oeuvre accomplie jusqu'à présent.

M. Wilhelm Hahn, ministre de la culture du Bade-Würtemberg, a rappelé un événement mémorable : lorsqu'il y a 6 ans, le président de la République française acceptait, dans la cour intérieure du même château, l'hommage qui lui était rendu par la jeunesse allemande, cet hommage n'était pas seulement rendu à l'amitié franco-allemande, mais aussi à "la vision d'une plus grande Europe".

(Die Welt, 6 novembre 1968; Frankfurter Allgemeine Zeitung, 9 novembre 1968.)

11. M. Robert Schaetzel : Les Etats-Unis préfèrent une Europe unie

S'adressant à des industriels et à des banquiers lors d'une conférence sur les leçons qui se dégagent des dix premières années de la Communauté économique européenne et sur les perspectives qu'elle ouvre à l'industrie, conférence organisée par le Federal Trust for Education and Research et le Britain in Europe Limited, M. Robert Schaetzel, ambassadeur des Etats-Unis auprès de la Communauté européenne, a déclaré à Londres le 7 novembre que les Etats-Unis préféreraient une Europe unie en raison des dangers que présentait, selon eux, une Europe compartimentée. L'intérêt de l'Amérique en Europe n'est pas d'être une "sorte de mère poule ou de boy scout" indiquant aux Européens comment organiser leurs affaires.

La nouvelle administration américaine sera contrainte de faire de nouvelles options et de définir une nouvelle politique. En cette période de remous, ce qu'elle pourrait faire peut être une contribution essentielle à la définition d'une nouvelle politique étrangère des Etats-Unis.

L'Amérique a toujours été favorable à une Europe unie comme au seul cadre qu'elle envisage pour résoudre le problème allemand. Cela lui a paru aussi bien le seul moyen de résoudre le problème du retard technologique.

Pour M. Schaetzel, le retard de la puissance économique et du rythme de croissance économique qui sépare l'Europe des Etats-Unis ne pourra être rattrapé que si les Européens parviennent à un degré d'unification qui leur permette d'utiliser pleinement les ressources économiques et politiques de l'Europe occidentale.

Il semble que le retard technologique ou économique puisse s'avérer l'un des principaux stimulants qui continuera à inciter les Européens à une plus grande unité.

Il n'existe pas de solution de rechange à une Europe unie. M. Schaetzel ne peut se convaincre qu'une zone de libre échange nord-atlantique soit une notion économiquement saine ou politiquement viable. Cela supposerait la guerre économique des pays atlantiques contre la Communauté européenne.

Elle manquerait de réalisme politique, car il ne peut concevoir aucun pays qui soit disposé à engager cette guerre économique.

La seconde possibilité serait l'idée du Général de Gaulle d'une Europe des nations. Cette conception semble rejetée non seulement par tous les autres Etats membres, mais tout autant par de nombreux Français.

Il est raisonnable de compter que la stagnation des communautés européennes prendra fin et qu'elles progresseront pour donner un appui plus intelligent et plus constant aux instructions qui sont essentielles et dont les Communautés européennes ont besoin.

Parlant de la nécessité de faire appel à la génération montante, M. Schaetzel a déclaré qu'à son avis il est absolument vital d'explorer le domaine de l'éducation. Les possibilités sont légion et les exigences sont claires. Les étudiants sont agités et les Etats-Unis et l'Europe devraient pouvoir échanger des informations et des expériences.

Il semble pareillement essentiel que l'Europe, même sous sa forme actuelle, soit prête à assumer des responsabilités dans le domaine des pays moins développés, de la politique commerciale, dans le vaste domaine des questions monétaires et peut-être même dans celui de la défense.

Il se pourrait fort bien que la situation, telle qu'elle existe objectivement, provoque des changements vraiment soudains.

Les Etats-Unis comme l'Europe doivent savoir clairement où ils veulent aller. Une réflexion et une analyse rigoureuse sont indispensables maintenant pour que l'Europe et les Etats-Unis soient préparés aux changements dès que ceux-ci surviendront.

Enfin, sur la question du danger d'une troisième force hostile aux Etats-Unis, il a déclaré que la possibilité d'une Europe divisée inquiétait bien davantage les Etats-Unis que celle d'une Europe unie.

(News Bulletin of United States Information Service, 7 novembre 1968; Times, 8 novembre 1968)

12. Le Congrès parlementaire européen de La Haye

Le Mouvement européen a organisé les 8 et 9 novembre un Congrès parlementaire européen afin de relancer l'idée européenne. Ce Congrès a rassemblé 525 parlementaires de 16 pays européens, dont 100 britanniques, ainsi qu'une dizaine de ministres, huit d'entre eux étant dans leur pays chargés des Affaires étrangères. Le gouvernement français, ni le parti gouvernemental n'avaient envoyé de délégation. L'opposition était représentée par 50 membres. Participaient en outre à ce Congrès, M. Rey, président de la Commission européenne, Sir Geoffrey de Freitas, président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et M. Badini Confalonieri, président de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Le Congrès fut ouvert par la Reine Juliana des Pays-Bas, qui souligna que l'unification, tant politique qu'économique de l'Europe, était pour tous les pays représentés une nécessité vitale. Cette Europe unie pourrait servir d'exemple à d'autres parties du monde et contribuer ainsi à l'établissement de la paix entre d'importantes fractions de la population mondiale.

Ouvert par M. Molenaar, président du Mouvement européen aux Pays-Bas, qui prononça quelques paroles de bienvenue, le Congrès fut présidé par M. Hallstein, président du Mouvement européen international. Celui-ci souligna que l'unification de l'Europe était une question de vie ou de mort. L'Europe ne dispose d'aucun appui dans le monde et sa sécurité est de ce fait insuffisamment assurée. Les Européens laissent aux grandes puissances des décisions qui touchent les intérêts et la responsabilité de l'Europe. Nous sommes ici pour changer cette situation, a déclaré le président, et, à cet effet, nous devons donner une priorité absolue au maintien intégral et au développement systématique de la Communauté européenne et réaffirmer le but essentiel de notre action : les Etats unis d'Europe. C'est à nous qu'il appartient de prendre des initiatives allant au-delà des traités et permettant d'atteindre cet objectif.

Selon M. Duncan Sandys (conservateur) l'impasse dans laquelle se trouvait l'unification européenne ne résultait pas uniquement du veto opposé par un gouvernement. Il serait toujours possible de mener une action commune dans des domaines non régis par les traités de Rome.

M. Stewart, ministre britannique des Affaires étrangères, a déclaré que la Grande-Bretagne n'entendait pas attendre indéfiniment. Il faut aller de l'avant. "Faute de pouvoir progresser dans le domaine économique, il faut essayer d'avancer dans d'autres secteurs". M. Stewart a d'autre part rappelé qu'au début de l'année, la Grande-Bretagne avait marqué son accord tant sur le mémorandum du Benelux relatif à la collaboration dans des domaines extra-communautaires, que sur le plan Harmel qui propose une coopération élargie dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale. Ces deux plans ne se limitent pas à la coopération dans le domaine de la politique étrangère et de la défense. La coopération technologique y est également désignée explicitement comme le champ d'action d'une coopération européenne plus large.

Pour M. Harmel, ministre belge des Affaires étrangères, il faut s'atteler à la tâche sans dogmatisme. Nous ne ferions pas preuve de réalisme, a-t-il déclaré, en feignant de croire que l'Europe intégrale que nous souhaitons - c'est-à-dire l'Europe qui se développera autour des Communautés - se fera du jour au lendemain en un seul endroit selon une seule formule. Cette Europe n'est pas exclusivement économique, politique, technique, financière ou militaire.

Les problèmes sont trop vastes et trop divers pour supporter qu'on les règle tous de la même manière, au même moment et avec les mêmes personnes. Il faut donc aller de l'avant partout où c'est possible, en profitant des volontés européennes partout où elles existent.

Il ne s'agit toutefois pas de disperser nos efforts, mais de les concentrer dans les domaines où nos Etats sont déjà liés par des traités et de développer ces traités, entre autres dans le cadre des traités de Rome, de Bruxelles et de Paris ou dans le cadre du Conseil de l'Europe.

Nous poursuivrons nos efforts dans ce cadre en respectant pleinement les engagements pris antérieurement.

On sait toute l'importance que la Belgique attache aux échanges de vues entre les pays signataires des traités de Paris et de Londres. Nous avons du reste fait des propositions en ce sens. Aussi sommes-nous favorables à une réunion au niveau le plus élevé, si cette réunion est souhaitée par nos partenaires et si cette réunion peut être utile pour nous faire approcher du but.

Selon Sir Geoffrey de Freitas, président de l'Assemblée consultative au Conseil de l'Europe, nous pourrions arriver à des résultats en recourant avec plus d'imagination aux possibilités offertes par le Conseil de l'Europe. Une résolution adoptée par le Comité des ministres en 1951 permet en effet à tout groupe d'Etats membres de conclure des "accords partiels" dans les domaines politique, technologique et monétaire, même si d'autres membres du Conseil de l'Europe ne sont pas disposés à y adhérer. Un membre peut évidemment opposer son veto à la conclusion formelle d'un tel "accord partiel". Mais même cela ne pourrait pas empêcher l'institution, par une décision prise à la simple majorité des deux tiers, d'une commission "ad hoc" qui serait chargée d'étudier le plan Harmel. Le règlement ne requiert pas la majorité pour la création d'une telle commission, ni d'ailleurs pour l'octroi des ressources budgétaires nécessaires. J'ai l'intention de déposer une proposition en ce sens dans le cadre du Conseil de l'Europe. Etant donné que de nombreuses recommandations et résolutions ont presque toujours été adoptées à l'unanimité au cours de ces dernières années, j'espère que l'Assemblée appuiera ma proposition et arrêtera une recommandation dans ce sens.

Par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe, tout pays démocratique européen peut exprimer sa volonté et contribuer ainsi de manière concrète à la réalisation des propositions de M. Harmel qui représentent un progrès si important pour l'unité européenne.

Parlant au nom de la C. S. U., M. Strauss, ministre allemand des finances, arriva à la conclusion que pour réaliser l'union des nations européennes, il fallait élargir le Marché commun et en maintenir les portes ouvertes.

M. Brandt, ministre des Affaires étrangères, fit remarquer que le texte proposé de la résolution et l'absence totale de parlementaires gaullistes risquaient de donner au Congrès le caractère d'une assemblée antifrançaise. Il se désolidarisa résolument de toute tentative d'entreprendre une action sans la France. Après avoir appelé l'attention sur les discussions constructives engagées dans le cadre des Communautés, il rappela que les problèmes de sécurité et de défense devaient être traités dans le cadre de l'O. T. A. N. C'est sans enthousiasme que le ministre allemand des Affaires étrangères accueillait l'idée d'une conférence européenne au sommet.

Pour M. Rey, président de la Commission européenne, la Communauté avait, jusqu'ici, été seule capable d'élaborer des politiques communes. Il fallait

donc réaliser l'indépendance de l'Europe en renforçant les institutions de la Communauté. Du reste, la leçon que l'orateur tire de la crise actuelle de l'Europe est que le droit de veto doit être supprimé dans les Communautés.

Parlant au nom de la délégation de la Suède, de l'Autriche et de la Suisse, M. Bo Martinsson fit la déclaration suivante : "Nous espérons, nous aussi, voir progressivement l'Europe unie prendre forme. Toutefois, nous espérons qu'en s'efforçant d'atteindre cet objectif, on ne jugera pas nécessaire d'insister pour que tous les participants utilisent des méthodes qui empêcheraient certaines nations européennes intéressées de jouer leur rôle naturel et d'apporter leur entière contribution. Dans les domaines économique, social et culturel, nous sommes prêts à prendre part aux organisations et aux activités qui rapprocheront toujours davantage les peuples européens. Nous croyons cependant qu'une étroite coopération internationale pourrait se développer en Europe plus vite et dans de meilleures conditions si l'on tenait compte, dans des limites réalistes, de la position particulière de quelques pays à l'égard de certaines formes de coopération politique. Même si nous ne pouvons souscrire à toutes les parties de la résolution et, par conséquent, voter en faveur de ce texte, je tiens à souligner l'intérêt que nous portons à une contribution au développement d'une Europe unie. Nous espérons sincèrement que ce Congrès donnera un nouvel et vigoureux élan à l'action entreprise pour atteindre cet objectif."

M. Badini Confalonieri, président de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, parla des problèmes de la défense : "Il y a vingt ans, lorsque nous faisons des préparatifs en vue de l'unification de l'Europe, l'un de nos objectifs principaux était d'enrayer l'expansion de la dictature stalinienne. Aujourd'hui, grâce à la force de dissuasion nucléaire des Etats-Unis, l'avance soviétique a été arrêtée, mais l'invasion de la Tchécoslovaquie, vingt ans après le coup de Prague, montre qu'une menace pèse constamment sur l'Europe divisée."

"Pour faire face à cette menace, chacun de nos pays compte sur l'Alliance atlantique. Cependant, la coopération avec les Etats-Unis au sein de l'Alliance ne devrait pas exclure un resserrement des liens entre les pays européens. En renforçant leur cohésion, les Européens pourraient apporter une contribution plus efficace à la défense de leur continent. Aussi, l'Union de l'Europe occidentale, la seule organisation européenne ayant des compétences en matière de défense, devrait-elle poursuivre deux objectifs complémentaires. Le premier est d'arriver à ce que l'Europe puisse exprimer son point de vue dans la définition de la politique occidentale de défense. L'harmonisation des conceptions politiques et militaires des pays de l'U. E. O. sera de nature à simplifier et à faciliter les consultations avec les Etats-Unis. A cet égard, il importerait d'agir avec promptitude en prévision des périodes de crise que l'Europe risque encore de traverser. Le second objectif est de maintenir et de développer une industrie d'armements moderne, en donnant la priorité, pour des raisons politiques et économiques, à la fabrication européenne. L'achat d'armes, lequel intervient pour une si large part dans les budgets de nos

pays, devrait être un moyen de faire l'Europe. Mais notre attention ne doit pas se porter exclusivement sur des questions de défense. Grâce à la protection assurée par l'effet de dissuasion des forces nucléaires américaine, britannique et française et du système de défense de l'Alliance atlantique dans son ensemble, l'Europe peut mener une politique de persuasion. J'entends par là que, forts de la protection que leur assure le "bouclier", les pays de l'U.E.O. pourraient prendre le risque d'accroître leurs échanges avec l'Europe de l'Est, afin de répandre cet idéal de liberté qui les anime tous sans exception, puisque ni le Portugal, ni la Grèce ne sont membres de leur alliance. Dans cette lutte idéologique, c'est l'Union Soviétique qui se tient sur la défensive; l'occupation de la Tchécoslovaquie et l'existence d'un rideau de fer isolant les habitants de l'Allemagne de l'Est, nous le prouvent."

"Il est peut-être difficile de prévoir comment l'Union Soviétique réagira aux transformations que subit inévitablement le socialisme dans l'ancien empire stalinien, qui ne peut échapper à une évolution dont les effets se font sentir dans le monde entier. Pendant cette période dangereuse, les Européens devront se montrer résolus à ne pas accepter la division de l'Europe comme une situation définitive. Quel exemple, quel accroissement d'influence et de prestige pour notre cause si l'Europe pouvait être édiflée avec succès ! Tout progrès vers l'unification de l'Europe nous rapprochera du jour où chaque nation européenne sera libre de choisir elle-même son régime politique."

A l'issue du Congrès, les parlementaires européens ont adopté à l'unanimité la "Déclaration de l'Europe" suivante :

1. Nous, Parlementaires d'Europe assemblés à La Haye lors du vingtième anniversaire du Congrès de l'Europe en 1948, proclamons la nécessité et l'urgence, plus impérieuses que jamais, de réaliser l'union économique et politique de l'Europe.

2. Ces vingt dernières années ont vu s'accomplir des progrès substantiels. Mais toute nouvelle progression se trouve maintenant compromise. L'impasse actuelle mine la foi que vouent les peuples à l'idée européenne et encourage la renaissance du nationalisme. L'impulsion décisive se perd et nous courons le danger non seulement de ne pas progresser davantage mais de reculer.

3. L'influence prépondérante de l'Amérique et de la Russie s'accroît et la Chine est en train de devenir une troisième super puissance. Les nations libres d'Europe ont cessé de jouer un rôle significatif dans les grandes décisions internationales et le viol de la Tchécoslovaquie vient de leur rappeler que leur propre sécurité est toujours en cause. Entre-temps, l'écart technologique entre les deux côtés de l'Atlantique s'agrandit sans cesse.

4. Aussi longtemps que l'Europe demeurera divisée, ses positions continueront à s'affaiblir. Mais l'unité ne se réalisera pas automatiquement dans l'attente. Elle requiert une action positive et la volonté de prendre les décisions nécessaires.

5. La voie la meilleure et la plus naturelle pour unir l'Europe est de bâtir sur les fondations de la Communauté européenne, c'est-à-dire, tout à la fois :

- 1) achever le processus d'intégration économique et social;
- 2) renforcer progressivement le caractère démocratique de ses institutions;
- 3) élargir sa composition par l'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres nations d'Europe;
- 4) étendre la compétence de la Communauté à de plus larges domaines politiques.

Les gouvernements doivent tenter un nouvel effort pour éliminer leurs divergences et progresser tous ensemble.

6. Mais les peuples d'Europe ne peuvent demeurer plus longtemps immobiles. Si cette voie continue d'être bloquée par le désaccord, nous en appelons à tous les gouvernements qui reconnaissent le pressant besoin d'unité européenne, pour qu'ils recherchent d'autres moyens de progresser vers l'intégration de leurs politiques dans les domaines hors de la compétence de la Communauté européenne et vers l'établissement des institutions communes nécessaires, dotées de pouvoirs supranationaux et d'une structure démocratique solide fondés sur le suffrage universel direct. Les matières qui requièrent l'étude et la prise de décision en commun comprennent essentiellement les affaires internationales, la défense et les armements. Nous demandons que se réunisse dans ce but une Conférence de Chefs de Gouvernements. Tout accord qui serait conclu devrait demeurer ouvert à l'adhésion ultérieure d'autres pays.

7. Les décisions finales appartiennent aux gouvernements et aux Parlements. Mais le soutien actif des peuples qu'ils représentent est indispensable. C'est pourquoi nous faisons appel à tous ceux qui poursuivent nos objectifs, et spécialement à la jeunesse, pour qu'ils aident, par la parole et par l'action, à la construction des Etats-Unis d'Europe."

(Mouvement européen, La Haye,
Nieuw Europa, novembre 1968,
Frankfurter Allgemeine Zeitung, 11 novembre 1968,
Neue Zürcher Zeitung, 11 novembre 1968,
Nieuwe Rotterdamse Courant, 9 novembre 1968)

13. Conférence sur l'espace à Bad-Godesberg

La troisième conférence sur l'espace, qui s'est déroulée à Bad-Godesberg du 12 au 14 novembre, a tenté de progresser sur la voie de la création d'une organisation mondiale unique dans le domaine de l'espace. Assistaient à cette conférence, les ministres de 12 Etats européens ainsi que de l'Australie. Le Canada et quelques autres pays y ont envoyé des observateurs.

Excepté le Canada, tous les Etats mentionnés ci-dessus font partie d'une ou de plusieurs des trois organisations spatiales européennes : E. L. D. O. (Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux), E. S. R. O. (Organisation européenne de recherches spatiales) et C. E. T. S. (Conférence européenne des télécommunications par satellites).

Dans une allocution de bienvenue, M. Stoltenberg, ministre fédéral de la recherche, a souligné la nécessité d'élaborer un programme spatial européen comportant des objectifs bien circonscrits et concrets. Les deux questions les plus importantes qui devraient faire l'objet de décisions et de résolutions sont les suivantes :

1. Les trois organisations spatiales européennes existant actuellement (E. L. D. O., E. S. R. O. et C. E. T. S.) doivent-elles être regroupées au sein d'une seule organisation selon le modèle de la N. A. S. A. américaine ?
2. Les programmes européens concernant les satellites et les fusées sont-ils susceptibles de développement, et, dans l'affirmative, dans quel sens ?

Lors de la troisième conférence spatiale de Bad-Godesberg, on s'est orienté vers la création d'une grande organisation spatiale européenne du type de la N. A. S. A. américaine. C'est ce qu'a déclaré le ministre de la recherche, M. Gerhard Stoltenberg, à l'issue de la conférence.

Le ministre voit dans les résultats des négociations qui ont duré trois jours et auxquelles ont participé les représentants de 19 pays, un premier pas sur la voie d'une concentration de la recherche spatiale européenne. Le gouvernement fédéral l'avait chargé de participer aux négociations en vue d'obtenir que les organisations spatiales existantes, l'E. L. D. O. et l'E. S. R. O., se fondent en une organisation spatiale unique.

Le résultat le plus important de la conférence est certes la décision de principe de créer une nouvelle organisation européenne unique pour les projets spatiaux, les satellites d'application et les lanceurs. Les membres de la conférence en attendent une amélioration de la coordination des organisations spatiales existantes, l'élimination des oppositions nationales au sein de ces organisations et une plus grande efficacité dans l'exécution des programmes. Les travaux de mise au point de la convention devant consacrer la création de cette nouvelle organisation unique, qui coiffera l'E. L. D. O. et l'E. S. R. O. et a été baptisée du nom assez frappant de "N. A. S. A. européenne", ne seront pas achevés avant le 1er octobre 1969. La décision finale sera peut-être prise lors de la prochaine conférence spatiale qui aura lieu à Bruxelles au début de 1970. Le comité d'experts devra fonder ses travaux sur l'ensemble des propositions qui ont été faites jusqu'ici et notamment sur les rapports des commissions "Causse", "Bannier" et "Späy". Cette décision résulte d'une proposition française qui fut au préalable discutée par les ministres en comité restreint.

La conférence a décidé à l'unanimité d'adopter une position commune lors des négociations sur le statut définitif du consortium international des satellites de télécommunications "Intelsat", qui débiteront en février 1969. On espère ainsi consolider la position des pays européens vis-à-vis des Etats-Unis. Le consortium Intelsat, composé actuellement de 62 pays, est jusqu'ici dominé par les Etats-Unis.

Il ne faudrait pas que l'Europe renonce à posséder un jour ses propres lanceurs. A la veille de la conférence spatiale européenne, les membres du Conseil de ministres de l'E.L.D.O. s'étaient déjà mis d'accord, sur la base d'une proposition de résolution allemande, pour mener à bien, moyennant certaines simplifications techniques, des programmes Europa I et Europa II, actuellement en cours de réalisation, et ce dans le cadre d'un plafond de 626 millions de dollars. En outre, il faudrait amorcer les études et les recherches expérimentales nécessaires à la mise en oeuvre du programme de développement de vecteurs destinés au placement sur orbite géostationnaire de satellites opérationnels lourds de facture européenne. Le Conseil de l'E.L.D.O. a été chargé d'élaborer des propositions concernant la réorganisation de l'exploitation des futures fusées ainsi que des nouvelles formes d'accord avec l'industrie ouvrant la voie à une véritable concurrence grâce à la création de consortiums industriels européens et à la conclusion d'accords à prix fixes. A l'exception de la Grande-Bretagne, les Etats membres de l'E.L.D.O. s'étaient déclarés en principe disposés à coopérer à un programme futur, à condition que le coût en soit limité et que son application aux projets européens de lancement de satellites soit garantie. Par ailleurs, la Grande-Bretagne a confirmé à nouveau sa décision de ne pas coopérer au programme de l'E.L.D.O. au-delà de 1971. Elle s'est déclarée cependant disposée à céder à l'E.L.D.O. ou aux Etats membres au moins jusqu'en 1976 des fusées britanniques du type "Blue Streak" qui constituent l'étage inférieur de la fusée Europa.

La résolution de la conférence spatiale sur la construction et l'utilisation de lanceurs européens souligne à nouveau qu'au cours de la période 1972-1976 les pays européens procéderont en moyenne à 2 lancements de fusées par an. En outre, elle constate que l'on pourrait disposer l'ici à 1976 de un ou de deux lanceurs de fusées de fabrication européenne. Il ressort d'autre part des textes adoptés par la conférence spatiale qu'un programme est définitivement établi jusqu'en 1971 pour les satellites à mission scientifique de l'organisation de recherche spatiale E.S.R.O. Pour la période allant de 1971 à 1974, les crédits ne sont pas encore arrêtés. De nouvelles études seront nécessaires avant qu'une décision ne puisse être prise en ce qui concerne la construction de satellites d'application. Il s'agit notamment de satellites pour la météorologie et pour la navigation aérienne et maritime.

En ce qui concerne les satellites de télévision de la "Conférence européenne des télécommunications par satellites" (C.E.T.S.), les gouvernements intéressés sont invités tout d'abord à préciser d'ici au 1er février 1969 leurs conditions de participation. Une conférence des gouvernements des Etats intéressés prendra une décision en mars ou en avril 1969 sur la base des résul-

tats des études entreprises dans le domaine économique et technique. Comme l'a annoncé le ministre allemand de la recherche, la plupart des pays se sont déclarés favorables à ce projet.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 1 et 13 novembre 1968;
Neue Zürcher Zeitung, 9 et 16 novembre 1968;
Die Welt, 13 novembre 1968;
Industriekurier, 14 et 15 novembre 1968;
Handelsblatt, 18 novembre 1968)

14. M. J. Robert Schaezel : "Le défi de la technologie s'adresse à toutes les nations développées"

M. J. Robert Schaezel, ambassadeur des Etats-Unis auprès des Communautés européennes, écrit dans un article publié par le "News Bulletin" du Service d'information des Etats-Unis (15 décembre) : "... En réalité, tous les éléments du "défi américain" sont des réactions à des phénomènes communs à toutes les sociétés développées. La "Contre-attaque" demandée à l'Europe par Servan-Schreiber est naturellement l'esquisse d'une réponse européenne à un défi que l'Amérique a relevé à sa manière mais qui, par sa nature, n'est pas uniquement américain.

En tout cas, il est évident que si l'Europe suivait la voie recommandée par M. Servan-Schreiber, cela entraînerait pour les Etats-Unis des conséquences politiques et économiques dont certaines ne seraient pas précisément agréables. Même actuellement, il existe des problèmes économiques entre les Etats-Unis et les Communautés européennes, par exemple celui des échanges de produits agricoles et celui des entraves non douanières au commerce. Nous n'avons pas l'illusion que l'unification de l'Europe dans une structure libérale dynamique, dotée d'institutions communes, résoudrait d'un coup ces problèmes économiques.

Nous n'attendons pas davantage qu'une Europe dotée d'institutions politiques communes voie nécessairement les problèmes politiques mondiaux sous le même angle que nous. La géographie, l'histoire et de profondes différences de puissance militaire et de responsabilité en matière de défense l'interdiront aussi loin que l'on puisse voir...

En fait, je peux témoigner que le gouvernement des Etats-Unis continue à espérer que l'Europe sera capable de s'unir dans tous les domaines concevables... économique, politique et militaire.

L'opinion du peuple américain, telle que la reflète la position des deux partis, démocrate et républicain, a été favorable à l'unité européenne, et elle le demeure. Je n'aperçois pas de raison que cela change. La voix des Européens qui exhortent les nations européennes à l'unité continuera à être entendue et

bien accueillie en Amérique. Les Etats-Unis rejettent toute hégémonie pour eux-mêmes en Europe occidentale, de même qu'ils rejetteraient la prétention de tout autre Etat isolé à parler au nom de l'Europe.

L'affirmation de ma confiance dans la poursuite d'une politique qui semble enracinée dans les opinions profondément ancrées dans l'esprit du peuple américain ne garantit pas que cette politique ne changera pas. Il existe heureusement d'autres raisons (économiques, politiques et liées à la sécurité) de penser que l'engagement américain envers l'unité européenne restera la clé de voûte de notre politique européenne.

J'ai dit au début que le défi décrit par M. Servan-Schreiber n'est pas réellement américain : c'est fondamentalement un défi lancé à toute nation développée, y compris à l'Amérique.

Il existe un autre défi que l'Amérique pourrait jeter à plus juste titre, si ce n'est qu'il a en réalité une base en Europe même. C'est le défi qu'elle peut lancer à l'Europe de rejeter son attachement aux cadres du passé et de trouver son avenir dans une unité qui seule peut lui apporter la grandeur."

(News Bulletin du Service d'information des Etats-Unis, n° 239, 10 décembre 1968)

15. L'Union des industries de la Communauté européenne et les activités de recherche

Au cours du mois de décembre 1968, l'Union des industries de la Communauté européenne (U.N.I.C.E.) a publié un mémorandum sur la recherche scientifique et technique dans les Communautés européennes.

"L'U.N.I.C.E. désire exprimer ses préoccupations concernant l'avenir immédiat du secteur nucléaire où la Communauté n'a plus de véritable programme de recherche et d'enseignement depuis le 1er janvier 1968. Alors qu'on s'accorde à reconnaître que les pays d'Europe occidentale doivent entreprendre des efforts supplémentaires en matière de recherche et de développement pour pouvoir concurrencer avec succès les autres grands pays, les capacités du Centre commun de recherches nucléaires ne sont qu'imparfaitement utilisées depuis plusieurs mois. Déjà dans sa résolution du 8 décembre 1967, le Conseil de ministres s'était montré conscient de cette situation et avait envisagé que les activités du Centre commun puissent "également porter sur des activités non nucléaires, en particulier dans les domaines mentionnés dans la décision du Conseil du 31 octobre 1967". Il avait aussi reconnu que "la structure administrative et la gestion du Centre commun de recherches nucléaires doivent être améliorées pour rendre les travaux plus efficaces".

Ces mêmes préoccupations apparaissent à nouveau dans la décision du Conseil de ministres du 28 novembre 1968.

Consciente de ses responsabilités, l'U.N.I.C.E. adresse à la Commission des Communautés européennes ainsi qu'aux gouvernements des Etats membres un appel pour que désormais, des mesures soient prises afin que, conformément aux orientations rappelées ci-dessus, le potentiel communautaire soit utilisé de façon optimale dans le cadre de programmes de recherche et de développement orientés vers l'avenir.

Pour définir à long terme, de façon efficace, l'activité du Centre commun de recherches nucléaires, il faudra la repenser de façon fondamentale, en n'hésitant pas à en modifier la mission, le personnel et l'organisation. Des tâches importantes restent à accomplir dans le domaine de la recherche et du développement nucléaires mais elles devraient faire l'objet d'un programme sélectif.

En outre et dès le prochain programme pluriannuel, des tâches non nucléaires devraient pouvoir être confiées au Centre commun. En dehors des secteurs nucléaire et paranucléaire, on pourrait citer, en effet, bien des domaines où des recherches importantes destinées à préparer les technologies futures doivent être faites.

Ceci serait d'autant plus nécessaire que dans beaucoup de secteurs décisifs pour son avenir, l'Europe occidentale accuse un retard sur d'autres puissances économiques, retard qui ne pourra être comblé que par de grands projets sélectifs de recherche et de développement.

Il conviendrait, par ailleurs, d'examiner si le Centre commun de recherches nucléaires ne pourrait pas assumer également la fonction d'un "Centre européen de documentation et d'information".

De façon générale, il serait indispensable d'assurer une coordination plus efficace entre les différents organismes publics qui, en Europe, sont engagés dans des recherches avancées dans des domaines souvent voisins.

De plus, il sera particulièrement important que l'exécution des tâches soit organisée autrement qu'à présent. Il conviendrait de l'orienter suivant des principes d'organisation et des structures s'inspirant de ceux de l'industrie. Seule une telle orientation permettra, en particulier dans le domaine de la recherche fondamentale et des développements techniques, d'effectuer des travaux orientés vers l'innovation et de garantir leur utilité pour le développement de l'industrie européenne.

L'U.N.I.C.E. exprime à ce propos le vœu que s'instaure entre les institutions communautaires et les organismes de recherche, d'une part, et l'industrie, d'autre part, un échange permanent d'hommes et d'idées."

(Bulletin de la Fédération des industries belges, n° 32, 20 décembre 1968;
Le Soir, 29/30 décembre 1968)

DEUXIEME PARTIE

BIBLIOGRAPHIE METHODIQUE

Cette bibliographie représente une sélection des titres des ouvrages acquis ainsi que des périodiques dépouillés à la Bibliothèque du Parlement européen pendant la période couverte par la présente édition des Cahiers.

1. Questions institutionnelles

-
- 1.- ALTERNATIVEN für Europa. Modelle möglicher Entwicklungen in den siebziger Jahren.
(Europa-Archiv, n. 23, 10. Dezember 1968, p. 851-864).

 - 2.- ARAUJO, de: Le Plan Fouchet et l'union politique européenne.
(Nancy-Saint-Nicolas-de-Port, Idoux, 1967). VII, 55, XXIX p. 8^o
(Université de Nancy. Publications du Centre Européen Universitaire.
Collection des Mémoires, 25).
(20.880) (bibliographie)

 - 3.- BECHTOLDT, Heinrich: Frankreichs Doppelspiel mit Europa.
(Aussenpolitik, n. 3, März 1969, p. 129-134).

 - 4.- BLACKMER, Donald L.M.: Unity in diversity. Italian Communism and the Communist world.
Cambridge, Mass., London, M.I.T.Pr., (1968). XIII, 434 p. 8^o
(Center for International Studies. Massachusetts Institute of Technology:
Studies in international Communism, 13).
(21.072) (bibliographie)

 - 5.- CALVOCORESSI, Peter: World politics since 1945.
(London), Longmans, (1968). VIII, 480 p. 8^o
(20.914)

 - 6.- CATTANI, Attilio: Le Proposte di Debré.
(Affari Esteri, n. 1, gennaio 1969, p. 105-117).

 - 7.- CLARK, W. Hartley: The Politics of the common market.
Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, (1967). XI, 180 p. 8^o
(20.907) (notes bibliogr.)
-

- 8.- Dictionnaire du marché commun. (Par) Gilde, J(ean) Loyrette, Ph. Nouel (e. a.) T. 1-3.
Paris, Joly, (1968-). 3 vol. (rel.mob.) 4^o
(Les Dictionnaires Joly).
(R. 20. 938)
-
- 9.- FOUERE, Yann: L'Europe aux cent drapeaux. Essai pour servir à la construction de l'Europe. Préf. d'Alexandre Marc.
Paris, P. d'Europe, (1968). 209 p. 8^o
(Réalités du présent, Cahiers, 5).
(20. 588) (Notes bibliogr.)
-
- 10.- GOUZY, Jean-Pierre: Les Pionniers de l'Europe communautaire.
Lausanne, Centre de Recherches Européennes, 1968. 171 p., ill. 8^o
(20. 667) (notes bibliogr.)
-
- 11.- HALLSTEIN, Walter: Europa 1980. Einl. u. biogr. Skizze von Theo M. Loch. (2., überarb. u. erw. Aufl.).
Bonn, Eichholz; Andernach/Rh., Pontes-Verl., (1968). 215 p. 8^o
Neue Wege nach Europa, 1a).
(20. 820)
-
- 12.- HEATHCOTE, Nina: Western integration and German reunification 1966-68.
(Journal of Common Market Studies, n. 2, December 1968, p. 102-118).
-
- 13.- HOBBERT, Ernst: Die Europa-Politik nach dem Krisenjahr 1968: Priorität für die alte Gemeinschaft.
(Europa-Archiv, n. 2, 25. Januar 1969, p. 39-46).
-
- 14.- KOHLER, Beate, NAGEL, Renate: Die Zukunft Europas. Ausgewählte Bibliographie zur zukünftigen Entwicklung Europas. Ueberblick über Organisationen u. Institute für Zukunftsforschung. Methoden der Vorausschau.
Köln, Europa Union Verl., (1968). 137 p. 8^o
(Europäische Schriften des Bildungswerks Europäische Politik, 19).
(20. 625)
-
- 15.- LEVI-SANDRI, Lionello: La Communauté Européenne, aujourd'hui: réalisations et perspectives.
(Il Politico, n. 3, 1968, p. 475-490).
-
- 16.- NIXON, Richard M.: Die Atlantische Allianz als Bindeglied zwischen den Vereinigten Staaten und Europa.
(Europa-Archiv, n. 22, 25. November 1968, p. 805-810).
-

- 17.- NOTFALLS auf neuen Wegen vorwärtskommen: neuer europapolitischer Anlauf auf Parlamentarierkongress im Haag.
(Informationsdienst des Deutschen Rates der Europäischen Bewegung, n. 11-12, 17. Dezember 1968, p. 1-12).
-
- 18.- ROSENSTIEL, Francis: "Supranationalität", eine Politik des Unpolitischen.
(Liberal, n. 1, Januar 1969, p. 43-51).
-
- 19.- SAMPSON, Anthony: The New Europeans. A guide to the workings, institutions, and character of contemporary Western Europe.
(London), Hodder a. Stoughton, (1968). XVIII, 462 p., tabl., fig. 8^o (20.716) (notes bibliogr.)
-
- 20.- SERFATY, Simon: France, de Gaulle, and Europe. The policy of the Fourth and Fifth Republics toward the Continent. Baltimore, Johns Hopkins Pr., (1968). XIII, 176 p. 8^o (21.040) (bibliographie)
-
- 21.- SPINELLI, Altiero: Attori e scenari nel dramma europeo. (Lo Spettatore Internazionale, n. 6, novembre-dicembre 1968, p. 781-790).
-
- 22.- SPINELLI, Altiero: European unification revisited.
(Lo Spettatore Internazionale. Engl.ed., n. 4, October-December 1968, p. 399-408).
-
- 23.- TAYLOR, Paul: The Concept of community and the European integration process.
(Journal of Common Market Studies, n. 2, December 1968, p. 83-101).
-

2. Questions politiques

- 24.- BARRE, Raymond: La Fusion des Institutions Européennes et la nouvelle organisation administrative des Communautés.
(Bulletin de l'Institut International d'Administration Publique, n. 7, juillet-septembre 1968, p. 7-17).
-
- 25.- CHITI-BATELLI, Andrea: Les Assemblées européennes.
Bibliographie analytique.
(Roma), I.A.I., (1968). LIII, 153 p. 4^o
(Documentazioni, 14).
(R. 20.647)
-
- 26.- GENTON, Jacques: Le Comité économique et social des Communautés européennes (C.E.E.-C.E.E.A.).
(Annuaire européen, T. 14. 1966. La Haye, 1968. p. 53-57).
(R. 4714)
-
- 27.- HARMS, Thomas: Die Rechtsstellung der Abgeordneten in der Beratern Versammlung des Europarats und im Europäischen Parlament.
(Hamburg), Heitmann, (1968). 173 p. 8^o
(Veröffentlichungen d. Instituts für Internationales Recht an der Univ. Kiel, 58).
(2080/1) (bibliographie)
-
- 28.- INDIVIDUELE (De) politieke verantwoordelijkheid van de leden van de Commissie.
(Nieuw Europa, n. 1, Januari 1969, p. 10-11).
-
- 29.- TWITCHETT, Kenneth J., COSGROVE, Carol Ann: Die Verschmelzung der Exekutiven der Europäischen Gemeinschaften: eine Untersuchung im Hinblick auf die Fusion der Verträge.
(Europa-Archiv, n. 5, 10. März 1969, p. 171-182).
-
- 30.- WESTERTERP, Th.E.: Communisten in het Europees Parlement.
(Nieuw Europa, n. 1, Januari 1969, p. 7).
-

3. Questions économiques

- 31.- CARISSIMO-DESURMONT, J.: Vers une politique sectorielle textile communautaire.
(Revue du Marché Commun, n. 119, janvier 1969, p. 14-18).
-
- 32.- CASADIO, Gian Paolo: Nuovi primati italiani dell'export calzaturiero.
(Camera di Commercio, Industria, Artigianato e Agricoltura di Bologna. La Mercanzia, n. 2, febbraio 1969, p. 85-92).
-
- 33.- CENTRE D'ETUDES POLITIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES.
Bruxelles: Het Toerisme, een nieuwe sociale dimensie.
Brussel; C.E.P.E.S.S., 1967. 128 p.; tabl. 8^o
(Centrum voor Politieke, Economische en Sociale Studies: CEPES-Documenten, 1967, n. 5).
(20.988)
-
- 34.- COMITE EUROPEEN POUR LE PROGRES ECONOMIQUE ET SOCIAL.
Deutsche Gruppe. Francfort s.M.: Grenzüberschreitende Unternehmenskooperation in der E.W.G. Praktische Erfahrungen u. künftige Möglichkeiten.
Stuttgart, Forkel-Verl., (1968). 220 p., tabl. 8^o
(C.E.P.E.S. - R.K.W.)
(20.840) (notes bibliogr.)
-
- 35.- COMMUNAUTES EUROPEENNES. Office Statistique, Bruxelles.
Luxembourg: Dix ans de marché commun en tableaux, 1958-1967.
(Bruxelles, Luxembourg, 1968). 109 p., tabl., fig. 8^o
(R. 20.499)
-
- 36.- COOPERATION (La) entreprises dans le Benelux.
(Nouvelles Benelux, n. 6, novembre-décembre 1968, p. 9-13).
-
- 37.- DUERR, Ernst: Probleme der Konjunkturpolitik. Mit e. Vorw. von Alfred Müller-Armack.
Freiburg i. Br., Rombach, (1968). 309 p. 8^o
(Beiträge zur Wirtschaftspolitik, 7).
(20.829) (notes bibliogr.)
-
- 38.- EUROPESE (De) Gemeenschap en de industriepolitiek. Onder red. van: F.A.M. Alting von Geusau, door A.H.M. Albregts (e.a.).
Deventer, Kluwer, 1968. 133 p., tabl., fig. 8^o
(Europese monografieën, 11).
(20.920) (notes bibliogr.)
-

- 39.- GRUSON, Claude: Origine et espoirs de la planification française.
Paris, Dunod, 1968, XXVI, 438 p., tabl. 8^o
(20 759) (bibliographie)
-
- 40.- JULLIARD, Etienne: L'Europe rhénane. Géographie d'un grand espace.
Paris, Colin, (1968). 292 p., tabl., fig., ill. 8^o
(20.665) (bibliographie)
-
- 41.- MAGNANI, Livio: Evolution of Italy's trade with abroad.
(Review of the Economic Conditions in Italy, n. 5, September 1968,
p. 369-388).
-
- 42.- MARCHAL, André: Le Secteur public et l'économie du marché dans
la C. E. E.
(Revue Economique, n. 5, septembre 1968, p. 737-764).
-
- 43.- MAUPIN, Hervé: L'Industrie lainière française.
Paris, La Documentation Française, 1968. 42 p., tabl., 4^o
(Notes et Etudes Documentaires, n. 3547, 20 décembre 1968).
-
- 44.- MOUSSIS, Nicolas S.: L'Entreprise internationale européenne est-elle
nécessaire et pourquoi?
(Revue du Marché Commun, n. 117, novembre 1968, p. 950-954).
-
- 45.- NATIONS UNIES: Commission Economique pour l'Europe. Genève.
Etude sur la situation économique de l'Europe en... (suite).
Genève, N. U., 1952- . 4^o
1967. L'Economie européenne en 1967. (1968). (pag. p. chap.)
tabl., fig. (E, F)
(928)
-
- 46.- PEYRARD, Max: La Conjoncture économique dans la Communauté.
(Les Problèmes de l'Europe, n. 42, 1968, p. 89-93).
-
- 47.- REY, Jean: l'Union économique et ses problèmes.
(Société Royale d'Economie Politique de Belgique.
Bulletin, n. 333, juin 1968. p. 1-33).
-
- 48.- ROMUS, Paul: L'Evolution économique régionale en Belgique depuis la
création du Marché Commun (1958-1968).
(Revue du Marché Commun, n. 119, janvier 1969, p. 19-40).
et:
(Revue des Sciences Economiques, n. 155, septembre 1968, p. 131-172)
-
- 49.- SOLARI, Leo: L'Impresa pubblica in una politica comunitaria.
(Nord e Sud, n. 107, novembre 1968, p. 118-128).
-

- 50.- TAGLIACARNE, Guglielmo: Le Differenze regionali dei redditi in Italia, Francia e Germania.
(Stato Sociale, n. 12, dicembre 1968, p. 1085-1106).

- 51.- TILING, Johann: Les "Federal Corporations", un modèle pour la société européenne.
(Le Droit et les Affaires, n. 145, 27 janvier 1969, Les Documents de la Quinzaine, n. 5/1969, p. 1-4).

- 52.- UNION DE BANQUE SUISSE. Zurich: L'Economie suisse....
Av. un appendice statistique.
Zurich, U.B.S., (1964-). 8°
1968. (1968). 90 p., tabl., fig., ill.
(9093)

4. Questions financières et monétaires

- 53.- APRES la non-dévaluation.
(Union Agriculture, n. 291, décembre 1968, p. 33-35).
-
- 54.- BRANDMUELLER, Gerhard: Verstösst das Währungsabsicherungsgesetz gegen den E. W. G.-Vertrag?
(Der Betriebs-Berater, n. 3, 30. Januar 1969, p. 119-120).
-
- 55.- BUREAU INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION FISCALE.
Amsterdam: Guides to European taxation, T. 1-2.
Amsterdam, International Bureau of Fiscal Documentation,
(1964-). 8^o
1. The Taxation of patents, royalties, dividends, interest in Europe.
Ed.: G. K. Howard Jr., B. P. Dik (e. a.) (1964-).
2. Corporate taxation in the common market. (Ed.) by Albert J. Rädler
(e. a.) (1966-).
(Mj. 20.902)
-
- 56.- CARCANO, Giuseppe: Lo Sviluppo delle Casse di Risparmio con particolare riferimento alle istituzioni germaniche e francesi.
(Stato Sociale, n. 12, dicembre 1968, p. 1112-1118).
-
- 57.- LÜTHGANS, Hans: La Comunità Europea necessita di una valuta propria.
(Parallelo 38, n. 7-8-9, luglio-agosto-settembre 1968, p. 375-384).
-
- 58.- FEDERATION BANCAIRE DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE.
Bruxelles: Rapport...
Bruxelles, 1964- . 4^o
1966-1968. (1968). 72 p.
(16.331)
-
- 59.- FERRIS, Paul: Men and money. - Financial Europe today.
London, Hutchinson, (1968). 278 p. 8^o
(20.844)
-
- 60.- GISCARD D'ESTAING, Valéry: L'Aube d'un nouveau système monétaire.
(L'Expansion, n. 17, mars 1969, p. 79-84).
-
- 61.- HELLMANN, Rainer: Auslandsinvestitionen und europäische Souveränität.
(Europa-Archiv, n. 18, 25. September 1968, p. 676-684).
-

- 62.- HORN, Klaus-Dieter von: Zahlungsbilanz-Schwierigkeiten und Zahlungsbilanz-Krise nach dem EWG-Vertrag.
(Europarecht, n. 1, Januar-März 1969, p. 37-43).
-
- 63.- LAMBERT, Marie-Henriette: Incidences économiques des émissions internationales en Europe.
(Reflète et Perspectives, n. 6, novembre 1968, p. 469-477).
-
- 64.- MEIER, Gert: Währungsabsicherungsgesetz und EWG-Vertrag.
Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n. 1, Januar 1969, p. 1-7).
-
- 65.- POLITICA (La) del risparmio nella Comunità Economica Europea.
(Par) G. Dell'Amore (e.a.).
Milano, Istituto per gli Studi di Economia, 1968. 50 p. 4^o
(Mondo Economico, n. 46, 16 novembre 1968. Suppl.)
-
- 66.- RAYMAEKERS, Romain: L'Instauration en Belgique de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.).
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n. 232, septembre-octobre 1968, p. 579-591).
-
- 67.- RIST, Marcel, DUPLAT, Claude-Annie: Le Financement des investissements des entreprises italiennes.
(Analyse et Prévision, n. 5, novembre 1968, p. 695-703).
-
- 68.- RUEFF, Jacques: L'Age de l'inflation, 3e éd.
Paris, Payot, 1967. 144 p. 8^o
(Etudes et documents Payot).
(15.030/1)
-
- 69.- SNOY et d'OPPUERS, J.Ch.: Le Rôle des finances publiques dans l'économie moderne.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n. 232, septembre-octobre 1968, p. 593-604).
-
- 70.- POLITIQUE ECONOMIQUE, 1968
STRUNDEN, Thomas M.: Die Beratung der Stabilisierungspolitik in der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft.
(Verein für Sozialpolitik, Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialwissenschaften, Berlin: Grundsatzprobleme wirtschaftspolitischer Beratung, Berlin, 1968. p. 246-252, 252).
(20.822)
-

5. Concurrence

- 71.- BENISH, Werner: Kartellfreie Kooperation im Gemeinsamen Markt. (Wirtschaft und Wettbewerb, n. 1, Januar 1969, p. 3-12).
- 72.- BUNNEN, Louis van: Aspects actuels du droit des marques dans le marché commun. Bruxelles, C.I.D.C., 1967. 690 p. 8^o (Centre Interuniversitaire de Droit Comparé, 12). (20.904) (bibliographie)
- 73.- GRABITZ, Eberhard, GLEICHMANN, Karl, THIESING, Jochen: Die Unternehmenskonzentration im Gemeinsamen Markt: Berichte über den IV. Internationalen Kongress für Europarecht in Rom vom 10. - 13. Oktober 1968. (Europarecht, n. 1, Januar-März 1969, p. 61-71).
- 74.- HAGUET, Paul: Les Concentrations: la France et l'Europe. (Direction, n. 155, novembre 1968, p. 1006-1010).
- 75.- JOLIET, René: Quatrième Congrès International de Droit Européen: Les concentrations d'entreprises dans le marché commun européen, Rome, 10-13 octobre 1968. (Cahiers de Droit Européen, n. 1, 1969, p. 106-111).
- 76.- JONG, H.W. de: De Concentratiebeweging in de Westeuropese economie. 1: Groot-Brittannië. 2: West-Duitsland. 3: Italië. 4: Frankrijk. (Economisch-Statistische Berichten, n. 2679, 22 januari 1969, p. 74-79; n. 2680, 29 januari 1969, p. 90-95, n. 2681, 5 februari 1969, p. 118-124, n. 2682, 12 februari 1969, p. 143-148).
- 77.- MOK, M.R.: The Cartel policy of the EEC commission, 1962-1967. (Common Market Law Review, n. 1, November 1968, p. 67-103).
- 78.- PLASSERAUD, Yves, HIANCE, Martine: Brevets et marques dans le droit européen de la concurrence. (Direction, n. 156, décembre 1968, p. 1175-1179).
- 79.- QUE peut attendre l'industrie française d'une coopération internationale en matière de brevets? (Patronat Français, n. 290, décembre 1968, p. 34-37).
- 80.- SCHARZ, Theo: Die Kontrolle von Schiedssprüchen kartellrechtlichen Inhalts durch die staatlichen Gerichte. (Neue Juristische Wochenschrift, n. 8, 20. Februar 1969, p. 296-301).

81.- SPORMANN, Kurt: Die E.W.G.-Wettbewerbspolitik.
(Europa-Informationen, n. 13-14, 1968, p. 121-138).
(Mj. 19, 534)

82.- WEBER, A.-P.: Fusions et concentrations d'entreprises en France.
Paris, La Documentation Française, 1969. 79 p., tabl. 4⁰
(Notes et Etudes Documentaires, n. 3552, 6 janvier 1969).

83.- WEBER, A.-P.: Le Serpent de mer de la concurrence intra-
communautaire.
(Direction, n. 156, décembre 1968, p. 1170-1173).

6. Questions sociales

- 84.- BOLLE, Theda: Bevölkerung und Arbeitskräftepotential in den Ländern der europäischen Freihandelsvereinigung von 1965 bis 1980.
(Vierteljahreshefte zur Wirtschaftsforschung, n. 1, 1968, p. 83-104).
- 85.- BONTEMPS, Jean: Liberté d'établissement et libre prestation des services dans le marché commun. Directives de suppression des restrictions et directives de mesures transitoires.
Bruxelles, Bruylant, 1968, 316 p. 8^o
(20.742) (notes bibliogr.)
- 86.- BRUNET-JAILLY, Joseph: Quelques caractéristiques de la consommation médicale dans les pays de la Communauté économique européenne.
(Economie et Sociétés, n. 11, novembre 1968, p. 2343-2376).
- 87.- DELPEREE, Albert: Le Service social devant l'équipement régional en Europe.
(Revue Belge de Sécurité Sociale, n. 10, octobre 1968, p. 1343-1353).
- 88.- GOVAERTS, F.: Salaires et revenus; le revenu national et sa répartition primaire dans les pays du Benelux.
(Revue du Travail, n. 9-10, septembre-octobre 1968, p. 1372-1394).
- 89.- HEYNIG, Ernst: La libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté est instituée définitivement.
(Revue du Marché Commun, n. 120, février 1969, p. 65-71).
- 90.- HOFFMANN, Reinhard: Erweiterung der innerbetrieblichen Mitbestimmung durch Arbeitsgruppen.
(Gewerkschaftliche Monatshefte, n. 12, Dezember 1968, p. 719-726).
- 91.- KNAPP, Blaise: L'Egalité de rémunération des travailleurs masculins et féminins dans la Communauté Economique Européenne et en Suisse. Genève, Centre d'Etudes Juridiques Européennes, (s.d.). 78 p. 8^o
(Centre d'Etudes Juridiques Européennes, Genève. - Institut für Europäisches u. Internationales Wirtschafts- u. Sozialrecht. St. Gallen: Rapports. - Berichte, 3).
(20.903) (notes bibliogr.)
- 92.- KNOLLE, Herbert: Der Europäische Sozialfonds. Entwicklung und Wirken in der Uebergangszeit.
(Europa-Informationen, n. 16, 1968, p. 147-154).
(Mj. 19.534)

- 93.- KUIPERS, S.A.: Werkt het beginsel van gelijke beloning voor mannen en vrouwen rechtstreeks?
(Sociaal-Economische Wetgeving, n. 11, november 1968, p. 571-604).
-
- 94.- LAEGE, Friedrich-Karl: Lohn- und Arbeitszeitdifferenzen in der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n. 12, Dezember 1968, p. 469-473).
-
- 95.- LERCANGEE, Denise: L'Egalisation des salaires féminins.
(Centre d'Etudes et de Documentation Sociales. Bulletin, n. 3, mars 1968, p. 55-94).
-
- 96.- OTTEN, H.J.: De Woningreserve in Nederland.
(Centraal Bureau voor de Statistiek: Maandschrift, november 1968, p. 1151-1156).
-
- 97.- TROCLET, L.-E., VOGEL-POLSKY, E.: L'Influence des conventions internationales du travail sur la législation sociale de Belgique.
(Revue Internationale du Travail, n. 5, novembre 1968, p. 429-466).
-
- 98.- VINCK, François: Le Droit des travailleurs migrant dans les pays de la Communauté.
(Revue Belge de Sécurité Sociale, n. 9, septembre 1968, p. 1212-1227).
-

7. Agriculture

- 99.- ALLEMAGNE, Ernährung, Landwirtschaft u. Forsten
(Bundesministerium)
Bonn: Grüner Bericht und Grüner Plan... Bericht der Bundesregierung
über die Lage der Landwirtschaft gemäss (Par. 4 des Landwirtschafts-
gesetzes (Grüner Bericht...)
Massnahmen der Bundesregierung gemäss (Par. 5 des Landwirtschafts-
gesetzes (Grüner Plan...)) Hrsg. im Auftr. d. Bundesmin. f. Er-
nährung, Landwirtschaft u. Forsten.
München (etc.), BLV Verlagsges., 1957- . 4^o
1968. (1968). 307 p., tabl., fig.
1969. (1969). 231 p., tabl., fig.
(9.747)
-
- 100.- AGRICULTURE 80: avec Mansholt et au-delà.
(Agenor, n. 9, janvier-mars 1969, p. 53-66).
-
- 101.- BONOMI, Aldo: Situation and prospects of Italian agriculture.
(Banco di Roma: Review of the Economic Conditions in Italy, n. 3,
May 1968, p. 173-188)
-
- 102.- BREUER, Rüdiger: Fragwürdige Raumstrukturpolitik im Agrarprogramm
der Bundesregierung.
(Institut für Raumordnung. Bad Godesberg: Informationen, n. 22,
29. November 1968, p. 637-648).
-
- 103.- BUREAU AGRICOLE COMMUN. Paris: Les prévisions de production
et de revenu de l'agriculture en 1968 et en 1969.
(Union Agriculture, n. 293, février 1969, p. 15-29).
-
- 104.- CENTRE D'ETUDE ET D'ACTION SOCIALES MARITIMES. Paris:
Les Pêches maritimes d'Europe Occidentale à l'aube de la politique
commune.
Paris, 1965. 169 p., tabl. (multigr.) 4^o
(20.626) (notes bibliogr.)
-
- 105.- CLERC, François: Passé et avenir de la politique agricole européenne.
(Les Problèmes de l'Europe, n. 42, 1968, p. 49-54).
-
- 106.- COMMISSIONE NAZIONALE ITALIANA UNESCO. Rome: L'Esodo
rurale e lo spopolamento della montagna nella società contemporanea.
Atti del Convegno italo-svizzero. Roma, 24-26 maggio 1965.
Milano, Vita e Pensiero, (1966). XXIV, 337 p., tabl., fig. 8^o
(20.896) (bibl. p. chap.)
-

- 107.- CONFEDERAZIONE NAZIONALE COLTIVATORI DIRETTI. Congresso.
20. 1968. Rome: (Atti). Rel.d.Paolo Bonomi. (T.) 1-3.
Roma, 1968. 3 vol. 8^o
1. Parte generale. 494 p., tabl., fig.
2. Documentazione. 252 p., tabl., fig.
3. Politica agricola comune. 303 p., tabl.
(20.439)
-
- 108.- FARCY, Henri de: Le Problème de la surproduction agricole en France.
(Projet, septembre-octobre 1968).
(Problèmes Economiques, n. 1.086, 24 octobre 1968, p. 9-13).
-
- 109.- INSTITUT FUER LANDWIRTSCHAFTLICHE MARKTFORSCHUNG.
Brunswick: Die Landwirtschaftlichen Märkte an der Jahreswende 1967/68.
(Agrarwirtschaft, n. 12, Dezember 1967, p.p. 381-416).
-
- 110.- KLIJNHOUT, C.C.: Moderne Landbouwpolitiek.
Amsterdam, Brussel, Elsevier, 1965. 163 p, 8^o
(Agon Bibliotheek, 18).
(20.710)
-
- 111.- LEVHA, Georges: L'Agriculture est-elle un luxe? Le plan Mansholt
pose brutalement le problème que personne ne voulait voir: l'Europe
a deux fois trop de paysans.
(L'Expansion, n. 16, février 1969, p. 75-84).
-
- 112.- MARCHE (Le) commun et l'économie agricole française.
Paris, Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, 1968.
46 p., tabl., fig.
(Chambres d'Agriculture, n. 399, 1er novembre 1968. Suppl.)
-
- 113.- NATIONS UNIES: Commission Economique pour l'Europe. Division
CEE-FAO de l'Agriculture. Genève.
Revue de la situation agricole de l'Europe à la fin de...
(Genève; N.U., 1958- . 4^o
1967. 1. Etude d'ensemble, céréales, bétail sur pied et viande.
(1968). II, 221 p., tabl.
2. Produits laitiers et oeufs. (1968). III p.; p. 223-420,
(10.009)
-
- 114.- QUADEN, Guy: L'Evolution du revenu des agriculteurs belges depuis
1948.
(Revue des Sciences Economiques, n. 156, décembre 1968, p. 213-245).
-
- 115.- REACTIONS (Les) professionnelles au mémorandum Mansholt (en France).
(Union Agriculture, n. 293, février 1969, p. 35-51).
-

- 116.- ROUX, P.: L'Evolution des structures de la commercialisation: le cas du commerce français du vin.
(Mediterranea, n. 27, novembre 1968, p. 699-707).
-
- 117.- VREDELING, H.: Het Plan-Mansholt, de landbouw en Europa.
(Nieuw Europa, n. 12, december 1968, p. 266-269).
-
- 118.- VREDELING, H.: Van werkezel naar medebeheerder. Naar een omwenteling in de agrarische produktieverhoudingen.
(Economisch-Statistische Berichten, n. 2682, 12 februari 1969, p. 154-158, n. 2683, 19 februari 1969, p. 174-176).
-
- 119.- ZELLER, Adrien: L'Orientation de la production agricole: un défi au marché commun.
(Méditerranée, n. 29, janvier 1969, p. 6-13).
-

8. Transports

- 120.- BLONK, W.A.G.: Kwantitatieve beperkingen in het goederenvervoer tussen de Lid-Staten van de EEG.
(Tijdschrift voor Vervoerswetenschap, n. 4, 1968, p. 301-317)
-
- 121.- BODSON, Victor: Die Gemeinsame Verkehrspolitik im Werden.
(Internationales Verkehrswesen, n. 8, Dezember 1968, p. 233-237).
-
- 122.- BUNDESVERBAND DES DEUTSCHEN GÜTERFERNVERKEHRS,
Frankfurt s.M.: Das Transportaufkommen in der Bundesrepublik Deutschland 1955 bis 1967. Eine Untersuchung über die unterschiedliche Entwicklung der einzelnen Verkehrszweige.
(Frankfurt a.M., 1968). 15 p., tabl. 4^o
(20.629)
-
- 123.- CENT cinquantaire de la . . . : Cent cinquantaire de la Commission Centrale pour la navigation du Rhin, 1816-1966.
(Annuaire européen, T. 14, 1966, La Haye, 1968, p. 21-42).
(R. 4714)
-
- 124.- DEBAYLES, : Vers une politique commune des transports en Europe.
(Patronat Français, n. 290, décembre 1968, p. 26-32).
-
- 125.- FALLER, Peter: Kommerzielle Handlungsfreiheit für die Eisenbahnen des EWG-Raumes.
(Zeitschrift für Verkehrswissenschaft, n. 4, 1968, p. 205-216).
-
- 126.- JACOBS, R.: Les Ports de mer dans la politique économique moderne.
(Revue de la Navigation Fluviale Européenne, n. 2, 25 janvier 1969, p. 55-58).
-
- 127.- KASBERGEN, J. Het Vervoer van minerale oliën en kolen in de landen der Europese Gemeenschap.
(Centraal Bureau voor de Statistiek: Maandschrift, november 1968, p. 1157-1163).
-
- 128.- KASBERGEN, J.: Le Trafic portuaire dans les principaux ports du Benelux. - De vervoersstromen via de belangrijkste zeehaven van Benelux.
(Benelux, Bulletin Trimestriel Economique et Statistique, n. 4, décembre 1968, p. 3-16).
-

- 129.- KLIMKE, Ulrich: Die Ziele gesamtstaatlicher Verkehrsplanung und regionaler Wirtschaftspolitik im Funktionswandel des Verkehrs.
(Tijdschrift voor Vervoerswetenschap, n. 4, 1968, p. 318-327).
-
- 130.- OLEODUCS (Les) dans la C.E.E. (Bulletin Hebdomadaire de la Kredietbank, 16 novembre 1969).
(Problèmes Economiques, n. 1. 101, 6 février 1969, p. 17-21).
-
- 131.- PAEPE, R. de: Aspekte des Strassenausbaus in Belgien.
(Europa-Verkehr, n. 4, 30. Dezember 1968, p. 227-230).
-
- 132.- PORGER, V.: Möglichkeiten einer europäischen Flugliniennetzgestaltung.
(Zeitschrift für Verkehrswissenschaft, n. 2, 1968, p. 87-127).
-
- 133.- REHM, Georg-W.: Durchbruch bei der EWG-Verkehrspolitik.
(Europa-Verkehr, n. 4, 30. Dezember 1968, p. 224-227).
-
- 134.- STOLTENHOFF, A.: Künftige Aufgaben der EWG-Verkehrspolitik.
(Internationales Verkehrswesen, n. 8, Dezember 1968, p. 240-243).
-
- 135.- WILLEMS, G.: La Liaison Escout-Rhin.
(Nouvelles Benelux, n. 6, novembre-décembre 1968, p. 14-25).
-

9. Energie

-
- 136.- ACHILLE, Jean-Claude: Le Déclin du charbon; ses causes, ses conséquences.
Heule, Ed. U.G.A., (1967). 29 p., 1 ill. 8^o
(Université Internationale de Sciences Comparées. Centre International d'Etudes et de Recherches Européennes.
Luxembourg: Conférences, 1967).
(20.552)
-
- 137.- AGENCE EUROPEENNE POUR L'ENERGIE NUCLEAIRE. Paris:
O.C.D.E.
Projet de réacteur de Halden. Rapport annuel...
(Paris), O.C.D.E., (1963-). (multigr.) 4^o
8. 1967. (1968). 189 p., tabl., fig. (E, F)
-
- 138.- BOTZIAN, R.: Atomwaffensperrvertrag und Lieferabkommen Euratom-U.S.A.
(Atomwirtschaft-Atomtechnik, n. 2, Februar 1969, p. 85-86).
-
- 139.- BRUECHNER, H.J.: Wirtschaftliche Aspekte einer europäischen Uran-Anreicherungsanlage.
(Atomwirtschaft-Atomtechnik, n. 2, Februar 1969, p. 72-75).
-
- 140.- DIJCK, J.M. van: Euratom's martyrdom.
(Common Market, n. 2, February 1969, p. 42-44).
-
- 141.- FRANCE (La) et l'industrie du pétrole.
Paris, La Documentation Française, 1969. 78 p., tabl., fig. 4^o
(Notes et Etudes Documentaires, n. 3553, 10 janvier 1969).
-
- 142.- GERARD, Francis: La crise de l'Europe nucléaire.
(L'Europe en Formation, n. 106 bis, janvier 1969, p. 5-9).
-
- 143.- GUERON, Jules: Une Géographie cordiale de l'Europe atomique.
(Les Problèmes de l'Europe, n. 42, 1968, p. 28-34).
-
- 144.- HA FERKAMP, Wilhelm: Grundzüge einer Energiepolitik in der Europäischen Gemeinschaft.
(Europa-Archiv, n. 4, 25. Februar 1969, p. 115-121).
-
- 145.- IPPOLITO, Felice: La Crisi dell'Euratom.
(Nord e Sud, n. 109, gennaio 1969, p. 25-35).
-

- 146.- **NATIONS UNIES: Commission Economique pour l'Europe. Comité du Charbon. Genève.**
La Situation du charbon en Europe en.... et ses perspectives.
New York, N.U., 1967- . 4^o
1967. (1968), V, 57 p., tabl., dpl.
Addendum: (1968). 15 p., tabl.
(10.459)
-
- 147.- **OELE, A.P.: De Crisis rondom Euratom.**
(Socialisme en Democratie n. 1, januari 1969, p. 15-22).
-
- 148.- **RAPPORT (Le) P.E.O.N.: Les perspectives de développement des centrales nucléaires en France.**
(Revue Française de l'Energie, n. 206, décembre 1968, p. 111-121).
-
- 149.- **RICCARDI, Ferdinando: Requiem pour l'Euratom.**
(Agenor, n. 9, janvier-mars 1969, p. 68-72).
-
- 150.- **SAPIENS (pseud.): L'Energie nucléaire et l'espace aux Etats-Unis.**
(Revue de Défense Nationale, décembre 1968, p. 1918-1931).
-
- 151.- **SAUWENS, André: Politique charbonnière de la Communauté européenne.**
(Revue du Marché Commun, n. 115, septembre 1968, p. 848-854).
-

10. Recherche et culture

- 152.- AUBINIÈRE, R.: Le Centre National d'Etudes Spatiales et la politique de la France.
(Revue de Défense Nationale, décembre 1968, p. 1791-1800).

- 153.- CRAYENCOUR, J.P. de: Le Droit d'établissement et la presse.
(Revue du Marché Commun, n. 117, novembre 1968, p. 972-978).

- 154.- MICKEL, Wolfgang: Die Europäische Einigung als Unterrichtsmodell.
(Europäische Erziehung, n. 4, Dezember 1968, p. 90-97).

- 155.- RABIER, J.R.: La Presse imprimée franchit-elle les frontières?
(Revue du Marché Commun, n. 117, novembre 1968, p. 955-971).

- 156.- RABIER, Jacques-René: Problemi economici dell'informazione: gli scambi di giornali e periodici.
(Rivista di Politica Economica, n. 8-9, agosto-settembre 1968, p. 1183-1206).

- 157.- THOMAS, Rainer: Europa verspielt seine Zukunft: zum internationalen Vergleich der Bildungs- und Forschungsausgaben.
(Wirtschaftsdienst, n. 12, Dezember 1968, p. 717-723).

11. Pays et territoires associés

- 158.- COMMUNAUTES EUROPEENNES. Office Statistique: Associés: mémento statistique. - Assoziierte: statistisches Memento. - Associati: memento statistico. - Geassocieerden: statistisch memento. - Associates: statistical memento. (Bruxelles, Impr. Guyot), 1968. 199 p., tabl. 8^o
(R. 18.502/1)
-
- 159.- DECRAENE, Philippe: Association Europe-Afrique: pas de remise en cause importante. (Revue Française d'Etudes Politiques Africaines, n. 38, février 1969, p. 6-9).
-
- 160.- EHRHARDT, Carl A.: Assoziation EWG-Afrika vor der Erneuerung. (Aussenpolitik, n. 3, März 1969, p. 148-166).
-
- 161.- FIRST step towards a new Yaoundé convention. (Common Market, n. 2, February 1969, p. 28-31).
-
- 162.- COSGROVE, Carol Ann: The Common Market and its colonial heritage. (Journal of Contemporary History, n. 1, January 1969, p. 73-87).
-
- 163.- PAYS-BAS. Nationale Raad van Advies inzake Hulpverlening aan Minder Ontwikkelde Landen. La Haye: Advies Nationale Raad: Vernieuwing van de Conventie van Yaoundé. (Internationale Samenwerking, n. 1, januari 1969, p. 6-11).
-

12. Relations extérieures

-
- 164.- ADAM, Henri-Tassin: La Portée de l'aide communautaire dans l'ensemble des aides (bilatérales et multilatérales) aux pays en voie de développement.
(Revue Juridique et Politique, Indépendance et Coopération, n. 1, janvier-mars 1969, p. 3-46).
-
- 165.- ASZKENAZY, H.: Les Pays scandinaves face au marché commun.
(Les Problèmes de l'Europe, n. 42, 1968, p. 43-48).
-
- 166.- BERGTHUN, Olav L., NIELSEN, Terkel T.: Comecon and EEC. A comparative analysis.
(Res Publica, n. 3, 1968, p. 407-432).
-
- 167.- BOGNAR, Jozsef: Die Möglichkeiten wirtschaftlicher Zusammenarbeit zwischen Staaten verschiedener Gesellschaftsordnungen.
(Politische Studien, n. 183, Januar-Februar 1969, p. 22-28).
-
- 168.- CALZINI, Paolo: Il Commercio estero dell'Europa orientale.
(Lo Spettatore Internazionale, n. 6, novembre-dicembre 1968, p. 901-920).
-
- 169.- CANDIDATURE (La) de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes, 1967-1968. (par) Pierre Gerbet (e. a.)
(Revue Française de Science Politique, n. 5, octobre 1968, p. 859-1002).
-
- 170.- CENTRE EUROPEEN POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET LA MISE EN VALEUR DE L'OUTRE-MER: La Société industrielle et le Tiers Monde. Colloque international. Turin, 23-25 septembre 1968.
(Les Problèmes de l'Europe, n. 42, 1968, p. 57-80).
-
- 171.- Comunità (La) Economica Europea e i paesi dell'Est.
(Atti del Convegno di studi... tenuto a Trieste il 22-24 settembre 1967). La Communauté Economique Européenne et les pays de l'Est. Pref. e note a cura di Tito Favaretto.
(Trieste), Ed. Umana, (1968). XX, 382 p., tabl. 4^o
(21.076)
-
- 172.- COULSON, John: EFTA: its functions after the abolition of tariffs.
(Annuaire Européen, T. 14, 1966. La Haye, 1968. p. 43-52).
(R. 4714)
-

- 173.- ERHARD, Ludwig: Prospects for European integration.
(Lloyds Bank Review, n. 91, January 1969, p. 1-9).
-
- 174.- FOLIN, Jacques de: Les Organisations internationales européennes et les relations entre l'Est et l'Ouest.
(Politique Etrangère, n. 5, 1968, p. 491-526).
-
- 175.- HUNNINGS, Neville March: Constitutional implications of joining the common market.
(Common Market Law Review, n. 1, November 1968, p. 50-66).
-
- 176.- LAMBERT, John: Britain in a federal Europe.
London, Chatto a. Windus, 1968. XV, 208 p. 8^o
(20.719) (bibliographie)
-
- 177.- LEMAITRE, Philippe: Washington et Londres feront-ils obstacle au seul rapprochement "possible" entre la C.E.E. et les pays candidats?
(Revue du Marché Commun, n. 117, novembre 1968, p. 946-949).
-
- 178.- LUTFALLA, Michel: La Négociation Kennedy.
(Revue des Sciences Economiques, n. 156, décembre 1968, p. 203-212).
-
- 179.- MARTIN, Andrew: The Accession of the United Kingdom to the European Communities: jurisdictional problems.
(Common Market Law Review, n. 1, November 1968 1968, p. 7-49).
-
- 180.- MIHAJLOVIC, S.: La Yougoslavie et la C.E.E.
(Les Problèmes de l'Europe, n. 42, 1968, p. 85-88).
-
- 181.- PESCATORE, Pierre: La Clause de la nation la plus favorisée dans les conventions multilatérales. Rapport prov.
(S.1.), 1968. III, 156 p. (multigr.) 4^o
(Institut de Droit International, 4e Commission).
(20.638) (Bibliographie)
-
- 182.- THEIN, Eberhard: L'Aide alimentaire, un nouveau domaine d'action de la C.E.E.
(Revue du Marché Commun, n. 120, février 1969, p. 60-64).
-
- 183.- SAINT-BLANQUAT-LAVAYSSIERE, Marie-José: La C.E.E. vue par l'U.R.S.S. au cours de la décennie écoulée.
(Revue du Marché Commun, n. 115, septembre 1968, p. 843-847).
-
- 184.- SOLDATOS, Panayotis, VANDERSANDEN, Georges: L'Admission dans la Communauté Economique Européenne. Essai d'interprétation juridique.
(Cahiers de Droit Européen, n. 6, 1968, p. 674-707).
-

- 185.- STERN, R.M., SCHITH, R.J.: Transatlantic differences on trade and tariff policy.
(Banca Nazionale del Lavoro. Quarterly Review, n. 86, September 1968, p. 239-275).
-
- 186.- STREETEN, Paul: Die EWG ist gar nicht so anziehend.
(Wirtschaftsdienst, n. 12, Dezember 1968, p. 695-703).
-
- 187.- ZENELETTI, Roberto: Il Principio dell'economia aperta e la struttura degli scambi italiani con l'estero.
(Economia Internazionale, n. 4, novembre 1968, p. 639-694).
-

13. Défense

- 188.- AMME jr, Carl H.: NATO without France. A strategic appraisal. With a forew. by Charles Burton Marshall. Stanford, Calif., Stanford Univ.; Hoover Institute on War, Revolution, and Peace, 1967. XVI, 195 p., fig. 4^o
(Hoover Institution publications).
(20.917) (bibliographie)
-
- 189.- BERGEDORFER GESPRÄCHSKREIS ZU FRAGEN DER FREIEN INDUSTRIELLEN GESELLSCHAFT. Hambourg: Fördern die Bündnis-systeme die Sicherheit Europas? (Referent: Wladimir Chwostow. 29. Tagung am 24. u. 25. März 1968).
(Hamburg, Körber u. Blanck, 1968). 87 p. 8^o
(Bergedorfer Protokolle, 29).
(20.641)
-
- 190.- BAUDISSIN, Georg Graf von: Europäische Sicherheit: Kriterien und Anforderungen.
(Europa-Archiv, n. 1, 10. Januar 1969, p. 13-20).
-
- 191.- INSTITUTE FOR STRATEGIC STUDIES. Londres: Rassegna strategica (Strategic survey)...
(Roma, I.A.A., 1968-). 4^o
1967. (1968). 103 p.
(Istituto Affari Internazionali: Documentazioni, 9).
(19.270/1)
-
- 192.- PATIJN, C. L.: The Future of the Atlantic Alliance.
(Internationale Spectator, n. 1, 8 januari 1969, p. 22-32).
-
- 193.- RANGER, Robert: Nato's reaction to Czechoslovakia: the strategy of ambiguous response.
(The World Today, n. 1 January 1969, p. 19-26).
-
- 194.- ROBERTSON, David: Revival of the Atlantic idea.
(The Atlantic Community Quarterly, n. 3, 1968, p. 368-382).
-
- 195.- STIKKER, Dirk U.: Effect of political factors on the future strength of NATO.
(The Atlantic Community Quarterly, n. 3, 1968, p. 331-342).
-
- 196.- WAGNER, Wolfgang: Europäische Politik nach der tschechoslowakischen Krise.
(Europa-Archiv, n. 18, 25. September 1968, p. 651-658).
-

14. Questions juridiques

-
- 197.- CATALANO, Nicola: Manual de derecho de las Comunidades Europeas. Prólogo del INTAL (Trad.: Marino Ayerra). (Buenos Aires), Instituto para la Integración de América Latina, (1966), XXXVII, 755 p. 8°
(14.516/3) (notes bibliogr.)
-
- 198.- DAIG, Hans-Wolfram: Aktuelle Fragen der Vorabentscheidungen nach Art. 177 EWG-Vertrag, unter besonderer Berücksichtigung von Rechtsprechung und Praxis des Gerichtshofes der Europäischen Gemeinschaften.
(Europarecht, n. 3, 1968, p. 259-294, n. 4, 1968, p. 371-388).
-
- 199.- DUMON, Frédéric: La Responsabilité extracontractuelle des Communautés Européennes et de leurs agents.
(Cahiers de Droit Européen, n. 1, 1969, p. 3-48).
-
- 200.- ESCH, Bastiaan van der: Pouvoirs discrétionnaires de l'exécutif européen et contrôle juridictionnel.
Deventer, Kluwer, 1968. 81 p. 8°
(Europese monografieën, 12).
(20.921) (notes bibliogr.)
-
- 201.- FUSS, Ernst-Werner: Grundfragen der Gemeinschaftshaltung
(Europarecht, n. 4, 1968, p. 353-370).
-
- 202.- GOLDMAN, Berthold: The Convention between the Member States of the European Economic Community on the mutual recognition of companies and legal persons.
(Common Market Law Review, n. 1, November 1968, p. 104-128).
-
- 203.- GRUETZNER, Heinrich: Die zwischenstaatliche Anerkennung europäischer Strafurteile.
(Neue Juristische Wochenschrift, n. 9, 27. Februar 1969, p. 345-352).
-
- 204.- HELM, Horst: Allgemeine Schranken für die Rechtsangleichung nach dem EWG-Vertrag.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n. 12, Dezember 1968, p. 453-457).
-
- 205.- KLEINMANN, Werner: Verfassungsbeschwerde gegen deutsche Gesetze, die europäisches Gemeinschaftsrecht transformieren.
(Neue Juristische Wochenschrift, n. 9, 27. Februar 1969, p. 355-358).
-

- 206.- MEUWISSEN, D.H.M.: De Europese Conventie en het Nederlandse recht. Een onderzoek naar de verhouding tussen internationaal en nationaal recht, in het bijzonder toegelicht aan de hand van Nederlands constitutioneel recht en van de verhouding tussen de Europese Conventie tot bescherming van de Rechten van de Mens en de Fundamentele Vrijheden en Nederlands recht.
Leiden, Sijthoff, 1968, XVI, 506 p. 8^o
(Europese Aspecten, Serie E: Recht, 8).
(20.960) (bibliographie)
-
- 207.- LUTTER, Marcus: Die Erste Angleichungs-Richtlinie zu Art. 54 Abs. 3 lit. g) EWG und ihre Bedeutung für das geltende deutsche Unternehmensrecht.
(Europarecht, n. 1, Januar-März 1969, p. 1-19).
-
- 208.- MOSLER, Hermann: Begriff und Gegenstand des Europarechts.
(Zeitschrift für Ausländisches Oeffentliches Recht und Völkerrecht, n. 3-4, November 1968, p. 481-502).
-
- 209.- PESCATORE, Pierre: Les Droits de l'homme et l'intégration européenne.
(Cahiers de Droit Européen; n. 6, 1968, p. 629-673).
-
- 210.- REPERTOIRE de la jurisprudence relative aux traités instituant les Communautés Européennes.... Publ.p. H.J. Eversen (et) H. Sperl.
Köln (etc.), Heymann, 1965- . 8^o
1967. (1968). IX, 275 p.
(Kölner Schriften zum Europarecht, 3; 3a; 3b; 3c; 3d).
(17.227)
-
- 211.- TENUITVOERLEGGING van gemeenschapsrecht door de Nederlandse overheid. Pre-adviezen uitgebracht door L.J. Brinkhorst (e. a.) voor de vergadering in samenwerking met de Nederlandse Vereniging voor Europees Recht, te houden op 9 maart 1968.
Haarlem, Tjeenk Willink, (1968). 62 p. 8^o
(Geschriften van de Vereniging voor Administratief Recht, 60).
(20.713) (bibliographie)
-
- 212.- UNIVERSITE. Louvain. Faculté de Droit: Europees vennootschapsrecht. Le régime juridique des sociétés dans la C.E.E.
Antwerpen (etc.), Standaard Wetenschappelijke Uitg., 1968. 285 p. 8^o
(Katholieke Universiteit Leuven. Faculteit der Rechtsgeleerdheid. Post-doctorale leergang, 1966-1967).
(20.906) (bibliographie)
-

213.- WISSENSCHAFTLICHE GESELLSCHAFT FUER EUROPARECHT: Europäische Handelsgesellschaft und Angleichung des nationalen Gesellschaftsrechts. Berichte von Marcus Lutter (e. a.) und Diskussion zu den Berichten auf d. wissenschaftl. Kolloquium der Wissenschaftlichen Gesellschaft f. Europarecht in Bad Ems am 5./6. Mai 1967. Frankfurt a. M., Berlin, Metzner, 1968. 104 p. 8^o
(Arbeiten zur Rechtsvergleichung, 39).
(20.828) (notes bibliogr.)

214.- WAEGENBAUR, Rolf: Das Verbot steuerlicher Diskriminierung nach dem EWG-Vertrag im Lichte der Rechtsprechung des Gerichtshofs. (Europarecht, n. 1, Januar-März 1969, p. 20-36).
